6
N

8690

Palat. XLIII 75(10

HISTOIRE

DE LA

REVOLUTION

DE FRANCE.

TOME DIXIÈME.

Les Tomes XI et XII, qui compléteront l'ouvrage jusqu'à l'établissement du régime constitutionnel, ne tarderont pas à paroître. Les personnes qui n'ont pas souscrit pour les Tomes IX et X, pourront néanmoins souscrire pour les deux derniers. Le prix de la souscription est de 4 liv. et de 5 liv. franc de port.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DE FRANCE.

PRÉCÉDÉE de l'exposé rapide des Administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable.

PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ.

TOME DIXIÈME.

A PARIS,

Chez BIDAULT, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 18, au coin de la rue Serpente.

An sixième (1797.)

HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.

TROISIÈME PARTIE.

SECONDE ÉPOQUE.

Proposition d'un nouveau plan de gouvernement. Sur Roland et sa femme. Amnistie accordée aux égorgeurs du 2 septembre. Projet des niveleurs. Pillage organisé par Marat; son objet. Complot contre la représentation nationale; il échoue. Nouvelle tentative pour introduire une nouvelle forme de gouvernement; Réveillère-Lépaux fait avorter ce projet. Efforts de Vergniaux pour prévenir l'anarchie. Assassinat de Léonard Bourdon. Adresses de proscription contre

la Gironde. Suspects. Autorité usurpatrice de la commune de Paris. Guerre de la Vendée; son origine, celle des chouans; effets monstrueux de cette guerre, occasionnée par le fanatisme sacerdotal, l'orgeuil nobiliaire, la rapine des contre-bandiers, les mesures des factieux, et la perfidie des Anglais. Appel de 300,000 hommes. Mise hors la loi. Décrets contre les émigrés. Mesures rigoureuses. Tribunal révolutionnaire. Des prêtres sermentés et insermentés. De Saint-Domingue; sa découverte; origine de nos droits sur cette isle, sa population avant la révolution; son état florissant; ses désastres; de la traite des noirs. Situation terrible de la France au moment où la convention a pris les rênes du gouvernement. Un conventionnel à ses détracteurs. Tentatives contre la Hollande. Désordres dans la Belgique; bataille de Nerwinde. Trahison de Dumourier. Arrestation de d'Orléans: sur lui et sa conjuration. Triomphe de Marat. Audace de la commune. Sur Chaumette, Hébert et

Henriot. Machinations pour perdre la Gironde et la totalité de la représentation nationale. Commission des douze. Journées des 31 mai et 2 juin 1793. Du fédéralisme. Protestation des 73 députés. Agitation dans les départemens: Déroute du Calvados. Assassinat de Marat: supplice de Charlotte Corday.

L'HISTORIEN fidèle éprouve un sentiment bien pénible, lorsque, forcé par la nature de son travail, il est obligé de raconter une longue suite de faits affligeans et de vérités alarmantes. Cette tâche est encore bien plus douloureuse, quand l'écrivain n'a constamment sous les yeux qu'un tableau déchirant de toutes les passions humaines mises en action, dont il ne peut se dispenser de décrire les effets et les fureurs.

Cependant, dans ce cahos d'intérêts particuliers, qui se heurtent sans ménagement, il n'est pas que nous ne trouvions par fois des actes d'un patriotisme désintéressé, d'un républicanisme sans tache; oh! qu'avec plaisir notre ame se reposera

sur ces tableaux consolans ; qu'il est doux de rencontrer un ami de la liberté, un amant de son pays, qui, fier de le voir libre du joug des rois et de la servitude des grands, ne demande pour prix de ses travaux que la gloire, la prospérité de sa patrie et le bonheur de ses concitoyens.

La nouvelle de la sentence de mort prononcée par la convention contre Louis XVI, fut répandue à Londres le 21 janvier; le 23, on y apprit son exécution. Elle fit une grande sensation sur un peuple qui rétablit la royauté, douze ans après la mort de Charles Stuard, qu'il croit devoir expier tous les ans par un jeûne en mémoire de son martyre ; car c'est ainsi qu'il caractérise le supplice qui fut trouvé juste par ses ancêtres.

Dans la Belgique, un cri presqu'unanime d'indignation et de pitié se fit entendre de toutes parts ; les troupes françaises y parurent un moment pénétrées des mêmes sentimens.

Dans l'intérieur de la France, la douleur, quoique concentrée, ne fut pas moins vive. Un journaliste fut dénoncé au corps législa-

tif pour s'être exprimé ainsi, à cet égard :

« Il est inutile de le dissimuler, Paris est plongé dans la stupeur; la douleur muette, pour nous servir d'une expression de Tacite, se promène dans les rues, et la terreur qui enchaîne l'expression de tous les sentimens, se lit gravée sur le front des citoyens. Le roi est mort; l'anarchie est-elle aux abois? les factieux sont-ils terrassés? la sûreté individuelle des citoyens est-elle respectée? l'assasin qui me poignardoit est-il enchaîné? Hélas! jamais l'émigration ne fut plus active, elle devient même effrayante... Vous ne savez donc pas que le comité de surveillance a été renouvellé et que la liste des membres qui le composent est souillée encore une fois des noms de Bazire, de Chabot, et d'autres hommes de sang, qui, dans ce moment, disposent souverainement de la réputation, de la fortune et de la vie des citoyens. *C'est le conseil des dix de Venise, ils n'ont qu'à dire, poignardez et l'on poignardera* ».

Malgré ces expressions peu flatteuses pour

la convention, plusieurs de ses membres reclamèrent l'ordre du jour, motivé sur la liberté de la presse, et le journaliste fut rendu à la liberté.

D'un autre côté, la convention commençoit à recevoir des départemens et des sociétés populaires, des assurances d'adhésion à l'énergie de son courage et de félicitation sur le renversement du trône et du tyran. Quelques-uns demandoient que les lâches qui avoient voté pour l'appel au peuple fussent exclus de l'assemblée, relégués honteusement dans leurs foyers et remplacés par des hommes élevés à la hauteur des circonstances.

En effet, cet appel au peuple devint un nouveau prétexte de défiances, de persécutions, de mesures extraordinaires, et se termina par une explosion, comme nous le verrons dans la suite.

Cependant, dès le 24 janvier, les membres de la convention avoient juré sur la tombe de Lepelletier, d'oublier toutes leurs dissentions, et de ne plus s'occuper que du salut de la patrie, qui jamais n'avoit été dans un danger si imminent.

On enjoignit aux comités de redoubler de travail et d'activité, et de veiller spécialement à leurs attributions respectives. Celui de défense générale fut chargé de proposer l'organisation des ministres pour l'exercice d'un pouvoir exécutif provisoire. Syeyes, organe de la commission, présenta, le 29 janvier, un projet de décret pour établir en cette partie un *économat national* et un directoire formé d'un *ministre*, d'un *administrateur*, d'un *directeur*, d'un *conseil intime* pour les approvisionnemens des armées de terre et de mer.

Dans la même séance, divers membres parlèrent contre ce projet. Lamarque se leva le premier pour le combattre. Il en exposa les inconvéniens, soutint que si la convention l'adoptoit, elle multiplieroit dans cette partie de l'administration, les intrigues, la mauvaise foi, les friponneries, les dilapidations.... « J'observe, ajoutoit l'orateur, que toutes les fois qu'on a parlé d'administration, on a appliqué à contresens le principe des deux pouvoirs, en soutenant que l'un de ces pouvoirs est dans la convention nationale, et que l'autre doit résider dans les agens de l'exécution.

Si nous donnions dans cette erreur, nous rétablirions la royauté sous d'autres noms, et nous rendrions absolument nulle toute la force publique ». Le projet de Syeyes n'eut pas de suite.

Le ministre Roland venoit de donner sa démission : abreuvé de dégoûts et d'humiliations par les Jacobins et les Cordeliers, qui redoutoient sa probité et l'austérité de ses mœurs, il forma le projet d'abandonner le timon des affaires pour vivre dans la solitude ; cet homme à qui l'on ne peut reprocher qu'une sensibilité trop minutieuse, qu'un défaut de caractère qui ne lui permettoit pas de se mettre au-dessus de toutes les petites tracasseries que ses ennemis lui suscitoient, priva, par sa retraite, le parti de la Gironde de l'un de ses plus fermes appuis. Roland ne fut point un grand homme, mais un homme austère ; peut-être eut il la foiblesse de croire qu'il pourroit par sa rudesse atteindre à la réputation de Caton ; il se trompoit, et le premier obstacle à ce projet insensé, fut sa femme elle-même qui, extraordinaire dans son genre, et aussi pourvue de connoissances que de courage, eut

néanmoins la petitesse de faire appercevoir qu'elle dominoit son mari, et étoit elle seule le régulateur de sa conduite ministérielle et politique. Roland se retira avec honneur des emplois qui lui avoient été confiés, et ne fit jamais tourner son administration à son profit ; mais peu de tems après et dans des momens où la probité étoit un titre de proscription, ce républicain sincère, cet ami chaud d'un honnête liberté, termina ses jours de la manière la plus affreuse, après avoir appris la fin tragique de sa femme, qui mourut sur l'échafaud, avec autant de grandeur d'ame, que ses ennemis employèrent de scélératesse pour l'y faire monter. Cette infortunée qui avoit cru devoir rester à Paris, lorsque son mari, proscrit sous prétexte de fédéralisme, erroit de caverne en caverne, reçut le coup de la mort en prononçant ces paroles : *O liberté ! que de crimes sont commis en ton nom !*

Chaque jour les factieux (et sous cette qualification nous désignerons désormais les Marat, les Robespierre, les Danton, les Collot-d'Herbois, les Ronsin, les Hébert, les Chaumette, tous chefs du club

des Jacobins, des Cordeliers et de la commune de Paris, tous divisés d'intérêts et trompant la masse de la convention par une apparence de patriotisme exalté), chaque jour les factieux faisoient de nouveaux pas vers le pouvoir absolu ; déjà ils avoient fait un essai de leur autorité, en faisant cerner le Palais Royal, sous prétexte d'y trouver l'assassin de Lepelletier, en arrêtant dans cette enceinte tous ceux qui n'étoient pas munis de leur carte de sûreté ou dont la tournure ne plaisoit pas aux satellites de la commune, et en les jettant dans des prisons, où plusieurs étoient encore dix-huit mois après cette expédition. Déjà le comité de sûreté générale, qui jusqu'alors avoit été composé des partisans de la Gironde, et des membres de la convention qui vouloient une liberté sans anarchie, étoit renouvellé en totalité et composé de membres dont les opinions étoient diamétralement opposées à celles des précédens. Mais ce n'étoit point assez, il falloit anéantir quelques décrets salutaires qui subsistoient encore : de ce nombre étoit celui qui enjoignoit au ministre de la justice de poursuivre les au-

teurs, et complices des massacres de septembre ; les factieux en vinrent à bout.

Dans le tems où l'on commençoit à Meaux à poursuivre, par-devant le tribunal criminel, les égorgeurs qui avoient massacré les prisonniers de cette ville, un homme à figure patibulaire, se disant électeur de Marseille et défenseur de la république, se présente à la barre, où il s'exprime en ces termes. « Vous avez, dit-il aux représentans, chargé le ministre de la justice de poursuivre les *prétendus* auteurs des journées des 2 et 3 septembre, chargez-le donc aussi de poursuivre ceux des massacres du champ de Mars, de la Chapelle, et de Nancy. Ceux qui font un crime au peuple des scènes arrivées dans les premiers jours de septembre, sont les mêmes qui applaudissoient à celles du 17 juillet. D'ailleurs, ces scènes de septembre ne sont pas telles qu'on se plaît à les peindre. On savoit que lorsque le traître Louis devoit effectuer une seconde invasion, les *scélérats*, que *les tribunaux contre-révolutionnaires*, retenoient à dessein dans les prisons, devoient en sortir tout-à-coup, se réunir aux chevaliers du

poignard et égorger les *patriotes*. Pouvoit-on l'oublier, sur-tout au moment où l'on voyoit s'avancer 60,000 esclaves appellés par leur ancien tyran ? Le premier mouvement de ceux qui s'armèrent pour aller à la rencontre de Brunswick, fut de mettre leurs femmes et leurs enfans à l'abri ; pour cela ils se portèrent aux prisons et ensuite ils marchèrent à l'ennemi. Si la morale les réprouve, *la politique les justifie. Nous pleurons de bonne-foi les innocens*, quoiqu'on nous accuse de cannibalité. Mais qui sont ceux qu'on voudroit poursuivre ? est-ce le peuple de Paris et les fédérés ? vous auriez alors huit cent mille hommes à punir. Cette procédure *ridicule* qu'on veut intenter contre les auteurs des journées de septembre, n'est donc qu'un *échafaudage contre-révolutionnaire*, bâti par les ennemis de la république. C'est pour leur arracher le masque, que nous venons vous demander le rapport du décret qu'ils vous ont surpris. Vous le devez au peuple, *et plus encore à votre gloire.* Ce décret a donné lieu à une procédure dans la ville *de Meaux.*

Plusieurs

Plusieurs de *nos frères* sont dans les fers et prêts à perdre la vie. Cinquante pères de famille ont abandonné leurs femmes et leurs enfans, pour se soustraire *aux traîtres* qui, au nom de la loi, *veulent assassiner le peuple*. Nous demandons donc que vous ordonniez que nos frères de Meaux soient mis en liberté. »

Cette pétition mensongère, qui avoit été méditée par tous les chefs de factions qui, subdivisés en différens partis, ne pouvoient cependant parvenir à leur but que par l'anéantissement d'un grand nombre d'hommes et de tous les propriétaires particulièrement, fut appuyée par eux dans le sein même de la convention.

Lanjuinais osa combattre leur orateur, malgré que, dans les Jacobins, il eût été dit publiquement, que ceux qui s'opposeroient à cette pétition, devoient être regardés comme des ennemis du peuple, dont il falloit faire justice. Si la vertu avoit l'énergie du crime, l'existence des tigres ne seroit pas de longue durée sur la terre. « Je n'ignore pas, s'écria Lanjuinais, les provocations au meurtre que

nous lisons dans le journal d'une certaine société, je n'ignore pas quelle est la latitude de cette phrase qu'on y trouve : *nous massacrerons tous les ennemis publics*. Et cependant je viens m'élever contre cette pétition, par laquelle on demande une amnistie pour le massacre de huit mille citoyens assassinés paisiblement par deux cents autres, à l'instigation d'une demi-douzaine de chefs principaux ; pour un massacre qui avoit été mûrement médité, qui étoit inutile à la liberté, mais fort utile à l'agrandissement de quelques ambitieux : je m'élève contre une pétition dans laquelle on a insulté ce peuple auquel on ne peut reprocher que trop de foiblesse.

» Mais le cri de la vérité a percé ; on sent que ces horreurs ne sont l'ouvrage que d'une poignée de tyrans qui avoient composé les listes, délivré les mandats, mis les têtes à prix, donné 5 liv., 54 l. ou 94 liv. pour assassiner telle personne ou telle autre. Tous ces détails sont tirés des registres des sections et de la municipalité de Paris. Eh bien ! si c'est l'ouvrage de quelques tyrans obscurs, il faut

qu'ils tombent comme les tyrans couronnés.

» Cette entreprise, qui dura depuis le 2 septembre jusqu'au 9, n'est pas sans doute le résultat d'une émeute populaire, c'est la suite de proscriptions tyranniques. Eh bien ! si ce tems de la liberté est arrivé, que les auteurs des proscriptions fuient une terre qu'ils ont déshonorée, ou qu'ils subissent la peine due à leurs crimes.

» Si vous pardonnez, il en résultera que quand les meneurs ambitieux ou pillards se mettront à la tête de ces hommes immoraux qui pullulent dans les tems de révolution, ils pourront abuser du nom et de l'autorité du peuple : ils pourront ordonner des massacres pour assouvir des vengeances particulières ; ils pourront les renouveller dans toute la France avec impunité, et réaliser dans toute son étendue cette phrase : *nous massacrerons tous les ennemis publics.*

» Et alors, ne pourroit-on pas dire avec raison, que, placés sous la hache des massacres du deux septembre, vous n'avez pas osé rechercher leurs chefs ? comment ne le diroit-on pas, si vous refusez

de poursuivre les auteurs de cette lettre aux communes de la république, et dans laquelle on leur disoit en deux mots: *Nous avons tué ; tuez ! Nous avons massacré ; massacrez !* et l'on sait que depuis quinze jours, il est parti de Paris, au nom de la commune, de nouveaux émissaires pour les départemens.

» Eh quoi ! c'est lorsqu'il s'agit de découvrir les principaux auteurs de pareils forfaits, qu'on demande la suspension de la procédure ? Citoyens, elle doit être continuée ; votre honneur, votre sûreté, le vœu de vos commettans, tout l'exige ».

Chabot se charge de répondre à ce discours ; il excuse les égorgeurs, il prétend que si l'on punissoit *cette erreur*, il falloit mettre en jugement tous les vainqueurs de Gemmapes ; et après cette atroce calomnie contre des soldats intrépides, qui certes n'étoient pas dans les prisons quand des bourreaux salariés y versoient le sang à grands flots, il termine par dire que, si l'on vouloit du sang du corps législatif, il falloit commencer par le frapper ; qu'on pouvoit promener son corps dans les faubourgs, que ses lambeaux déchirés rallie-

roient peut-être des *Sans-culottes* défenseurs de la liberté. Ce moine fougueux qui, après des vœux de pauvreté, se montra aussi avide de richesses qu'affamé de carnage, ne s'attendoit guères que le parti, qu'il cherchoit alors à faire triompher, le placeroit, peu de mois après, sous le couteau décemviral.

Malgré les raisons de Chabot pour faire amnistier les septembriseurs, des membres eurent le courage de réclamer l'ordre du jour ; mais on mit en jeu la tactique ordinaire, on fit un vacarme horrible, on menaça, on lança des imprécations, et l'on obtint, par la force, la suspension des procédures entamées contre les massacreurs.

Nous regardons cette époque comme une des plus funestes de la révolution ; cette impunité applanit dès-lors la route du crime à tous les scélérats, et l'on put dire, dès ce moment, qu'avec de l'audace, les anarchistes pourroient faire légitimer tous leurs forfaits, à une assemblée dont les membres vertueux n'avoient plus les moyens d'opposer une digue à la scélératesse des faux patriotes qui séduisoient les

Ces maximes toutes atroces qu'elles paroîssent à l'homme de sang-froid, trouvoient des partisans dans les campagnes et dans les villes, où l'on n'oublioit pas dans les sociétés populaires de les colorer d'un vernis de bien public et d'intérêt général. Dans ces sociétés particulières qui étoient soumises aveuglément à la société mère de Paris, dont elles ignoroient les motifs secrets, il se rencontroit des fanatiques de bonne-foi qui ne laissoient pas que de trouver ces projets fort satisfaisans ; beaucoup ne voyoient dans cet anéantissement universel, qu'une égalité parfaite, que le bannissement des riches et un partage des propriétés.

Pour parvenir à ce grand œuvre, il falloit perdre les députés amis de l'ordre ; pour les perdre, il étoit nécessaire d'opérer un soulèvement populaire dont les

---

de dire que cet honnête homme qui siégeoit à la montagne, fut d'une probité sévère dans ses missions dans les départemens, et encore bien que nous ayions personnellement à nous plaindre de lui, nous lui devons cette justice que tout homme de bien ne peut refuser à la cendre de son ennemi.

suites sont toujours meurtrières : Marat et ses adhérens y parvinrent. Après avoir semé des inquiétudes sur les subsistances, après avoir fait faire à la convention plusieurs démarches à ce sujet, par les coriphées des groupes, cet écrivain fit placarder dans tout Paris une affiche où on lisoit ces mots : « Quand les lâches mandataires du peuple encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Laissons-là les mesures répressives des lois, il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et seront toujours sans effet. Dans tous les pays où les droits du peuple ne sont pas un vain titre, consigné fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendroit les acapareurs, mettroit fin aux malversations ».

Marat eut à peine sonné ce tocsin sur les marchands, que leurs boutiques furent pillées dans toute la capitale ; le sucre, la chandelle, l'huile, le savon et les autres denrées furent taxés par les pillards et emportés par eux sans obstacle, soit

qu'ils payassent ou qu'ils ne payassent pas les prix auxquels ils avoient bien voulu les fixer. La commune qui étoit de connivence avec les chefs des agitateurs, voyant que l'émeute n'avoit pas les suites qu'on s'en étoit promises, voulut avoir l'air de faire quelque chose pour arrêter le désordre. Vers les sept heures du soir, elle donna les ordres pour le maintien de la tranquillité publique, tandis que le pillage avoit commencé à la pointe du jour, et que les officiers municipaux étoient instruits la veille de tout ce qui devoit avoir lieu le lendemain.

En vain Marat fut dénoncé à la convention pour cette provocation au meurtre et au pillage; il se contenta de répliquer à ses accusateurs, qu'ils étoient des *cochons*, *des imbécilles qu'il falloit envoyer aux Petites-Maisons*; soutenu d'ailleurs par les factieux entre les mains desquels résidoient toute la force, toute la puissance, l'accusation intentée contre lui, fut seulement renvoyée par-devant les tribunaux ordinaires, qui étoient sans crédit, et l'assassinat des députés girondins, qui luttoient vainement contre cette déplorable anarchie, fut encore ajourné.

Ce fut aux clubs des Cordeliers et des Jacobins, à la commune et dans les assemblées permanentes de sections qu'on projetta hautement de leur donner la mort. Depuis long-tems on désignoit au fer des bourreaux tous ceux qui n'avoient pas voté la mort du roi ; on proposa de se porter à la convention, et d'y égorger une centaine de députés ; mais le coup pouvoit échouer encore et, dans le cas, il falloit créer un tribunal extraordinaire qui, voué aux assassins, pût exterminer à leur gré tout ce qui restoit d'hommes probes à l'assemblée et de particuliers riches dans la France ; ce fut alors qu'on proposa l'organisation d'un tribunal révolutionnaire, dont le projet fut adopté à la convention le 9 mars et l'organisation ajournée à un autre moment.

Ce triomphe étoit important pour les anarchistes, mais ils étoient actifs dans leur marche, et bien que cette espèce de commission, monstrueuse dans l'ordre judiciaire, leur promît, par la nature de sa formation, de dévorer tous leurs ennemis et particulièrement les députés Girondins, ils ne laissèrent pas que de vouloir hâter leur perte.

Le jour même qu'on avoit proposé à l'assemblée la formation d'un tribunal révolutionnaire, les Jacobins, dans leur séance, proposèrent le soir de se diviser en deux bandes, de marcher sur la convention et d'en exterminer le côté droit. La proposition fut accueillie avec enthousiasme et par des hurlemens terribles que poussoient les sicaires armés qui s'étoient rendus dans cet antre. On se mit en marche pour préluder à ce grand coup ; les uns se portèrent aux barrières pour les fermer, afin que leurs victimes ne pussent pas leur échapper, d'autres furent dans les sections pour demander qu'on sonnât le tocsin, ceux-ci alièrent avertir la commune que tout réussissoit à point ; ceux-là, se rendirent chez les ministres pour les inglober dans le massacre ; mais l'un d'eux, Beurnonville, qui depuis quelque tems venoit d'être nommé au ministère de la guerre, ayant escaladé les murs de son jardin, pour échapper aux poignards, se mit à la tête des bataillons du Finistère et de Nantes, qui venoient d'arriver à Paris et qui généreusement avoient offert de protéger

le côté droit et les républicains de la convention contre le fer de leurs bourreaux. Cette nouvelle, qui se répandit, commença à en imposer aux assassins ; d'un autre côté, les inspecteurs de la salle avoient été prévenus de la conjuration ; d'ailleurs, les tueurs, en sortant des Jacobins, avoient fait tant de bruit, poussé des cris si effroyables et mis si peu de mistère dans leurs démarches, que les Girondins, informés de leurs desseins, s'étoient presque tous absentés de la séance que Marat et d'autres de son bord, avoient fait prolonger dans la nuit, afin que les meurtriers trouvassent leurs victimes en place lorsqu'ils viendroient pour les frapper. Ajoutons à cela, qu'une pluie considérable qui tomboit dans ce moment, ne contribua pas peu à disperser les conjurés, en sorte que la commune, voyant le complot encore échouer et craignant l'énergie des républicains qui siégeoient à la convention, se hâta, avec son hypocrisie ordinaire, d'aller dénoncer à l'assemblée qu'il y avoit eu un projet de tramé contre la représentation nationale, mais elle n'indiqua pas

les

les coupables, ni l'heure des rassemblemens, ni le lieu d'où ils étoient partis.

Comme les conjurés, pour colorer leur crime, avoient pris pour prétexte de leur insurrection l'ajournement de l'organisation du tribunal révolutionnaire qu'ils vouloient voir en activité sur-le-champ, ils feignirent d'être satisfaits en apprenant cette organisation, dont s'occupa effectivement l'assemblée, au lieu de montrer de la fermeté et de chercher à punir les assassins qui avoient voulu égorger les Girondins, qui les avoient ménacés jusque dans le lieu de leurs séances et qui, désespérant de réussir dans leurs projets, et déjà intimidés, s'etoient bornés, faute de trouver les ministres chez eux et les victimes à leur place, à dévaster les imprimeries des journalistes ennemis de l'anarchie. Voici le décret textuel qui établit cet épouvantable tribunal qui couvrit la France de larmes et de sang: au moment de sa formation, il n'étoit connu que sous le nom de tribunal extraordinaire, il eut ensuite celui de *révolutionnaire* qu'il mérita dans toute son étendue; nous parlerons des changemens

qu'on y introduisit pour accélérer la faulx de la mort sur toures les têtes qu'on vouloit moissonner.

TITRE PREMIER.

De la composition et de l'organisation d'un tribunal criminel extraordinaire.

« ART. I. Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connoîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la république, la sûreté intérieure et extérieure de l'état; et de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens.

II. Le tribunal sera composé d'un jury et de cinq juges qui dirigeront l'instruction, appliqueront la loi après la déclaration des jurés sur le fait.

III. Les juges ne pourront rendre aucun jugement, s'ils ne sont au moins au nombre de trois.

IV. Celui des juges qui aura été élu le premier, présidera; et en cas d'absence il sera remplacé par le plus ancien d'âge.

V. Les jurés seront nommés par la convention nationale, à la pluralité relative des suffrages, qui ne pourra être néanmoins inférieure au quart des

VI. Il y aura auprès du tribunal un accusateur public et deux adjoints ou substituts qui seront nommés par la convention nationale, comme les juges et suivant le même mode.

VII. Il sera nommé dans la séance de demain, par la convention nationale, douze citoyens du département de Paris et des quatre départemens qui l'environnent, qui rempliront les fonctions de jurés, et quatre suppléans du même département, qui remplaceront les jurés en cas d'absence, de récusation ou de maladie. Les jurés rempliront leurs fonctions jusqu'au premier mai prochain, et il sera pourvu par la convention nationale à leur remplacement, et à la formation d'un jury pris entre les citoyens de tous les départemens.

VIII. Les fonctions de la police de sûreté générale attribuées aux municipalités et aux corps administratifs, par le décret du 11 août dernier, s'étendront à tous les crimes et délits mentionnés dans l'article I. de la présente loi.

IX. Tous les procès-verbaux de dénonciation, d'information, d'arrestation seront adressés en expédition, par les corps administratifs, à la convention nationale, qui les renverra à une commission de ses membres, chargée d'en faire l'examen et de lui en faire le rapport.

X. Il sera formé une commission de six membres de la convention nationale, qui sera chargée de l'examen de toutes les pièces, d'en

faire le rapport, de rédiger et de présenter les actes d'accusation, de surveiller l'instruction qui se fera dans le tribunal extraordinaire, d'entretenir une correspondance suivie avec l'accusateur public et les juges sur toutes les affaires qui seront envoyées au tribunal, et d'en rendre compte à la convention nationale.

XI. Les accusés qui voudront récuser un ou plusieurs juges, seront tenus de proposer les causes de récusation par un seul et même acte, et le tribunal en jugera la validité dans les 24 heures.

XII. Les juges voteront et formeront leur déclaration à haute voix, à la pluralité absolue des suffrages.

XIII. Les jugemens seront exécutés sans avoir recours au tribunal de cassation.

XIV. Les accusés en fuite, qui ne se présenteront pas dans les trois mois du jugement, seront traités comme émigrés, et sujets aux mêmes peines, soit par rapport à leurs personnes, soit par rapport à leurs biens.

XV. Les juges du tribunal éliront, à la pluralité absolue des suffrages, un greffier et deux huissiers : le greffier aura deux commis qui seront reçus par les juges.

TITRE II.

Des peines.

ART. I. Les juges du tribunal extraordinaire prononceront les peines portées par le code pénal, et les lois postérieures contre les accusés

convaincus ; et lorsque les délits qui demeureront constans, seront dans la classe de ceux qui doivent être punis par des peines de la police correctionnelle, le tribunal prononcera les peines sans renvoyer les accusés aux tribunaux de police.

II. Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort, seront acquis à la république, et il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfans, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs.

III. Ceux qui étant convaincus de crimes ou de délits qui n'auroient pas été prévus par le code pénal et les lois postérieures, ou dont la punition ne seroit pas déterminée par les lois, et dont l'incivisme et la résidence sur le territoire de la république auroient été un sujet de trouble public et d'agitation, seront condamnés à la peine de déportation.

IV. Le conseil exécutif est chargé de pourvoir à l'emplacement du tribunal.

V. Le traitement des juges, greffiers, commis et des huissiers, sera le même que celui qui a été décrété pour les juges, greffiers, commis et huissiers du tribunal criminel du département de Paris.

Malgré que la tourbe des conjurés fût dispersée, leurs chefs qui siégeoient dans le sénat essayèrent de tirer quelque avantage de ce mouvement et ne voulurent pas qu'une émeute aussi considérable s'appaisât

sans qu'ils en eussent recueilli quelque utilité. Le lendemain Robespierre, et Danton, qui, deux jours auparavant, et pour mieux parvenir à ses fins, avoit fait prononcer l'élargissement de tous les prisonniers pour dettes et l'abolition de la contrainte par corps, proposèrent de nouveau de casser entièrement le pouvoir exécutif et de choisir désormais les ministres dans le sein de la convention. Laréveillère-Lépaux fit échouer cette tentative : « On vous propose astucieusement, dit-il avec fermeté, de choisir les ministres dans votre sein, mais si, par malheur, vous jettez les yeux sur des hommes doués d'une ambition profonde et d'une grande audace, qui pourroit empêcher que demain un mouvement populaire ne séparât la convention ? Ces mêmes hommes revêtus des fonctions législatives et du pouvoir exécutif, ayant à leurs ordres un tribunal sans appel, ne seroient-ils pas les maîtres de la république ? Tant qu'une goutte de sang circulera dans mes veines, je m'éleverai contre ces nouveaux tyrans qui, richement logés, plongés dans la mollesse des Sybarites, parlent sans cesse de la misère du peuple

déplorent les maux qu'il éprouve, et qui, fastueux et déprédateurs, prennent avec hypocrisie le nom de *sans-culottes*. Je périrai plutôt que de laisser tomber ma patrie sous le joug d'un honteux dictateur, d'une municipalité orgueilleuse, ou d'une oligarchie sanguinaire ». Les vrais patriotes que la proposition avoit presque séduits, ouvrirent les yeux; Danton, de retour de la Belgique où il avoit été envoyé comme commissaire et où il avoit scandaleusement pilié, sentit que l'argument étoit à bout portant, qu'il falloit plier, et la motion des anarchistes n'eut aucune suite. Cependant les ministres furent renouvellés, mais ils ne furent pas pris dans la convention, et le choix que l'on fit, sans plaire beaucoup aux Jacobins, leur laissoit espérer du moins, que plusieurs d'entre eux ne s'opposeroient pas aux coups qu'ils pourroient porter par la suite aux Girondins.

Le peu de succès de cette grande entreprise, ce revers enfin, car nous pouvons nous servir de ce mot, que les factieux venoient d'éprouver, ralentit un peu l'audace des chefs; ils craignirent un second

échec, s'ils ne dirigoient mieux leurs batteries, s'ils n'ourdissoient leur trame avec plus de secret. Aussi parlèrent-ils de réconciliation, afin d'avoir le tems de méditer dans l'ombre un complot qu'ils ne devoient faire éclater qu'au moment où ils auroient la certitude de sa réussite. Non, jamais il n'y a eu de secte plus infernale, plus astucieusement hypocrite que celle des anarchistes; dans tout le cours de la révolution, chaque fois qu'ils ont eu le dessous, ils ont feint du repentir, ils ont tremblé pour leur existence, imploré l'humanité, demandé même l'abolition de la peine de mort, qu'ils sentoient n'avoir que trop méritée par leurs forfaits passés, ils ont crié qu'ils avoient été égarés, ils ont rejetté leurs crimes sur des chefs qui n'étoient plus, et du moment qu'ils voyent jour à réorganiser le massacre, le pillage et leur ancienne domination, ces misérables, ennemis de toute tranquillité, de toute espèce de gouvernement, se montrent plus audacieux, plus féroces que jamais; le mot de miséricorde n'est plus dans leur bouche, la honte sur leur front; c'est

la vengeance qu'ils appellent, c'est la torche à la main qu'ils se promènent, ce sont les furies toute-entières qui enveloppent de leurs serpens la figure de ces monstres dégoutans de carnages : *la mort* est leur cri de ralliement. Lâches et rampans quand ils voyent qu'une force supérieure met un terme à leurs proscriptions, ils sont ivres de joie quand l'heure de l'égorgement a frappé : alors, ce ne sont pas des lions qui se contentent d'une seule victime dont les membres palpitans suffisent pour appaiser leur faim, ce sont des tigres qui déchirent une proye, la quittent, se jettent sur une autre et la déchirent encore : leur rage s'accroît par la multiplicité des cadavres qu'ils entassent sous leurs serres : il leur faut du sang, encore du sang et toujours du sang.

Les Girondins qui n'avoient d'énergie que pour asseoir un gouvernement libre et non pour assassiner, ne profitèrent point de ce foible avantage ; leur tort fut toujours, quand un complot étoit déjoué, de se croire en sûreté et de ne pas surveiller les entreprises des factieux. Ce qui auroit dû cependant leur faire ouvrir les yeux,

c'étoit l'audace de quelques sections, qui venoient jusque dans le sein du corps législatif, demander l'arrestation de plusieurs d'entr'eux, qui venoient demander l'arrestation du général Dumourier ; c'étoit le décret qui venoit de leur être surpris et qui défendoit à Gorsas, Ducos et Condorcet de rédiger désormais des journaux, et dont les presses avoient été pillées et mises en pièces, sans que cette violation de propriété fût le moindrement réprimée. Vergniaud cependant chercha à tirer de leur léthargie tous les amis de l'ordre, tous les républicains par un discours relatif aux événemens qui venoient de se passer et dont il présageoit les funestes conséquences. La lumière que les paroles de cet orateur éloquent jettent sur toutes ces trames hideuses, nous détermine à les rapporter.

« Lorsque la conspiration des poudres eut été découverte à Londres, il ne put convenir qu'aux auteurs même de la conspiration, de prétendre que c'étoit perdre le tems que de l'employer à en développer la trame. Je demande à dénoncer des faits relatifs à la grande conjuration dont le hazard a fait découvrir hier le premier fil.

Telle est la nature du mouvement qui nous

entraîne, que déjà depuis long-tems il n'est plus possible de parler de respect pour les lois, pour l'humanité, pour la justice, pour les droits de l'homme, dont la conquête nous a cependant coûté quatre années de combats, sans être qualifié au moins d'intrigant, et plus souvent encore d'aristocrate et de contre-révolutionnaire; qu'au contraire provoquer au meurtre, exciter au pillage, c'est un moyen sûr d'obtenir des hommes qui se sont emparés du gouvernail de l'opinion, les palmes du civisme et le titre glorieux de patriote. Aussi le peuple est-il comme divisé en deux classes, dont l'une délirante par l'excès de l'exaltation auquel on l'a portée, et l'autre frappée de stupeur, traîne une pénible existence dans les angoisses de terreurs qui ne connoissent plus de termes.

» L'égarement est si profond, qu'on se tromperoit si l'on attribuoit les pillages de février à une erreur instantanée. Ils ont été le résultat d'une opinion fortement inculquée dans les ames, fortement exprimée dans les discours. Les actes de violence qui ont plongé plusieurs familles dans la misère, étoient des actes patriotiques, et ceux qui les blâmoient n'étoient que les vils souteneurs de l'acaparement.

» Cette funeste aberration de l'esprit public, a été indirectement favorisée par des mesures prises par la convention, dont je n'entends pas faire la censure: une indulgence politique a pu

les faire adopter. Je veux parler des amnisties. Le jour où les meurtriers de Simoneau ont obtenu l'impunité, la résolution courageuse de mourir pour la loi, a dû naturellement s'affoiblir dans le cœur des magistrats du peuple : l'audace qui la viole a dû au contraire s'accroître dans le cœur des scélérats.

» Le jour où les auteurs des premiers troubles, à raison des subsistances, ont obtenu l'impunité, il s'est formé de nouveaux complots, pour troubler la république sous le prétexte des subsistances: de-là, les pétitions insensées et les injures faites à vos propres commissaires.

» Ainsi, de crimes en amnisties, d'amnisties en crimes, un grand nombre de citoyens en est venu au point de confondre les insurrections séditieuses avec la grande insurrection de la liberté, et de regarder les provocations des brigands, comme les explosions d'ames énergiques, et le brigandage même, comme des mesures de sûreté générale.

» On a vu se développer cet étrange système de liberté, d'après lequel on vous a dit : Vous êtes libres, mais pensez comme nous sur telle ou telle question d'économie politique, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres, mais courbez la tête devant l'idole que nous encensons, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres, mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons les lumières et la

probité

probité, ou nous vous désignerons par les dénominations les plus ridicules, ou nous vous dénoncerons aux vengeances du peuple.

Alors, citoyens, il est permis de craindre que la révolution, comme Saturne, dévorant successivement tous ses enfans, n'engendre enfin le despotisme avec les calamités qui l'accompagnent.

La convention nationale avoit un grand procès à juger. Les uns ont vu dans l'appel au peuple, ou dans la simple réclusion du coupable, un moyen d'éviter une guerre qui alloit faire répandre des flots de sang, un hommage rendu à la souveraineté du peuple.

Les autres n'ont vu dans cette mesure, qu'un germe de guerres intestines et une condescendance pour les tyrans. Ils ont appellé les premiers royalistes, les premiers ont accusé les seconds de ne se montrer ardens pour faire tomber la tête de Louis, que pour placer la couronne sur le front d'un nouveau tyran.

» Des *patriotes* avoient conçu l'idée d'un tribunal révolutionnaire, pour épouvanter les conspirateurs. Ce tribunal, s'il étoit organisé d'après les principes de la justice, pouvoit être utile. La convention avoit accueilli l'idée de sa formation : on résolut de le faire servir même aux succès de la contre-révolution. Voici comme on se flatta qu'il seroit facile de persuader à la convention que les ministres étoient coupables de la déroute d'Aix-la-Chapelle, et d'en obtenir

au moins leur renvoi ; qu'il ne seroit pas impossible de l'amener à en choisir de nouveaux dans son propre sein ; qu'il s'y trouveroit des membres assez corrompus par l'ambition, pour vouloir cumuler sur leurs têtes les fonctions exécutives et les fonctions législatives, et que par l'intrigue et la terreur on parviendroit à les faire élire. Une fois que des hommes revêtus de l'inviolabilité inhérente au caractère de représentant du peuple, auroient tenu entre leurs mains tous les trésors de la république, auroient eu à leur disposition toutes les places, toutes les faveurs, les bienfaits pour séduire, l'autorité pour épouvanter, tous les moyens d'intrigues, de corruption, de popularité, et même de sédition, ils auroient écrasé de la toute-puissance de leur ascendant, la convention nationale, qui n'eût plus été entre leurs mains qu'un instrument pour légaliser leur crime et leur tyrannie ; et si quelque citoyen avoit voulu élever une voix gémissante contte cette nouvelle et exécrable tyrannie, le tribunal révolutionnaire étoit là pour le juger comme un conspirateur et lui imposer silence en faisant tomber sa tête.

J'entre maintenant dans les détails d'exécution de la trame odieuse que je viens de vous dévoiler. Permettez-moi seulement une observation préliminaire sur ce qui se passe dans plusieurs sections de Paris. Leur longue permanence a depuis long-tems fatigué la plus grande partie

des citoyens que leur patriotisme y conduisoit : ils s'y rendent encore par zèle, mais moins nombreux, mais moins exactement ; et lorsque la séance se prolonge trop, appellés par leurs affaires domestiques, par les soins qu'ils doivent à leurs familles, souvent par des devoirs civiques, ils se retirent. On ne voit alors dans les sections que des hommes oisifs, sans état, inconnus, souvent étrangers à la section, quelquefois à Paris, même à la république, ignorans, grands motionneurs, guidés au moins par l'envie de faire du bruit, peut-être par la malveillance et par la suggestion des puissances étrangères : de-là des arrêtés ridicules, incendiaires, que les sections s'empresseroient de désavouer si elles les connoissoient.

» Pendant la discussion sur l'affaire de Louis, on vous dénonça l'arrêté d'une section, par lequel elle s'étoit déclarée en état d'insurrection. Elle observa que par insurrection, elle entendoit surveillance. Cette explication parut vous satisfaire. A la même époque, il se forma un comité appellé aussi d'insurrection, ou comité révolutionnaire, et l'on assure que ce comité existe encore : un comité révolutionnaire auprès de la convention nationale ! Mais quels sont donc ses pouvoirs ? quelle révolution veut-il faire ? Le despotisme n'existe plus ; il veut donc détruire la liberté. Il n'y a plus de tyrans ; il veut donc détruire la représentation nationale.

» On nomme plusieurs membres de ce comité ; Fournier que vous avez fait mettre en état d'arrestation ; Deffieux, connu à Bordeaux par ses escroqueries et ses banqueroutes ; aux Jacobins par son apologie des massacres du 2 septembre, par des invitations continuelles au meurtre : un étranger appellé Lajouski, intrigant dans les bureaux et dans les clubs, commandant avec Fournier l'expédition des prisonniers d'Orléans, commandant en chef les brigands qui ont été briser les presses de la chronique et de Gorsas, arrêté à Amiens dans le mois de janvier, pour avoir voulu jetter le trouble dans la ville, et annonçant alors le pillage qui devoit se faire à Paris, dans le mois de février. Je déposerai ici sur le bureau, le procès-verbal de son arrestation, son inrerrogatoire, et les dépositions faites contre lui.

» Depuis quelques jours on crioit avec fureur que le seul reproche qu'on pouvoit faire aux journées de septembre, c'étoit d'avoir été incomplettes ; qu'il falloit purger la terre du pouvoir exécutif, des généraux, des Brissotins, des Girondins, des Rolandins, de tous ceux, en un mot, qu'ils avoient inscrits sur les listes de proscriptions.

» Le 9 de ce mois, à la séance du soir, un de ces orateurs de Coblentz, surprenant la parole à la complaisance de la société, invite les citoyens des tribunes à se rendre le lendemain

à celles de la convention, parce qu'il y aura une expédition à faire.

» Pendant la nuit, les assassins résolvent de briser toutes les presses des journalistes. Ils avoient ouï raconter que le farouche vainqueur d'Alexandrie, avoit dit, en parlant de la bibliothèque qu'il livra aux flammes : « ou elle ne contient que ce qu'il y a dans l'Alcoran, ou elle contient autre chose. Dans le premier cas, elle est inutile, dans le second, elle est dangereuse » Ils ont dit aussi : ou ces journaux ne contiennent que des provocations au meurtre et au pillage, ou ils contiennent autre chose. Au premier cas, ils sont inutiles, nous n'avons pas besoin de leurs leçons. Au second, ils sont dangereux, car ils pourroient contrarier nos projets. Vous savez le reste. Si les presses du Moniteur, de Prud'homme et de quelques autres journalistes ont été respectées, c'est parce que les ouvriers imprimeurs se sont mis dans un état de defense respectable.

» Le 10, dans la matinée, une consigne a été donnée par des étrangers aux sentinelles qui veillent autour de vous ; on leur a ordonné d'écarter les femmes, de ne laisser entrer que les hommes qui avoient une expédition à faire, celle dont il avoit été parlé la veille aux Jacobins ; et, ce qu'il y a d'étrange, la consigne fut exécutée ; pas une femme ne parut aux tribunes. On vous dénonça le pillage des presses. Gamon vous

dénonça, avec des preuves écrites, le fait de la consigne. Sur la première dénonciation, vous ordonnâtes simplement que le maire de Paris vous rendroit compte des faits. Sur la seconde, vous passâtes à l'ordre du jour. J'oserai vous le dire, citoyens, votre foiblesse ou votre insouciance ont failli vous perdre.

» Le club des Cordeliers prend un arrêté que l'on dit ainsi conçu :

« *Le département de Paris, partie intégrante du souverain, est invité à s'emparer de l'exercice de la souveraineté. Le corps électoral de Paris est autorisé à renouveller les membres traîtres à la cause du peuple ; il sera envoyé des députés au comité d'insurrection.* »

» La section des Quatre-Nations fait porter dans les autres sections une adresse ainsi conçue :

« *Voulez-vous être libres, voulez-vous sauver la patrie ? écoutez-nous. Nul doute que l'invasion de la Belgique ne soit l'œuvre de la faction impie qui paralyse la convention nationale et déchire le sein de la république. On reconnoit le complaisant des rois, le héros du camp de la lune, le traître Dumourier, aux succès de nos ennemis ; les défenseurs de la patrie se lèvent, mais ils jettent au dedans leurs premiers regards sur les chefs de la conspiration ; au moment où il faut agir, ils ne s'arrêteront pas à vous peindre les menées odieuses des Roland, des Brissot, des Guadet, des Gensonné, des Pétion, des Bar-*

baroux, des Louvet, &c. Aux yeux de tous les Français libres, les traîtres sont plus que démasqués; car ils ont la conviction intime de leurs trahisons, ils pensent que la nouvelle proposition faite ces jours-ci, par des patriotes, d'établir un nouveau tribunal révolutionnaire, et celle de la destitution des ministres, sont des palliatifs insuffisans, de fausses mesures, puisqu'elles n'attaquent qu'indirectement les assassins de l'intérieur, qui trouvent un point de ralliement au sein même de la convention. Ils demandent, comme mesure suprême et seule efficace, que le département de Paris, partie intégrante du souverain, exerce en ce moment la partie de souveraineté qui lui appartient; qu'à cet effet, toutes les sections et tous les cantons soient convoqués pour autoriser l'assemblée électorale du département de Paris à révoquer et rappeller les mandataires infidèles ».

» Dans la section Poissonnière, on donne à des hommes qui vont combattre pour la liberté, un drapeau rouge et blanc, orné de cravates blanches, ayant sur la lance deux fleurs de-lys et deux L croisées; c'est-à-dire, un drapeau de Coblentz, un drapeau de la servitude, un drapeau du royalisme, un drapeau de la contre-révolution. On abuse de la trop imprudente inadvertance des jeunes recrues auxquels on fait ce perfide présent, et le signe à jamais flétri des despotes a pu se déployer un instant dans le temple même d'où est partie la foudre qui a terrassé le despotisme.

» Le 10, dans la soirée, des hommes armés se réunissent du côté des champs Élysées, des groupes nombreux sont formés sur la terrasse des Feuillans, et les agens de Pitt s'y disséminent pour les embrâser.

» On se porte aux Jacobins. Là, un contre-révolutionnaire propose de se diviser en deux bandes, dont l'une se portera sur la convention, l'autre sur les membres du conseil exécutif. On préfère d'aller d'abord aux Cordeliers où est le rendez-vous général ; on y arrête de fermer les barrières, sonner le tocsin, et se mettre en marche pour l'exécution du complot.

» Citoyens, telle est la profondeur de l'abyme qu'on avoit creusé sous vos pas. Je vous ai montré tout ce que je connoissois des dangers que vous avez courus, non pour exciter des alarmes, ils sont passés. Toute terreur seroit maintenant presqu'aussi ridicule que votre sécurité a failli vous devenir funeste. Mais j'ai cru que leur connoissance étoit importante pour vous diriger dans la conduite que vous tiendrez à l'avenir. Le bandeau est-il enfin tombé ? Aurez-vous appris à reconnoître les usurpateurs du titre d'ami du peuple ? Et toi, peuple infortuné, seras-tu plus long-tems la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir tes applaudissemens que de les mériter, et surprendre ta faveur en flattant tes passions, que de te rendre un seul service ? méconnoîtras-tu toujours le courage du citoyen

qui, dans un état libre, ne pouvant tenir sa gloire que de toi, ose cependant te contrarier lorsqu'on t'égare, et brave jusqu'à ta colère, pour assurer ton bonheur ?

» Les royalistes ont cherché à t'opprimer avec le mot de *Constitution*. Les anarchistes t'ont trompé par l'abus qu'ils ont fait du mot *souveraineté*. Peu s'en est fallu qu'ils n'aient bouleversé la république en faisant croire à chaque section que la souveraineté résidoit dans son sein. Aujourd'hui les contre-révolutionnaires te trompent sous les noms d'*égalité* et de *liberté*.

» Un tyran de l'antiquité avoit un lit de fer sur lequel il faisoit étendre ses victimes, mutilant celles qui étoient plus grandes que le lit, disloquant celles qui l'étoient moins, pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimoit l'égalité, et voilà celle des tyrans qui te déchirent par leurs fureurs. L'égalité pour l'homme social n'est que celle des droits. Elle n'est pas plus celle des fortunes que celle des tailles, celle des forces de l'esprit, de l'activité, de l'industrie et du travail.

» On te la présente souvent sous l'emblême de deux tigres qui se déchirent. Vois-la sous l'emblême plus consolant de deux frères qui s'embrassent. Celle qu'on veut te faire adopter, fille de la haine et de la jalousie, est toujours armée de poignards. La vraie égalité, fille de la nature, au lieu de les diviser, unit les hommes

par les liens d'une fraternité universelle. C'est elle qui peut seule faire ton bonheur et celui du monde. Ta liberté ! des monstres l'étouffent, et offrent à ton culte égaré la licence. La licence a, comme tous les faux dieux, ses druides qui veulent la nourrir de victimes humaines. Puissent ces prêtres cruels subir le sort de leurs prédécesseurs ! puisse l'infamie salir la pierre deshonorée qui couvrira leurs cendres !

« Et vous, mes collègues, le moment est venu. Il faut choisir entre une énergie qui vous sauve et la foiblesse qui perd tous les gouvernemens, entre les lois et l'anarchie, entre la république et la tyrannie. Si, ôtant au crime la popularité qu'il a usurpée sur la vertu, vous déployez contre lui une grande vigueur, tout est sauvé. Si vous mollissez, jouets de toutes les factions, victimes de tous les conspirateurs, vous serez bientôt esclaves. Nous avons failli être vaincus sans combattre, par ce ministre pervers qui n'eût été que ridicule par ses forfanteries envers la France, s'il n'eût réussi par ses manœuvres à diviser deux grandes nations faites pour s'estimer, et dont la bienveillance réciproque eût maintenu la tranquillité de l'Europe.

« Citoyens, profitons des leçons de l'expérience : nous pouvons bouleverser des empires par des victoires, mais nous ne ferons de révolution chez les peuples que par le spectacle de notre bonheur. Nous voulons renverser les trônes;

prouvons que nous savons être heureux avec une république. Vous m'interrompez. Êtes vous fâchés que je ne me permette pas des personnalités? Si nos principes se propagent avec tant de lenteur chez les nations étrangères, c'est que leur éclat est obscurci par des sophismes anarchiques, des mouvemens tumultueux, et sur-tout par un crêpe ensanglanté.

« Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil pour l'appeller père de la nature, pensez-vous qu'il fut voilé par ces nuages destructeurs qui portent les tempêtes? Non sans doute; brillant de gloire, il s'avançoit alors dans l'immensité de l'espace, et répandoit sur l'univers la fécondité et la lumiere ».

Ces tristes vérités, ces prédictions terribles auroient dû déterminer la Gironde et tous les républicains qui étoient de son bord à faire un dernier effort pour écarter la tyrannie des anarchistes qui étoient prêts à les frapper : elles auroient dû ramener aux vrais principes les républicains qui siégeoient sur la montagne ; mais, par une fatalité étrange, ces derniers n'apperçurent toute la noirceur des chefs Jacobins et Cordeliers qui les égaroient, que quand le mal fut à son comble et qu'il étoit pour ainsi dire impossible de s'opposer aux entreprises

désastreuses de ces tyrans. Les chefs des factieux avoient soin d'aigrir les montagnards qui n'étoient pas dans leur confidence, contre la Gironde et particulièrement contre tous les députés qui n'avoient pas voté la mort du roi ; ce ne fut que quand les comités de gouvernement massacrèrent impitoyablement ceux qui n'avoient pas voté la mort comme ceux qui l'avoient votée, que la portion de la montagne, qui de bonne foi avoit voulu la république, découvrit l'abyme que des monstres avoient creusé sous ses pas ; son assentiment spontané pour les placer sur l'échafaud au neuf thermidor, prouve bien qu'elle étoit aussi révoltée de leurs crimes que fatiguée de leur tyrannie, mais jusques là trompée par ces vils intrigans, combien ne vit-elle pas périr de vrais républicains, croyant ne voir frapper que des contre-révolutionnaires?

Les factieux en effet continuèrent bientôt leur marche avec plus de rapidité que jamais. La rixe qui survint à Orléans, au sujet du représentant Leonard Bourdon qui s'y trouvoit en mission et qui manqua d'y perdre

perdre la vie, soit que dans cette affaire il eût été provoqué ou qu'il fût le provocateur, ainsi que l'affirment diversement des gens de différens partis, servit de prétexte à un député jacobin pour dire qu'on en vouloit à la vie de tous ceux qui avoient voté la mort du roi, et pour en conclure qu'il falloit voiler la statue de la loi, laisser sommeiller quelque tems tout projet de constitution et se déclarer *gouvernement révolutionnaire.*

Cette proposition, accueillie par des applaudissemens, ne fut cependant pas couronnée sur-le-champ par l'institution de ce gouvernement révolutionnaire qui, pour être différée, n'etoit pas perdue de vue: mais on fit l'essai de ce régime sur la ville d'Orléans même, où des commissaires furent envoyés avec pouvoir de lancer des mandats d'arrêts contre les prévenus qui seroient ensuite traduits au tribunal révolutionnaire, où l'on suspendit les fonctionnaires publics que l'on traduisit à la barre, où la garde nationale fut désarmée et mise en état d'arrestation, et où tous les habitans furent déclarés en état de

rébellion jusqu'à ce qu'ils eussent livré les prévenus de cet attentat qui, peu de tems après furent exécutés sur la place de la révolution, d'où l'on entendoit les cris de leurs femmes, de leurs enfans éperdus qui, protestant de leur innocence, vouloient, en ce moment, pénétrer à la convention, pour obtenir la grace de leurs pères, de leurs époux.

A l'appui de cette première démarche pour établir un gouvernement révolutionnaire, survinrent des adresses des sociétés des départemens, qui proscrivoient tous les députés qui avoient voté l'appel au peuple; il y en eut une remarquable, de Marseille, que les factieux eurent grand soin d'opposer à Barbaroux qui parloit sans cesse de la haine des Marseillais contre l'anarchie; en voici un extrait: par celle-là on jugera des autres. « Mandataires infidèles, y est-il dit, vous qui vouliez l'appel au peuple, votre perfidie est à son comble, trop long-tems vous avez occupé le poste honorable que vous êtes indignes de remplir. Il vous restoit encore la coupable espérance de perdre la république, mais

vainement attendez-vous du succès de vos manœuvres sourdes et de vos scélérates intelligences avec les tyrans conjurés contre nous. Fuyez cette enceinte sacrée que vous avez souillée trop long-tems de votre souffle impur. Les sections, les corps administratifs, la société populaire, toute la cité de Marseille vous déclare que vous avez perdu sa confiance, elle ne peut faire un meilleur usage de sa souveraineté qu'en vous rappellant. Nous ne reconnoissons de convention nationale que cette montagne tutélaire qui doit avec nous sauver la patrie. Fuyez laches et parjures, ou craignez de sentir les premiers le glaive vengeur d'un peuple républicain qui se lève pour la troisième fois, pour le maintien de sa liberté ».
Des administrations se joignirent aux signataires de cet écrit, demandèrent que les Parisiens missent en réclusion tous les votans pour l'appel au peuple et déclarèrent qu'elles ne regarderoient plus comme lois tous les décrets auxquels ces députés auroient participé. Cette violation de tous les principes resta sans punition; bien plus, peu de jours après, la commune suivie de

quelques commissaires de sections vint annoncer à la barre que de grandes mesures pouvoient seules sauver la chose publique, que s'il falloit que le peuple se levât, il étoit prêt à le faire. Quelques Girondins désespérant de sauver le vaisseau de la république battu par tant d'orages, insistoient pour obtenir la convocation des assemblées primaires qui nommeroient un nouveau corps législatif, plusieurs montagnards même qui vouloient l'affermissement du régime républicain et qui étoient fatigués des secousses de la révolution, penchoient assez pour cet avis, mais ce n'étoit point là ce que vouloient les meneurs; au lieu de s'occuper des assemblées électorales, ils parvinrent à faire investir la commune d'une puissance formidable. On avoit fait une premiere loi pour que les municipalités eussent à désigner et désarmer les citoyens qui leur paroîtroient *suspects*, c'est-à-dire qui ne paroîtroient pas attachés au gouvernement actuel; c'étoit des listes de proscription, c'étoit mettre le poignard dans la main de tous ceux qui avoient envie d'égorger; on ne tarda pas à leur en fournir

l'occasion. Il fut décrété que la commune de Paris suspendroit la délivrance des passe-ports jusqu'après l'exécution du décret sur le désarmement des gens suspects, qu'il y auroit des gardes aux barrières pour arrêter ces suspects ou gens sans passe-ports, que, pour leur ôter les moyens de fuir, les chevaux de luxe seroient arrêtés et mis en fourrière; les ministres furent chargés d'expédier des couriers aux municipalités voisines de Paris, pour qu'elles eussent, sans délai, à faire arrêter les gens suspects, à surveiller les châteaux, maisons de campagnes et faire désarmer tous ceux sur lesquels on auroit des soupçons. Ajoutons à cela que les comités de surveillance, connus ensuite sous le nom de comités révolutionnaires, et dont la majeure partie, sous le règne de la terreur, organisa si bien le brigandage et le meurtre, venoient d'être institués. Les Jacobins des provinces, qui jamais ne furent initiés dans les mystères secrets des chefs des clubs de Paris, secondoient merveilleusement ces derniers, et tel étoit l'aveuglement d'une partie de ces meneurs subalternes, qu'ils croyoient, ou

du moins que plusieurs d'entr'eux croyoient qu'ils agissoient au nom de la liberté, et que les républicains qui leur étoient dénoncés comme factieux par la société mère, étoient véritablement des ennemis de la république. Cependant quelques sociétés des départemens mieux éclairées, quelques villes mieux instruites ne laissèrent pas, quoiqu'éloignées du centre des factions, d'apercevoir la trame qu'on ourdissoit ; celle d'Amiens osa, dans le tems de ces agitations, demander un décret irrévocable de bannissement contre les Bourbons, sans aucune exception ; une loi contre les provocateurs au meurtre ; une loi pour obtenir une force départementale qui pût assurer l'indépendance de l'assemblée, un décret d'accusation contre Robespierre, Danton, Marat et leurs infâmes affidés. « Souvenez-vous, disoient les auteurs de cette adresse, que le bouc émissaire de cette faction assassine, que l'odieux Marat étoit le médecin du frère du tyran Capet. (Marat avoit été médecin des écuries du ci-devant comte d'Artois qui lui avoit fait remise de la finance de sa charge qu'il étoit alors

dans l'impuissance de payer). Cette adresse causa beaucoup de tumulte dans l'assemblée, et peut-être les auteurs, dont plusieurs furent immolés dans la suite, eussent-ils été recherchés sur-le-champ, si une nouvelle majeure, annoncée dans cette séance, n'eût maîtrisé toute l'attention des députés auxquels on apprit que la ville de Nantes étoit investie par les brigands de la Vendée.

A tant de calamités, à tant de présages sinistres, vint se joindre en effet un fléau destructeur, tel, que peu d'histoires font mention d'une guerre civile aussi funeste ; nous voulons parler de celle de la Vendée.

Le théâtre sanglant de ces dissentions cruelles, situé entre la Loire et la Charente, s'étendoit le long de la mer entre ces deux rivières, embrassoit la majeure partie de l'ancienne province connue sous la dénomination de Poitou, ainsi que les départemens de la Loire inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Vendée, des deux Sèvres, d'Indre-et

Loire, d'Isle-et-Vilaine et plusieurs autres.

Dans les départemens où cette insurrection prit naissance, le peuple des campagnes étoit plongé dans une ignorance profonde. N'étant livré à aucune spéculation commerciale, la sphère de ses connoissances se bornoit à la culture de la terre et à la pratique d'une religion dont, sous Louis XIII, ils avoient déjà payé la conservation par des flots de sang. Végétant pour ainsi dire sur la superficie d'un sol aussi fertile qu'agréable, et façonnés au joug des nobles et des prêtres, ces cultivateurs paisibles ne connurent la révolution, dès son principe, que par les rapports mensongers que leur en firent leurs seigneurs et leurs curés.

L'homme qui est né sur un champ qu'il est obligé de fatiguer pour en tirer sa subsistance, ne connoit guères que de nom le régime sous lequel il vit, et rarement ses idées le mènent jusqu'à soupçonner qu'il existe d'autres formes de gouvernement; les êtres purement agricoles du département de la Vendée, dont la majeure par-

tie, totalement étrangère à l'écriture, savoit à peine lire, ne connoissoient donc que trois choses auxquelles ils fussent uniquement attachés, leur champ, leur culte et leur roi.

Plus leur simplicité étoit grande, plus ceux qui avoient intérêt de les tromper parvinrent facilement à leur but. La noblesse qui vivoit au milieu d'eux leur fit entendre que des sujets rebelles, des régicides vouloient précipiter le monarque de son trône; les ecclésiastiques leur annoncèrent que la religion catholique, la religion de leurs pères, le culte du Dieu vivant penchoit vers sa chûte, que des impies vouloient l'anéantir, et dès la fin de la session de l'assemblée constituante, il existoit déjà dans ces contrées malheureuses un levain de fanatisme, un foyer d'insurrection.

Ce noyau ne tarda pas à se grossir, et ce qui se passa sous l'assemblée législative et au commencement du règne de la convention, n'étoit pas fait pour diminuer le nombre des rebelles. En effet une partie des nobles qui abandonnoient leur domi-

cile, soit parce que le nouvel ordre de choses ne leur convenoit pas et qu'ils vouloient rester fidèles à la monarchie, soit parce que les horreurs qu'exerçoient contre eux leurs vassaux les contraignoient de fuir pour mettre leurs jours en sûreté, soit enfin parce que les nuages dont ils voyoient se charger l'horison politique, ne leur présageoient rien que de sinistre, se jetta dans les départemens insurgés, sans doute parce qu'il étoit plus facile de s'y rendre, à une certaine époque, que de passer les frontières pour rejoindre l'autre partie de la noblesse qui combattoit sous les drapeaux ennemis ou dans l'armée des princes fugitifs.

D'ailleurs ce n'étoit pas s'expatrier, ce n'étoit pas sortir de la France, et, à supposer que les Vendéens eussent le dessous, la fuite hors du territoire de la république sembloit facile par la localité des pays insurgés qui, longeant la mer, promettoient, en cas d'échec, un embarquement facile, une retraite dans les ports de l'Angleterre et particulièrement dans les isles de Gersey et Guernesey. Un autre avantage encore,

c'est que si l'on pouvoit se procurer une retraite par la mer, on pouvoit également en tirer des secours, au moyen des débarquemens de troupes que l'Anglais pouvoit effectuer.

La noblesse ne fut pas la seule qui alimenta le parti des mécontens, le parti des cultivateurs de la Vendée; leur nombre fut aussi renforcé par beaucoup de prêtres des autres départemens, qui allèrent donner ou recevoir la mort dans un pays où ils étoient vénérés comme des martyrs, et où le peuple, à l'aspect du crucifix, se ruoit sur ses adversaires avec tous les transports et le dévouement d'une sainte rage; il fut accru par des jeunes gens qui, désespérés que la convention les forçât de sortir de leurs foyers pour aller combattre les ennemis, se rangèrent du bord de ceux qui vouloient l'anéantir; et ce fut à dater de ce moment que cette guerre prit un caractère terrible. Elle fut encore alimentée par ces contrebandiers, appellés *Chouans*, dont fourmilloient les départemens insurgés et les pays qui les avoisinoient.

Ces contrebandiers (qu'on nommoit

Chouans, parce que ceux qui les secondoient dans leurs entreprises frauduleuses, se servoient du cri du *chat-huant* pour les instruire de l'arrivée des gens de la ferme et du nombre de leurs ennemis,) ces contrebandiers, disons-nous, n'ayant plus rien à gagner lorsque les droits de gabelle et autres furent supprimés, et ne sachant aucun métier avec lequel ils pussent se procurer du pain, accoutumés d'ailleurs au vagabondage et à une espèce d'existence guerrière, se jettèrent dans un parti où les attira l'espoir du pillage. De ces différentes associations se forme une armée, elle arbore le drapeau blanc et se bat au nom de *Dieu* et du *roi*. Voilà les causes de la guerre de la Vendée, dont les effets furent si monstrueux.

Depuis le tems que ce feu couvoit sous la cendre, comment se fait-il que les chefs de parti qui étoient dans le sein de la convention, ne fussent pas instruits de ces faits; eux qui, par leurs agens, disséminés sur toute la France, étoient si bien informés de tout ce qui se passoit? Sans doute, s'ils ne prévinrent pas tous les désastres qui devoient

voient se manifester dans la Vendée, c'est qu'ils avoient des raisons pour ne le pas faire, et peut-être pourrons-nous les deviner aisément.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut que dans le courant de mars que l'assemblée fut informée de la rébellion de plusieurs départemens de l'Ouest et de la marche d'une armée nombreuse qui s'avançoit contre elle. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elle n'apprit pas cette nouvelle par les ministres, par le conseil exécutif, mais par l'administration des postes, qui vint lui annoncer que les couriers de Nantes n'étoient point arrivés comme à l'ordinaire; cet événement glaça d'effroi jusqu'à la montagne, dont une grande partie des membres n'étoit pas initiée dans les mystères; son trouble s'accrut bien davantage encore les jours subséquens, où des couriers, alors arrivant en foule, apprirent qu'une armée catholique et royale étoit organisée, qu'elle étoit commandée par des chefs expérimentés, que ces chefs avoient déjà proclamé un manifeste, que les communications étoient interrompues entre Paris et les

départemens ultérieurs, que des villes, défendues par des soldats républicains, étoient attaquées, que l'habit bleu étoit proscrit, qu'on égorgeoit sans pitié quiconque en étoit revêtu, que les rebelles, déjà maîtres d'un port de mer, occupoient plus de cinquante lieues de pays et que le mal étoit tel, qu'il paroissoit désormais sans remède.

A l'appui de ces alarmantes vérités, bientôt l'on apprend encore que des administrations de départemens ont retenu dans leurs arrondissemens, et pour leur sûreté, des troupes qui n'étoient point destinées à cet emploi, mais que l'approche des insurgés leur rendoit nécessaires; que l'armée catholique, maîtresse du district de Cholet qu'elle avoit incendié, a battu et fait prisonniers plusieurs colonnes de soldats levés à la hâte et qu'on avoit dirigées contre elle; que du côté d'Ancenis, après avoir intercepté plusieurs communications, elle a repoussé la troupe de ligne, la garde nationale et la gendarmerie jusqu'à Château-Bréan; qu'après un combat très-vif, les habitans de Fontenay ont été repoussés; qu'à la suite de cet échec, la ville de

Chantonnay a été prise et dévastée par cette même armée catholique qui est divisée en plusieurs colonnes répandues sur une immense étendue de pays et soutenues par des vaisseaux ou bâtimens ennemis qui croisent déjà dans le port des Sables.

On apprend en même-tems que ces insurgés sont maîtres de tout le pays au-delà de la Loire, qu'après le sac de Cholet ils se sont portés sur Villiers et Saumur; que le général Marsey, après avoir composé une petite armée, l'ayant dirigée contre eux et leur ayant livré bataille, avoit été mis en pleine déroute, et son quartier général, placé à Saint-Amand, levé avec une telle précipitation, qu'on avoit abandonné les blessés et livré aux ennemis plus de vingt lieues de pays. On apprend enfin que la ville de Nantes, dont les ponts de communication sont rompus, est la seule qui résiste à l'impétuosité des brigands; que ses habitans, qui se distinguent par des prodiges de valeur, sont néanmoins cernés par plus de quarante mille hommes répandus autour de leurs murs sur une circonférence de trois lieues.

Les notions que l'on acquéroit en outre sur la manière dont les rebelles se battoient, n'étoient pas propres à rassurer. On savoit que le fanatisme étoit le mobile du courage surnaturel que déployoient ces troupes dont la masse étoit composée de cultivateurs grossiers. C'étoit toujours ces derniers que l'on plaçoit dans les postes les plus périlleux, ou qui engageoient l'action. Quelque formidable que fût l'artillerie que l'on dirigea contre eux, seulement armés de fourches et de bâtons, ils s'élançoient, à l'aspect d'une image de la vierge, pour laquelle ils croyoient combattre, sur les artilleurs, sur les premiers rangs, et revenoient vainqueurs de l'attaque, ou mouroient dans la mêlée, glorieux et satisfaits d'avoir, en tombant, mérité la palme du martyre.

Une guerre qui se manifestoit dès son principe avec des symptômes aussi terribles, ne pouvoit avoir qu'une issue d'autant plus épouvantable, que les puissances du jour firent alors tout ce qu'il falloit pour en accroître les calamités; car, une vérité reconnue, ce n'a été qu'à dater de l'instal-

lation du directoire, qu'on a véritablement et sincèrement travaillé à extirper ce chancre rongeur, et qu'on y est parvenu. Qu'on se rappelle ce que nous avons dit du projet des niveleurs et peut-être saura-t-on le motif pour lequel les chefs du parti sembloient alimenter cette guerre, tandis qu'elle faisoit frémir tous ceux qui n'étoient pas dans leur intime confidence. Qu'on se rappelle la fin tragique du représentant du peuple Phélippeaux qui ne monta sur l'échafaud, dans le tems de la terreur, que pour avoir publié une brochure dans laquelle il prouvoit que des milliers de soldats républicains que la Vendée engloutissoit, ne trouvoient leurs tombeaux dans ces malheureuses contrées, que par l'impéritie des généraux et les ordres du comité de salut public d'alors. Envoyé sur les lieux, il frémit des horreurs et des perfidies dont il fut témoin ; il crut que la stupidité des généraux étoit la seule cause des désastres qu'éprouvoient les troupes républicaines, il vint en informer le comité de salut-public, dans l'espoir de faire remplacer ces hommes traîtres ou ineptes par des chefs expérimen-

tés ; le comité tourna en ridicule ses observations et lui enjoignit de se taire. Cette conduite désilla les yeux de Phélippeaux ; malgré la tyrannie des comités de gouvernement, il osa démontrer que c'étoit d'après leur volonté que les plaines de la Vendée étoient encombrées des cadavres des républicains ; à peine cet imprimé eut-t-il paru, que Robespierre, avec son patelinage accoutumé, conjura Phélippeaux, dans une des séances de la société des Jacobins, de se rétracter et de convenir qu'il avoit eu tort de publier un pareil écrit ; mais Phélippeaux ayant protesté publiquement qu'il ne se rétracteroit jamais, parce qu'il n'avoit dit que la vérité, vérité qu'il attestoit de nouveau à la face du ciel et de ceux qui l'entendoient ; Phélippeaux fut assassiné.

En effet, si les meneurs de la convention, ceux entre les mains desquels résidoit toute l'autorité à cette époque, avoient voulu étouffer cette guerre dans son principe, ou du moins en arrêter les progrès, il est à croire qu'au lieu d'envoyer partiellement des troupes dans la Vendée, d'y

faire passer de nouvelles recrues, des bataillons de jeunes gens de Paris qu'ils savoient être leurs ennemis et qu'ils vouloient faire exterminer, il est à croire, disons-nous, qu'ils auroient fait choix de troupes aguerries et de chefs habiles qui, en présentant un front redoutable aux insurgés, eussent pu leur en imposer; car lors de l'insurrection des départemens de l'Ouest, si l'armée royale et catholique fit moins de ravages qu'on ne l'auroit cru d'abord, ce bonheur fut moins dû à la bonne contenance et à la discipline des soldats qu'on lui opposa, qu'à l'intrépidité des habitans des villes qui avoient à se défendre contre ses entreprises.

Il est à croire encore que si ces meneurs eussent voulu anéantir ce fléau destructeur, en même-tems qu'ils auroient dirigé contre l'armée royale des troupes aguerries et disciplinées, ils auroient aussi cherché, par des commissaires *ad-hoc*, à entamer des négociations, si non avec les rebelles, du moins avec les malheureux habitans des campagnes que ces rebelles avoient trompés pour les entraîner dans leur parti. La voie des armes

étoit la dernière que l'on dût employer contre des hommes égarés par les suggestions de la noblesse et du clergé.

Les hommes du jour, qui avoient en France la toute-puissance, n'ignoroient pas qu'une partie considérable des agriculteurs insurgés, ne demandoient pas mieux que de mettre bas les armes à des conditions raisonnables. Vingt-une paroisses rassemblées dans les environs de Saint-Étienne et de Mont-Luc, consentoient à fraterniser et à faire la paix avec les autres départemens, et, pour prix de leur soumission au gouvernement, demandoient que jamais aucune corvée, aucun tirage de milice ne seroient proposés : qu'il ne seroit pris désormais aucuns bestiaux ni comestibles que de gré à gré avec les propriétaires : que les impôts seroient taxés d'après une évaluation équitable des communes instruites de la valeur des fonds de terre, et non d'après les arrêtés arbitraires des directoires de districts et de départemens : que ces autorités subalternes n'attenteroient plus, de leur autorité privée, à la liberté des citoyens ; que le domicile

des citoyens ne seroit plus violé par des visites de gens armés : qu'il seroit défendu de s'emparer des armes qu'un citoyen pouvoit avoir chez lui pour sa sûreté individuelle : qu'enfin on auroit pleine liberté de culte. Il étoit donc de l'humanité, du bien public, d'avoir des pour parlers et de traiter à l'amiable avec des gens qui ne demandoient que des choses justes ; on auroit détaché ces communes de la coalition des nobles, des prêtres, des chouans, on auroit épargné le sang ; mais c'est ce qu'on ne vouloit pas : nous le répéterons encore une fois, on vouloit faire de la Vendée un gouffre dans lequel iroit s'engloutir une partie de la population, dans lequel iroient s'abymer les nobles, les prêtres, les riches, les artistes, les savans et toute la jeunesse qui avoit reçu quelqu'éducation et qui avoit quelques talens en partage. Toutes ces classes de citoyens, ne pouvoient être, en effet, que contraires au gouvernement révolutionnaire qu'on alloit établir, qu'on établissoit déjà. Les nobles, attachés à leurs anciennes prérogatives et pétris d'orgueil, ne pouvoient

qu'abhorrer un gouvernement, ou plutôt une espèce de gouvernement qui les mettoit sous les pieds et à la merci des plus obscurs citoyens. Les prêtres ne pouvoient chercher qu'à anéantir un gouvernement qui, les faisant passer pour des imposteurs et des charlatans, les proscrivoit et leur ôtoit jusqu'aux plus foibles moyens d'existence. Les riches ne pouvoient qu'exécrer un gouvernement qui cherchoit à les dépouiller, qui les dépouilloit effectivement, parce qu'il falloit qu'il donnât à ses créatures et que, pour donner, il falloit qu'il prît à ceux qui possédoient; enfin les gens éclairés ne pouvoient qu'avoir en horreur un gouvernement aussi hideux, et ne pouvoient être que dangereux pour ce même gouvernement, parce que tout homme qui est doué d'une certaine portion de connoissances, d'une élévation d'ame, est l'ennemi juré de toute espèce de tyrannie: il falloit donc, nous le répétons, que ce gouvernement monstrueux, que les meneurs qui en vouloient diriger les mouvemens, anéantissent, pour parvenir à leurs fins, les prêtres, les nobles, les riches et les savans;

une population très-nombreuse est dangereuse dans ses fluctuations, il falloit donc que pour parvenir à leur but, que pour régner paisiblement eux et les leurs, ils précipitassent dans l'abyme creusé dans les champs de la Vendée, une partie de la génération qui les entouroit.

Ce qui servit encore beaucoup ces vues secrètes et terribles des Jacobins et des Cordeliers, ce fut des mesures prises pour le salut de la patrie, qui, en produisant du bien d'un côté, produisirent de l'autre un grand mal. Des mesures générales frappent toujours des innocens; c'est ce qui arriva, c'est ce qui aigrit beaucoup de citoyens, et c'est ce que demandoient les conspirateurs contre la liberté. Développons ces idées. Les décrets des 19 et 20 février, qui faisoient un appel de trois cents mille hommes pour compleiter les armées de la république, et qui, à cet effet, mettoient à la disposition du ministre de la guerre tous les citoyens célibataires ou veufs sans enfans, depuis 18 jusqu'à 40 ans, avoient fait beaucoup de mécontens, soit parce qu'ils forçoient à

marcher à l'ennemi beaucoup de jeunes gens qui ne s'en soucioient pas, soit parce qu'ils affligeoient des pères de famille qui se voyoient privés de leurs enfans, soit parce qu'ils enlevoient des bras aux cultivateurs et forçoient une infinité de particuliers d'abandonner leurs états: ces mécontentemens attisés d'ailleurs par des nobles et des prêtres, avoient occasionné des attroupemens dans divers départemens. Dans la vue d'arrêter ces désordres, on mit *hors la loi* tous ceux qui seroient prévenus d'avoir pris part aux émeutes contre-révolutionnaires qui avoient éclaté ou éclateroient à l'époque du recrutement, dans les différens départemens de la république et notamment tous les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, leurs agens et domestiques, ceux qui avoient exercé des charges sous l'ancien régime, et de plus, les fonctionnaires publics de 89, 90 et 91; et pour que ces hommes mis hors la loi fussent frappés de mort, il suffisoit que deux témoins, ennemis ou non de l'accusé, déposassent qu'ils avoient pris part à l'attroupement. La loi ayant un effet uni-

versel

versel, on sent combien elle étoit rigoureuse. Bientôt après, un décret du 28 mars bannit à perpétuité tous les Français qui, après être émigrés, seroient rentrés dans leurs foyers; on les déclare morts civilement, on confisque tous leurs biens dès à présent, ils sont mis hors la loi; pour les envoyer à l'échafaud, il ne faut que deux témoins qui *reconnoissent* leur individu; puis on prolonge fictivement leur vie de cinquante années pendant lesquelles la république héritera de toutes les successions qui leur fussent dévolues s'ils eussent rempli cette longue carrière. Les donations, legs, fidei-commis, substitutions, avantages directs ou indirects ouverts à leur profit, sont maintenus dans toute leur intégrité et ils échoient à la république, quoiqu'annullés par les nouvelles loix à l'égard de tous les autres citoyens; par cette même loi, les pères et mères, ayeuls, enfans et petits-enfans d'émigrés sont privés de la faculté de pouvoir aliéner ou hypothéquer leurs propres biens. En même-tems on fit décréter que les propriétaires et principaux locataires de toutes les maisons seroient tenus

d'afficher sur la porte extérieure, dans l'endroit le plus apparent et en caractères bien lisibles, les noms, sur-noms, prénoms, âges et professions de tous les individus qui habitoient chez eux, et le même jour, le ministre de la justice vint annoncer à la convention que *le tribunal révolutionnaire* venoit d'entrer en fonction. Sous certains rapports ces décrets n'étoient guères propres à éteindre une guerre que des chefs de faction cherchoient à entretenir.

Par la proclamation suivante qu'ils adressèrent aux soldats qu'ils envoyoient contre les Vendéens, qu'on juge s'ils vouloient en faire une guerre d'extermination : *républicains*, leur écrivoient-ils, *il y a assez long-tems que la Vendée fatigue la république, marchez, frappez, finissez : tous nos ennemis doivent tomber à la fois ; méritez la gloire d'avoir exterminé les rebelles ; précipitez-vous sur ces hordes insensées et féroces, écrasez-les.* D'ailleurs, outre que cette épouvantable guerre servoit de prétexte aux meneurs pour crier contre les riches qui étoient

encore dans l'intérieur et pour les faire périr en les accusant de trahison et en exaspérant le peuple contre eux, elle leur était encore utile pour faire immoler, en les conduisant au feu, les mêmes hommes dont ils s'étoient servis pour les massacres de septembre (1) et les autres insurrec-

(1) Parmi les premiers soldats qui ont été envoyés contre la Vendée, il y avoit des hommes tellement accoutumés au crime, qu'ils ne se rendoient là que pour continuer leurs horreurs et leur brigandage. Voici un fait qui le prouvera; nous le tenons d'un armateur de Nantes, républicain estimable, ennemi juré des Anglais contre lesquels il arme en course, et qui se battit en brave contre l'armée catholique. Dans les premiers momens de l'invasion des chouans, une femme qui les redoutoit et qui s'attendoit que sa maison et son petit mobilier seroient bientôt pillés par eux, apprit avec des transports de joie que Paris envoyoit des troupes pour arrêter les progrès et les dévastations des rebelles. Croyant ne trouver dans ces défenseurs de la patrie que des militaires animés par l'amour de leur pays et guidés par la loyauté, elle se réjouit de pouvoir donner l'hospitalité à plusieurs d'entre eux; elle emploie le peu d'argent qu'elle

tions ; toujours sûrs de trouver au besoin de semblables cannibales, ils les redoutoient

---

possède à se pourvoir de vin, de viande et d'autres objets pour bien traiter ses hôtes, elle court elle-même, lorsqu'elle apprend leur arrivée, en chercher autant que peut en contenir son petit domicile, elle les reçoit, les héberge de son mieux, mais au lieu de recevoir des remercîmens de ces individus, lorsqu'ils sont prêts à la quitter, ils lui demandent si elle n'a point d'argent à leur donner ; elle leur répond que le peu qu'elle en possédoit avoit été employé à les bien accueillir ; peu satisfaits de cette réponse, ils se jettent sur elle et lui déchirent les deux oreilles pour en arracher deux boucles d'or qu'elle portoit en forme de pendans ; à quelques pas de là, ces monstres ne pouvant extraire facilement du doigt d'une autre femme un anneau d'or qu'elle portoit depuis long-tems, lui coupèrent la main à coups de sabres, et emportèrent cette main avec eux, pour arracher cet anneau à leur aise. Le brave armateur de qui nous tenons ces détails, cassa son sabre sur le dos de l'un de ces brigands ; il voulut exiger une réparation éclatante de ces forfaits, mais l'officier qui commandoit alors cette troupe calma sa juste indignation, il lui apprit que parmi les soldats qu'il commandoit, il y avoit beaucoup de

une fois qu'ils s'en étoient servis. Les généraux qui étoient affidés à ces chefs de parti s'acquittoient parfaitement de toutes leurs intentions ; Biron et Beisser qui, en qualité d'officiers supérieurs, obtinrent quelques succès contre les Vendéens et cherchèrent de bonne foi à extirper ce chancre rongeur, périrent sur l'échafaud, pour prix de leurs services.

Ceux qui vouloient l'anéantissement d'une grande partie de la population de la France, et qui avoient pris pour y parvenir toutes les mesures dont nous venons de parler, furent merveilleusement secondés par les agens qu'ils employèrent dans cette entreprise. Jamais guerre ne fut plus animée, jamais il n'y eut moins d'ap-

militaires estimables, mais qu'aussi il y avoit un très-grand nombre de pillards et d'assassins auxquels on ne pouvoit faire aucune remontrance sans s'exposer à se faire égorger par eux. Qu'on juge par là de la position dans laquelle se trouvoient les pays exposés à l'invasion des Vendéens ; un ennemi féroce d'un côté et de l'autre des défenseurs qui étoient pour eux aussi funestes que les brigands dont ils vouloient repousser les coups.

parence de réconciliation entre les partis qui en étoient aux mains : c'étoit de part et d'autre à qui commettroit le plus d'horreurs. Une seule campagne de la Vendée fit périr plus d'hommes que n'en moissonna la guerre terrible que soutenoit la France contre toutes les puissances de l'Europe. Point de prisonniers ; nul égard pour l'âge et le sexe ; nul respect du droit de la nature et des gens ; armés ou désarmés, hommes et femmes, jeunes et vieux, tous étoient immolés sans rémission ; meubles, maisons, palais, chaumières, moissons, forêts, tout étoit la proye des flammes ; des monceaux de cendres succédoient en un moment au village le plus riant, au sol le plus riche. A cette boucherie générale se joignoient des actes d'une barbarie incompréhensible : voici comme s'exprime le député Lequinio, dans une brochure qu'il fit publier en 1795 sur les satellites que Robespierre et ses adhérens envoyèrent d'abord pour combattre les Vendéens. « On fait venir dans ces départemens une prétendue armée révolutionnaire, pour achever, disoit-on, la ruine d'une horde d'es-

claves, dont elle devoit exterminer jusqu'au dernier rejetton ; mais au lieu d'exécuter ce projet, elle a dévasté les possessions des paisibles agriculteurs. Cette troupe s'est divisée en douze petites colonnes, pour ruiner une plus grande étendue de pays à la fois. Lorsque les portefeuilles étoient bien pleins, on n'avoit plus aucun desir de se battre, dans la crainte de perdre ses richesses. Les soldats demandoient des billets d'hopital ; les généraux faisoient pis encore, ils mettoient en réquisition les charrettes des communes, enlevoient tout ce qu'il y avoit de meilleur dans les maisons des *patriotes*, comme dans celles des insurgés, faisoient traîner le tout à leur suite, permettoient aux habitans d'emporter le reste, à condition d'accompagner la colonne ; mettoient le feu aux habitations, et lorsqu'on étoit au milieu des champs, on tuoit les hommes, on violoit les femmes et les filles que l'on poignardoit ensuite.

« Dans un petit village, connu par son patriotisme, on apprend qu'une colonne républicaine approchoit : tous les habitans

se réunissent pour préparer, à ceux qu'ils appelloient leurs frères d'armes, un repas fraternel. La colonne arrive, mange les vivres de ces malheureux, et aussitôt après le repas, elle les entoure dans le cimetière du village, et là, hommes, femmes et enfans, on les fusille les uns après les autres. On a vu quelques-uns de ces soldats de Robespierre, de ces êtres aussi lâches qu'immoraux, composant cette armée révolutionnaire, couverts d'or et de bijoux qu'ils consommoient avec une prodigalité monstrueuse; on a vu ces soldats violer publiquement des femmes sur des pierres amoncelées le long des grandes routes, les poignarder ensuite en sortant de leurs bras et, au bout de la même bayonnette qui avoit percé le sein de la mère, porter, comme un trophée, l'enfant à la mamelle qu'ils venoient d'égorger. On a vu des communes se présenter à ces soldats, un rameau d'olivier à la main, ayant à leur tête leurs officiers municipaux en écharpes; l'on a vu ces soldats les recevoir avec une fraternité apparente et, pendant qu'ils amusoient ces malheureux cultivateurs par

de vaines paroles, les entourer et les exterminer sur l'heure. Voilà ce qui alimentoit la guerre de la Vendée, voilà ce qui insurgeoit contre la république les habitans des campagnes de l'Ouest; les prêtres, les nobles, les Chouans, profitant du désespoir de ces cultivateurs, leur faisoient aisément croire que la mort étant réservée par les républicains à tous les habitans de la Vendée, il ne leur restoit d'autre parti à prendre que de se joindre aux chefs de la rébellion et de vendre chèrement leur vie ».

Que de monstruosités furent, par représailles, commises par les Vendéens! Plusieurs de leurs ennemis qui tombèrent vivans entre leurs mains, furent enterrés nuds jusqu'à la moitié du corps, et dans cet état, on leur coupoit aujourd'hui une oreille ou une main; demain, on leur arrachoit un œil; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'ils expirassent de douleur et d'inanition. Les généraux dévoués aux puissans du jour, avoient bien soin, dans les écrits qu'ils adressoient à la convention, de taire les forfaits de leurs sbirres, et de ne parler que de ceux des Vendéens; aussi renchérissoit-

on tous les jours de cruauté dans les ordres qu'on leur intimoit : la majeure partie de la convention, et nous devons le dire pour sa justification, ignoroit toutes ces infamies; elle ignoroit qu'un proconsul atroce, et qui périt ensuite sur l'échafaud pour son inhumanité, envoyé sur les lieux par les comités de gouvernement, se portoit, sous prétexte d'éteindre cette guerre, à tous les excès de l'imagination la plus sanguinaire. Ce tigre à face humaine, pour atteindre le but que se proposoient les niveleurs, les anarchistes, les coriphées des Jacobins, après avoir dit hautement que la population étoit trop nombreuse en France, faisoit remplir des bateaux de Vendéens ou de personnes soi-disant telles, et par le moyen d'une soupape que l'on entr'ouvroit quand le bateau étoit en pleine eau, il faisoit noyer toutes ces victimes; en vain les cris des vieillards, les gémissemens, les prières brûlantes des mères qui soulevoient leurs enfans sur les eaux, pour les dérober à la mort, venoient frapper les ministres carnassiers de ces infernales exécutions : ces monstres, qui n'exécutoient ces noyades

que la nuit, et à la lueur de torches funéraires, disséminés sur les bords du fleuve qui venoit d'engloutir tant d'infortunés, repoussoient dans les flots, avec des piques ou des bayonnettes celles de ces victimes qui s'accrochoient à la rive pour échapper à la mort. Des communes, dont les propriétés, arrosées par les eaux de ce fleuve, furent bientôt couvertes des cadavres qu'il vomissoit sur leurs plages, écrivirent et députèrent à la convention épouvantée, pour lui apprendre que la peste alloit se manifester dans leur contrée et qu'elle étoit occasionnée par les miasmes putrides qu'exhaloit l'immensité de corps dont regorgeoit la Loire.

O spectacle déchirant ! O déplorable condition des hommes ! La convention ouvrira-t-elle enfin les yeux? reconnoîtra-t-elle la barbarie de ces Robespierres, de ces Collot-d'Herbois, de ces Carriers, de ces Marats, de tous ces chefs de parti qui, au lieu de vouloir la république, ne veulent qu'une anarchie sanglante, pour parvenir, par le machiavélisme le plus absolu, au pouvoir le plus tyrannique? Cette même

convention desirant de réparer les maux que des scélérats, qui l'ont trompée, ont commis en son nom, trouvera-t-elle enfin un guerrier magnanime qui, marchant dans les plaines de l'Ouest avec des phalanges vraiment républicaines, veuille franchement terminer l'épouvantable guerre de la Vendée! Qu'on nous pardonne d'anticiper sur les événemens; ah! nous en avons besoin pour soulager notre ame des angoises qu'elle éprouve à l'aspect de tant de tableaux révoltans: oui, cet homme vraiment grand, ce héros, *Hoche*, paroîtra: sa douceur, son affabilité, son courage, et plus encore ses moyens de persuasion et la générosité de ses soldats triompheront de cet hydre terrible; il saura distinguer les gens égarés d'avec les coupables, la simplicité du cultivateur d'avec la perfidie du prêtre fanatique et du noble orgueilleux; loin de retourner le poignard dans le cœur de l'homme trompé, ses pleurs paternels couleront sur ses blessures; il accueillera avec franchise ceux qui viendront se réunir au giron de la patrie, et le gouvernement anglais, aussi lâche

lâche que perfide dans ses moyens de nuire, n'aura que la satisfaction d'avoir fait verser du sang. Gloire et reconnoissance à l'immortel Hoche, au pacificateur de la Vendée et à tous ses braves compagnons d'armes. Guerrier bienfaisant, que la renommée fasse reverdir à jamais la couronne civique dont la victoire ombragea ton front, et que l'amour de ton pays soit la récompense de tes travaux salutaires.

Dans la suite de cet ouvrage nous reviendrons sur la guerre de la Vendée, non pas pour entrer dans tous les détails qui lui sont relatifs, cela seroit impossible, mais pour donner encore quelques éclaircissemens à ce sujet. Des volumes nombreux suffiroient à peine pour narrer ce qui a trait à cette partie de notre histoire, et il n'appartient qu'à ceux qui ont été sur les lieux, ou qui auront recueilli les matériaux nécessaires pour connoître à fond l'insurrection de ces départemens, d'en publier un jour une relation détaillée et particulière. Depuis huit ans les faits se sont succédés avec une telle rapidité et une telle confusion, si nous osons nous expri-

mer ainsi, qu'il est impossible de les comprendre tous dans un seul cadre. Nous devons donc nous borner à les décrire en masse, afin de ne pas perdre de vue l'objet principal de cet ouvrage.

Nous placerons seulement ici quelques réflexions qui nous sont suggérées à l'occasion de cette guerre religieuse, et que nous jugeons plus essentielles au but d'utilité que tout historien doit se proposer. On a vu les prêtres inglobés dans les mesures de rigueur prises contre ceux qui auroient contribué ou contribueroient à empêcher l'exécution du décret concernant le recrutement des trois cent mille hommes : il n'est pas douteux que la majeure et la très-grande majeure partie des prêtres catholiques romains ne fut ennemie jurée de la révolution française ; cette assertion qui choquera les partisans du catholicisme, n'en est pas moins de la dernière vérité : mais si les prêtres sont ennemis de toute espèce de gouvernement libre, par cela seul qu'ils ne peuvent exercer puissamment leur empire qu'en s'identifiant avec un gouvernement des-

potique qui leur rend l'appui qu'il en tire, si, d'après ce raisonnement, la chûte des prêtres étoit nécessaire en France pour y fonder le culte de la liberté, ce n'étoit pourtant pas un motif pour anéantir entièrement la caste sacerdotale et pour l'anéantir sans ménagement, sans précaution : dès le principe de la révolution, on avoit voulu que la religion fût dans l'état et non plus l'état dans la religion, et à cet égard on avoit parfaitement raison, sur-tout si ceux qui entreprenoient cette grande œuvre, avoient senti et pesé combien exige de sagesse, de précautions, de surveillance et de ménagemens une opération de cette nature. Pour secouer le joug du fanatisme, pour attacher les prêtres à la révolution, on avoit, dans un tems où l'on comptoit encore sur la force d'une parole sacrée, exigé d'eux un serment qui les liât au nouvel ordre de choses. Il s'étoit élevé à ce sujet, une scission bien prononcée dans le clergé. Les uns prêtèrent le serment exigé, les autres le refusèrent ; on devoit s'attendre à cette division. Mais cet arrêt porté, il

devoit être irréfragable. Ceux qui refusoient le serment étoient exclus de toute dignité sacerdotale, ceux qui le prêtoient en étoient pourvus; jusques-là, tout étoit conséquent. Mais pour consolider ces innovations, il falloit donner aux individus qui s'en rendoient les instrumens, la force et l'assistance nécessaires, non pas tant pour eux-mêmes, mais parce qu'il faut une religion et qu'on ne peut abattre un culte en totalité, sans que de cette suppression inconsidérée, et qui toujours ne peut être que momentanée, il n'en résulte les plus graves inconvéniens pour l'état où s'opère ce changement. Au lieu donc de soutenir les prêtres assermentés, comme cela eût été convenable, sous le gouvernement révolutionnaire et même antécédemment, loin de favoriser un culte quelconque, on déversa à pleines mains la satyre et le ridicule sur tous les ecclésiastiques, qu'on traita de jongleurs et de charlatans, au point que les prêtres assermentés qui avoient eu d'abord à combattre la haine des fidèles attachés aux prêtres non assermentés, eurent encore à se défendre de la méfiance

et de l'animadversion que témoignoient les républicains et les révolutionnaires, contre tout homme anciennement revêtu du caractère de prêtre. Cette position terrible, fut peut-être la cause que, dans le cours du gouvernement de Robespierre et de la puissance des chefs des jacobins, des prêtres indignes à jamais du nom d'ecclésiastiques, voulant faire oublier qu'ils avoient été attachés à cette caste et détruire les soupçons qu'on pouvoit concevoir sur la réalité de leur républicanisme, commirent plus de crimes et d'atrocités qu'aucun de ceux qui ont si horriblement figuré dans cet affreux intervalle de notre histoire.

C'est bien ici le cas de faire une distinction à l'égard des Prêtres assermentés et insermentés. Les royalistes et les dévots tranchent toute difficulté et vous disent, quoiqu'avec des motifs différens, que tous les prêtres qui ont prêté le serment, sont des *scélérats*. En raisonnant de la sorte, ils sont de mauvaise foi, ou ils se trompent ; d'un autre côté, nous entendons dire à des républicains

que tous les prêtres qui n'ont pas prêté le sérment sont des *fripons*. C'est encore là une erreur ; s'ils se contentoient de dire que ce sont des ennemis de notre gouvernement, ils auroient raison.

En effet, pourquoi la majeure partie, ou pour mieux dire, pourquoi la totalité du haut clergé de France n'a-t-elle pas prêté le serment ? parce que ces prélats sentoient que, s'ils ne se réunissoient pour parer le coup dont ils se voyoient menacés, on alloit leur enlever leurs dignités, particulièrement leurs richesses, objet premier pour lequel ils avoient tous été lancés dans les ordres par des parens desireux de les enrichir ; ceux-là qui, pour la plupart, ne croyoient point à la religion, n'agissoient, en la défendant, que par intérêt personnel ; et l'on peut affirmer qu'ils étoient coupables, du moment que par ce motif, ils refusoient le serment exigé par la patrie et pour la sûreté de la patrie. Qu'ensuite ces mêmes hommes qui ne croyoient point à la divinité du chef de l'église, s'armant de poignards et se bardant de crucifix, aillent se jetter

par rage et par vengeance au milieu de gens simples qu'ils excitent au carnage des républicains, en disant à ces hommes faibles, qu'ils se battent pour la gloire de Dieu et que la palme du martyre les attend, voilà des scélérats, des monstres à étouffer. Mais que parmi ces prêtres non assermentés, il s'en trouve un qui n'ait pas prêté ce serment, parce qu'il croyoit sa conscience intéressée à ne pas le faire, que l'esprit de parti n'ait point agi sur lui, qu'il ait préféré l'exil, la pauvreté, la mort même à la prestation d'un serment qu'il regardoit comme inadmissible avec sa croyance, voilà un honnête homme, et peut-être est-il plus heureux que nous qui le plaignons; mais comme le prosélitisme est un des caractères inhérens au catholicisme, la présence de cet individu seroit dangereuse dans la république, et cependant on ne peut lui refuser quelque estime; sous ce rapport, il y a donc des prêtres insermentés qui ne sont ni des fripons; ni des hypocrites.

Il y a également une distinction à faire sur la moralité des ecclésiastiques qui ont

prêté le serment ; ceux qui n'ont prêté ce serment que dans la vue de s'enrichir des dépouilles de ceux qui ne le prêtoient pas, ne sont guère plus estimables que ces derniers ; plusieurs même ont eu contre les prêtres non assermentés une intolérance qui a été jusqu'à la fureur : mais le prêtre qui, sans dessein de s'enrichir, et dans la vue d'opérer le bien de son pays, a prêté un serment qu'il croyoit d'accord avec ses devoirs, voilà l'homme de bien, et il y en a sans doute aussi. Cependant la masse des individus, en général, a trouvé si doux de s'affranchir des devoirs de toute espèce de religion, que dans le moment où nous vivons, l'on trouve beaucoup de gens qui vous disent, que tous les prêtres quels qu'ils puissent être, sont inutiles et qu'il n'en faut d'aucune espèce. Cette morale a tellement gagné, que dans la classe la moins éclairée, des citoyens prenant le change sur les choses, s'imaginent que puisqu'il ne faut point de culte, c'est qu'il n'y a point d'intelligence suprême à servir et que dès-lors tout est mortel. Cette épouvantable doctrine du matérialisme que des

écrivains pervers, et à la portée du peuple, ont mise en avant dans des tems désastreux, n'est point encore extirpée de tous les esprits vulgaires ; et certes dans cet instant, un des soins les plus pénibles du gouvernement, doit être de savoir comment et sur quoi il viendra enfin à bout de fixer les idées religieuses de la multitude. Cela est d'autant moins facile, que l'on a ouvert les yeux sur la corruption qui vicioit en général la masse des ecclésiastiques, et qu'ensuite, dans le cours de cette révolution, on a réellement avili les ministres du culte catholique, restés fidèles à la chose publique. Rarement on rend sa confiance à l'homme qu'on a méprisé, et peut-être eût-il été plus facile d'introduire le protestantisme ou tout autre culte, que de rétablir le catholicisme de manière à le faire concorder avec la tranquilité de l'état. A l'exception des *royalistes* et des *catholiques romains*, qui ne reconnoissent de *bons prêtres* que ceux qui n'ont pas prêté le serment, comment les autres citoyens se rangeront-ils sous la bannière des prêtres assermentés,

dont plusieurs, comme nous le verrons par la suite, ont eu une telle frayeur sous le régime de la terreur, qu'ils sont montés dans les chaires pour dire à leurs paroissiens et au public, que le tems leur avoit enfin ouvert les yeux, que jusqu'alors ils n'avoient été que des imposteurs et qu'ils n'avoient débité que des sottises et des mensonges? Tout homme aime à secouer un joug qui le gêne; la multitude a cru plus facilement à ces assertions, qu'elle ne croira aux assertions contraires, quand il s'agira de la ramener à un but moral.

Loin de nous l'idée de vouloir ici entamer des discussions théologiques; notre intention est de fixer les idées sur des objets importans auquels les circonstances graves dans lesquelles on s'est trouvé et l'on se trouve encore, ont empêché de faire une sérieuse attention.

Quoi qu'il en soit, si les prêtres, particulièrement depuis quelque tems, menoient en France une vie licencieuse, peut-être leurs vices devoient-ils être autant imputés à la corruption du siècle dans lequel ils vivoient, qu'à l'immoralité de cer-

taines de leurs institutions. Chez les nations, que l'on appelle policées, il vient un moment, et ce moment est celui de leur chûte, où le luxe, les arts, la dépravation, l'impiété sont poussés à un tel excès, que la contagion devient générale et que l'homme le plus fortement constitué en vertus ne peut éviter les miasmes cadavéreux de la maladie pestilentielle au milieu de laquelle il respire. L'ambition des prêtres et la crédulité du vulgaire qui s'est plu, dès leur origine, à les considérer comme les organes de la divinité et les dépositaires de sa puissance, ont été la source féconde des calamités qui ont pésé sur ce globe. C'est le tranchant d'un fer sacré qui fait ruisseler le sang qui, depuis trois siècles, abreuve les deux hémisphères. Mais qu'induire de-là? qu'il ne faut plus de ministres des autels? non sans doute, ce n'est pas ainsi que doit raisonner le législateur qui connoît le cœur humain.

Dans tout état il faut une religion : il en faut une à tout homme. Les principes de la loi naturelle, ces principes qui forment la religion du philosophe ver-

tueux, peuvent bien aussi, si vous le voulez, être la base de la religion du peuple; mais comme il est impossible que la masse du peuple soit éclairée par elle-même, d'après elle-même, il faut bien que quelqu'un lui enseigne cette religion. Cet homme qui la lui enseignera ne sera primitivement, et nous le voulons encore. qu'un simple maître de morale, qu'un être passif, dont les fonctions devront se borner à développer à la multitude les avantages des vertus sociales; qu'un individu qui, dans le temple, hors du temple, n'aura aucune autorité sur les citoyens; eh bien, ce même individu, qui n'est rien aujourd'hui, demain, sera prêtre dans toute la force du terme; s'il étoit même assez honnête homme pour résister à ce desir, la multitude le contraindroit bientôt à le satisfaire, car il faut du merveilleux à la classe ignorante, et l'ignorance est l'apanage de la majeure partie des hommes. Insensé celui qui croit qu'on peut se passer de prêtres, mais plus insensé celui qui s'imagine qu'on peut, en un jour,

accoutumer

accoutumer à se passer d'eux le peuple qui a longuement vécu sous leur empire. Beaucoup se passent de prêtres aujourd'hui, mais aussi beaucoup en veulent, soit par habitude soit par opinion.

Si les législateurs les plus sages et qui ont le plus réfléchi sur la nature de l'homme et sur les moyens de lui procurer quelque bonheur ici bas, ont érigé des autels à la divinité et par conséquent appellé des ministres à les desservir : si, malgré les maux que ces ministres ont souvent produits depuis l'enfance du monde, on n'a pu parvenir encore à désabuser les nations et les amener à se passer de prêtres, n'est-ce pas une preuve que l'existence de ces derniers est une des infirmités inhérentes à l'espèce humaine? Ne nous berçons pas de belles chimères, ne cherchons pas à nous croire des géans, à nous persuader que nous avons un génie beaucoup plus fécond que les siècles qui nous ont précédés ; sans doute nous pouvons bien différer dans les nuances, mais nous ne ferons rien, soit pour le bonheur, soit pour le malheur des hommes, qui n'ait été inventé avant nous.

Les calamités présentes sont toujours celles qui naturellement nous affectent le plus, nous ne croyons pas que jamais il en ait éxisté de semblables, et quand nous voulons nous donner la peine de jetter un œil observateur dans la nuit des tems, nous y découvrons que ce qui nous arrive est arrivé à d'autres peuples. En tous tems, en tous lieux, on a eu, on a et l'on aura des ministres d'un culte quelconque. Selon nous, le gouvernement le plus sage ne sera pas celui où on s'efforcera d'apprendre au peuple qu'il ne lui en faut aucun, mais celui où on lui aura appris à se contenter d'en avoir peu.

Lorsque dans un état les ministres de la religion sont en très-petit nombre, que des richesses immenses ne sont pas attachées aux dignités sacerdotales, que leur place ne leur donne aucune influence sur la conscience de l'homme d'état, et que ces fonctions respectables ne sont conférées qu'à des hommes d'un âge au-dessus des passions et recommandables par leurs mœurs, ces ministres ne sont jamais dangereux sous quelque rapport qu'on les envisage; disons

plus, ils sont même utiles, le malheureux réclame leurs secours, l'homme de bien les encourage, l'homme instruit les écoute, la multitude qui les contemple suit leur exemple et la patrie y gagne.

Nous ne partageons pas l'opinion de certains individus qui pensent dans ce moment que les prêtres sont tombés dans un trop grand discrédit, dans un avilissement trop complet aux yeux de la multitude, pour que désormais leurs entreprises soient dangereuses en France. Nous convenons et nous avons dit qu'une grande partie des citoyens se passoient d'eux, tranchons le mot, n'en vouloient plus, mais une autre partie les réclame; et cette partie qui les réclame se divise en deux autres classes, dont l'une veut des ecclésiastiques insermentés et l'autre des ecclésiastiques assermentés. Certainement les ecclésiastiques qui ont prêté le serment ont trop d'intérêt à ce que la république subsiste, à ce que leurs rivaux, ou pour mieux dire, leurs ennemis, les prêtres insermentés, ne reprennent le dessus à la faveur d'un nouvel ordre de choses, pour rien entrepren-

dre de long-tems, contre un gouvernement qui est leur sauve-garde ; mais le gouvernement ne doit-il pas concevoir une autre crainte dont l'effet peut-être n'est pas très-éloigné ? C'est que ces prêtres assermentés qui, par intérêt ou par d'autres motifs plus louables, sont attachés à la république, qui ont éprouvé tant de dégouts, d'humiliations, de privations de la part d'un pays qui peut-être leur a quelques obligations, qui peut-être n'eût pas aussi facilement recouvré la liberté, s'ils se fussent, dans le principe, ligués avec les prélats qui refusèrent le serment ; c'est que leur sort enfin est dans une telle fluctuation, ils obtiennent si peu de considération, que s'éteignant tous les jours, il est à croire qu'ils ne feront aucun adepte et que personne ne sera désormais jaloux d'embrasser un état qui n'en est plus un. Voilà donc au bout d'un certain laps de tems, les prêtres assermentés éteints. Joignez à cela les soins du gouvernement pour faire disparoître et éloigner du sol de la république les prêtres insermentés ; pensez-vous qu'alors la France sera sans

prêtres ? détrompez-vous. Le prosélitisme des insermentés deviendra d'autant plus grand, qu'ils trouveront une récolte plus abondante à faire.

Les prêtres assermentés disparus, les prêtres insermentés, malgré les loix rigoureuses portées contre eux, viendront troubler la tranquillité du gouvernement. Intolérans par esprit de religion, brouillons, haineux, vindicatifs par nature, fanatiques par bêtise, ils accourront des extrémités de la terre, pour remplir leur mission secrète, au péril de leur vie. Ils se cacheront dans les caves, ils renouvelleront les scènes, les mystères des catacombes, ils auront même des vertus; tout ce qui est lugubre, tout ce qui porte une teinte mystérieuse et sombre, imprime une espèce de vénération à la multitude desireuse du merveilleux; ces saints personnages commanderont le respect, on les dérobera aux recherches du gouvernement, avec d'autant plus de zèle et d'empressement qu'on mettra de sévérité à les poursuivre; la pitié se mêlera bientôt à l'amour mal entendu; si un de ces pieux solitaires

périt pour la cause qu'il soutient, voilà un premier martyr, le fanatisme est au comble, la rumeur éclate, et delà des secousses dangereuses pour la tranquillité publique, pour le gouvernement lui-même.

Qu'induire de tous ces raisonnemens ? Qu'il faut soutenir les prêtres assermentés ?..... Nous ne décidons rien ; heureux si, par ces réflexions politiques qui ne nous paroissent pas déraisonnables, nous pouvons parvenir à faire ouvrir les yeux sur l'avenir et empêcher des désordres qui ne se renouvellent qu'avec trop de facilité. Un des grands malheurs de notre révolution, c'est que dans les crises violentes dans lesquelles on s'est trouvé, ceux qui tenoient le timon de l'état, n'ont presque jamais calculé que le moment présent, sans envisager et prévenir les suites d'un mouvement dont la première impulsion étoit nécessaire, mais dont il étoit salutaire, en l'imprimant, de prévenir les contre-coups. Peut-être l'objection que nous venons de faire a-t-elle été déjà sentie ; peut-être, avant que les prêtres assermentés

soient entièrement détruits, s'occupera-t-on de leur substituer une autre classe d'hommes qui ne seroient que des ministres de morale, dont la doctrine, se propageant insensiblement, opposeroit un obstacle aux entreprises du fanatisme des prêtres romains. Cela peut réussir. A cet égard le sort des grandes villes paroît presque assuré; mais dans les campagnes, où trouvera-t-on, et sur-tout dans chaque petite commune, un homme assez profondément instruit et parlant assez bien pour enseigner une morale fondée sur l'existence de la divinité et les devoirs réciproques que doivent se rendre les hommes pour procréer leur bonheur commun.? cela n'est pas facile et mérite bien quelque attention.

Sans doute des êtres se disant philosophes qui, habitant journellement de grandes cités, ne jugent des objets que par ceux qui les entourent, ne manqueront pas de trancher la question, en disant que dans les campagnes il y a encore moins besoin d'un ministre d'un culte quelconque que dans les grandes villes où la corrup-

tion est plus considérable. On dira que là, journellement occupés des travaux de l'agriculture, les hommes sont sobres, vertueux et simples, qu'il ne faut pas de belles phrases aux villageois ; qu'on peut, en peu de mots, leur débiter une morale simple et à leur portée, et que le premier d'entre eux qui aura un peu plus de bon sens que les autres, s'acquittera convenablement de cette fonction. Nous connoissons les campagnes et nous soutenons que tout cela n'est que paradoxe ; quoique moins raffinée, peut-être y a-t-il aujourd'hui plus de corruption que dans les grandes villes. Si l'égoïsme exerce quelque part un empire absolu, c'est dans les campagnes; l'intérêt y est le premier mobile, et nous le disons, quoiqu'avec peine, la révolution a tout fait pour les cultivateurs, et les cultivateurs ne feroient pas le plus léger sacrifice pour soutenir la révolution, à moins qu'ils n'y soient forcés. Le libertinage y est grand et la rapine fortement ancrée ; il y a sur-tout parmi les enfans, une insubordination pour les auteurs de leurs jours qui est affligeante. La contagion des cités a

gagné, et ce n'est qu'avec de longues et sages mesures qu'on ramènera de bonnes mœurs dans des lieux solitaires, d'où elles n'auroient jamais dû s'exiler. Ce n'est donc pas une chose si facile que de pourvoir à l'éducation des campagnes, que de leur tracer un plan de morale, que de le leur faire adopter; et l'insouciance que l'on paroît avoir sur cette grande partie de la machine politique est alarmante pour un ami de la patrie, pour un homme desireux du bien-être de son pays. Comment y apporter un remède? c'est un problême que nous laissons à résoudre à des gens plus instruits que nous; peut-être y travaille-t-on déjà, nous le desirons sincèrement et nous formons des vœux pour que ces réflexions ne soient pas perdues pour tous ceux qui veulent le bien et qui ont quelque influence dans le gouvernement.

Passons maintenant des malheurs de la Vendée aux désastres de Saint-Domingue. Dans les volumes précédens, on n'a parlé que superficiellement des calamités de cette colonie importante. Comme les maux qui l'ont affligée et qui l'affligent encore, ont été occasionnés par la révolution, et que

cette isle fait partie de la république française, il est de notre devoir de donner un apperçu de ce qui la concerne.

Christophe Colomb était doué d'une si belle ame, il fit preuve d'une sensibilité si exquise, que s'il eût pu prévoir les maux que coûteroient à l'humanité les découvertes de son génie, il n'est pas douteux qu'il eût préféré une éternelle obscurité, à la célébrité fameuse que ses connoissances lui devoient acquérir.

Ce fut en 1492 que Colomb aborda dans l'isle de Saint-Domingue : elle étoit alors habitée par des peuples doux, humains, innocens et hospitaliers ; selon les historiens du tems, sa population étoit d'un million d'hommes, dont il ne reste pas aujourd'hui la trace d'un seul. Les atrocités inouies auxquelles se portèrent les Européens, fit, en moins d'un siècle, disparoître de la surface de la terre cette portion précieuse de l'espèce humaine.

En vain Christophe Colomb voulut opposer une digue à la rage effrénée des Espagnols, aux monstruosités de tous genres auxquelles les portoient l'avarice

et la cupidité ; en vain essaya-t-il d'humaniser ses compatriotes et de ne régir que par des lois sages et douces, des peuples neufs qui venoient d'eux-mêmes se soumettre au joug qu'on leur imposoit, ses efforts furent impuissans, disons plus, il fut victime de son humanité ; avili, méprisé, calomnié, chargé de fers, l'homme de génie traîna dans la misère et l'opprobre sa vieillesse languissante, tandis que des brigands atroces, profitant de ses découvertes, se gorgeoient d'or et de sang sur une plage étrangère qu'il avoit voulu garantir de leur barbarie. (1)

---

(1) Cristophe Colomb naquit en 1442, d'un père, cardeur de laine, à *Cogureto* village situé sur les côtes de *Gênes*. Quelques voyages sur mer, et le bruit que faisoient alors les entreprises des Portugais lui firent goûter la navigation. Il conçut qu'on pouvoit faire quelque chose de plus grand que ce qu'on avoit tenté jusqu'alors et par la seule inspection d'une carte de notre hémisphère, et par un raisonnement tiré de la disposition du monde, il jugea qu'il devoit y en avoir un autre, et de ce moment, résolut d'en faire la decouverte. Dès qu'il fît part de son projet, on le traita de visionnaire, et ce

Saint-Domingue dépeuplée de ses premiers habitans, ne fut habitée d'abord que par un très-petit nombre d'Espagnols,

---

fut d'après les refus de Jean II roi de Portugal, qu'il s'adressa à la cour d'Espagne, pour avoir des vaisseaux, à l'effet de tenter son entreprise. Des isles Canaries où il mouilla, il ne mit que 33 jours pour découvrir la première isle de l'Amerique. Pendant ce court trajet, son équipage, qui se croyoit perdu, ne cessa de murmurer, de l'injurier. Colomb entendit même qu'il étoit question de le jetter à la mer, mais dès que ses compagnons de voyage apperçurent une isle nouvelle, ils se prosternèrent aux pieds de l'homme qu'un moment avant ils avoient voulu noyer.

Il prit donc terre à l'isle de *Guanahany*, l'une des *Lucayes* où, ayant construit un petit fort avec des arbres, il laissa trente-huit des siens et revint en Espagne, où *Ferdinand* et *Isabelle* le comblèrent d'honneurs, le nommèrent vice roi du *nouveau monde*, et le renvoyèrent avec une flotte de 17 vaisseaux, avec lesquels il découvrit de nouvelles isles, telles que *les Caraïbes* et *la Jamaïque*. Mais des juges, ou plutôt des espions, que la cour d'Espagne lui avoit donnés dans ce second voyage, le ramenèrent en Europe, les fers aux pieds et aux mains.

qui

qui étoient disséminés çà et là, et par quelques Noirs transportés d'Afrique, dont on se servoit pour l'extraction des

---

Ces hommes envieux et cupides le taxèrent d'ambition, son humanité seule lui attira cet odieux traitement.

Colomb eut néanmoins la satisfaction de confondre les courtisans et les envieux, qui chaque jour réussissoient à obscurcir sa gloire et à lui faire perdre de son crédit; il n'eut besoin, pour y parvenir, que d'une plaisanterie qui ne paroit que simple à ceux qui ne connoissent point la structure du globe, et qui cependant est bien ingénieuse; la voici. Comme ses détracteurs répétoient sans cesse que rien n'étoit plus facile que ses découvertes, qui n'étoient dues qu'à un peu de hardiesse et beaucoup de bonheur, il leur proposa de faire tenir un œuf droit sur sa pointe, et aucun n'ayant pu le faire, il cassa le bout de l'œuf en appuyant un peu dessus, et le fit ainsi tenir debout. Les assistans s'écrièrent, que *rien n'étoit plus aisé.* — *Je n'en doute point*, reprit Colomb, *mais personne ne s'en est avisé, et c'est ainsi que j'ai découvert les Indes.*

Colomb vouloit qu'on régît les contrées qu'il avoit découvertes, avec douceur, avec équité; il savoit qu'on pouvoit en tirer un grand parti par le moyen de l'agriculture, et les produc-

mines, presque totalement abandonnées faute de bras qui pussent les exploiter.

Pendant près d'un siècle, aucune des autres puissances de l'Europe, n'osa toucher à cette possession espagnole ; cependant des étrangers, des aventuriers, des hommes de différentes nations et qui n'étoient avoués par aucune, attirés par l'appas des richesses, dont la renommée

---

tions nouvelles qu'on pourroit en exporter dans notre continent ; mais les richesses du sol ne flattoient point les Espagnols ; ce n'étoit qu'à l'or qu'ils en vouloient, et tous les crimes leur furent bons pour le découvrir, pour l'extraire des entrailles de la terre. Qu'à l'époque de la révolution française, on jette les yeux sur Saint-Domingue, sinon la plus grande, du moins la plus florissante des Antilles, on verra que la moitié de cette isle, qui appartient aux Français, étoit dans l'état de la plus florissante agriculture, et qu'elle rapportoit cent fois plus aux Français, que ne rapportoit l'autre moitié, possédée par les Espagnols, peuple en général avide et paresseux, qui semble mépriser les productions de la terre, et ne donner ses soins qu'à la recherche de l'or, dont leurs ancêtres firent une collection si abondante dans ce pays autrefois si riche.

exagéroit les récits merveilleux, tentèrent une descente dans la colonie, et abordèrent une plage garnie de bois touffus et inhabités.

Ces hommes hardis, connus sous les noms de *Boucaniers*, de *Flibustiers*, ne se trouvant point encore en force pour attaquer les Espagnols, lors de leur descente, restèrent long-tems dans les forêts, où ils ne s'occupoient qu'à chasser des taureaux sauvages, dont l'espèce portée à Saint-Domingue, par ses premiers conquérans, y avoit multiplié d'une manière étonnante.

Les Espagnols, pour leur couper les vivres et les forcer de déguerpir, imaginèrent de détruire tous les bœufs; ils y réussirent; mais les flibustiers au lieu de s'éloigner, sortirent de leurs retranchemens, enhardis par la faim et poussés par la rage, nerveux et pleins de vigueur, battirent des hommes énervés par la chaleur d'un climat, où depuis long-tems, ils s'abandonnoient à la volupté, au lieu de se livrer à des travaux salutaires.

Une guerre longue et cruelle s'éleva

donc entre la nation espagnole et les flibustiers, dans laquelle ces derniers, quoique bien inférieurs en nombre à leurs ennemis, se distinguèrent par des avantages signalés et firent des prodiges de valeur. Le résultat de tous ces combats fut qu'il resta une partie de l'isle Saint-Domingue aux flibustiers, boucaniers et autres aventuriers réunis, et une autre partie aux Espagnols.

Cependant ces guerres continuelles avoient singulièrement affaibli les flibustiers ; (1) ils se trouvaient à la vérité

(1) Le nom de *Flibustier* vient de ce que ceux à qui on l'a donné, faisoient leurs courses en mer sur des bâtimens appellés *Flibots*. Le nom de *Boucaniers* vient de ce que ceux à qui on l'a donné, mangeoient leur gibier et le faisoient rôtir à la manière des Caraïbes naturels des Antilles, qui étoient accoutumés à couper en pièces leurs prisonniers de guerre et à les mettre, avant que de les manger, sur des espèces de claies sous lesquelles ils faisoient du feu. Ces claies se nommoient *barbacra* ; le lieu où elles étoient tendues, *boucan* ; et l'action de rôtir la chaire humaine, *boucaner*. Il existoit

dans un moment de tranquillité, mais d'un instant à l'autre les hostilités pouvoient recommencer; les Espagnols avoient des renforts à attendre de la mère patrie; ils finiroient par leur opposer des forces beaucoup trop supérieures; plusieurs d'entre eux épuisés par de longs travaux, soupiroient après une paix durable; pour y parvenir, ils résolurent de se mettre sous la protection d'une puissance de l'Europe, qui pourroit rivaliser de force avec l'Espagne et lui opposer de la résistance, si cette cour venoit à les inquiéter de nouveau.

L'avis fut goûté de tous les aventuriers; comme ils étoient de différentes nations, chacun voulut se mettre sous la sauve-garde de son pays; cette altercation devint même assez vive pour craindre qu'elle n'entrainât une mésintel-

---

encore, il n'y a pas long-tems, des boucaniers; il y en avoit de deux sortes: les uns ne chassoient qu'aux bœufs, pour en avoir les cuirs, et les autres qu'aux sangliers, pour en avoir la viande qu'ils vendoient, aux habitans de l'isle, après l'avoir salée.

ligence funeste ; cependant, comme il étoit de leur intérêt de ne pas se diviser, et que parmi cette association d'hommes extraordinaires, les Français étoient en plus grand nombre, il fut arrêté que la portion de Saint-Domingue dont ils s'étoient emparés seroit mise sous la protection de la France. Voilà l'origine de notre possession dans l'isle de Saint-Domingue, des droits de la France sur cette portion précieuse du nouveau monde.

Le premier acte d'autorité et de protection exercé par cette puissance envers ses nouveaux sujets, ou plutôt envers ses alliés, puisqu'ils se donnoient volontairement, fut d'y envoyer un gouverneur en 1665. Cet homme nommé Duparquet, mérita l'amour de ceux à qui il commandoit ; ses vertus, sa douceur, son affabilité, les moyens dont il se servit avec succès, pour rendre sociables des hommes impregnés d'usages féroces et sanguinaires, le firent regarder par la colonie comme un père tendre qui ne cherchoit que le bonheur de ses enfans, et qui chaque jour environné de sa nom-

breuse famille, lui procuroit chaque jour des jouissances nouvelles et un bonheur réel. Hélas! dans Saint-Domingue encore, et aujourd'hui, plus que jamais, on ne peut songer à cet homme de bien sans répandre de douces larmes. Pourquoi n'est-il pas plus connu? son nom mérite sans doute de figurer dans la postérité à côté de celui du législateur de la *Pensilvanie* et de la *Caroline*.

Qu'on nous pardonne cet éloge d'un être vertueux et compâtissant; s'il est le sujet d'une courte digression, c'est que nous avons tant d'horreurs à retracer, que nous nous sommes reposés avec complaisance sur un individu dont le souvenir consolant ne rappelle que des bienfaits. Et d'ailleurs, Saint-Domingue n'eut pas toujours à se louer des espèces de maîtres qui lui parvinrent de la métropole; si quelques-uns s'y comportèrent avec humanité, d'autres y firent abhorrer leurs exactions: les *Bory*, les *Fayet*, les *Monbazon*, les *Bellecombe* y sont encore en horreur, et leurs noms contrastent d'une manière hideuse avec ceux des

d'*Ogeron*, *Pouancey*, *Cussy*, *Ducasse*, et *l'Arnage*.

En effet, ce furent ces derniers qui, succédant à Duparquet, achevèrent de civiliser les Flibustiers, ou pour mieux dire, les premiers habitans de Saint-Domingue. De guerriers féroces et intrépides, d'hommes voraces et carnassiers qu'ils étoient, ces gouverneurs en firent de tranquilles cultivateurs; l'humeur sanguinaire, l'amour du pillage qui les caractérisoient d'abord, s'évanouirent insensiblement du cœur de ces espèces de sauvages, et les vertus douces et sédentaires y prirent la place de leurs premières habitudes.

Ces hommes nouveaux, virent une nouvelle carrière s'ouvrir devant eux. Les travaux paisibles de l'agriculture, succédèrent au tumulte de la guerre, aux horreurs du brigandage. Un commencement de commerce satisfit bientôt à leurs besoins les plus pressans. Ce commerce premier consistoit, de la part des habitans de Saint-Domingue, à receyoir quelques objets d'Europe, en échange de leurs

denrées coloniales, telles que le *cacao*, le *tabac* et le *rocou* (1) qui furent, dans

(1) Le *cacao* est l'amande d'un arbre appellé *cacaoyer* : cette amande est la base du chocolat, dont le cardinal de Lyon, Alphonse de Richelieu, fit le premier, usage en France. Les amandes de cacao sont assez semblables aux pistaches, mais plus grandes et plus grosses : avant la découverte du nouveau monde, plusieurs nations de l'Amérique, se servoient de ces amandes comme d'un signe monétaire.

Le *rocou*, ou roucou, est un arbre des isles Antilles qui ne croît pas plus haut qu'un petit oranger; à ses fleurs qui ont la forme d'une étoile et la largeur d'une rose, succèdent des espèces d'écosses qui contiennent chacune trente ou quarante grains de la grosseur d'un petit pois. Ces grains parvenus à leur maturité, sont couverts d'un vermillon éclatant. Pour avoir cette couleur, on secoue dans un vaisseau de terre les grains sur lesquels elle est attachée, on jette de l'eau tiède dessus et on les lave dans cette eau, jusqu'à ce que tout le vermillon soit entièrement détaché; après que cette eau a reposé quelques jours, on fait sécher la lie épaisse qui se trouve au fond du vaisseau et l'on en forme des tablettes ou des petites boules que l'on nomme également *rocou*, et dont les peintres

le principe, les seules productions de Saint-Domingue.

C'est à dater de cette époque, que l'on doit commencer à regarder Saint-Domingue, comme colonie agricole. Les encouragemens, les secours qu'elle reçoit de la métropole accroissent son ardeur pour la fertilisation de son sol. Des forêts aussi anciennes que le monde, tombent sous les efforts redoublés d'hommes nerveux accoutumés à la chasse et aux travaux de la guerre; ils défrichent un terrein vierge; ils bravent les ardeurs d'un climat

---

et teinturiers font beaucoup de cas lorsqu'elles sont pures et sans mélange.

Les *Caraïbes* ont de ces arbres dans tous les jardins qui avoisinent leurs cabanes, parce qu'ils en tirent ce beau rouge dont ils enduisent leur corps, et qui les préserve des morsures des insectes; ils s'en servent encore pour donner du goût à leurs viandes, et du lustre à la plus belle vaisselle de leur petit ménage. Le rocou est aussi le contre-poison du suc de *magnoc*; on en fait deux récoltes par an; celle d'hiver est beaucoup plus abondante que celle d'été.

brûlant, les exhalaisons dangereuses d'un sol marécageux, frappé pour la première fois des rayons du soleil; ils facilitent un écoulement régulier à des eaux croupissantes; ils dessèchent, ils fertilisent des lieux que la stagnation des eaux rendoit infects; leurs sueurs abreuvent la terre, la terre se charge de fruits; devenus un peu plus riches par un commerce un peu plus étendu, bientôt ils associent à leurs travaux des esclaves, qu'ils envoient acheter sur les côtes d'Afrique. Leur ambition ne se borne plus au mince produit du roucou, du tabac et du cacao; *l'indigo* et *la canne à sucre* leur offrent des spéculations plus étendues, des avantages plus précieux.

La prospérité dont va jouir cette isle se répand au loin; on y voit aborder en foule des hommes qui, désespérant de rencontrer l'aisance dans leur patrie, se hâtent de venir chercher la fortune sur une plage étrangère. On accorde facilement, et à des conditions peu onéreuses, des portions de terrein à ces nouveaux venus qui se répandent sur le sommet des

montagnes qu'ils fertilisent à l'instar de la plaine. Le *cafier*, transporté à Saint-Domingue du fond de l'Arabie; y donne une nouvelle activité à l'industrie, cet arbre que l'on fit croître jusques sur les rochers les plus escarpés et que l'on vint à bout de planter dans leurs fentes, par le secours de pinces de fer, couvrit ces rocs sourcilleux de verdure, de fleurs et d'un ombrage délicieux qui le disputoient en beauté aux richesses naturelles de la plaine. (1) Enfin la compagnie des Indes

(1) Quand l'imagination est fatiguée par une longue suite d'événemens révolutionnaires, l'esprit aime à se reposer sur des objets moins révoltans et qui puissent l'arracher à cette mélancolie sombre, à cette impression douloureuse que font naître des tableaux révoltans : c'est pour dédommager nos lecteurs de ce dégoût flétrissant, que nous croyons pouvoir leur présenter, sans leur déplaire, quelques anecdotes aussi instructives qu'amusantes, sur le fruit du *cafier*, dont le produit est d'un si grand rapport pour l'isle de Saint-Domingue, et dont presque tout le monde connu fait usage.

On a beaucoup écrit sur le café; M. de

occidentales,

occidentales, créée à l'époque de la réunion de Saint-Domingue à la France, et dont

---

Jussieu a fait à ce sujet un mémoire très-estimé; on a dit beaucoup de choses sur le café, et cependant on ne connoît pas au vrai l'origine de cette boisson. Ce qui paroît assez certain, c'est qu'il fut apporté en France en *1656* par Jean *Thévenot*, voyageur, mort en *1667*, et non par *Melchisedech* Thévenot, autre voyageur fameux, qui mourut vingt ans après Jean Thévenot.

L'arbuste qui porte le café, croît en abondance dans *l'Arabie* heureuse et principalement au royaume d'*Yemen*. Le café de *Moka*, ville de l'Arabie, est le plus estimé par rapport à son odeur suave et agréable; il y en a très peu, encore le partage-t-on en trois qualités différentes, dont la première est uniquement consacrée à l'usage du grand seigneur et de son serrail, les deux autres se débitent en *Armenie*, en *Perse* et en *Europe*.

Si l'on en croit *Fauste Nairon*, l'un des écrivains des *Maronites*, qui a passé plusieurs années de sa vie dans le monastère que sa société occupe sur *le mont-Liban*, ce fut le chef d'un couvent de moines Arabes, qui essaya le premier de faire usage du café. En se promenant dans la campagne, il apprit d'un conducteur de boucs

les priviléges furent supprimés en 1674; la compagnie royale de Saint-Domingue

---

et de chameaux que toutes les fois que son bétail mangeoit du fruit du cafier, ses chèvres bondissoient plus qu'à l'ordinaire et passoient toute la nuit à sauter. Le chef des moines qui cherchoit depuis long-tems les moyens d'empêcher ses religieux de dormir pendant les heures qu'ils devoient consacrer la nuit à la prière, s'avisa de faire une décoction du fruit du cafier, la fit boire à ses cénobites avant qu'ils se rendissent au temple, et reconnut bientôt que les réflexions du pâtre étoient fondées.

Abdalcader, mystique persan, dont le manuscrit est à la bibliothèque nationale, rapporte aussi quelque chose d'assez curieux sur le café et qui touche de près à l'origine de son usage. Il dit qu'au milieu du neuvième siècle de l'égire, c'est-à-dire, du quinzième de l'ère chrétienne, un certain *Gemaleddin* qui étoit d'une petite ville de l'Arabie heureuse, faisant un voyage en Perse, y trouva des gens de son pays qui prenoient du café et qui lui vantèrent beaucoup cette boisson. De retour à *Aden*, port fameux de l'Orient où il demeuroit, il eut quelqu'indisposition dont il se persuada qu'il seroit soulagé s'il prenoit du café : il en prit et s'en trouva bien. Il reconnut par expérience, que cette liqueur dissipoit les fumées qui appesan-

ou du sud, qui lui succéda en 1698, malgré leurs inconvéniens et leurs abus, continuèrent à faire parvenir cette colonie au dégré de prospérité que la fécondité lui promettoit.

---

tissent la tête, qu'il inspiroit de la gaîté, rendoit les entrailles libres et empêchoit de dormir, sans qu'on en fût incommodé. Cémaleddin étoit muphti d'Aden et avoit coutume de passer la nuit en prières avec les Derviches; pour y vaquer avec plus de liberté d'esprit, il leur proposa de prendre du café. Leur exemple mit le café en vogue à Aden : les gens de loi pour étudier, les artisans pour travailler, les voyageurs pour marcher la nuit, tout le monde, à Aden, se mit sur le ton de prendre du café; de-là, il passa à *la Mecque*, où les dévots, puis tout le monde en prit aussi. De l'Arabie heureuse il fut porté en *Egypte* et au *Caire*. De l'Egypte il vint en *Syrie* et de-là à *Constantinople* où les Derviches déclamèrent contre, parce que l'alcoran dit que le charbon ne peut être mis au nombre des choses que Dieu a créées pour la nourriture de l'homme. En conséquence le muphti fit fermer les maisons où l'on vendoit du café. Un autre muphti, qui succéda au premier, fit rouvrir ces maisons, en soutenant aux Derviches que le café n'étoit pas du charbon; mais les assemblées des nouvellistes qui parloient

En 1789, c'est-à-dire, à l'époque où les germes de la révolution qui devoit éclater en France, commencèrent à se développer, la population de Saint-Domingue étoit composée de plus de cinq cent mille ames; elle se divisoit en trois classes.

La première étoit composée de créoles, descendans d'anciens colons et d'Européens attirés dans cette isle par l'espoir de participer aux brillantes ressources que ce pays fortuné promettoit à quiconque ne dédaigneroit pas de se livrer au travail; cette caste connue sous la dénomination *des blancs*, étoit en possession du commerce des terres. Les commerçans occupoient les villes; les propriétaires des terres, ou proprement dits *habitans*, résidoient dans les riches habitations qui couvroient

---

trop librement des affaires d'état dans les cabarets où l'on vendoit du café, obligèrent le grand visir *Crupoli*, pendant la guerre de *Candie*, de supprimer ces maisons de café, à Constantinople seulement, ce qui alors et depuis, n'empêcha pas cependant de prendre publiquement du café dans cette capitale.

les plaines et les mornes de Saint-Domingue, ou s'y faisoient représenter par des espèces d'intendans ou régisseurs. C'est entre les mains de cette première classe que toutes les richesses étoient concentrées; l'Europe, en échange des denrées coloniales, lui apportoit du vin, de la farine et tout ce que les manufactures françaises procréoient de plus riche en tout genre.

La seconde classe étoit composée des affranchis, c'est-à-dire, des esclaves auxquels on avoit donné la liberté et quelques propriétés, en reconnoissance de leurs services; elle étoit composée aussi de nègres libres ou sang-mêlés, mulâtres, métis et quarterons, enfans presque tous issus d'un commerce avoué par l'amour et non par les loix. Les blancs, auxquels ces individus devoient la vie, les biens et la liberté, les regardoient comme les plus sûrs garants de leur tranquillité, qui quelquefois avoit été menacée par les esclaves dont les affranchis parvenoient toujours à découvrir et faire avorter les complots.

Venoit ensuite la troisième et dernière classe, celle des esclaves, qui étoit au

nombre de quatre cent cinquante mille (1) et qui, dès lors, étoit sept fois plus nombreuse que les deux autres classes réunies ensemble. Ces esclaves étoient, ou originaires d'Afrique, ou nés, dans l'isle, d'esclaves africains achetés sur les côtes de Guinée.

A cette seule idée, que quinze à vingt mille blancs tiennent en servitude quatre cent cinquante mille noirs, l'ame se soulève et l'indignation semble être le seul sentiment que doit inspirer le petit nombre d'individus qui enchaînent des peuplades entières de l'Afrique, dont l'unique occupa-

(1) En 1775, le recensement que l'on fit des noirs ne s'éleva guerre qu'à trois cent mille têtes de tout âge et de tout sexe. Mais cette infidélité dans le calcul, venoit de ce que des propriétaires faisoient de fausses déclarations, pour éviter la taxe à laquelle ils étoient imposés pour le nombre de leurs nègres. Des renseignemens plus exacts ont, en 1788, porté cette population au nombre d'individus que nous venons de désigner plus haut. Cette différence énorme, opérée dans un tems si court, résulte encore des encouragemens que la traite des noirs reçut dans cet intervalle.

tion est de déchirer le sein de la terre, à l'instar des bêtes de somme, pour satisfaire au luxe et à la cupidité de quelques maîtres aussi avares qu'inhumains.

Cependant, si cette indignation qui part d'un cœur sensible, a trouvé beaucoup de partisans, la thèse contraire n'a pas laissé que d'en trouver aussi. On a longuement écrit pour ou contre la traite des nègres. Tout homme doué d'une légère dose de philosophie embrasse la cause de l'humanité, et, sans approfondir les rapports politiques sous lesquels doit être envisagée une colonie dont l'existence commerciale est nécessaire à l'Europe; cet homme indigné de la manière dont s'opère cette traite, s'écrie, avec douleur, qu'il vaudroit mieux qu'il n'existât point de colonies, que d'arracher à leur patrie des millions d'individus qui viennent périr sous la verge, en fertilisant de leurs sueurs un sol étranger.

Sans entrer dans toutes les raisons que donnent les colons pour légitimer leur empire absolu sur *les hommes de couleur*, nous observerons cependant, que ce qui fait qu'on s'indigne en voyant *les blancs*

enlever les habitans de l'Afrique de leur pays natal, pour les tenir enchaînés dans un autre continent, c'est qu'on se persuade que ces Africains sont heureux sur les plages brûlantes où ils reçurent le jour : ce qui n'est pas, car il faut révoquer en doute tout ce que disent les voyageurs, des mœurs féroces des habitans qui peuplent les côtes de Guinée, ou être convaincu que le nègre, qui est condamné à Saint-Domingue à déchirer le sein de la terre, est moins malheureux peut-être que si le sort l'eût destiné à terminer ses jours dans le pays qui le vit naître.

En effet, avant que les Européens eussent étendu leurs spéculations sur les côtes d'Afrique, il est constant que ces contrées étoient soumises à une multitude de chefs, dont la barbarie surpassoit tout ce qu'on peut imaginer de plus atroce. Ces tyrans et leurs peuplades n'étoient occupés qu'à se faire la guerre, et une guerre à mort. Chez eux la soif du sang alloit si loin, que la nation vaincue disparoissoit quelquefois en totalité sous le fer du vainqueur.

Pour se faire une idée de ces effrayantes boucheries, il suffit de lire l'histoire de la conquête des royaumes de *Juida* et d'*Ardra*, par l'exécrable roi d'*Ahomaï*, dont l'armée victorieuse dévora en peu de jours douze mille prisonniers, et qui, desirant former quelques liaisons avec le commerce européen établi à Juida, vendit au capitaine *Snelgrave*, environ dix-huit cents noirs qui étoient destinés à subir le même sort que les précédens.

Ce sont ces puissantes considérations qui font dire aux partisans de la traite des nègres, aux colons intéressés à ce qu'elle subsiste, que l'Africain, resserré entre les bêtes féroces qui environnent son habitation, la tyrannie de ses princes et la cupidité de l'Européen, préfère souvent l'esclavage que lui présente ce dernier et, très-indifférent sur un changement d'infortune, abandonne, sans regrets, le pays qui l'a vu naître.

Ce raisonnement, qui se trouve placé dans la bouche des parties intéressées, ne doit pas rester isolé et sans réponse; autrement ceux qui connoissent toutes les cir-

constances de l'objet dont nous parlons, nous accuseroient à juste titre de partialité, ou ceux qui ne connoissent pas cette matière, séduits par les faits cruels que nous venons de rapporter des princes africains, pencheroient pour l'exportation des noirs hors de leur pays natal.

D'abord, si dans les peuplades de l'Afrique il s'en trouve beaucoup qui, soumises aux caprices guerriers de leurs chefs, ne soient occupées qu'à se faire une guerre à mort avec les peuplades voisines; il en est aussi qui passent leurs jours dans une parfaite sécurité, et dont les habitans n'ont d'autres occupations que de chasser, pêcher, faire l'amour, danser au son de quelques instrumens grossiers, fumer, boire du vin de palmier et dormir dans un hamac élevé sous une tente qu'ils transportent dans le site qui leur rit davantage.

Ah! cette existence est délicieuse pour eux! elle le seroit pour tout homme instruit qui, forcé de vivre au milieu des tourmentes d'une révolution et des partis qui se déchirent, ouvre enfin les yeux sur la duplicité des hommes, apprécie, à leur

juste valeur, leurs vertus factices, leurs vices réels, et préfère aux sophismes cruels d'un siècle soi-disant éclairé, l'ignorance grossière et les mœurs rustiques d'un peuple enfant de la nature.

Que ceux qui vont dans ces parages éloignés, marchander l'existence de leurs semblables, pour les tenir ensuite dans une dure captivité, ne viennent donc plus nous dire, qu'indifférent sur le choix de l'infortune, l'habitant de l'Afrique aime autant livrer sa tête au joug dont l'écrase le colon, que d'être dévoré par les tigres qui rodent autour de son habitation, ou soumis aux volontés sanguinaires d'un chef qui dispose de sa vie. Si cela étoit ainsi, ces malheureux noirs se verroient-ils enchaîner à bord du vaisseau marchand qui les achète, la rage dans le cœur, le désespoir sur la figure et les mains tendues vers leur pays qu'ils vont quitter pour jamais? Si cela étoit, se révolteroient-ils sur le vaisseau qui les transporte? se souleveroient-ils au point que le forban, qui vient de les acquérir comme un vil troupeau, est obligé de les enfermer dans des cages de fer, ou de jet-

ter deux ou trois cents d'entr'eux à la mer, pour être le maître du reste ? Si l'Africain quittoit son pays avec indifférence, le verroit-on, par fois, dans Saint-Domingue, morne, l'œil cavé, la peau brûlante et desséchée, miné par la douleur, tomber de fatigue sur le sol qu'on veut qu'il cultive, et se laisser mourir de faim pour abréger les tourmens que lui cause le souvenir de sa patrie ? Auroit-on vu dernièrement encore un nègre transporté en France de son pays natal, s'élancer tout-à-coup vers un palmier qu'il apperçoit dans un de nos jardins publics, entrelacer ses bras autour de cet arbre, y coller ses lèvres, le mouiller de ses larmes, suffoquer d'attendrissement, de douleur, et ne pouvoir prononcer que ces mots.... *Arbre de mon pays ! ! Arbre de mon pays ! !* Les personnes avec lesquelles il vient d'entrer dans ce jardin veulent l'éloigner d'un lieu si fatal et si cher, il résiste, on est obligé de l'en arracher et, dans le moment où on l'entraîne avec effort, il tourne la tête vers cet arbre chéri, ne le quitte des yeux que quand il n'est

plus

plus à portée de le voir et s'écrie encore *Arbre de mon pays ! !*

Que des hommes, comme on vient de le voir tout-à-l'heure, faits prisonniers de guerre par le chef d'une peuplade ennemie, et sur le point d'être égorgés, préfèrent une terre étrangère à leur propre pays où une mort cruelle les attend, cela est dans la nature, mais que tous les Africains voient cette exportation avecindifférence, c'est ce qui est faux.

D'ailleurs, si à l'époque où les Espagnols, les Portugais, les Anglais et les Français ont commencé à faire la traite des nègres, les petits souverains de l'immense pays de Guinée se faisoient la guerre entre eux, ils se la font bien davantage encore aujourd'hui qu'ils ont un intérêt majeur à faire des prisonniers qu'ils vendent aux Européens.

C'est donc cette même traite qui les a rendus encore plus féroces ; c'est cette même traite qui est cause que ces princes nègres dépeuplent leurs états, pour fournir aux demandes considérables que leur font les marchands, dont la concurrence est

grande, qui est cause qu'ils vendent jusques aux femmes dont les attraits ne peuvent plus leur plaire ; qui est cause que leurs sujets imitent leurs exemples. Ces sujets, aussi cupides que leurs maîtres, se rendent secretement, et par des sentiers couverts, aux environs des tentes ou cabanes d'une peuplade voisine ; là, ils se tapissent dans des bois ou dans des touffes d'arbres, jusqu'à ce que des enfans ou des jeunes nègres s'écartent du logis paternel : à peine en sont-ils à quelque distance, que le voleur, qui est au guet, fond sur eux, avec la rapidité de l'éclair, leur met un baillon dans la bouche pour les empêcher de pousser des cris, les jette dans un sac de peau, les charge sur son dos et court, avec autant de joie que de précipitation, les vendre à un marchand européen ou, à à son défaut, à certains facteurs ou courtiers, qui se sont établis dans les lieux où ce commerce est le plus en vigueur.

D'ailleurs, quelle a été long-tems, et à Saint-Domingue même, la manière avec laquelle les blancs ont traité les hommes de couleur ? Il n'est pas de barbarie, si raffinée

qu'elle puisse être, qu'on n'ait long-tems exercée sur ces malheureuses victimes. Les maîtres s'arrogeoient, sur leurs esclaves, un droit de mort, dont ils n'abusoient que trop souvent; sans doute par la suite, ces traitemens barbares se sont adoucis, on a agi avec un peu d'humanité, on a ménagé les jours des Noirs, on les soignoit dans leurs maladies, mais quand et pourquoi? c'est que, lorsque la culture a été en vigueur, on a acheté un nègre fort cher, par la concurrence qu'y mettoient tous les colons des puissances de l'Europe, qui avoient des possessions dans le nouveau monde. C'est que la mort d'un nègre, par le prix qu'ils coûtoient en dernier lieu, étoit devenue une perte réelle pour le propriétaire. Ces esclaves ne devoient donc, en dernier lieu, l'amélioration de leur sort, qu'à l'intérêt personnel du maître et non à un sentiment d'humanité (1).

(1) Nous n'entrerons point dans les détails de tous les supplices que les blancs ont longuement fait supporter aux nègres, mais pour donner une idée du peu de cas que l'on faisoit

Les partisans de la traite disent encore, pour soutenir leur système, que si les Africains n'étoient pas employés aux tra-

---

d'eux, de la turpitude avilissante dans laquelle on les plongeoit, nous rapporterons ce que nous avons entendu dire nous-même, en 1786, à une femme nommée madame Dalment, veuve en premières noces d'un nommé Gillet, et qui arrivoit d'Amérique, où elle avoit alors des propriétés. Cette femme, après avoir longuement parlé de ses possessions, de ses habitudes en Amérique, tomba enfin sur le chapitre de deux nègresses qu'elle affectionnoit plus que les autres : ces deux négresses avoient pour occupation principale, d'éventer madame Dalment et de lui chatouiller la plante des pieds pour lui procurer du sommeil lors des grandes chaleurs ; *j'ai toujours été fort contente d'elles*, ajouta madame Dalment, *cependant un jour je les fis fustiger d'une belle manière.* On lui demanda pourquoi. *C'est*, répliqua-t-elle, *parce que je m'apperçus qu'elles ne faisoient point d'enfans. Nous n'acherons pas ces femmes là pour qu'elles ne pondent point ; ce qui les empêchoit de me faire des petits nègres, c'est parce qu'elles voyoient plusieurs noirs ; et je voulois qu'elles fussent sages. Aussi au bout de quelque tems la correction fit effet, et après neuf à dix mois, j'eus deux noirs de plus.*

vaux qui leur sont distribués dans les colonies, ces hommes ne seroient bons à rien, qu'à se nuire entr'eux, attendu qu'ils sont paresseux, féroces et stupides; et qu'il faut bien en tirer parti. Voilà un singulier argument; l'avarice la plus insensible peut seule avoir suggéré un raisonnement de cette nature : puisqu'ils peuvent vivre dans leur pays, qu'ils y sont jettés par la cause première qui a tout organisé, laissez-les y.

Mais ils sont stupides ? cela peut être; tant mieux, ils seront moins raffinés que vous en barbarie. Ils ne sont occupés qu'à se faire la guerre entr'eux ? mais les nations de l'Europe ne se dévorent-elles pas entr'elles ? Si les Africains se battent par deux ou trois cents, nous nous égorgeons par deux, trois et quatre cent milles; ils n'ont que des flèches, des lances; nous, plus expéditifs, la détonation du salpêtre nous a mis la foudre en main, pour nous détruire plus promptement. Ils se vendent ? mais c'est vous qui les achetez. Si, un jour, civilisé, l'Africain pouvoit lire, pensez-vous, qu'en déroulant les pages de

votre histoire, il ne fût pas convaincu que vos crimes, les crimes d'un peuple philosophe, ne l'emportent de beaucoup sur les crimes d'un peuple brut.

La population de Saint-Domingue, au commencement de la révolution, étoit donc de plus de cinq cent mille ames, et cette colonie, par son commerce et son agriculture, étoit parvenue au plus haut dégré de splendeur et de prospérité.

On a vu, dans les volumes précédens, avec quelle activité l'étincelle de la liberté, qui avoit son foyer dans la métropole, se communiqua dans les Antilles et particulièrement à Saint-Domingue (1). On a vu

(1) L'époque funeste qui porta le premier coup à cette colonie, à la tranquilité profonde dont elle jouissoit, fut celle où des hommes, guidés par des considérations personnelles, et jaloux de figurer sur un théâtre qui s'offroit à leur ambition, affectèrent le langage du patriotisme, et voulurent, à quelque prix que ce fût, faire jouir St. Domingue des avantages qu'ils croyoient retirer de la révolution qui venoit d'éclater en France. Ces hommes, ainsi que tous les riches propriétaires des Antilles, mangeoient à Paris le

les alarmes du commerce de France qui créditoit celui des colonies de plus de deux cents millions ; la crainte où étoient tous les riches négocians de nos ports, que la

---

revenu considérable qu'ils tiroient de leurs possessions ; ce sont eux qui, dans l'espoir de siéger parmi les législateurs, firent tout ce qui étoit en leur pouvoir pour que cette partie éloignée de l'empire français fût représentée aux états-généraux. De ce nombre fut le marquis de Gouy d'Arcy, homme plein de vanité, de présomption et de fourberie, mépisé des grands avec lesquels il vouloit marcher de pair, haï des petits, dont il escroquoit journellement l'avoir, criblé de dettes, chargé de l'animadversion générale, agioteur de profession qui mourut sous la hache révolutionnaire, après avoir contribué par ses écrits multipliés, et ses motions au club de Massiac, à porter le trouble dans St. Domingue.

Une réflexion qui n'a point été faite dans les volumes précédens et qu'il est important de ne point laisser échapper, c'est que si les premiers germes d'indépendance se développèrent avec force dans St. Domingue et furent, dans le principe, accueillis de la majeure partie des blancs, cet enthousiasme, ne doit être attribué, qu'à la conduite du gouvernement monarchique en-

traite étant abolie, ou le soulèvement des hommes de couleur ne s'effectuant, la banqueroute des colonies ne fût le résultat de l'affranchissement ou de l'insubordination des noirs. On a parlé des mesures que prit, à cet égard, l'assemblée constituante; des alarmes des colons, qui se divisèrent entre eux et établirent une autorité rivale de celle qui siégeoit dans la mère patrie, et des troubles, déjà trop inquiétans, qui menacèrent dès-lors de ruiner en entier ces contrées orgueilleuses et si intéressantes pour notre commerce. Il nous reste à parler des désastres qui ensanglantèrent ce pays fertile, des monstruosités qui s'y exercèrent, et qui, quoique dans un autre genre, ne peuvent guères être assimilés qu'aux fureurs révolutionnaires qui, peu

---

vers les Colons. Ces derniers, humiliés, vexés, froissés depuis long-tems par les ministres et les gouverneurs, saisirent avec empressement une occasion d'humilier la cour, en adoptant des principes qui détruisoient une partie de son autorité, et rendoit à la Colonie une portion de sa primitive indépendance.

de tems après, souillèrent notre malheureuse patrie.

Avant le 14 juillet 1789, époque de la prise de la Bastille et de l'entier anéantissement de l'autorité royale, la masse des habitans de Saint-Domingue parut ne prendre que peu de part aux événemens qui se passoient en France; mais, dès le mois de septembre suivant, la nouvelle en ayant été portée dans la colonie, là Luzerne, ou son intendant Marbois, essaya vainement de prévenir les troubles et l'effervescence que cet événement occasionna. Des émeutes populaires se manifestèrent au Cap-Français, à Saint-Marc; celle qui eut lieu au *Petit-Goave*, fut suivie du meurtre de *Ferrand de Baudières*, juge de cette juridiction. Ce qui acheva de renverser toutes les têtes, fut une caisse pleine de cocardes aux trois couleurs, apportée dans le courant d'octobre, par un bâtiment français. L'ivresse fut générale; on n'eut plus aucun espèce d'égards pour les agens de l'ancien gouvernement; des intrigans, cherchant à s'élever sur les ruines de l'ancien régime, établirent une espèce d'autorité illégale au

Cap-Français. L'intendant Marbois, à qui ce comité insurrecteur demandoit des comptes, averti à tems, s'embarqua, lui, sa famille et ses richesses, sur une frégate qui le transporta dans la Nouvelle Angleterre.

Il est à remarquer que jusqu'à présent ces dissentions ne s'étoient élevées que parmi les blancs, que les hommes de couleurs, libres, n'y avoient pris aucune part; peut-être ne s'en fussent-ils pas mêlés, si, au lieu de se les attacher par de bons traitemens, les blancs n'eussent à leur égard, redoublé d'inhumanité et n'eussent, plus encore qu'auparavant, cherché à les humilier. Dans le courant de mars 1790, ils levèrent l'étendard de la révolte, particulièrement dans les quartiers de *l'Artibonite* et des *Verettes*, où les sang-mêlés sont les plus nombreux; ils se retranchèrent dans un camp, sans doute dans l'espoir de voir se joindre à eux tous leurs frères disséminés sur tous les points de la colonie; mais peu des leurs les imitèrent, et les gardes nationales réunies ayant marché contre eux, les dissipèrent facilement.

L'assemblée générale qui se tenoit à St. Marc, après avoir déjoué ces tentatives, marchoit de pied ferme à l'entier anéantissement de l'autorité ministérielle, lorsqu'un nommé *Mauduit*, homme anti-révolutionnaire, entreprenant, courageux et sans doute envoyé par le gouvernement, résolut lui-même de renverser l'autorité de cette assemblée, qui prétendoit que la colonie avoit le droit de se gouverner, et qu'elle seule, comme étant sa représentation légale et légitime, pouvoit faire les loix qui convenoient à son régime intérieur, et surveiller directement ses administrations civiles et militaires. Assuré de la fidélité des soldats du régiment de Port-au-Prince, il marcha droit à St. Marc, et dans la nuit du 29 au 30 juillet, après avoir tué plusieurs soldats du corps-de-garde national qui étoit là pour protéger l'assemblée générale, il dispersa cette dernière, qui ayant crié à la contre-révolution, et invité les citoyens à la défendre, prit le parti de s'embarquer sur le vaisseau le *Léopard* et de se rendre en France, pour implorer la justice nationale.

Son invitation de courir aux armes ne fut pas sans effet : une petite armée fut organisée pour marcher à son secours ; la fermentation étoit si grande, que les agens du gouvernement en conçurent des inquiétudes. *Coderc*, commandant de la ville des Cayes, périt dans ce mouvement, victime de la résistance qu'il opposa à ceux qui avoient été chargés de l'arrêter. Cependant, les hommes qui avoient pris les armes pour voler à la défense de l'assemblée générale, ayant appris qu'elle étoit passée en France, et sachant les motifs de ce départ, consentirent à rester dans l'inaction jusqu'à ce qu'on sût les résultats de ses démarches.

Le gouvernement sembla triompher un moment ; mais l'assemblée provinciale du Nord, rivale de l'assemblée générale de St. Marc, croyoit son triomphe bien plus assuré encore, lorsqu'un événement, majeur pour la colonie, vint troubler leur sécurité respective.

De tous ceux qui avoient plaidé à Paris la cause des hommes de couleur, nul n'y avoit mis un zèle plus opiniâtre qu'un nommé

nommé *Ogé*, quarteron, (1) créole de St. Domingue, autrefois négociant au Cap. N'ayant pu, dans la métropole, obtenir, en faveur de ses frères, tout ce qu'il desiroit, il forma le projet de revenir à St. Domingue et d'y opérer un soulèvement. Il s'y rendit, déguisé, sur un bâtiment anglo-américain, débarqua au Cap, pénétra au quartier *Dondon* où il étoit né, tint des conciliabules avec les gens de sa caste et fit, au mois de novembre, éclater sa conjuration dans le quartier de la grande rivière.

Si Ogé, les armes à la main, se fût borné à réclamer l'exécution de l'article 4 des instructions du 28 mars, qui accordoit aux siens l'égalité des droits politiques, son entreprise n'eût été qu'une juste insurrection contre la tyrannie des blancs, qui se refusoient constamment à laisser jouir les gens de couleur de cette prérogative; mais Ogé et ses partisans débutèrent par égorger les blancs qu'ils surprirent dans leurs habi-

(1) Quarteron est le nom que l'on donne à un enfant né d'un blanc et d'une femme métisse ou mulâtre.

tations. L'alarme fut générale ; les blancs, divisés d'opinion, et dont les uns étoient partisans de l'assemblée générale de Saint-Marc, les autres attachés à celle du Nord, se réunirent en cette circonstance, pour écraser leur ennemi commun. Ogé qui avoit compté sur tous les gens de sa caste et qui n'avoit été suivi que de trois ou quatre cents d'entr'eux, parce qu'il n'avoit pas assez mûri son projet, fut pressé de toutes parts et obligé de se sauver dans la partie espagnole de l'isle. Il y fut pris et ramené au Cap où il périt sur la roue, en exécution d'un jugement du Conseil supérieur, qui lui fit son procès, ainsi qu'à ses complices.

Le général *Peinier*, fatigué d'un commandement aussi orageux que celui de Saint-Domingue, venoit d'être remplacé par *Blanchelande*, lorsqu'on reçut dans cette isle la nouvelle du décret du 12 octobre 1790, par lequel l'assemblée constituante, après avoir ordonné à l'assemblée générale de Saint-Marc de se rendre à sa suite, improuvoit sévèrement sa conduite, cassoit, annulloit tout ce qu'elle avoit fait,

et combloit d'éloges Mauduit et ceux qui avoient concouru, dans Saint-Domingue, à la dissoudre et à la mettre en fuite.

L'arrivée de ce décret causa, dans la colonie, des sensations différentes : il occasionna une joie excessive dans tous les esprits dominés par les ennemis de l'assemblée générale ; peu s'en fallut que le peuple, toujours extrême, ne mît en pièces les partisans de cette assemblée, qui conservèrent intérieurement tout le dépit que leur causoit une nouvelle aussi accablante pour leur parti. A la faveur de cette décision qui sembloit terrasser ses ennemis, l'assemblée provinciale du Nord continuoit de jouir de son influence, le gouvernement étendoit imperceptiblement la sienne, lorsqu'une crise nouvelle vint aggraver cette complication d'intérêts toujours funeste à tous les partis.

Dans le courant de mars 1791, Blanchelande fut prévenu de l'arrivée prochaine de l'escadre destinée pour la station de Saint-Domingue, et du débarquement que devoient effectuer plusieurs bataillons des régimens de Normandie et d'Artois ; ne

doutant point de l'esprit d'insubordination que ces troupes apportoient avec elles, ce commandant fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour les forcer à se rendre directement au mole Saint-Nicolas, ville dont la position et les fortifications sembloient lui promettre qu'il y maîtriseroit les nouveaux arrivans, mais toute sa prévoyance fut en défaut ; les partisans de l'assemblée générale de Saint-Marc étoient allés au-devant de ces soldats, les avoient gagnés par le récit de leurs souffrances, et dès le premier jour de leur arrivée, ces troupes méconnurent l'autorité du commandant Blanchelande qui, abandonné de son propre régiment qui, jusqu'alors, lui avoit été fidèle, se retira, sur l'avis de Mauduit, vers la partie espagnole de la colonie, sans doute à dessein d'entrer sur cette terre étrangère, dans le cas où le danger deviendroit plus pressant pour sa personne. Quant à Mauduit, homme intrépide et incapable de chercher son salut dans la fuite, il aima mieux faire tête à l'orage que d'imiter Blanchelande. Sa résistance fut vaine, les partisans de l'assemblée générale de Saint-

Marc triomphoient ; ils n'oublioient point que Mauduit l'avoit dissoute après avoir mis en fuite leur corps-de-garde national et tué plusieurs volontaires ; Mauduit fut donc assailli, abandonné de ses propres grenadiers, traîné, par une multitude furieuse, sur la même place, où huit mois auparavant, il avoit versé le sang des citoyens du Port-au-Prince ; là on voulut lui faire demander pardon, à genoux, au peuple qu'il avoit offensé : incapable de fléchir, même à l'aspect de la mort, il rejetta cet ordre avec dédain et périt aussitôt sous les coups redoublés qu'on lui porta.

Après cet assassinat, après la fuite de Blanchelande, l'autorité du gouvernement n'existoit plus. Les partisans de l'assemblée générale de Saint-Marc triomphoient entièrement ; ils établirent au Port-au-Prince une municipalité provisoire et une société populaire qui exaspérèrent davantage encore les partisans de l'assemblée provinciale du Nord. Les esprits étoient échauffés, on nourrissoit des projets de vengeances ; cependant toutes ces divisions intestines se

passoient entre les blancs ; depuis le supplice d'Ogé et de ses partisans, la seconde classe, composée des sang-mêlés, et la troisième, qui renfermoit les esclaves ou les noirs, sembloient étrangères à ces dissentions, lorsqu'un événement inattendu électrisa tous les esprits avec la rapidité de la foudre : ce fut la nouvelle du décret du 15 mai, qui décidoit la fameuse querelle entre les blancs et les mulâtres, et par lequel l'assemblée constituante admettoit définitivement ces derniers à la jouissance de tous les droits politiques.

On eut à peine connoissance de cette loi dans la ville du Cap, que la fureur et le délire s'emparèrent de toutes les têtes ; la rage étoit dans tous les cœurs, on ne vit dans cet acte de l'assemblée nationale, que la violation des plus saintes promesses et le renversement de toutes les bases sur lesquelles étoit fondée l'éxistence de la colonie. L'exaspération se propagea en un clin d'œil, dans toute l'étendue de Saint-Domingue, dont toutes les parties ne semblèrent s'occuper que des préparatifs nécessaires pour empêcher l'exécution d'un

pareil coup d'autorité : Blanchelande, lui-même, qui reparut en ce moment, fit en public le serment solemnel de s'y opposer de tout son pouvoir, et de tout souffrir plutôt que d'obtempérer à un décret de cette nature. Ce qui engageoit encore les colons à résister à cet acte émané de la puissance législative, c'est la certitude que leur donnoient les colons qui résidoient à Paris, que cette loi avoit été surprise à l'assemblée constituante, par les manœuvres des ennemis de la France, et que bientôt elle seroit rapportée.

La caste des sang-mêlés, profondément dissimulée, et semblable aux volcans qui ne sont jamais plus silencieux qu'au moment où l'irruption va s'opérer, concentroit ses projets, et gardoit une attitude si simple, un masque si bien composé, qu'on eût cru, à la voir, que le décret qui jettoit une telle épouvante parmi les blancs, ne la concernoit en rien, et qu'elle n'y attachoit aucun prix. On s'endormit sur cette apparence trompeuse et l'on crut avoir tout fait quand on l'eut désarmée ; comme si la majeure partie de ces hommes de couleur

n'avoit pas su dérober des armes aux perquisitions les plus exactes. Ils méditoient d'ailleurs un projet auquel on étoit loin de s'attendre ; c'étoit de séduire la classe des noirs : trop foibles pour attaquer seuls la classe des blancs qui avoit réprimé plusieurs de leurs tentatives, ils résolurent de se joindre les esclaves, de se révolter tous ensemble et d'opérer une conflagration générale.

Les blancs se douroient d'autant moins de cette association, qu'elle leur paroissoit impossible, non seulement parce que, jusqu'à cette époque, les noirs étoient resté tranquilles spectateurs des différends survenus entre les blancs seulement, et entre les blancs et les hommes de couleur, mais parce que les noirs détestoient cordialement les hommes de couleur, qui en usoient envers eux avec beaucoup plus de dureté et d'orgueil que les blancs eux mêmes. Cependant ces considérations ne devoient pas faire perdre de vue aux blancs, que des ennemis particuliers savent se réunir dans les occasions majeures, pour faire tête à un ennemi commun. Malgré le silence des

noirs, comment pouvoit-on se figurerqu'ils étoient insensibles au mot de *liberté*, *d'égalité*, dont, à chaque minute, ils avoient l'oreille frappée ? Des hommes arrachés de leur pays natal, courbés sous les fers, condamnés aux travaux les plus pénibles, pouvoient ils être indifférens à ces idées d'indépendance qui mettoient toute la colonie en mouvement ? non sans doute, et l'être le moins susceptible de concevoir des idées politiques, est doué d'un sentiment naturel assez fortement prononcé, pour lui faire desirer le terme de sa captivité, toutes les fois qu'il envisage la possibilité de secouer le joug qui l'écrase.

Plusieurs colons ne furent pas sans inquiétude sur les tentatives que pourroient faire les noirs ; une circonstance vint donner du poids à leurs conjectures. Un incendie s'étant manifesté dans une habitation du quartier du Limbé, un attelier voisin se souleva, et les nègres attentèrent à la vie du gérent. Ils avoient cru que ces flammes étoient le signal de l'insurrection générale qui ne devoit avoir lieu que quelques jours après. Les coupables furent

arrêtés et punis ; mais ils endurèrent leur supplice avec une telle résignation, ils gardèrent un silence si opiniâtre, qu'on ne découvrit aucune trace du fameux complot et qu'on traita de visionnaires ceux qui prétendoient que ce crime tenoit à un crime bien plus grand encore : inutilement ces derniers insistèrent ; on persista à ne point croire à leur prédiction, qui malheureusement se vérifia presqu'aussitôt.

Ce fut en 1791, le 23 août, qu'éclata cette terrible conjuration, qui couvrit, en un moment, de ruines, de sang, de cadavres et de cendres, la plus riche, la plus riante et la plus florissante contrée du monde. Les habitans de la ville du Cap apperçurent tout-à coup une fumée épaisse qui couvroit l'horison ; des tourbillons de flammes qui s'élançoient de toute la plaine, indiquèrent l'embrâsement des quartiers Morin, du Nord, de Limonade, de la Cul, de la petite Anse et du Limbé. La stupeur, l'épouvante étoient dans cette ville où on ignoroit encore la cause de tant de désastres, lorsque des femmes, des hommes, des enfans échappés au fer des

assassins et accourant de toutes parts y chercher un refuge, annoncèrent que les esclaves insurgés, le poignard d'une main et la torche de l'autre, égorgeoient leurs maîtres et mettoient le feu aux bâtimens et aux cannes à sucre. Une terreur profonde se manifesta d'abord dans toute la ville du Cap, mais ses habitans, passant tout-à-coup de cette inaction stupide à une rage effrénée, se précipitèrent sur les mulâtres qui étoient parmi eux; ils les regardoient comme les premiers auteurs de tant de forfaits et sans doute on eût exterminé tous ceux qui se trouvoient alors dans la ville, si quelques blancs plus humains que les autres ne se fussent jettés entre les bourreaux et les victimes. L'assemblée provinciale du Nord eut dans ce moment la sage précaution de désigner des lieux où elle fit réfugier ces malheureux hommes de couleur, dont plusieurs pouvoient n'être pas complices de la conjuration, et à laquelle leurs femmes et leurs enfans n'avoient certainement pas participé.

L'assemblée coloniale, qui venoit d'être créée peu de tems auparavant, ne put se

réunir au Cap, sans courir les plus grands risques ; plusieurs de ses membres, qui étoient en route pour se rendre au lieu de de ses séances, périrent en chemin par le fer des noirs. Après avoir essayé de mettre le Cap hors de toute atteinte, on fit marcher quelques troupes contre les révoltés ; ce détachement étoit précédé de quelques pièces d'artillerie qui culbutèrent les nègres, toutes les fois qu'ils se présentèrent : rien n'égaloit l'acharnement de ces derniers, dont la fureur et la pusillanimité offroient néanmoins un contraste frappant : leur manière de combattre en fournit la preuve.

Soit qu'ils apportassent cette ruse de leur pays, soit qu'ils la tinssent de la nature, du moment que les noirs soupçonnoient qu'ils étoient près de leur ennemi et qu'ils alloient être apperçus par lui, ils avoient grand soin, par la position qu'ils prenoient, de faire croire que leur troupe étoit beaucoup plus nombreuse qu'elle ne l'étoit effectivement. A cet effet, ils choisissoient toujours, avant l'action, un terrein inégal, coupé de ravins, de bouquets de bois, à la faveur desquels ils se retranchoient et étendoient

étendoient leurs lignes avec assez d'art. Jamais leur front n'étoit totalement à découvert ; il falloit devant eux quelque chose qui eût l'air de les garantir ; mille nègres n'eussent pas attendu de pied ferme cinquante blancs qui auroient marché droit à eux. Du plus loin qu'ils appercevoient l'armée des blancs, ils poussoient en chorus des cris effroyables et s'avançoient précédés de grand nombre de femmes et d'enfans. Ils s'arrêtoient ensuite quand ils étoient à une certaine distance : un calme profond succédoit a leurs vociférations ; c'est pendant ce tems qu'ils se rangeoient en bataille. Alors, sans proférer une parole, ils faisoient des contorsions hideuses ; des magiciens qu'ils avoient à leur tête, sembloient invoquer quelques puissances inconnues, en proférant quelques mots africains et en se livrant à des danses convulsives. Ces évocations finies, ils commençoient l'attaque avec des hurlemens plus épouvantables que les premiers et capables d'intimider les soldats les plus aguerris. Malheur à la troupe qui auroit fait signe de plier devant eux, cette appa-

rence de succès doubloit tellement leur audace qu'ils s'élançoient avec impétuosité sur leurs ennemis et les exterminoient en moins de rien, mais une résistance vigoureuse les subjuguoit à moitié, et, si malgré leurs cris effroyables, on les chargeoit avec vigueur, ils plioient aussitôt et se dispersoient à l'instant même.

La troupe qui s'étoit mise en marche contre les révoltés, eut bientôt ordre de se replier sur le Cap, qui étoit menacé des plus pressans dangers, en sorte que tout le pays se trouva exposé à la fureur des noirs, dont la hardiesse alloit croissant, en raison des ravages qu'ils faisoient tous les jours, et du peu de résistance qu'on avoit à leur opposer.

Après avoir étendu leurs dévastations dans la plaine, ils s'avancèrent vers les montagnes où ils portèrent l'esprit de fureur qui les transportoit. Les habitans de ces contrées avertis par les flammes qui s'avançoient vers leurs propriétés, eussent pu les garantir sans doute en se réunissant et en formant un noyau autour duquel les blancs des autres quartiers

adjaçens seroient venus se réunir ; mais la terreur faisoit des progrès encore plus rapides que l'incendie, et les quartiers du Dondon, de la Marmelade, de Plaisance et du gros Morne furent abandonnés sans que l'on songeât à faire la moindre résistance. Au port-Margot seulement, un petit nombre de blancs, réunis sous les ordres de deux chefs intrépides, firent tête à l'orage et opposèrent une digue insurmontable au torrent dévastateur qui menaçoit de les submerger. Leur courage extraordinaire fit un peu ouvrir les yeux aux hommes timides, et de ce moment la stupeur fut moins grande. L'impression que les brigands avoient faite commença à s'affaiblir et l'on en vint à regarder, sans frayeur, un ennemi qui n'avoit d'imposant que le grand nombre et les flammes dont il marquoit tous ses pas.

Les noirs, maîtres des plaines où rien ne s'opposoit à leur rage, eussent pu, mieux dirigés et avec plus d'activité, porter dans toute l'étendue de la colonie leur esprit d'insubordination et soulever tous les atteliers, dont les esclaves sans doute

n'attendoient que la présence des révoltés pour se joindre à eux. Mais étonnés eux-mêmes de leurs progrès, de la stupeur des blancs sous lesquels ils avoient tremblé jusqu'alors, ils perdirent, comme cela n'est que trop ordinaire, les instans les plus précieux à célébrer leurs victoires par des réjouissances dignes d'eux et qui se terminoient toujours par le massacre des blancs qui étoient tombés en leur pouvoir.

Par-tout on vit les hommes de couleur, c'est-à-dire, la seconde classe, faire cause commune avec celle des esclaves, et leurs propriétés respectées au milieu des ruines de celles des blancs : dans presque toutes les circonstances, les sang-mêlés se montrèrent plus féroces que les nègres les plus barbares. Le mulâtre *Candy*, qui se rangea ensuite du parti des blancs, faisoit arracher les yeux à ces derniers avec un tire-bouchon rougi au feu, et le sanguinaire *Coco Mondion* fit pendre trente-quatre blancs en un seul jour, pour se récréer. Les tortures de tout genre étoient mises en usage pour faire expier aux

maîtres ou à leurs gerens l'autorité qu'ils avoient eue jadis sur leurs esclaves. Il n'y a pas de sorte d'outrages que les nègres ne fissent éprouver aux femmes des blancs qu'ils avoient en leur puissance ; ce n'étoit qu'après avoir assouvi la brutalité d'une multitude de noirs qu'elles étoient mises à mort ; les négresses sur-tout, témoignoient dans ces instans une joie barbare ; les humiliations cruelles qu'elles voyoient éprouver et aidoient à faire éprouver aux créoles, leur causoient une ivresse inexprimable. Dans ces momens d'horreurs, des traits de la plus noire ingratitude déshonorérent l'humanité.

Un nommé *Chateauneuf*, habitant du Limbé, avoit affectionné l'enfant d'un de ses nègres. Épris de sa gentillesse, il le faisoit élever sous ses yeux. L'habitude fortifia ce sentiment dans Chateauneuf, qui bientôt aima ce petit nègre nommé *Adonis*, à l'instar d'un fils chéri, et lui donna toute sa confiance. Adonis parvenu à l'âge de quinze ans, abusa un jour de la tendresse de son maître qui, pour le punir d'une faute grave, feignit de lui

retirer son amitié et l'envoya à l'attelier pour y travailler avec les autres noirs. Chateauneuf, toujours rempli d'affection pour son élève, le rappella bientôt auprès de lui, et le croyant assez corrigé, lui rendit toutes ses bonnes graces. Le maître, loin de se rappeller l'offense qu'il avoit reçue, cherchoit au contraire tous les moyens de dédommager son favori de la punition qu'il lui avoit infligée; mais l'orgueilleux esclave, ulcéré jusque dans le fond de l'ame, n'oublia jamais l'humiliation qu'il avoit éprouvée. En effet, il y avoit plus de dix ans que cette scène s'étoit passée, lorsque Chateauneuf, âgé de plus de quatre-vingt ans, tomba au pouvoir des révoltés. Ses vertus, sa bienfaisance, l'humanité que ce vieillard, chéri de tout ce qui l'entouroit, avoit toujours eue pour les êtres qui lui étoient subordonnés, lui firent trouver grace devant les noirs, qui lui avoient laissé la vie, à condition qu'il ne chercheroit pas à s'évader de leur camp. Il étoit tranquille au milieu des nègres, lorsqu'au bout de quelques jours il fut apperçu par

Adonis qui s'étoit joint à eux. Le vieillard croyant trouver un nouvel appui, un ami dans son fils adoptif, s'avançoit vers lui et lui tendoit les bras pour l'embrasser, lorsque ce monstre lui rappellant la punition qu'il avoit subie autrefois, le poignarde et l'étend mort à ses pieds, malgré les cris des autres noirs qui vouloient s'opposer à cet acte de barbarie.

Parmi tant d'attentats commis par les nègres et au milieu des sentimens douloureux qu'ils inspirent, du moins trouvons-nous une espèce de jouissance à dire que beaucoup d'entre eux voulurent s'opposer à la fureur du barbare Adonis. Nous ne devons pas omettre non plus que plusieurs esclaves qui avoient été bien traités par leurs maîtres, témoignèrent à ceux-ci une reconnoissance, une fidélité et un attachement sans bornes ; des atteliers entiers refusèrent de prendre part à l'insurrection ; des esclaves sur-tout attachés aux blancs en qualité de domestiques, mirent tout en œuvre pour leur conserver la vie ; bien différens en cela de la caste des domestiques qui se trouva en France, et qui

dans le courant de la révolution, eût suffi pour égorger tous les propriétaires, si la journée du 10 thermidor n'eût mis un terme à leurs perfides dénonciations. En France, la classe des *Laquais* fut odieuse; les maîtres qui, en reconnoissance des services passés, avoient donné à leurs valets les moyens de subsister hors de la domesticité, furent victimes de la perfidie de ces vils mercenaires. Que peut-on attendre de bien, en effet, d'une classe d'hommes assez abjects, assez lâches pour préférer à l'indépendance des campagnes, aux travaux de l'agriculture, le métier dégradant d'esclave salarié. Piliers d'anti-chambre, fainéans encroûtés, ces misérables que le luxe des grandes villes avoit tirés de leurs foyers natals, firent, pendant le règne de la terreur, égorger leurs maîtres avec autant de flegme et de tranquilité, qu'ils avoient mis de bassesse à exécuter leurs ordres dans des tems moins orageux. Comme l'exception confirme le principe, nous dirons cependant qu'en France, quelques domestiques se conduisirent avec humanité, mais le nombre

en fut si petit, qu'on le calculeroit aisément. Parmi les serviteurs attachés à leurs maîtres, nous citerons le domestique de l'abbé de Fénélon, dernier rejeton d'une famille à jamais illustrée par l'auteur de Télémaque et qui fut immolé par la hache révolutionnaire, par cela seul qu'il portoit un nom glorieux; son domestique, qui avoit vieilli avec lui dans la pratique des bonnes œuvres, ne voulut jamais se séparer de cet homme respectable, il le servoit dans les cachots, et au moment où les bourreaux se présentèrent pour le garotter et le placer sur la charrette qui devoit le conduire à l'échafaud, il pensa suffoquer de douleur; il vouloit subir le même sort, il pleuroit aux pieds de son maître qui, pour calmer son désespoir, lui adressa ces paroles sublimes: *Consoles-toi, mon ami, il ne m'est pas douloureux de mourir, puisque je ne peux plus faire de bien.*

Les colons commençoient à sortir de leur accablement, étoient revenus de leur première terreur, mais ils n'avoient pas de forces suffisantes pour s'opposer à la fureur des noirs, qui chaque jour faisoient

de nouveaux ravages ; les régimens d'Artois et de Normandie divisés pour la sûreté du Cap et du Port-au-Prince, étoient pour ainsi dire en stagnation dans ces deux villes. Blanchelande fit faire une proclamation pour engager les révoltés à rentrer dans le devoir, ils n'en tinrent aucun compte. On surveilloit dans l'intérieur des cités les noirs qui s'y trouvoient ; il n'étoit pas douteux qu'ils eussent des correspondances avec les révoltés des campagnes, mais ils étoient surveillés de si près, qu'ils n'osoient secouer le joug ; d'ailleurs ils furent trahis par les leurs ; on accorda la liberté et une médaille aux dénonciateurs et l'on punit du dernier supplice les nègres qui avoient voulu fomenter une insurrection, pour se joindre aux noirs de la plaine.

Cependant dans le tems où ces brigands continuoient leurs exploits avec impunité et ne rencontroient par-tout que des conquêtes faciles, ils trouvèrent une vigoureuse résistance au port Margot, où ils furent défaits à plusieurs reprises et y laissèrent enfin dans une dernière action,

plus de deux cents morts et quatre pièces d'artillerie. Rebutés par cet echec, ils tournèrent leur rage dévastatrice vers la partie de l'isle appellée le cordon de l'Ouest; là les colons leur firent tête, et des troupes de lignes et des gardes nationaux des quartiers circonvoisins étant venus à leur secours, on dégagea cette partie à laquelle les brigands s'étoient particulièrement acharnés. Pendant qu'une partie de la petite armée des blancs, descendue par la *coupe de Plaisance*, balayoit *l'Islet à Corne* et la *grande Ravine*, l'autre partie qui avoit pénétré par le Limbé, s'emparoit du camp des noirs, de leurs canons et les tailloit en pièces sans presqu'éprouver de résistance. Cette expédition offrit de grands avantages: le premier, c'est qu'étant tombé sur les nègres au moment où ils s'y attendoient le moins, on eut le bonheur de leur arracher des mains un grand nombre de prisonniers qu'ils se disposoient à égorger; le second, c'est que beaucoup de ces noirs vinrent d'eux mêmes s'offrir prisonniers et demandèrent à rentrer dans la dépendance des blancs,

eux et leurs familles, et qu'enfin on envoya dans les prisons du Cap tous ceux qui furent pris les armes à la main.

Si à cette époque, il fût arrivé à Saint-Domingue un renfort de deux ou trois mille hommes de troupes de ligne, et même un détachement beaucoup moindre, il n'est pas douteux qu'on y eût pu étouffer jusqu'aux derniers germes de l'insurrection. A dater de ce moment, un grand nombre de noirs s'empressèrent de rentrer dans leurs habitations respectives, on y vit retourner et reprendre leurs travaux ordinaires des atteliers entiers, où il ne manquoit que ceux des nègres qui avoient péri dans la guerre qui venoit de cesser; des bâtimens renaissoient de leurs cendres, et l'agriculture commençoit à reprendre une nouvelle activité. Mais cette lueur de tranquilité ne dura qu'un moment. Beaucoup de nègres qui avoient refusé de prendre les armes pour leurs maîtres, s'étoient, après leur défaite, retirés sur le sommet des montagnes boisées; ils formoient un noyau dangereux, et en attendant que plusieurs des leurs allassent les rejoindre, ils sortoient fréquemment

fréquemment de leurs retraites, se précipitoienr sur les habitations voisines, y mettoient le feu, incendioient également les récoltes, égorgeoient les propriétaires et particulièrement ne faisoient point de quartier aux nègres qui les avoient abandonnés et refusoient de les suivre de nouveau.

Cette continuation d'hostilités n'étoit pas très-propre à tranquilliser entièrement; d'ailleurs, la partie de l'isle qui jusqu'alors avoit le moins souffert, fut agitée par une violente secousse. La seconde classe, et non les esclaves, opéra un soulèvement général contre les blancs; ces mulâtres, propriétaires comme les blancs, mais voulant jouir des mêmes prérogatives, choisirent le moment où les forces du Port-au-Prince étoient au secours du nord de l'isle, pour soumettre la partie de l'ouest à leur volonté. Les blancs écrasés par le nombre et intimidés par les mulâtres qui menaçoient de se joindre aux noirs, qu'ils avoient déjà soulevés en partie, cédèrent enfin et furenr réduits à l'humiliante nécessité de ratifier les propositions qui leur

furent présentées. On signa de part et d'autre un concordat dont les trois principales conditions, imposées par le parti plus fort, furent, que la garnison du Port-au-Prince seroit composée par moitié de mulâtres et de blancs, que les juges d'Ogé seroient voués à une éternelle infamie, que l'assemblée coloniale actuelle seroit dissoute, pour en former une nouvelle de membres de deux couleurs, et que les blancs concourroient avec les mulâtres à forcer la résistance de l'assemblée coloniale au cas qu'elle se refusât à l'exécution de ce traité.

Les articles du concordat, dont l'observation étoit au pouvoir des signataires, furent exécutés, et pour prix de la déférence que les blancs avoient manifestée en cette occasion, les mulâtres leur livrèrent environ douze cents noirs qu'ils avoient séduits et armés contre leurs maîtres qui, moins barbares que les séducteurs de ces esclaves, ne purent se déterminer à les faire périr en aussi grand nombre; mais craignant que s'ils rendoient ces captifs à leurs travaux, ils ne portassent dans

les atteliers les germes d'une révolte, ils frétèrent un bâtiment pour les dépayser, et les aller déposer dans une isle déserte avec des vivres, des vêtemens, des ustensiles, des grains et des instrumens de labourage.

On s'attend bien que l'assemblée coloniale refusa de sanctionner le traité fait entre les mulâtres et les blancs du Port-au-Prince; la seule détermination qu'elle prit à cet égard, fut d'ajourner la décision relative aux droits des hommes de couleur à un tems plus calme, et lorsque ces derniers auroient concouru, de tout leur pouvoir, à l'extinction du brigandage. Cette conduite impolitique fut la source de nouveaux désastres; peut-être avec plus de sagesse et plus de condescendance envers les mulâtres, les eût-on attachés à la cause commune; mais il étoit écrit que Saint-Domingue devoit elle-même concourir à sa ruine, et que, pour plonger cette isle dans un gouffre de maux, ses propres habitans ne seroient pas moins actifs que les ennemis secrets qui travailloient sourdement à sa perte. Outre la guerre que les blancs

avoient à soutenir d'une part contre les nègres, de l'autre contre les mulâtres, les blancs étoient encore divisés entr'eux : les uns étoient partisans de l'ancienne assemblée générale de Saint-Marc, les autres de l'assemblée du Nord. Outre ces haines partielles, tous les colons en conservoient une bien invétérée contre les agens de l'ancien gouvernement, qui, de leur côté, travailloient, quoiqu'infructueusement, à recouvrer leur autorité première ; en sorte qu'il existoit mille fermens de discorde qui ne pouvoient, en définitif, qu'entraîner la ruine totale d'une isle dont les Anglais jalousoient la prospérité, et cherchoient, par des secours insidieusement offerts, à capter la bienveillance des habitans.

Les mulâtres, informés que le concordat signé entr'eux et les habitans de la partie de l'Ouest, n'étoit point accepté par l'assemblée coloniale, ne cherchoient qu'un prétexte pour recommencer les hostilités ; ils ne furent pas longs à le trouver : un meurtre, commis dans une rixe sur un homme de couleur, et vengé aussi-tôt par représailles sur un blanc, servit de signal

aux hommes des deux partis, pour courir aux armes et s'entrégorger dans la ville même du Port-au-Prince. Les sang-mêlés, plus foibles et forcés de fuir, imaginèrent, pour faciliter leur retraite, de mettre le feu au quartier qu'ils alloient abandonner : plus de quatre cents maisons et des richesses immenses, furent, en un moment, la proie des flammes dévorantes : les fuyards se cantonnèrent ensuite dans un lieu de difficile accès, et attendirent du renfort dans cette position inabordable. La nouvelle de cette action meurtrière se répandit dans toute la colonie, et aussi-tôt toute la caste des hommes de couleur s'ébranla, et ne craignit plus de laisser paroître les projets de la plus sinistre vengeance.

Ces hommes furieux s'emparent de Saint-Marc, qui leur est livré par les volontaires : les habitans, pour se soustraire à la rage du vainqueur, sont obligés de fuir ; mais où porteront-ils leurs pas ! tout est en feu. La partie du Sud qui, jusqu'à cette nouvelle secousse, avoit joui d'un calme constant, devient, comme le reste de la colonie, le théâtre sanglant des cruau-

tés les plus inouies. Les mulâtres et les noirs y ont simultanément levé l'étendard de la rébellion ; déjà le quartier de Jérémie a disparu ; ses bâtimens, ses plantations, ne forment que des monceaux de cendres et les membres des blancs auxquels appartenoient ces propriétés, sont épars sur le sol calciné. L'alarme est universelle : les cruautés des noirs et des hommes de couleur impriment de toutes parts un sentiment d'horreur et d'épouvante : ces monstres sans pitié, portent, en signe de ralliement et attachent à leurs chapeaux, en forme de cocarde, les oreilles des blancs qu'ils ont massacrés. Une femme, sur le point d'accoucher, (mad.e Séjourné), ne pouvant se dérober à leur poursuite, à cause de son état, est saisie par eux, suspendue à un arbre, éventrée et son fruit jetté à des pourceaux qui le dévorent.

Le mal étoit au comble, cette lamentable colonie n'avoit plus d'espoir que dans la mère patrie, que dans la générosité de l'assemblée législative qui avoit succédé à la constituante. Depuis long-tems elle attendoit de France, des hommes,

des vivres et de l'argent ; elle en étoit réduite à l'état de crise que nous dépeignons, lorsqu'environ trois mille hommes débarquèrent sur ces parages ; mais ces troupes furent si mal commandées, elles mirent pied sur le rivage à des reprises si éloignées, elles furent tellement disséminées et leurs chefs si peu d'accord avec l'assemblée coloniale, que ce nouveau renfort ne remédia point aux désastres. Les soldats dont il étoit composé, victimes d'un climat dévorant et de la débauche facile à laquelle ils se livroient, périrent presque tous dans l'inaction. Des commissaires envoyés de France, à peu-près à la même époque, ne purent, malgré leur sollicitude, remédier aux malheurs dont ils étoient les témoins: les horreurs alloient toujours croissant.

Les mulâtres et les noirs, n'ayant plus de ravages à exercer sur des plaines couvertes de ruines, poussent l'audace jusqu'à venir attaquer la ville du Cap, après avoir poignardé les malades qui se trouvoient dans l'hôpital, situé en dehors de cette place. Du côté du port de Paix, les quar-

tiers du Moustique, de Terre-neuve, du gros Morne, et de Jean Rabel, disparoissent sous le fer et le feu ; par-tout, dans ces contrées, on n'apperçoit que des nègres qui poignardent des blancs, pour se soustraire à l'esclavage, ou des blancs qui poignardent des nègres pour les forcer de reprendre leurs fers. Enfin le mal est tel, que plusieurs des commissaires envoyés de France, pour pacifier ce malheureux pays, retournent dans leurs foyers, convaincus que leurs efforts réunis ne peuvent opposer une digue à ces torrens dévastateurs.

Nous reviendrons, dans la suite de cet ouvrage, à ce qui est relatif à cette déplorable colonie. En attendant que nous transmettions de nouveaux éclaicissemens à nos lecteurs, reprenons le fil des événemens qui se sont passés en France, et que nous n'avons interrompu, que pour tracer un tableau des malheurs que la révolution a fait naître dans un climat qui, par sa position, ne put rester paisible, au milieu des dissentions de la mère patrie.

Pour le moment, nous allons laisser de côté toutes les opérations militaires qui ne

sont pas relatives au général Dumourier, ou à l'armée de la Belgique. Mais pour chercher à fixer les opinions de ceux qui liront cette histoire, avant que d'offrir le tableau d'autres événemens, il est bon de présenter quelques réflexions sur la masse des travaux de la convention.

Un contemporain, affecté des pertes qu'il a faites dans le passage nécessairement convulsif d'un gouvernement à un autre, ou attaché à une monarchie sous laquelle il trouvoit une tranquillité compatible avec le peu d'énergie de ses passions, s'il avoit à écrire l'histoire du corps législatif dans ces tems orageux, ne manqueroit pas de peindre tous les membres de cette assemblée comme autant d'hommes plus coupables, plus criminels les uns que les autres; sans aucune distinction, sans admiration, sans enthousiasme, sans justice, en un mot, pour aucun de ces législateurs hardis, sa plume, prenant la teinte de ses affections, déverseroit la haine sur tout ce qui auroit appartenu à une réunion d'hommes à laquelle il attribueroit ses malheurs et la perte de ses affections les

plus chères ; en écartant les traits sublimes et souvent multipliés d'un dévouement sans borne, en isolant tout ce qui a concouru à de grands résultats, cet homme, ennemi de notre révolution, ne manqueroit pas, sans doute, d'offrir un tableau désavantageux qui, fixant les regards de ces individus qui laissent aux autres le soin de réfléchir pour eux, produiroit dans leur esprit une impression défavorable sur tout ce qui a contribué à la formation d'un nouveau gouvernement, et sur l'ensemble du gouvernement lui-même.

Assurément, il n'est pas un ami de la liberté, disons plus, un seul être ayant pour son pays le plus léger attachement, qui n'ait versé des pleurs et qui n'en verse encore sur les malheurs qui ont pésé sur sa patrie. Ainsi qu'il est des gens, qui désapprouvent ou qui trouvent hideux tous les moyens dont on a fait usage pour secouer le joug des rois et porter au plus haut faîte de la grandeur, les destinées d'un peuple asservi naguères sous les castes nobiliaire et sacerdotale, il est aussi des gens qui ne rougissent pas de se déclarer les partisans

de toutes les mesures terribles, atroces, sous lesquelles a longuement gémi la masse des citoyens français ; mais l'une et l'autre de ces exagérations n'appartiennent à l'homme vraiment libre : s'il ne veut pas qu'on l'opprime, il ne veut pas être oppresseur ; il rend hommage aux hommes courageux qui ont fait sonner pour lui l'heure de la liberté ; mais il blâme, mais il voue à la honte et aux remords, l'hypocrite qui n'emprunta le masque du patriotisme que pour exercer des vengeances, se gorger de richesses, et se fit un marche-pied des cadavres de ses concitoyens pour atteindre au pouvoir.

Sans doute on n'a pas toujours été juste ; sans doute, dans ce peu d'années, fécondes en événemens, que la convention a parcourues, les intérêts particuliers ont été horriblement froissés ; sans doute, sous le règne de la terreur, les injustices, les crimes se sont multipliés ; des factieux régnoient seuls, la convention isolée, incertaine, se cherchant au milieu d'elle-même et ne se trouvant point, laissoit périr l'innocent comme le coupable ; mais au

milieu de cette oppression, de cet isolement, de cette terreur sourde dont elle étoit frappée, et qui seroit incompréhensible pour quiconque n'en auroit pas été le témoin, voyez-la reprenant toute son énergie chaque fois qu'il est question du salut de la patrie, chaque fois qu'un comité oppresseur, ne cherchant point à la mutiler, à la diviser, à la tromper, lui montre un grand acte de courage à faire. Un conventionnel qui, dans un tems de réaction, seroit accusé par la voix publique, ne pourroit-il pas répondre ainsi à ses détracteurs ?

« Vous détachez de votre accusation tout ce que la révolution a produit de bien, pour faire peser sur moi tout ce qu'elle a engendré de maux ; je ne nie pas ses désastres ; mais pour peu que vous ayiez quelques notions de l'histoire des hommes, enseignez-moi dans quel lieu de la terre un peuple a secoué le joug de l'esclavage, sans être frappé des calamités qui sont inséparables du passage d'un gouvernement à une autre forme de gouvernement, du passage d'une monarchie à une république. Si des secousses convulsives se font sentir chez un peuple

peuple neuf, frugal et laborieux, quand il chasse ses despotes et s'identifie avec un nouvel ordre de choses, comment étoit-il possible qu'un pareil changement s'opérât sans secousses, sans calamités, au milieu d'un grand peuple, dont toutes les classes sembloient être depuis long-tems viciées par le luxe, le libertinage et l'égoïsme? chez un grand peuple où la majeure partie des gens éclairés, uniquement guidés par l'intérêt personnel, ne poussèrent, dans le principe, à la roue du char de la révolution, que parce qu'ils espéroient se placer un jour dans ce char et enchaîner les autres à la suite de leur triomphe? Ne vous y trompez pas, c'est cette envie de dominer, c'est cet égoïsme même, qui a servi la révolution, bien plus efficacement peut-être que l'amour désintéressé de la liberté. Comme beaucoup vouloient dominer, et que par conséquent beaucoup craignoient que de plus adroits ou de plus heureux ne les previnssent, on a frappé ou cherché à frapper tous ceux qui s'élevoient ou sembloient vouloir s'élever au-dessus des autres; de-là beaucoup de victimes innocentes

égorgées, mais de-là aussi beaucoup de coupables, d'atteints; et ce qui, pour certaines gens, paroîtra un paradoxe, mais qui, pour beaucoup d'autres, sera une vérité, c'est que de cette lutte de dominateurs différens, égorgeant d'abord et ensuite égorgés, est sorti un gouvernement qui devoit établir et assurer l'éxercice politique des droits de chaque citoyen. Ainsi donc, abstraction faite des malheurs individuels et inséparables du passage d'une monarchie à un gouvernement représentatif, abstraction faite des vengeances et des rapines particulières, voyez, en mesurant d'un coup d'œil l'ensemble des travaux de la convention, quel tableau il doit présenter à un ami de la liberté.

» Quand la convention dont j'ai le pénible honneur et le funeste avantage d'être membre, commença ses terribles fonctions, en combien de factions subdivisées entre elles, ne se modifioit pas l'esprit public? ou plutôt existoit-il un esprit public alors? non sans doute. Plus de constitution, plus de ressorts politiques, plus d'assentiment universel vers un but quelconque; un chef

de l'empire avili et incapable par lui-même et par les affronts dont il étoit surchargé, de regagner une consistance, une force motrice; des nobles haissant le roi, mais ne voulant que la royauté; des prêtres insermentés, ne soufflant que le fanatisme et la haine de toute institution portant une empreinte de tolérance; des constitutionnels de 1791, divisés sur leur propre ouvrage et les modifications qu'il étoit indispensable d'y apporter à cette époque; des républicains déjà prononcés; des partisans d'une dictature; des fripons ou prétendus politiques voulant appeller un Anglais sur le trône de France; des partisans d'un d'Orléans; des visionnaires patriotes, mais ayant encore plus de morgue que de civisme, et se détestant cordialement, parce que chacun d'eux, se formant une sorte de gouvernement à sa guise, préféroit son plan politique à celui qu'avoit enfanté le cerveau de son voisin; une commune de Paris voulant être le centre où viendroient aboutir tous les fils de la machine politique qu'elle feroit mouvoir à son gré; des partisans du régime helvétique, voulant trans-

former le sol de la France en autant de républiques partielles qu'elle comportoit de départemens ; ajoutez à cela l'incertitude la fluctuation de la masse des citoyens qui, encore étourdie des secousses du 10 août, ne savoit que croire, que penser, et flottoit, indécise, au milieu des impulsions que cherchoient réciproquement à lui donner les partisans ou les ennemis de la révolution : voilà quelle étoit la situation intérieure de la France, disons mieux, voilà le chaos qu'elle présentoit au moment où la convention fut installée. Falloit-il que cette convention, sur qui la France indécise fondoit toutes ses espérances et laissoit reposer tous ses pouvoirs, prolongeât cet état désespérant, et laissant recueillir le fruit de nos divisions aux étrangers desireux de nous envahir, permît aux têtes couronnées de dépecer la France comme ils faisoient de la Pologne. Non, la liberté triompha, la république fut proclamée et, par un de ces enchaînemens de destinées qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de calculer, les hypocrites, les ambitieux servirent, sans le vouloir, dans

cette occasion, la chose publique, aussi efficacement que les partisans sincères de la liberté du peuple. Si ce triomphe important est peu de chose à vos yeux, suivez-moi; le coup est porté, ce mot de république prononcé est un coup de foudre pour tous les Potentats, mais remis de leur première surprise, le rire de la pitié vient se placer sur leur bouche. *La France transformée en république*, disent-ils, *et par qui ? par une foible réunion d'hommes obscurs, sans moyens, sans conceptions; mais où sont leurs trésors, leurs généraux, leurs armées ? avant que cette innovation ait pu prendre une espèce de consistance dans le reste de l'empire, rois, levez-vous, et la France aura disparu, et les républicains avec elle.* Les ordres sont donnés, les puissances de l'Europe sont ébranlées jusque dans leurs fondemens, les dominations de la terre font un pacte pour exterminer les Français; c'est une peste pour l'univers qu'un peuple qui veut s'affranchir du joug de la royauté; que ses institutions et lui disparoissent dans la nuit des tems: toutes les frontières de la France sont aussi-

tôt menacées, pontife et rois se liguent pour une entreprise si sainte, si glorieuse; tous les Français disséminés dans les différens états de l'Europe sont aussitôt expulsés, mutilés, incarcérés; les puissances n'accueillent que ceux qui, exaspérés contre leur patrie, viennent se ranger sous leurs drapeaux homicides, pour rentrer dans leurs foyers la torche et le fer à la main; tout s'émeut contre nous, la charge est sonnée; et point de finances, point de soldats aguerris, point de chefs à la tête des troupes, ou plutôt des généraux conspirateurs; point de salpêtre, point d'artillerie, point de provisions; des places fortes au pouvoir de l'ennemi, des ports pris, incendiés par la trahison de l'Anglais; des coalitions dans l'intérieur en faveur de l'étranger, le fanatisme levant sa tête hideuse et prêchant, à coups de poignards, l'évangile des rois; des nobles soufflant la division, des lâches criant qu'il faut se rendre; que deviendra la liberté naissante? dans cet amas confus de calamités qui l'assiégent, que peut pour elle la convention? tout!

» D'une main hardie, elle anéantit cette vénération fanatique que conservoit un grand peuple pour un sceptre qui pesoit sur lui depuis quatorze siècles ; l'héritier de cent rois porte sa tête sur l'échafaud, et jettant, par ce coup décisif, le gant à l'Europe épouvantée, elle se place entre la victoire et la mort. La mort, soit ! mais, mourons pour la cause des peuples : un décret est rendu, et d'un bout de la France à l'autre, des millions de citoyens volent à la défense des frontières, tous les bras sont employés à leur façonner des vêtemens, toutes les forges, tous les atteliers leur fabriquent des armes ; les palais sont transformés en arsenaux ; par-tout, de la terre entr'ouverte, on extrait le salpêtre qui doit pulvériser les tyrans ; une artillerie formidable s'écoule de la capitale et couvre toutes les voies publiques ; la France entière n'offre plus que l'aspect d'un camp hérissé de fer et de soldats ; des chants belliqueux ajoutent au délire qu'inspire l'amour sacré de la patrie : l'airain tonne, des cultivateurs à peine sortis de leurs paisibles foyers, font pâlir les phalanges aguerries des des-

potes ; les guerres intestines sont étouffées, Toulon est repris, les partisans de la royauté, effrayés de nos succès, sont forcés de mêler leurs voix à nos chants d'allégresse, la victoire est à nous ; on nous méprisoit, on nous redoute ; des rois consternés déjà se détachent de la coalition ; on poursuit les autres, ils succombent ; l'étendard tricolor flotte sur des remparts ennemis, on nous admire alors ; des peuples entiers viennent nous demander protection, et, redoutant l'ascendant terrible d'un peuple qui a brisé ses fers, les autres potentats, qui luttent encore, vont bientôt, pour leur intérêt personnel, mendier la paix et notre appui.

» Par quelle fatalité malheureuse un Français, qui maintenant fait l'admiration des peuples étrangers, qu'on regarde comme un prodige, comme un être merveilleux, est-il si petit chez lui, quand il est si grand chez les autres ? Voulez-vous connoître votre dignité, voulez-vous aimer sincèrement le nouvel ordre de choses, portez pour un moment vos pas chez les puissances environnantes, et vous verrez

comme le peuple vous y respectera ; l'hommage que vous y receviez, en qualité de Francais, vous forcera de vous avouer républicain et vous le rendra peut-être. Si chaque Français étoit bien pénétré de cette vérité et connoissoit quel enthousiasme il inspire aux peuples voisins ; au lieu de travailler à se déchirer par des divisions intestines, il chercheroit, par un assentiment unanime, à s'identifier avec le gouvernement actuel ; quant à moi, quels que soient vos reproches, je les brave ; vous avez fait des pertes, je vous plains ; il y a eu des victimes, j'en gémis ; mais la république est mon idole, je périrai pour elle ; punissez-moi, j'ai dit ».

Ces fils particuliers que nous plaçons à de certaines distances, serviront un jour à fixer les idées du voyageur égaré dans ce labyrinthe que présentent les nuances historiques de notre révolution : quel mélange étonnant d'héroïsme et de barbarie se rencontre à la fois dans les terribles catastrophes qui en ont marqué le cours ! Apperçue sous un autre aspect, quel sublime tableau de courage et de grandeur d'ame ! combien

elle eût eu plus de charmes pour les peuples circonvoisins, si, dès son aurore, elle les eût protégés contre la tyrannie et que, dès le principe, on n'eût pas fait un objet de spéculations d'une conquête qui ne devoit tourner qu'à l'avantage de l'affranchissement des nations limitrophes ? Sans doute ce but désintéressé étoit le desir de la majorité des membres de la convention ; mais obligée, pour les objets de détail, de s'en rapporter aux lumières de certains individus, le but général fut manqué ; les vues particulières, et l'intérêt individuel l'emportèrent sur la bonne intention que manifestoit une grande partie des membres qui composoient la réunion conventionnelle ; c'est ce que vont prouver les faits relatifs à l'invasion de la Belgique.

La possession de ce pays riche et fertile fut le fruit de la bataille de Gemmapes. Nos armées triomphantes y pénétrèrent sans difficulté, et les Belges les reçurent avec un empressement d'autant plus vif, qu'en mettant le pied sur leur territoire, les généraux français avoient annoncé, de l'aveu même de la convention nationale,

qu'ils n'entroient dans ce pays qu'en qualité d'amis et de frères; qu'on ne vouloit que les aider à secouer le joug de leurs maîtres, qu'à reconquérir leur liberté; qu'il leur seroit loisible de se choisir telle forme de gouvernement qu'ils jugeroient leur être convenable, sans que la présence des Français pût influer en rien sur leur détermination à cet égard. Une conduite aussi noble, aussi désintéressée, avoit frappé les Belges d'admiration, et leur dévouement pour les Français alloit si loin, que dans les premiers momens de leur reconnoissance, ne calculant point les ressources dont ils auroient besoin pour s'affranchir de la domination de leur souverain, il étoit question de se cotiser pour offrir à la France une somme considérable en numéraire, et de lever une armée formidable pour la seconder dans ses projets. D'un autre côté, l'avantage que l'on offroit aux Belges, et la protection qu'on leur assuroit étoient d'autant plus précieux à leurs yeux, que depuis long-tems ils manifestoient leur haine pour la domination autrichienne, et ne cherchoient que l'occasion

de se donner une forme de gouvernement qui fût propre à leur caractère et à leurs relations commerciales. Ce fut donc en vain qu'un grand nombre d'émigrés, qui avoient cherché un asyle chez eux, s'efforcèrent de les prémunir contre la bonne opinion qu'ils se faisoient des républicains ; ils les regardèrent comme trop attachés au parti de la cour, aux prérogatives de la noblesse, pour croire qu'ils parloient sans intérêt, et ils se livrèrent sans réserve aux Français victorieux.

Peut-être ils n'eussent pas eu lieu de s'en repentir ; peut-être les promesses d'indépendance que Custine d'un côté, et Dumourier de l'autre, faisoient aux habitans des pays où ils entroient en vainqueurs, se fussent-elles réalisées, et sans doute eussent conquis de prime-abord bien des étrangers à la révolution, si cette volonté, qui étoit celle de la majorité de la convention, n'eût pas été contrecarrée par de petits intérêts particuliers, et même par des intérêts majeurs. A cette époque de la première conquête de la Belgique, il est constant que, pour subvenir à la solde des armées existantes,

tantes, et particulièrement à l'équipement de la nouvelle levée de trois cent mille hommes, dont *l'appel* venoit d'être fait; que, pour parer à tous les frais indispensables que nécessitoit l'état violent de la république, il n'existoit, dans les caisses nationales, que cent quatre-vingt douze millions en assignats, et vingt millions en numéraire. Cette pénurie étoit alarmante. Chaque citoyen faisoit bien à la chose publique des dons gratuits à sa manière : tout le monde fournissoit un contingent volontaire; souliers, chemises, habits, fusils, chevaux, voitures, harnois, argent, on donnoit tout ce que l'on pouvoit pour équiper les hommes, pour faire marcher le gouvernement, mais cela n'étoit pas encore suffisant; à défaut d'argent, nous avions du papier; on en fabriquoit énormément à la vérité, et cependant cela ne suffisoit point encore; il falloit du numéraire pour mille choses particulières, et il en falloit beaucoup. Mais, dira-t-on, avec un enthousiasme aussi universel, avec tant de bonne volonté, réelle ou simulée, de la part de tous les citoyens, un impôt, une

taxe de guerre eût été facile à prélever. Mais, d'abord, les endroits qui donnèrent le plus furent les villes ; les campagnes fournirent peu de dons, et il eût été maladroit, quand les laboureurs faisoient le sacrifice de leurs enfans, de leur demander encore de l'or, sur-tout dans un moment où l'on faisoit sonner bien haut, que l'affranchissement des impôts onéreux étoit une des causes premières pour lesquelles on avoit renversé le trône. D'ailleurs, exiger un impôt est une espèce de vexation pour certaines gens, et il est des hommes qui aiment mieux donner beaucoup quand on paroît ne rien exiger, que de donner peu quand on demande impérieusement; il y avoit donc des ménagemens à garder à cet égard, et une très-grande politique à soutirer du peuple tout ce qu'il étoit possible d'en extraire, sans se servir du mot d'*impôt*. Cette ressource n'étant pas permise dans les circonstances, et les besoins étant énormes, la conquête de la Belgique parut à ceux qui gouvernoient les finances, un moyen de se procurer du numéraire. D'autres considérations se joignirent à celles que nous

venons de présenter, pour fortifier encore l'envie que l'on avoit d'en extraire l'argent qui pouvoit s'y trouver. C'est qu'il étoit possible, qu'étant menacés de toutes parts par les puissances étrangères, qui paroissoient vouloir envahir notre territoire, nos troupes fussent obligées de se replier et d'embrasser le système de la défensive; c'est qu'il étoit possible que les troupes autrichiennes nous forçassent de rétrograder, et alors notre conquête n'eût abouti qu'à une promenade, et nos sentimens généreux envers les Belges eussent tourné à notre désavantage; au lieu qu'en enlevant les trésors de la Belgique, c'étoit ôter à l'empereur des ressources qu'il pouvoit diriger contre nous après notre évacuation. Si, à ces considérations, déjà très-puissantes par elles-mêmes, l'on ajoute encore les motifs de gloriole et de cupidité dont étoient animés certains individus qui desiroient de s'enrichir, ou de jouer un rôle important dans un pays où l'on pouvoit prendre et commander, vous aurez au juste la clef des mesures rigoureuses qui furent prises contre la Belgique, et qui suivirent de très-

près les promesses inconsidérées de fraternité et d'indépendance, qu'on avoit annoncées avec tant d'éclat en entrant sur son territoire.

Cette conduite, si opposée à celle qu'on avoit promis de tenir, fit, dans le principe, beaucoup de tort à la cause de la liberté ; elle fit regarder comme mensongère la parole d'un grand peuple, et c'étoit un mal réel pour la nation française et le succès de la révolution.

Quelque tems après que Dumourier eut pris possession de la Belgique, il y rassembla des forces nombreuses, son intention paroissant être de vouloir conserver la Meuse, puisqu'il ne pouvoit pénétrer plus avant. Son armée étoit composée de quarante-huit bataillons, dont le plus fort étoit de trois cent cinquante à quatre cents hommes, et beaucoup de deux cents ou environ, ce qui faisoit quatorze à quinze mille hommes d'infanterie ; la cavalerie montoit à trois mille deux cents hommes. A cette armee il avoit ensuite réuni celle des Ardennes, commandée par le général Valence, forte de quinze mille hommes,

qu'il avoit placée dans le pays de Stavelot, Malmedy, Spa, Vervier, Hui, joignant son armée par sa droite. Le corps de dix mille hommes aux ordres du général d'Harville, tenoit la Meuse depuis Givet jusqu'à Namur. L'armée du Nord, aux ordres du général Miranda, tenoit la gauche depuis Tongres jusqu'à Ruremonde; elle étoit de dix-huit mille hommes : de nouveaux bataillons, venus de France, formoient les garnisons des Pays-Bas; ainsi cette ligne sur la Meuse, donnoit de soixante-cinq à soixante dix mille hommes, qui auroient suffi pour s'emparer du pays entre la Meuse et le Rhin, et occuper les bords de ce fleuve depuis Burick jusqu'à Cologne, en admettant que Dumourier voulût sincèrement l'affermissement de la république, et que d'autres vues particulières ne s'opposassent pas à ce projet.

Pour exécuter ce plan, il étoit d'ailleurs nécessaire de tenir les promesses qu'on avoit faites aux Belges; que les troupes fussent disciplinées, et qu'elles fussent pourvues des objets nécessaires tant à leur nourriture qu'à leur vêtement, et rien de

tout cela n'eut lieu. Un décret rendu le 15 décembre 1792, sur les sollicitations de Lacroix et Danton, qui se vantèrent ensuite de l'avoir redigé, après en avoir médité et proposé les articles, contrasta étrangement avec la proclamation amicale qu'on avoit faite aux Belges en entrant chez eux. Par ce décret, on supprimoit toutes les autorités existantes dans la Flandre et le Brabant; on ordonnoit l'établissement d'une administration provisoire sur le modèle de l'administration française; on mettoit en séquestre tous les biens publics, meubles et immeubles, ainsi que ceux du clergé, des princes et des communautés laïques : en même tems on supprimoit les impôts, la dîme, les droits féodaux et on chargeoit les généraux de l'exécution de cette loi; à la vérité une partie de ces réglemens devoit cesser d'avoir lieu du moment que les Belges auroient une représentation nationale organique de leur constitution, mais on trouva des moyens d'empêcher la tenue de ce congrès régénérateur.

Ce décret aussi rigoureux qu'inattendu désilla les yeux d'une partie des Belges et

diminua beaucoup de leur attachement pour les Français. Les commissaires français, qu'on leur envoya ensuite, achevèrent de les indisposer totalement. Parmi ces envoyés du gouvernement, plusieurs, malgré ce qu'en ait dit Dumourier, se comportèrent avec décence, avec sagesse, mais malheureusement il n'en fut pas de même des autres. Danton et Lacroix qui, tirés du sein de la convention nationale, furent chargés de se rendre à Bruxelles, pour lever les difficultés locales qui pouvoient arrêter l'exécution du décret du 15 décembre, y commirent des spoliations qui firent rougir leurs collègues du corps législatif, qui ne sentoient que trop qu'une pareille conduite avilissoit le sénat français aux yeux des étrangers auxquels il étoit si important d'inspirer de la confiance. Une des fautes graves de ces deux commissaires, fut de charger des détails de leurs opérations le commissaire-ordonnateur Ronsin, anarchiste et brigand déterminé, qui, pour faire ses exécutions et apposer les scellés, ne se servoit, la plupart du tems, que de fripons qui lui ressembloient, et qui

séquestroient, à leur profit, une partie des effets commis à leur surveillance. Nous avons ouï de braves militaires, des soldats français dignes de porter ce nom, s'indigner encore, de retour dans leurs foyers, des spoliations dont ils avoient été témoins.

Outre que cette conduite exaspéroit les Belges, ils avoient encore un autre sujet de mécontentement, un sujet bien puissant sur les hommes longuement asservis par des prêtres : c'étoit le peu de respect que les Français témoignoient pour les objets de leur culte; c'étoit le dépouillement de leurs temples, de leurs monastères. Si c'est appeller des gens à la lumière, que de chercher à éteindre dans leur cœur toute espèce de vénération pour des choses qu'ils regardent comme sacrées, il faut convenir qu'en opérant cette cure, on doit en user à leur égard avec autant de ménagemens, qu'envers un homme à qui l'on vient de faire l'opération de la cataracte, et dont on invétéreroit la cécité, si, la pellicule qui lui voiloit l'orbite, enlevée, on lui montroit aussi-tôt le soleil dans tout son éclat.

A ces motifs de haine, s'en réunirent encore d'autres non moins puissans; c'étoit le maraudage du soldat et les principes anti-sociaux que prêchoient, dans ce pays, des émissaires en sous-ordre, envoyés par la commune de Paris; car où la commune de Paris n'envoyoit-elle pas des commissaires? Toujours rivale de la convention, toujours ennemie du pouvoir légitime qu'elle vouloit usurper, toujours acharnée contre les représentans de la nation, elle avoit, dans son sein, des gens dont l'ignorance stupide ne pouvoit être comparée qu'à la rapacité que décéloient leurs actions.

Le pillage du soldat venoit du dénuement absolu dans lequel on le laissoit. Croiroit-on qu'après la conquête de la Belgique, les phalanges victorieuses, les héros de Gemmapes étoient dans la pénurie la plus désespérante, la plus impolitique? Si le génie de la liberté a triomphé, c'est qu'il ne pouvoit que vaincre, car il a eu tous les obstacles à surmonter. Après leur victoire, après avoir appris à l'ennemi ce que pouvoit le Français, combattant pour

ses droits ; après avoir érigé à la nation le trophée le plus important comme le plus glorieux peut-être, croiroit-on, disons-nous, que les soldats français étoient sans souliers ? Campés dans la boue, la plûpart n'avoient, pour toute chaussure, que du foin entortillé autour de leurs pieds ; l'un n'avoit plus d'habit ; l'autre n'avoit le corps à demi-couvert, que par une veste tombant en lambeaux. Quelques redingottes, quelques capottes avoient été distribuées ; mais ceux auxquels elles étoient tombées en partage, en avoient profité pour revenir dans leurs foyers se refaire des fatigues de la guerre. Un grand nombre de ces guerriers étoit aussi dans les hôpitaux, où ils manquoient de tout, pendant que quelques chefs, militaires ou civils, traînant des comédiens à leur suite, affichoient le luxe et l'insolence : à la vérité, le transport de ces comédiens avoit eu pour but de former les Belges à la liberté ; de leur donner de l'enthousiasme pour la révolution, en représentant, sur leurs théâtres, des pièces qui ne respiroient que le républicanisme et l'amour de la

patrie. Ce véhicule eût été excellent si, en leur exaltant les vertus d'un peuple indépendant, on n'eût pas aussi-tôt détruit l'efficacité des leçons par des actes de licence et de rapine.

Cette insubordination, ce manque du nécessaire parmi les troupes, étoient cause que tous les officiers abandonnoient leurs bataillons, et se rendoient à Liége ou à Aix-la-Chapelle, où les plaisirs les appeloient : les soldats, sans chefs et poussés par le besoin (1), portoient alors la ma-

(1) C'est encore particulièrement à cette époque, que des fripons déhontés, des fournisseurs aussi pillards qu'immoraux, ont fait des fortunes scandaleuses; et ces fortunes, sur quelles bases cherchoit-on à les asseoir ? sur la misère du soldat. Dans les fournitures qui ont été faites à cette époque, on ne sait qui l'emporte ou de l'impéritie, ou de la friponnerie. On avoit établi à Paris une entreprise générale de toutes les fournitures : on faisoit venir des draps de Verviers dans le pays de Liège, pour faire les habits à Paris. On achetoit à Liége et à Dinant et tout le long du cours de la Meuse, les cuirs pour les souliers; les entrepreneurs les envoyoient

raude à son comble ; ils alloient par bande piller les villages, et les paysans se vengeoient en massacrant ceux qu'ils trouvoient isolés ou écartés de leurs camarades. Le mal alloit en croissant et prenoit une telle consistance, que les Belges, qui, dans le principe, avoient formé des vœux pour la prospérité des armes françaises, et qui espéroient, avec leur appui, se donner bientôt une constitution libre, changèrent

---

de Paris au prix de huit et neuf livres, pendant qu'ils ne coûtoient que quatre livres ou quatre livres dix sols à Liége. Les capottes qu'on fabriquoit à Anvers pour 19 ou 21 livres, coûtoient à Paris 50 livres, et on les envoyoit de Paris à l'armée. Les bleds des Pays-Bas alloient à Nantes, revenoient de Nantes à Paris ; on les faisoit moudre à Montmartre et on les renvoyoit dans les Pays-Bas. L'on ne concevra jamais ce qu'ont causé de maux à la France, les acapareurs, les agioteurs, les croupiers ; si cette rouille corrosive, si ces affameurs nationaux s'étoient contentés d'un lucre médiocre sur leurs fournitures frauduleuses, la république seroit opulente, et l'opulence malheureusement n'est plus guères que dans les mains de ceux qui se sont gorgés de la sueur du peuple et des trésors de l'état.

tout-à-coup

tout-à-coup d'opinion, et appelèrent secrètement les troupes autrichiennes à leur secours.

Soit que Dumourier eût des vues particulières, que son intention fût de trahir la cause de la liberté ou de la servir encore à cette époque, la convention se fit alors donner lecture d'une lettre dans laquelle il exposoit avec force, que les mesures qu'elle avoit prises relativement à la Belgique et la conduite de plusieurs de ses envoyés avoient indisposé tous les habitans contre les Français; que pour ne pas compromettre le salut de l'armée qu'il commandoit, il avoit cru indispensable de la faire replier sur les frontières de la France, la désertion, l'indiscipline des soldats ne lui permettant plus de compter sur des succès dans la position où elle se trouvoit. Le commissaire Lacroix confirma en même tems ces tristes vérités; il écrivit de son côté, de la Belgique, que les affaires y étoient dans l'état le plus déplorable et qu'on n'avoit réellement plus assez d'hommes pour s'y maintenir.

Lacroix fut cru et quoique la conduit

de Dumourier fût la même, ou parût être la même, on suspecta ou l'on feignit de suspecter ses intentions. Sa lettre n'eut pas été plutôt lue à l'assemblée, que dans sa feuille du lendemain, Marat, en sa qualité de journaliste, l'attaqua et le déchira avec sa fureur ordinaire. Marat fut dénoncé à cette occasion par le ministre de la justice, comme ayant imprimé dans sa feuille, que les victoires remportées à Grand Pré, à Mons et à Gemmapes, n'étoient plus des triomphes dont la république dût s'honorer, mais des évènemens désastreux où le sang français avoit été prodigué sans fruit pour satisfaire l'ambition d'un aventurier perfide. Cette dénonciation, qui fut renvoyée au comité de législation pour faire, séance tenante, un rapport sur la conduite de Marat, n'eut pas de suite. Le même jour où elle fut faite, le comité de défense générale fut renouvellé et prit le nom si fameux de *comité de salut public*. Voici les noms de ceux qui réunirent les suffrages pour sa formation. Dubois-Crancé, Petion, Gensonné, Guitton-Morveau, Robespierre

aîné, Barbaroux, Rhul, Vergniaud, Fabre-d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur de la Marne, Camille-Desmoulins, Barère, Quinette, Jean de Brie, Cambacérès, Danton, Syeyes, Lasource et Isnard. Assurément on ne pouvoit refuser des talens et du civisme à la presque totalité de ces individus, et si une partie n'eût pas voulu écraser l'autre, si, faisant le sacrifice de leurs animosités personnelles, ils eussent voulu coopérer unanimement au bien général, il n'est pas douteux que le comité de salut public, qui fit de grandes choses n'en eût fait de plus étonnantes encore, et qu'au lieu d'établir une tyrannie à jamais monstrueuse, et de faire périr indistinctement les patriotes comme les ennemis de la révolution, il eût acquis une gloire sans bornes et des droits sacrés à la reconnoissance nationale.

N'anticipons point sur les événemens. Après son entrée dans la Belgique, et lorsque les commissaires civils et militaires exerçoient leur influence dans ces contrées, Dumourier avoit quitté ce pays pour se

rendre à Paris, et si on l'en croit, son objet étoit de faire rapporter le décret du 15 décembre, qui soulevoit les Belges contre les Français ; n'ayant pu réussir, de retour à son armée, Dumourier prend la résolution de lier des négociations avec les Hollandais, dont il espère se faire un appui contre les chefs des jacobins ; mais à peine étoient-elles entamées, qu'il apprend que la convention nationale vient de déclarer la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Il reçoit des ordres d'attaquer celle-ci, on y joint un plan de campagne dont il ne lui est pas permis de s'écarter. Il le trouve impraticable, et cependant il feint de l'adopter, pour mieux assurer le succès du sien. Il est important de ne pas perdre de vue cette marche, parce que si elle a été connue des ennemis du parti girondin, comme cela est à croire, on verra qu'il n'est pas étonnant qu'ils en aient tant voulu à Dumourier, et qu'ils aient cherché à le perdre par toute sorte de moyens, surtout si ces mêmes ennemis du parti de la Gironde étoient également instruits que ce général avoit,

à plusieurs reprises, écrit aux chefs de ce parti que si la convention se trouvoit vexée elle n'avoit qu'à faire quatre lignes de décrets et qu'il marcheroit à son secours avec vingt mille hommes d'élite. Si on réfléchit sur ces propositions et sur ce qui va suivre, on sera convaincu que la montagne avoit de puissantes raisons pour écraser la Gironde et que ces causes n'ont pas peu contribué à faire naître la journée du 31 mai.

Voici quel étoit le projet de Dumourier, tel à-peu-près qu'il l'a détaillé lui-même dans ses mémoires. C'étoit d'avancer avec le corps d'armée qu'il rassembloit sur le Mordick, en masquant les places de Bréda, Gertruydemberg, Klundert et Willemstadt sur sa gauche, et de tenter le passage de ce bras de mer, qui est d'environ deux lieues, pour arriver à Dort, où une fois débarqué, il se trouvoit dans le cœur de la Hollande, et ne pouvoit plus rencontrer d'obstacles en marchant par Roterdam, la Haye, Leyde et Harlem jusqu'à Amsterdam. Il prenoit alors à revers toutes les défenses de la

Hollande, pendant que Miranda avec une partie de l'armée auroit masqué et bombardé Maëstricht et Vanloo ; puis, dès que celui-ci auroit su Dumourier débarqué à Dort, il auroit laissé continuer le siége de Maëstricht par le général Valence et auroit marché avec vingt-cinq mille hommes sur Nimègue, où Dumourier l'auroit rejoint par Utrecht. Maître de la Hollande, il méditoit de renvoyer dans les Pays-Bas tous les bataillons de volontaires nationaux, de s'environner de troupes de ligne et de ses généraux les plus affidés ; de faire donner par les états généraux, ordre de rendre toutes les places ; de ne laisser faire dans le gouvernement que les changemens les plus indispensables ; de dissoudre le comité révolutionnaire hollandais ; de préserver la république batave des commissaires de la convention, des émissaires des jacobins ; d'armer sur-le-champ, à Roterdam, en Zelande et dans le Texel une flotte pour l'assurance des possessions des Indes et en renforcer les garnisons : d'annoncer alors aux Anglais une neutralité parfaite ; de proposer aux Impériaux

une suspension d'armes ; de former de la Belgique et de la Hollande une république de 17 provinces, ou de former entre ces deux républiques une alliance offensive et défensive ; de lever entre-elles deux une armée de quatre-vingt mille hommes, jusqu'à la fin de la guerre ; de proposer à la France de s'allier avec elles, mais à condition quelle reprendroit la constitution de 89, et en cas de refus, de marcher sur Paris avec les troupes de lignes françaises et quarante mille Belges et Bataves pour défendre la convention et anéantir les jacobins.

Ce plan qui, peut-être, n'a été exposé par Dumourier qu'après coup et lorsqu'il a cherché à légitimer ses actions, pouvoit cependant avoir été conçu à tems, mais quelque hardi qu'il paroisse à certains écrivains et quelque facile en même tems que leur en ait semblé l'exécution, nous ne pensons pas comme eux qu'il eût pu avoir une pleine réussite ; mille obstacles qu'il est inutile de détailler ici, parce que le lecteur au fait des événemens se les figurera sans qu'on les lui indique, s'y

seroient opposé. Quoi qu'il en soit, ce grand projet eût peut-être été suivi d'une partie de son exécution, sans la déroute d'Aix-la-Chapelle. Déjà Dumourier étoit maître de Bréda, de Klundert et de Gertruydemberg ; il assiégeoit Willemstadt, il faisoit le blocus de Berg-Opzoom et de Stenberg ; Heusden étoit sommé de se rendre, il étoit au Mordick et se préparoit à passer le bras de mer lorsqu'il apprend que sa présence est nécessaire à l'armée de la Belgique. Tout y étoit dans la confusion et au pillage : les Autrichiens, comme nous l'avons dit, il n'y a qu'un moment, appellés secrètement par les Belges fâchés alors d'avoir secoué le joug de la maison d'Autriche, attaquoient notre armée près le village de Tirlemont. Valence entreprit vainement de leur résister. Nos cantonnemens étoient disséminés sur une telle étendue de terrein, qu'il leur fut impossible de se réunir, et que la plupart de nos soldats ne furent instruits de la présence de l'ennemi, que par le bruit de leur artillerie ; la déroute fut complette, et des fuyards qui arrivèrent jusqu'à Paris

augmentèrent encore l'alarme qu'avoit semé la nouvelle d'un pareil désastre.

Beurnonville, alors ministre de la guerre, chercha à pallier nos maux et à rassurer la convention ; il lui écrivit que rien n'étoit encore désespéré, que si l'ennemi avoit l'audace de passer la Meuse, on lui livreroit bataille. En effet, Dumourier, arrivé le 11 mars à Anvers, voyant ses troupes se rallier autour de lui et demander à grands cris que le héros de Gemmapes les conduisît à la victoire, profita de leur ardeur et livra, près de Tirlemont, un combat assez vif aux Autrichiens qui, ayant été battus, après huit heures de résistance, laissèrent le champ de bataille aux Français, que ce succès ranima dans cet instant critique. Croyant que la circonstance étoit favorable pour regagner le terrein que son armée avoit perdu en son absence, Dumourier profita de l'ivresse où ce premier succès avoit jetté ses troupes, pour hasarder une action décisive, et, le 18, près de Nervinde, il livra une bataille générale, d'où dépendit effectivement le sort de la campagne.

Depuis l'affaire de Tirlemont, les deux armées bivaquoient et se trouvoient en présence. Le général Dumourier passa la journée du 17 à reconnoître la position de l'ennemi et à placer ses troupes dans l'ordre dans lequel il vouloit qu'elles combattissent, et à préparer son plan d'attaque. Il avoit devant lui la petite Gette, qui, prenant sa source dans la mairie de Jaudrain, court presque parallèlement avec la grande Gette, qu'elle va rejoindre au-dessous de Leaw. Cette rivière le séparoit de l'ennemi. Elle est encaissée et bordée des deux côtés, de collines qui, dans la partie occupée par les Impériaux, s'élevoient en amphithéâtre jusqu'au terrein plus élevé de Landen et de Saint-Trond. Dumourier avoit calculé que la principale force de l'armée autrichienne devoit être du côté de Tongres et de Saint-Trond; en conséquence, son aîle gauche, qui s'étendoit du côté de Landen, devoit être plus foible. Il savoit aussi que le prince de Cobourg avoit négligé d'occuper la petite ville de Leaw, qui, dans le projet d'attaque d'une des armées contre l'autre,

pouvoit servir ou de pivot au mouvement de l'agresseur, ou de point de résistance pour la défense. En avant de la ligne ennemie qui s'étendoit de Landen vers Leaw, se trouvoient plusieurs villages, et particulièrement celui de Nervinde. Au-dessous du village d'Obervinde, qui étoit au milieu des trois, est une monticule appellée, dans le pays, la Tombe de Midlevinde, qui domine les trois villages et un vallon qui les sépare de la ville de Landen: en cas d'attaque, celui qui occuperoit cette monticule devroit être maître de la plaine et faire reculer son ennemi. C'est sur ces données que le général français avoit combiné le plan de la bataille dont voici les dispositions.

La première colonne formant la droite de l'armée française, composée de l'avant-garde, aux ordres du général Lamarche, débouchant près le pont de Nerhelyssen, devoit se porter dans la plaine entre Landen et Obervinde, pour déborder la gauche de l'ennemi et inquiéter son flanc. La deuxième colonne, composée de l'infanterie de l'armée des Ardennes, commandée

par le lieutenant-général Leveneur, débouchant aussi par le même pont, et soutenue par un gros corps de cavalerie, devoit se porter avec rapidité sur la Tombe de Midlevinde et attaquer le village d'Obervinde, qui ne pouvoit résister aux canons placés sur la Tombe. La troisième colonne, aux ordres du général Neuilly, débouchant aussi par le même pont, avoit ordre d'attaquer le village de Nervinde par la droite. Ces trois colonnes formoient l'attaque de droite, commandée par le général Valence, qui devoit, en cas de succès, par un quart de conversion par sa gauche, poussant l'ennemi devant lui, continuer de marcher en bataille, laissant Landen derrière lui et faisant face à Saint-Trond.

L'attaque du centre, sous les ordres du duc de Chartres, étoit composée de deux colonnes; l'une commandée par le lieutenant général Dietman, passant la petite Gette, au pont de Laër, devoit traverser rapidement ce village, qui n'étoit occupé que par quelques tirailleurs impériaux, et se porter directement sur le front du village de Nervinde. L'autre que menoit le général

Dampierre

Dampierre, avoit ordre de se porter sur la gauche du même village: les deux colonnes devoient ensuite suivre le mouvement de la droite, en formant une ligne diagonale avec leur point de départ.

L'attaque de la gauche étoit commandée par le général Miranda, qui avoit trois colonnes sous ses ordres. La première, passant la rivière au pont d'Ové-Helpen, et conduite par le lieutenant-général Miazinski, devoit charger les ennemis devant elle, en dirigeant sur Nerlauden, et observant de ne dépasser jamais la tête de la colonne du centre qui se trouvoit à sa droite. La seconde colonne, aux ordres du général Ruault, devoit passer la Gette au pont d'Orsmaël, et attaquer par le grand chemin de Saint-Tron. Enfin, la troisième, menée par le général Champmorin, avoit ordre de passer la rivière au-dessous de Néerlinter, au pont de Bingen, et de se jetter dans la ville de Leaw, qu'elle devoit occuper jusqu'à la fin de la bataille.

En cas d'une pleine réussite, l'armée française devoit se trouver rangée en bataille, sa gauche à Leaw, sa droite à St,

Tron, faisant face à Tongres, par où l'armée impériale auroit fait sa retraite. Les bords de la petite Gette, auprès des ponts, étoient garnis de batteries pour protéger la retraite des colonnes, en cas de défaite.

Le 18, entre sept et huit heures du matin, l'action commença ; toutes les colonnes s'ébranlèrent à-la-fois, et passèrent la rivière sans obstacle. Le général Lamarche se porta d'abord dans la plaine de Lauden, mais n'y trouvant pas d'ennemis, il se joignit à la seconde colonne qui attaquoit avec vigueur la tombe de Midlevinde, et qui bientôt emporta ce poste à la bayonnette. La troisième colonne, favorisée par la division du duc de Chartres, chassa les Impériaux de Nervinde, après une résistance opiniâtre, pendant laquelle quelque confusion se mit parmi les colonnes assaillantes. Dans ce moment de désordre, la cavalerie impériale, débouchant dans la plaine entre Nervinde et Midlevinde, chargeoit la cavalerie française, à la tête de laquelle combattoit, avec beaucoup de courage, le général Valence, qui fut blessé et forcé de quitter le combat. Cette cavalerie

impériale fut repoussée. Un autre corps de cavaliers allemands débouchoit par la gauche de Nervinde, pour se jetter sur l'infanterie de la quatrième colonne : le général Thévenot, qui s'y étoit porté, fit ouvrir les rangs pour la laisser passer ; ensuite, il lui fit faire si à propos une décharge de canons à mitrailles et de mousqueterie, que presque toute cette cavalerie fut détruite. Le sort de la bataille étoit donc fixé à la droite et au centre en faveur des Français, qui passèrent la nuit sur le champ de bataille, et se préparoient à poursuivre les Autrichiens le lendemain à la pointe du jour.

Mais il n'en étoit pas ainsi à la gauche, où les événemens étoient bien différens. Les deux colonnes qui la composoient avoient attaqué avec beaucoup de vigueur, et déjà elles étoient maîtresses du poste d'Orsmaël, lorsqu'une terreur panique saisissant les bataillons de volontaires, ils abandonnèrent les troupes de ligne en poussant le cri horrible de *sauve qui peut*. Les Impériaux, témoins de ce désordre, l'augmentèrent par une attaque de cavalerie, qui acheva de mettre les deux colonnes en déroute. Mi-

randa, qui commandoit, étoit désespéré ; mais il ne put rien sur les fuyards. Huit bataillons du corps des flanqueurs de Miazinski, qui venoient fortifier sa division, ne servirent qu'à protéger sa retraite sur Tirlemont. Le général Champmorin, qui s'étoit emparé de Leaw, s'y maintint, jusqu'à ce que voyant la retraite absolue du général Miranda, il abandonna ce poste, repassa la petite Gette sur le pont de Bingen, qu'il coupa après lui, et vint reprendre la position qu'il occupoit avant la bataille. Au lieu de s'amuser à poursuivre la gauche de l'armée française qui fuyoit, les Autrichiens employèrent sagement leurs colonnes à fortifier la partie de leur armée qui, jusqu'alors, avoit eu un désavantage marqué ; et par-là, Dumourier fut contraint d'ordonner la retraite générale, au moment où il croyoit toucher à une victoire certaine.

Dans ses mémoires, dont ces détails sont tirés, le général Dumourier accuse Miranda des désastres de cette journée : Miranda, de son côté, prétendit que Dumourier avoit voulu le perdre, et dès-lors com-

promettre la chose publique, en ne lui donnant pas des forces suffisantes et proportionnées à l'importance de l'entreprise dont il étoit chargé. D'autres, et des écrivains même, se prétendant bien instruits, ont soutenu que le cri de *sauve qui peut* et la déroute qui s'en étoit suivie, étoient une tactique des chefs des Jacobins qui vouloient perdre Dumourier, à quelque prix que ce fût, malgré la protection que lui accordoient dans l'assemblée Danton et Lacroix, soi-disant meneurs de la faction d'Orléans. D'autres avancèrent aussi que la trahison de Dumourier étant déjà avérée dans ce moment, la perte de la bataille de Nervinde ne devoit retomber que sur lui, qui vouloit, par ce moyen, porter le découragement parmi les volontaires, et favoriser les Autrichiens avec lesquels il avoit déjà commencé de traiter. Parmi ces allégations, il peut s'en trouver une qui soit juste; mais nous ne sommes pas assez sûrs des choses pour émettre dans cette affaire, comme véritable, une opinion qui pourroit bien n'être qu'hazardée.

Quoi qu'il en soit, la perte de la bataille

de Nervinde entraîna l'évacuation totale de la Belgique, qui se fit avec une précipitation et un désordre qui n'ont point d'exemple. Depuis la journée du 18, il y eut bien encore quelques actions particulières entre les Français et les Autrichiens, mais par-tout ces derniers eurent l'avantage, et il fallut se résigner à leur céder le terrein. C'est alors que Dumourier écrivit à la convention cette lettre dont nous avons parlé plus haut, qui causa tant de rhumeur, et qui donna tant d'avantages sur lui à ses ennemis : sa perte avoit été méditée, dès ce moment elle fut résolue. Dumourier prévoyant le sort qui lui étoit reservé, résolut dès-lors de marcher sur Paris avec son armée, et traita, à cet effet, avec les ennemis de la république, avec les Autrichiens, contre lesquels il venoit de se battre, et auxquels il promit de livrer plusieurs places fortes, pendant qu'il avanceroit dans l'intérieur. Comme les conférences qu'il avoit à cet égard avec le colonel autrichien Mack, n'étoient point connues; que cependant on avoit de fortes raisons de suspecter ses intentions, on lui dépêcha, pour le

sonder, trois émissaires, qui se présentèrent à lui comme envoyés de la part du ministre Lebrun, dont ils apportèrent une lettre, qui marquoit que ces députés avoient des *communications* à lui faire, concernant les affaires de la Belgique. Ces trois hommes étoient Dubuisson, Proly et Peirera, qui peu de tems après et lors de la terreur, périrent sur l'échafaud, accusés de trahison.

Soit que Dumourier fût certain du projet qu'il vouloit mettre à exécution, soit que dans ce moment le ressentiment l'emportât sur la prudence, il ne déguisa rien de ce qu'il avoit dans l'ame et laissa voir à ces trois émissaires tous ses sentimens les plus secrets. A la première entrevue ils entamèrent une conversation, dans laquelle le général s'expliqua sans détour; il commença par leur dire qu'il sauveroit la patrie malgré la convention; qu'elle étoit composée de 745 tyrans, tous régicides; qu'il ne faisoit aucune différence entre ceux qui avoient voté l'appel au peuple et ceux qui ne l'avoient pas voté; qu'il se moquoit de tous leurs décrets; qu'il avoit déjà dit à d'autres, que bientôt

certe assemblée n'auroit d'autorité que dans la banlieue de Paris ; qu'il ne souffriroit pas l'existence d'un tribunal révolutionnaire ; que, tant qu'il auroit quatre pouces de fer à son côté, il sauroit s'opposer aux horreurs des Jacobins ; et que la convention n'avoit pas pour six semaines d'existence. — Mais vous ne voulez donc pas de constitution ? — Je veux celle de 1791. — A la bonne heure, mais sans roi sans doute ? — Avec un roi, car il en faut un absolument. — Mais pas un Francais n'y souscrira ; le seul nom de Louis..... — Qu'importe qu'il s'appelle Louis, ou Jacques, ou Philippe. — Mais comment ferez-vous adopter cette constitution ? — J'ai mes gens tout trouvés, ce sont les procureurs généraux des départemens et les présidens de district. — Ces cinq cents individus se réuniront donc ? — Non, cela seroit trop long, et dans trois semaines les Autrichiens seront à Paris si je ne fais pas la paix. Il ne s'agit plus de république ni de liberté : j'y ai cru trois jours ; c'est une folle absurdité ; et depuis la bataille de Gemmapes, j'ai regretté tous les succès

que j'ai obtenus pour une si mauvaise cause. Mais il faut sauver la partie en reprenant un roi ; je le veux sous trois semaines. — Et vos moyens ? qui aura l'initiative pour émettre le vœu de reprendre un roi et l'ancienne constitution ? — Mon armée.... Oui, mon armée ; l'armée des Mammelus. (1) Elle le fera, pas pour long-

---

(1) *Mammelus*, nom qu'on a donné à la milice des sultans d'Egypte ; il veut dire serviteur ou soldat. Les Mammelus étoient ordinairement tirés d'entre les chrétiens et ne se marioient point. Leur pouvoir étoit grand ; car, outre qu'on choisissoit dans leurs corps les souverains d'Egypte, ils possedoient les charges les plus importantes de l'état. On dit que les premiers étant sortis de Circassie pour s'établir en Egypte, commencèrent à s'y faire connoître vers l'an 1250, et particulièrement au tems où Saint-Louis y avoit porté ses armes contre les Sarrasins. Ils se sont rendu redoutables pendant plus de deux siècles, jusqu'à ce que Sélim premier, Sultan des Turcs, les défit et tua leur Sultan Campson, près d'Alep en Syrie, le 26 août 1516. Ils se créerent ensuite pour Sultan, Tomonbey, que le même Sélim défit l'année suivante et fit mettre à mort, après avoir pris la ville du Caire. Ainsi

tems, mais elle le fera, et de mon camp ou du sein d'une place forte, elle dira qu'elle veut un roi. La moitié de la France

---

finit l'empire des Mammelus, après avoir duré deux cent soixante sept ans. En 1526, on donna aussi le nom de Mammelus à ceux des citoyens de Genève qui soutenoient le parti du duc de Savoye, voulant leur reprocher par là, qu'ils se rendoient esclaves de ce duc, comme les Mammelus l'étoient du Soudan d'Egypte.

Nous rapportons la conversation de Dumourier avec Proly et ses deux autres associés, parce que ce général ne l'a pas niée et a dit au contraire qu'elle étoit, à peu de chose près, conforme à la vérité; que cependant Proly et autres, en rapportant cette conversation, s'étoient permis une réticence; c'est que ces trois émissaires, après être convenus avec lui de la nécessité d'anéantir la convention et d'établir une autre législature, hazardèrent de lui dire que les Jacobins avoient président, registres, tribunes, correspondances, orateurs, habitude de traiter les grandes affaires, qu'ainsi le remplacement étoit tout trouvé, et que lui Dumourier avec sa véracité tranchante, rejetta très-loin cette idée, motivant son refus d'adhésion sur l'immoralité et la mauvaise composition de cette société à qui il attribuoit tous les malheurs de la France.

le veut ; par ce moyen je ferai la paix en peu de tems. — Mais votre projet compromet le sort des prisonniers du Temple. — Le dernier des Bourbons seroit tué, même ceux de Coblentz, que la France n'en auroit pas moins un roi, et si Paris ajoutoit ce meurtre à ceux dont il fut déjà deshonoré, à l'instant je marcherois sur Paris et je m'en rendrois maître, non pas à la manière de Broglie, dont le plan étoit absurde, mais avec douze mille hommes dont je placerois une partie au pont Saint-Maxence, une autre à Nogent et autres ports de la rivière ; ainsi, je l'aurois bientôt réduit à la famine.

Cette conversation finie, les trois émissaires le quittèrent, feignant d'entrer dans ses vues, par crainte, sans doute, que s'ils manifestoient une opinion contraire, le général ne les fit arrêter ; mais soit réellement par mépris pour ces personnages, soit par d'autres vues qu'il ne dit point, Dumourier prétend qu'il regarda ces individus comme si peu importans, qu'il ne fit aucune attention à ce qu'ils pourroient faire après un

pareil entretien et qu'il les laissa s'éloigner sans daigner prendre garde à eux.

Pendant que cela se passoit à Tournay, où le général Dumouriez avoit des conférences avec la fille du duc d'Orléans et mad.e de Sillery, sa gouvernante; Danton qui étoit de retour de la Belgique, où il étoit allé une seconde fois, pour déterminer Dumourier à se rétracter, et à écrire à la convention une lettre dont les principes seroient opposés à la missive virulente qui avoit soulevé l'assemblée, Danton, disons-nous, voyant que les amis de Dumourier auroient de la peine à préserver ce général de l'orage prêt à fondre sur lui, cherchoit à rendre la position de la Belgique moins critique aux yeux des représentans; la consternation étoit grande parmi ceux qui vouloient la prospérité de la chose publique, le découragement pouvoit avoir des suites funestes, et c'est ce que Danton vouloit éviter: en possession de la tribune et pourvu d'un organe sonore, il s'écrioit avec une voix de Stentor: représentans, montrez-vous révolutionnaires

naires, et alors la liberté ne sera plus en péril. Les nations qui veulent être grandes doivent, comme les héros, être élevées à l'école du malheur ; sans doute nous avons eu des revers, mais si au mois de septembre (le roi de Prusse étoit alors dans les plaines de Champagne), on vous eût dit : la tête du tyran tombera sous le glaive des loix, l'ennemi sera chassé du territoire de la république, cent mille hommes seront à Mayence, nous aurons une armée à Tournai ; vous auriez vu alors la liberté triomphante ; eh bien ! notre position est la même. Nous avons perdu un tems précieux, il faut le réparer. C'est aujourd'hui qu'il faut que la convention décrète, *que tout homme du peuple aura une pique, aux frais de la nation ; les riches la paieront.* Il faut décréter que dans le pays où la contre-révolution s'est manifestée, quiconque aura osé la provoquer *sera mis hors la loi.* Il faut que le tribunal révolutionnaire soit en pleine activité. Il faut que la convention déclare à l'Europe, aux Français, à l'univers, qu'elle est un *corps révolutionnaire*, qu'elle est résolue de

maintenir la liberté et d'étouffer les serpens qui la déchirent. Presque tout ce que Danton demandoit fut décrété, mais, dans la même séance, la convention passa à l'ordre du jour sur d'autres propositions de Robespierre, qui demandoit que tous les parens de Louis XVI, fussent tenus de sortir, dans huitaine, du territoire français et de tous les pays occupés par les armées de la république : que la reine fût traduite au tribunal révolutionnaire, incessamment jugée comme complice de son époux, et leur fils retenu au Temple jusqu'à nouvel ordre.

Sur ces entre-faites, Dubuisson, Proly et Peirera arrivèrent de Tournay et vinrent rendre compte à la convention de la conférence qu'ils avoient eue avec le général et des aveux alarmans qu'il n'avoit pas craint de leur faire. La Gironde ne crut pas, ou feignit de ne pas croire à ce rapport, qui n'étoit pourtant que trop véridique, mais elle ne fut point écoutée, et ceux qui craignoient réellement que la liberté ne fût en péril, se joignant, pour les mesures à prendre, aux ennemis personnels de Du-

mourier, il fut décrété que ce général seroit mandé à la barre de la convention pour y rendre compte de sa conduite ; que le ministre de la guerre Beurnonville, partiroit à l'instant pour l'armée du Nord, à l'effet d'en connoître la situation et d'en rendre compte à la convention nationale ; que quatre commissaires, également pris dans le sein de la convention nationale, se rendroient de suite à ladite armée, avec pouvoir de suspendre et faire arrêter tous généraux, officiers, militaires, fonctionnaires publics et autres citoyens qui leur paroîtroient suspects, de les faire traduire à la barre et d'apposer les scellés sur leurs papiers. On procéda de suite à la nomination des quatre commissaires ; et les suffrages se réunirent sur Camus, Bancal, Quinette et Lamarque.

Comme ceci se passoit à Paris, Lequinio, Cochon et Bellegarde, commissaires de la convention à Valenciennes, informés des projets de Dumourier, cherchoient à traverser sa marche le plus qu'il leur étoit possible, tantôt en faisant ouvrir les yeux aux soldats sur la conduite de leur général,

tantôt en refusant de laisser passer des convois ou de l'argent, et en empêchant que l'armée ne communiquât avec la garnison de la place dans laquelle il se trouvoit. Dumourier, qui voyoit bien qu'il ne lui restoit pas de tems à perdre, hâtoit de son côté l'exécution de ses desseins ; il méditoit un coup, qui n'eût certainement pas tourné à son avantage ; il s'agissoit, pour être plus sûr de la réussite de son plan, de faire cerner les bataillons de volontaires par les troupes de ligne et de les faire désarmer par ces dernières ; en même-tems il travailloit à s'emparer de trois villes qui lui étoient nécessaires et sans lesquelles il ne pouvoit faire un coup d'éclat avec utilité.

Il envoya donc ordre au général Miazinski, qui étoit à Orchies, de se présenter avec sa division devant Lille, d'y entrer, de faire arrêter les commissaires de la convention qui s'y trouvoient, ainsi que les principaux clubistes, et dès que cela seroit fait, de se rendre à Douai, d'en chasser le général Moreton, d'y faire reconnoître, ainsi qu'à Lille, ce qu'il appelloit le vœu unanime de son armée pour la constitu-

tion de 1791, et de se rendre ensuite, par Cambrai, à Péronne, où il devoit prendre poste ; mais Miazinski s'étant confié à des gens qu'il croyoit du bord de Dumourier, fut attiré dans Lille avec une foible escorte, y fut enveloppé, fait prisonnier et envoyé à Paris, où il périt ensuite sur l'échafaud. Après la prise de Miazinski, la division qu'il commendoit resta errante sur les glacis de Lille où on ne vouloit pas la recevoir, dans la crainte qu'elle ne corrompît la garnison ; Dumourier informé de ces événemens, envoya aussitôt son aide de camp, le colonel Devaux pour prendre le commandement de cette division et la ramener sur Orchies, mais dans cette expédition, Devaux fut arrêté, conduit à Paris, jugé ensuite et décapité. Tel fut le succès de cette première tentative de Dumourier ; celles qu'il voulut faire sur Valenciennes et Condé, furent également infructueuses ; dans des circonstances aussi facheuses pour lui, il réfléchissoit sur le parti qu'il avoit à prendre, lorsque le 2 avril, sur les quatre heures du soir, un courier vint lui annoncer l'arrivée du ministre de la guerre

et des quatre commissaires de la convention ; ceux-ci, peu de tems après, se présentèrent au général qui, pour le moment, se trouvoit entouré de son état-major.

Camus, qui portoit la parole, engagea Dumourier à passer dans une autre pièce où il y auroit moins de monde, afin de lui faire lecture d'un décret de la convention ; Dumourier entra dans un cabinet voisin avec le ministre et les commissaires ; là, Camus lui présenta le décret, que Dumourier lui remit après en avoit pris lecture, en lui disant, que les circonstances et l'état dans lequel se trouvoit son armée, ne lui permettoient pas de se rendre à Paris pour paroître à la barre ; qu'au surplus, il offroit sa démission comme il l'avoit déjà offerte tant de fois. Camus, après lui avoir représenté qu'il n'étoit pas compétent pour recevoir ni accepter cette démission, lui demanda ce qu'il feroit après avoir donné cette démission. Dumourier, qui se contenoit avec peine, répliqua qu'il feroit ce qu'il lui conviendroit. — Mais je vous déclare, ajouta-t-il, que je ne me rendrai pas à Paris, pour me voir avili par la

frénésie et condamné par un tribunal révolutionnaire. — Vous ne reconnoissez donc point ce tribunal ? — Si, je le reconnois, mais pour un tribunal de sang et de crimes, et tant que j'aurai un pouce de fer dans ma main, je ne m'y soumettrai pas ; je vous déclare même que si j'en avois le pouvoir, il seroit aboli, étant l'opprobre d'une nation libre. — On cita alors au général des traits d'obéissance et de résignation de la part des plus fameux Grecs et Romains. — Nous nous méprenons toujours sur nos citations, répliqua Dumourier, et nous défigurons l'histoire romaine, en donnant pour excuse à nos crimes, l'exemple de leurs vertus que nous dénaturons. Les Romains n'ont pas tué Tarquin, les Romains avoient une république bien réglée et de bonnes loix. Ils n'avoient ni club de Jacobins, ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans un tems d'anarchie ; des tigres veulent ma tête et je ne veux pas la donner ; je peux vous faire cet aveu sans craindre que vous me soupçonniez de foiblesse. Puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je

vous déclare que j'ai joué souvent le rôle de *Decius*, mais que je ne serai jamais *Curtius*, et je ne me jetterai jamais dans le gouffre.

Les députés lui protestèrent qu'il étoit trompé sur l'état de Paris, que d'ailleurs, il n'avoit à faire ni aux Jacobins, ni au tribunal révolutionnaire, qu'il n'étoit appellé que pour paroître à la barre de la convention. — J'ai passé le mois de janvier à Paris, et sûrement il ne s'est point calmé depuis, sur-tout après des revers. Je sais, par vos papiers les plus authentiques, que la convention est dominée par le monstre Marat, par les Jacobins et par les indécentes tribunes, toujours remplies de leurs émissaires. La convention ne pourroit pas me sauver de leur fureur; et si je pouvois prendre sur ma fierté de comparoître devant de tels juges, si je faisois cette démarche, ma contenance elle-même m'attireroit la mort. — Vous ne voulez donc pas obéir au décret de la convention. — Non. — Pensez que votre désobeissance perd la république. — Cambon a dit à votre tribune, au milieu des plus grands

applaudissemens, que le sort de la république ne dépend pas d'un homme. Je vous déclare d'ailleurs, que *la république* est un titre que nous ne pouvons pas nous attribuer : elle n'existe pas : nous sommes dans une parfaite anarchie : je vous jure que je ne cherche pas à éluder un jugement : je vous promets, sur ma parole d'honneur, et les militaires y sont fidèles, que dès que la nation aura un gouvernement et des loix, je rendrai un compte exact de ma conduite et de mes motifs : je demanderai moi-même un tribunal et je me soumettrai à un jugement : quant à présent, ce seroit un acte de démence. — Ici les commissaires se retirèrent pour verbaliser : étant rentrés au bout de quelque tems. — Citoyen général, dit Camus, voulez-vous obéir au décret de la convention nationale et vous rendre à Paris ? Pas dans ce moment-ci. — Eh bien ! je vous déclare que je vous suspends de toutes vos fonctions. Vous n'êtes plus général : j'ordonne qu'on ne vous obeisse plus, et qu'on s'empare de vous, je vais mettre les scellés sur vos papiers. — Dumourier ordonne aussi-tôt,

en allemand, à des hussards d'entrer et d'arrêter les quatre commissaires et le ministre de la guerre Beurnonville, qu'il adresse aussi-tôt au général Clairfait pour les conserver comme ôtages: ils furent remis à leur destination sous la garde d'une nombreuse escorte, et de-là transférés dans les prisons de l'Autriche, où ils supportèrent une longue et pénible captivité avec courage et résignation.

Le masque étoit levé; après un éclat aussi manifeste et aussi hardi, il ne restoit plus à Dumourier que d'en assurer le succès: il ne put y parvenir; en vain il promit aux Autrichiens de leur livrer les places fortes, sur lesquelles jusqu'alors il n'avoit fait que des tentatives infructueuses; en vain il compta sur les garnisons de ces places, sur l'amour de ses soldats; en vain il voulut les entraîner dans son parti, le mépris et la haine furent le fruit de ses intrigues; il ne lui resta, après la promulgation de son manifeste, que le parti honteux de la fuite, encore manqua-t-il d'être assassiné en se sauvant. Jusqu'alors ceux qui ne jugent que sur les apparences,

avoient pu croire, que le desir de servir sa patrie, de la rendre libre, avoit été le but principal de ses actions et d'une conduite brillante, sous plus d'un rapport; mais il est bien permis maintenant de lui soupçonner d'autres vues. Cette réflexion a trait au parti d'Orléans, dont plusieurs écrivains ont prétendu que Dumourier étoit le champion : comme nous l'avons observé, dans un volume précédent, quelle que soit l'indignation qu'ait encourue Dumourier, ce n'est pas une raison pour avancer, sans preuve, que tout ce que Dumourier a fait, il l'a fait pour placer d'Orléans sur le trône. Nous le répétons, une accusation aussi grave ne doit point être faite légèrement; nous nous permettrons seulement d'observer, que nous sommes très-éloignés d'ajouter foi au plan de conduite que, dans ses mémoires, Dumourier dit s'être tracé. N'ayant rédigé cette prétendue justification qu'après les événemens, il est très-probable qu'il a voulu donner le change sur certaines choses, et quel que soit le ton affirmatif et tranchant que ce général prenne dans cet écrit,

quelque renommée qu'il ait acquise dans la carrière politique et guerrière qu'il a parcoure, on est forcé d'avouer, que, s'il a eu quelques qualités éclatantes, elles n'ont jamais paré qu'un ambitieux et un intrigant.

La fuite de Dumourier avoit laissé son armée dans le plus grand désordre, et il est à présumer que si le prince de Cobourg eût connu l'état dans lequel elle étoit réduite, il eût pu l'attaquer avec avantage : les débris épars en furent recueillis dans le camp de Famars, par le général Dampierre, qui fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour la réorganiser et qui, peu de tems après, mourut sur le champ de bataille, en combattant à la tête de ces mêmes troupes. Dans le moment où ce revers frappoit sur nous, un autre menacoit aussi les républicains français, dans un pays plus éloigné ; une insurrection, dont le fameux Paoli étoit le principal moteur, éclatoit dans l'isle de Corse. Ne pouvant faire passer sur le champ tous les secours qui auroient été nécessaires pour protéger les amis du gouvernement contre

un

usurpateur, la convention se contenta de décréter que les commissaires, alors dans cette isle, pourroient, s'ils le jugeoient à propos, s'assurer de la personne de Paoli et le faire traduire à la barre, ainsi que le procureur-général-syndic de ce département, qui paroissoit être son complice.

Si la situation de la Corse intéressoit l'assemblée, la conduite que Dumourier venoit de tenir envers les commissaires, ne l'inquiétoit et ne l'intéressoit pas moins. La proclamation virulente que ce général avoit adressée à ses soldats contre la convention, et pour les déterminer à placer un roi sur le trône, ne laissoit pas que de causer de vives alarmes, parce que l'on ignoroit encore quel effet cet écrit pourroit produire sur les troupes. Le danger paroissoit imminent à tous les partis, qui s'accusoient réciproquement de complicité avec Dumourier. La montagne soutenoit hautement dans l'assemblée, que la Gironde partageoit les vues et les principes du général rebelle; la Gironde, retorquant l'argument, soutenoit, à son tour, que Danton et Lacroix, qui tous deux étoient

du bord de la montagne, avoient combiné et conduit avec Dumourier l'intrigue, dont le résultat éclatoit alors ; cependant après des invectives lancées de part et d'autre, les pièces de conviction ayant été lues et déposées sur le bureau, la convention déclara Dumourier traître à la patrie ; deffendit à tous citoyens français, fonctionnaires publics ou militaires, de le reconnoître pour général, sous peine de mort : elle le mit ensuite lui-même hors la loi, autorisa toute personne à courir sus, en assurant une récompense de trois cent mille livres et des couronnes civiques à ceux qui s'en saisiroient et l'amèneroient à Paris mort ou vif ; cette somme devoit être payée même aux héritiers des arrestateurs de Dumourier, s'ils périssoient dans cette entreprise.

L'assemblée ne borna pas là ses mesures ; ses craintes lui paroissoient si bien fondées, que, jusqu'au moment où elle devoit apprendre quelque chose de tranquillisant sur la situation et la volonté de l'armée, elle prolongea ses séances pendant la nuit, et les rendit permanentes, sans se permettre de

prendre un seul instant de repos. C'est dans ces instans qu'elle décréta qu'on disposeroit un camp sous Paris, pour recueillir les soldats qui abandonneroient Dumourier ; qu'elle décréta qu'il seroit également formé un autre camp sous Paris, composé de quarante mille hommes, dont tous les nobles seroient exclus (ce camp n'a jamais existé) ; qu'elle décréta que les pères, mères, femmes et enfans des officiers de l'armée de Dumourier, depuis le grade de sous-lieutenant, jusqu'à celui de lieutenant-général inclusivement, seroient gardés à vue comme ôtages, par chaque municipalité de leur résidence, jusqu'à ce que les commissaires envoyés par elle, ainsi que le ministre de la guerre, eussent été mis en liberté, et que l'armée de la Belgique fût réunie sous les ordres du nouveau général qui lui étoit destiné.

C'est alors que la convention décréta d'arrestation tout ce qui restoit en France de la famille des Bourbons, que malgré le plaidoyer de Marat en faveur du duc d'Orléans, dit Égalité, ce dernier fut arrêté et conduit à l'Abbaye, en attendant qu'il fût

transféré à Marseille, lieu indiqué pour sa détention. C'est alors que le tribunal révolutionnaire, qui, suivant son institution primitive, ne pouvoit juger aucun prévenu, sans un acte d'accusation de l'assemblée, fut autorisé à poursuivre de son chef, toutes les conspirations qui pourroient lui être dénoncées : les députés seuls furent exceptés de cette nouvelle mesure, c'est-à-dire, qu'il resta constant que, pour qu'ils fussent jugés par le tribunal révolutionnaire, il étoit nécessaire qu'ils fussent mis en accusation par l'assemblée. C'est alors que le comité de salut public commença à être investi de ces pouvoirs terribles, qui tournèrent dans la suite à la ruine de ceux qui les avoient imaginés. On ne le chargea d'abord que d'accélérer l'action du conseil exécutif, avec pouvoir de suspendre l'exécution des arrêtés de ce conseil, mais à la charge d'en rendre compte sur-le-champ à la convention ; il fut également autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes seulement, des mesures de défense générale tant intérieures qu'extérieures, et si on lui accorda le pouvoir de lancer des

mandats d'arrêts et d'amener, ce ne fut que contre des agens d'exécution et toujours sous l'expresse condition qu'il en rendroit compte dans le plus bref délai : mais bientôt nous le verrons s'affranchir de cette gêne importune et écraser du poids de son ambition et de son orgueil, l'assemblée qui l'avoit créé et la république entière qui rampoit à ses pieds comme à ceux d'une divinité malfaisante qui ne s'annonce que par le bruit de la foudre, et dont on n'a que des calamités à attendre.

Le lendemain du décret rendu contre les Bourbons, le duc d'Orléans écrivit à la convention le billet suivant, daté de la mairie, où il étoit provisoirement retenu. « Citoyens mes collègues, il est venu chez moi deux particuliers, l'un se disant officier de paix, l'autre inspecteur de police ; ils m'ont présenté un réquisitoire signé Pache, pour me rendre à la mairie ; je les ai requis d'en suspendre l'effet à mon égard : invinciblement attaché à la république, sur de mon innocence et desirant voir approcher le tems où ma conduite sera examinée et scrutée, je n'aurois pas retardé

l'exécution de ce décret, si je n'eusse cru qu'il compromettoit le caractère dont je suis revêtu. » Signé, *Philippe Egalité.* L'assemblée passa à l'ordre du jour, qu'elle motiva sur ce qu'elle n'avoit pas entendu excepter Philippe Égalité du décret rendu contre la famille des Bourbons.

Toutes les mesures de sûreté dont nous venons de rendre compte étoient à peine prises, que la convention fut instruite par Billaud-de-Varennes, son commissaire dans le département de l'Ille et Vilaine, que toute l'armée, qu'avoit voulu séduire Dumourier, venoit de se ranger sous les drapeaux de la république. Pour empêcher que de pareils événemens ne se renouvellassent, l'assemblée décreta qu'à l'avenir trois commissaires pris dans son sein, seroient constamment attachés à chacune des armées, avec des pouvoirs illimités.

Mais en même tems qu'il annonçoit la nouvelle heureuse que les troupes françoises étoient rentrées dans le devoir, Billaud de Varennes, ennemi de la Gironde et qui fut l'un des décemvirs les plus acharnés du fameux comité de salut pu-

blic, écrivoit à l'assemblée, que les complices de Dumourier étoient dans le sein même de la convention, « ce sont les hommes qui ont voulu sauver le tyran, disoit-il, ce sont ceux qui sont connus par leurs liaisons avec ce traître ; ce sont ceux qui ont eu tant de conférences avec lui pendant son dernier voyage à Paris, qui ont concerté avec lui la mesure de l'appel au peuple. Il n'est qu'un moyen d'anéantir toutes ces conspirations liberticides, c'est de nous lever en masse avec le peuple : le moment est venu : il faut que le glaive frappe enfin les grands coupables, quels qu'ils soient ».

A cette espèce de dénonciation qui manifestoit combien les chefs de parti avoient envie d'écraser la Gironde, succédèrent bientôt des pétitions, des adresses de sections, dans lesquelles on demandoit sans ménagement, la tête de *Vergniaux*, de *Louvet*, de *Barbaroux* et de plusieurs autres membres de l'assemblée, de leur bord; la commune, toujours plus insolente, les proscrivoit audacieusement, et sans craindre, parce qu'elle se sentoit soutenue,

qu'une telle frénésie de sa part fût justement réprimée par les seuls délégués de la nation ; les Jacobins signoient des adresses aux départemens, pour les engager à se lever, à s'armer contre ces mêmes députés qu'ils vouaient à la mort ; Marat, dans ses placards, dans ses feuilles, toujours plus virulentes, toujours plus exaspérées, ne se contentoit pas de demander deux cent milles têtes de citoyens privés ; il vouloit également que toute la Gironde fût à l'instant placée sur l'échafaud, ou assassinée. Nous ne souillerons point ces pages du récit de toutes les ordures dont il salissoit ses écrits, de toutes les imprécations que cet homme féroce vomissoit à la tribune, nous n'analyserons point toutes les séances où des luttes aussi scandaleuses que terribles, s'élevoient à ce sujet entre le côté droit et le côté gauche, entre la plaine et la montagne ; qu'il nous suffise de dire, que dans ces chocs impétueux, le salut du peuple, le bien-être de la patrie, avoient moins de part que la haîne, que la vengeance, que la soif de dominer ; combien d'athletes qui, lut-

tant dans ces combats pénibles, croyoient agir pour le bien public, et ne voyoient pas les fils secrets qui les faisoient mouvoir, les fils que des factieux tenoient dans leurs mains et conduisoient à leur gré : les uns vouloient prévenir, anéantir l'anarchie ; les autres, aveuglés par des chefs astucieux, espéroient par un mouvement anarchique, consolider le temple de la liberté dont ils ne voyoient pas qu'on plaçoit les fondateurs sous leurs poignards. Jours de deuil pour la république, que ne pouvons-nous vous retrancher de l'histoire de la révolution !

Malgré tout ce qui se tramoit contre elle, malgré toutes les forces réunies pour la terrasser, la Gironde parut se relever un moment et prendre le dessus dans l'assemblée ; peut-être cette supériorité momentanée, ce triomphe de courte durée ne fut-il occasionné que par l'absence des députés attachés à la montagne, qui étoient en grand nombre, répandus sur tous les points capitaux de la république, en qualité de commissaires, ainsi qu'on a pu s'en appercevoir, par ce qui s'est passé et ce

que nous avons dit précédemment. Dans un moment où Danton et Robespierre appuyoient la petition de l'une de ces sections auxquelles on faisoit demander la mort d'une partie des conventionnels, Vergniaux et Guadet recouvrant toute leur énergie, saisirent cet instant pour démasquer les anarchistes, les provocateurs au meurtre; s'attachant principalement à Marat, moins adroit que ceux qui le mettoient journellement en avant pour recueillir le fruit des coups qu'il portoit, ils parvinrent à le démasquer, et le comité de défense générale fut chargé de présenter ses vues sur tous les griefs imputés à *l'exclusif ami du peuple*. Le rapport fait par Delaunay, Marat, après dix heures de la plus orageuse délibération, fut décreté d'accusation et traduit au tribunal révolutionnaire, comme ayant provoqué le meurtre, le pillage et la dissolution de la convention nationale. Nous ne rapporterons qu'une des pièces sur lesquelles fut fondée sa mise en jugement, la voici : c'étoit un placard rédigé de la main de l'ami du peuple et affiché avec profusion par ses partisans.

« La société, (les jacobins) *de la liberté et de l'égalité de Paris, à leurs frères des départemens.* Amis, nous sommes trahis : aux armes ! aux armes ! voici l'heure terrible où les défenseurs de la patrie doivent vaincre ou s'ensevelir sous les décombres sanglans de la république. Français, jamais votre liberté ne fut dans un plus grand péril : nos ennemis ont enfin mis le sceau à leur noire perfidie, et, pour la consommer, Dumourier leur complice marche sur Paris. Les trahisons manifestes des généraux coalisés avec lui, ne laissent pas douter que ce plan de rebellion, et cette insolente audace ne soient dirigés par la criminelle faction qui l'a maintenu, déifié ainsi que Lafayette et qui nous a trompés jusqu'au moment décisif, sur la conduite, les menées, les défaites, les attentats de ce traître, de cet impie qui vient de faire mettre en état d'arrestation les quatre commissaires de la convention et qui prétend la dissoudre. Trois membres de notre société (on se rappelle la mission de Proly, Peirera et Dubuisson) trois membres de notre société,

commissaires du pouvoir exécutif les avoient précédés : ce sont eux qui, en risquant leur existence, ont déchiré le voile et fait décider l'infame Dumourier ; (qu'on remarque ce qui va suivre) Mais, frères et amis, ce ne sont pas là tous vos dangers ; il faut vous convaincre d'une vérité bien plus douloureuse : vos plus grands ennemis sont au milieu de vous, ils dirigent vos opérations. O vengeance ! Ils conduisent vos moyens de défense. Oui, frères et amis, c'est dans le sénat que des parricides mains déchirent vos entrailles. Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la convention nationale. C'est là, c'est au centre de votre sûreté et de vos espérances, que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec les despotes qui viennent nous égorger. C'est là, qu'une cabale dirigée par la cour d'Angleterre et autres..... Mais déjà votre indignation enflammée, votre courageux civisme.... Allons, républicains, armons nous. *Signé* MARAT *président* ».

Que le prétendu ami du peuple cherche

à

à allumer l'indignation des citoyens contre Dumourier, contre un homme qui, après avoir contribué à la chûte du trône, demande un nouveau monarque et veut séduire ses troupes pour les déterminer à demander un roi, rien n'est plus légitime sans doute, mais que, pour faire égorger les ennemis de l'anarchie, il les peigne comme les complices de Dumourier, c'étoit un rafinement d'hypocrisie, sur-tout, de la part d'un homme qui s'étoit ouvertement déclaré le champion de Dumourier et qui, en accusant ce général, se gardoit bien de déverser le mépris et les soupçons sur ce fils aîné du duc d'Orléans dont Dumourier faisoit un si grand cas, pour lequel Dumourier avoit une prédilection si singulière, qu'il n'avoit jamais laissé échapper les occasions où il pouvoit glisser son éloge. La Gironde appeller la royauté! si cela étoit, la gironde seroit criminelle, mais une pareille imputation n'est point vraisemblable. Peut-être s'est-il trouvé parmi elle un ou deux individus dont les vues ambitieuses pouvoient dépasser le but que se proposoient les autres, nous l'avons

ouï dire, mais dans cette circonstance nous ne préjugeons rien, nous n'avons aucune preuve de ce fait, nous ne pouvons nous prononcer ni pour la négative, ni pour l'affirmative ; mais ce qu'il y a de bien constant, c'est que les girondins et tous ceux que l'on désignoit sous cette dénomination et qui siégeoient à la convention, avoient puissamment concouru à fonder la liberté, la république : c'est qu'ils craignoient tellement qu'une nouvelle tyrannie ne s'élevât sur les ruines de l'ancienne, que le duc d'Orléans auquel ils voyoient des partisans, et soupçonnoient des intentions plus que civiques, étoit l'objet de leur haine journalière ; et ce qui servira encore, plus que toutes les conjectures, plus que tous les raisonnemens à prouver que les girondins étoient républicains et tenoient pour un gouvernement populaire, c'est qu'aujourd'hui qu'ils sont pleurés des amis de la liberté, les royalistes ont pour eux une haine invétérée qui ne s'éteindra jamais.

Si, en apprenant la trahison de Dumourier, le reste de la convention, à l'exception de Marat, se joignit à la Gironde

pour faire décréter d'Orléans d'arrestation, ce n'étoit pas une preuve que d'Orléans n'eût pas de partisans, ou du moins de prétendus partisans dans ceux qui secondoient dans ce moment les vœux des girondins ; et malgré tout ce qu'on a dit et écrit du duc d'Orléans, la conduite que ses affidés ont tenue dans cette circonstance, jette une grande lumière sur le peu de ressources et de moyens que ce prince avoit entre les mains pour se placer la couronne sur la tête. Dans un ouvrage très-volumineux, intitulé *la Conjuration d'Orléans*, l'écrivain, pour justifier son titre, rapporte soigneusement à son héros tous les crimes qui ont été commis depuis le principe de la révolution ; il fait dériver de ses intrigues et de ses prétentions ambitieuses, tout ce qui s'est passé dans l'étendue du royaume pour parvenir à une amélioration populaire dans le gouvernement et donner une constitution à la France. L'auteur de cet écrit, a beau dire, dans certains endroits, que d'Orléans n'étoit pas un génie ; assurément les faits qu'il lui attribue prouveroient le

contraire et décèleroient une imagination non moins grande, non moins hardie que perverse. Quant à nous, nous croyons que l'auteur de la Conjuration d'Orléans fait à son héros infiniment plus d'honneur qu'il n'en mérite, et qu'en lui imputant mille et un forfaits, il met à l'aise la conscience de bien d'autres scélérats qui ont commis ces horreurs pour leur compte personnel, ou pour celui de leurs principaux agens. Que le duc d'Orléans ait puissamment concouru à développer les germes de la révolution qui devoit éclater nécessairement en France, cela n'est pas douteux ; il avoit des injures, il avoit des affronts personnels à venger, il en vouloit à la cour, c'est un fait notoire ; qu'après avoir humilié la cour et s'être vengé, il ait craint, si le roi reprenoit sa puissance, d'être victime de sa conduite, et que dès-lors il ait cherché à perdre entièrement le roi pour n'être pas perdu lui-même, voilà ce qui est croyable ; que, la cour ruinée, sans crédit, anéantie, il ait songé à se mettre la couronne sur la tête, cela est très-possible ; nous pensons même que ce n'a pas été

uniquement pour le plaisir de se venger, qu'il a prodigué toute sa fortune ; une fois lancé dans le tourbillon de l'intrigue, et emporté par les circonstances, il a pu se faire illusion et desirer de s'asseoir à la place de celui qu'il avoit concouru à détrôner ; mais quelle qu'ait été son espérance, nous croyons qu'il a eu peu de partisans de bonne foi et que jamais son parti n'a été aussi nombreux qu'on se l'est imaginé et qu'on se l'imagine encore. D'Orléans n'a été qu'un mannequin dont se sont servi quelques intrigans pour parvenir à leur but, quelques fripons pour en soutirer de l'argent ; mais joué par ceux qu'il croyoit s'être attachés, il fut abandonné de tous ses affidés, du moment qu'il ne leur fut plus bon à rien et qu'il n'eut plus d'or à leur donner. Ce qui servit beaucoup à propager l'idée qu'il existoit une faction d'Orléans très-puissante, ce fut la Gironde à laquelle on prodiguoit des qualifications odieuses pour la perdre, et qui de son côté voulant imputer un système de contre-révolution à ses adversaires, leur prodigua de son côté, la dénomination

d'*orléanistes*, et enfla de beaucoup une conjuration qui pouvoit n'avoir que des ramifications obscures et peu étendues, bien qu'elle eût les apparences contre elle. Des gens marquant dans la révolution, qui se disent fort instruits sur ce sujet et qui doivent l'être véritablement, ont été jusqu'à nous affirmer que jamais d'Orléans n'avoit eu le projet de se placer sur le trône; que son intention, que toutes ses démarches n'avoient eu pour but que de se venger de la cour, de s'en rendre indépendant, et, en concourant à l'établissement d'un régime de liberté, d'égalité, de devenir maître absolu de ses actions, et de se livrer impunément à tous ses goûts. Nous ne partageons pas entièrement cette opinion, quoique les personnes qui nous l'ont communiquée aient été plus à portée de vérifier les faits; car on ne peut pas trop concevoir quelle plus grande indépendance pouvoit desirer un prince, qui secouant tous les préjugés, toutes les étiquettes, qui se plaçant au-dessus de la censure générale, se rioit de la cour, et depuis long-tems avoit annoncé que l'opinion pu-

blique lui étoit absolument indifférente et que si l'on plaçoit cette opinion dans le bassin d'une balance et douze sols dans l'autre, il n'hésiteroit pas de prendre la pièce de monnoie.

Certainement tant que la cour exista, elle le regarda comme le principal artisant de tout ce qui se tramoit contre elle, parce que, dans un tems où la cour n'étoit point encore assez au fait de la révolution, elle ne pouvoit voir que lui, qui eût un intérêt direct à l'écraser, et que les principaux personnages qui vouloient un nouvel ordre de choses, se servoient de ce prince comme d'un plastron. Aussi Louis XVI, convaincu que d'Orléans en vouloit à sa couronne, chercha-t-il à l'éloigner de France après les journées des cinq et six octobre, et, c'est encore là ce qui accrédita dès-lors l'opinion de certaines gens qui prétendoient déjà que son projet étoit de se faire roi de France. En effet, le duc d'Orléans passa en Angleterre à cette époque chargé, dit-on, d'une mission secrète de la part du roi. La reine qui vouloit à quelque prix que ce fût, éloigner cet homme,

sacrifioit ou feignoit de sacrifier les intérêts de sa famille, pour se soustraire aux poignards de celui qu'elle regardoit comme son assassin. La mission secrète dont étoit chargé le duc d'Orléans par la cour de France, consistoit, à ce que l'on prétend, à négocier avec le cabinet de Saint-James l'envahissement des Pays-Bas autrichiens, qui passeroient sur la tête de d'Orléans ou sur celle de l'un de ses fils ; à défaut par d'Orléans, d'accepter pour lui ou pour l'un de ses enfans cette proposition extraordinaire, alors on faisoit passer ces provinces sur la tête du duc de Meklinbourg, frère de la reine d'Angleterre qui accordoit une indemnité, une somme quelconque à d'Orléans; voilà, selon certains bruits, à quel prix la cour de France vouloit acheter l'amitié ou l'éloignement de d'Orléans. Il y avoit une petite clause sans laquelle ce projet ne pouvoit réussir : la reine avoit exigé qu'avant d'opérer l'envahissement des Pays-Bas, la cour d'Espagne donneroit son assentiment à la confédération qui devoit exister pour cet objet, entre la France et l'Angleterre. D'Orléans arrivé à Londres,

y resta quelque tems, n'eut que des pour-parlers peu concluans ; la reine, cherchant à profiter de son absence pour se faire un parti qui pût contre-balancer le sien, écrivit à la cour d'Espagne de ne point donner cet assentiment au traité fait avec d'Orléans, du moment qu'elle eut pensé que ceux qui lui avoient promis assistance seroient assez puissans pour anéantir l'influence de ce prince, qui s'appercevant qu'on l'avoit joué, se rendit aussi-tôt à Paris, plus desireux de se venger que jamais. Son parti lui portoit si peu d'affection, qu'il eût fort bien fait pour lui-même de ne plus remettre les pieds en France, et que, malgré son absence, la révolution ne se seroit pas moins terminée. Il étoit tellement haï, méprisé, qu'il est peut-être le seul de tous ceux qui ont péri sous la hache révolutionnaire, dont le supplice précipité ait été approuvé par tous les partis : par ses affidés, parce qu'en existant plus long-tems, il pouvoit les compromettre par des aveux qui seroient retombés sur eux ; par les patriotes, parce qu'ils lui soupçonnoient des vues

ambitieuses; et par les ennemis du nouvel ordre de choses, parce qu'ils le regardoient comme un des principaux agens de la révolution.

Le parti opposé aux chefs jacobins, en envoyant Marat au tribunal révolutionnaire, lui préparoit un triomphe certain; en y réfléchissant il se seroit convaincu de cette vérité, et auroit évité un éclat qui devoit accélérer sa perte. Les girondins en effet avoient des moyens oratoires qui leur assuroient une pleine victoire dans le sein de l'assemblée, toutes les fois qu'il leur étoit loisible d'y délibérer sans tumulte; mais hors de la convention, leur pouvoir étoit nul. La masse des citoyens, que des factieux ou des hommes vertueux mènent à leur gré, quand le crime ou le bien public est le mobile de leurs actions, la masse du peuple, trompée sur leur compte, égarée par des insinuations perfides, étoit prononcée en faveur de Marat, qui, ligué avec les chefs des Jacobins et la commune audacieuse de Paris, conduisoit à son gré la multitude : aussi dans cette lutte Marat, bien assuré de remporter

la victoire sur ses ennemis, ne daigna même pas se soumettre au mandat d'arrêt décerné contre lui, et cet homme pour qui rien n'étoit sacré, lui qui demandoit la mort de tant de députés, la tête de tant de citoyens, se plaçant hors ligne, écrivoit à l'assemblée, dans son inconcevable audace, qu'il ne vouloit point reconnoître ses décrets, qu'il appartenoit à la patrie avant que d'appartenir à la convention : qu'il se devoit au peuple *dont il étoit l'œil ;* qu'il alloit se mettre à couvert des attentats des scélérats soudoyés, pour pouvoir continuer à démasquer les traîtres, et à déjouer leurs complots, jusqu'à ce que la nation eût reconnu leurs trames perfides et en eût fait justice. En effet il ne se constitua prisonnier que le jour indiqué pour son jugement, bien assuré qu'il étoit, que le tribunal révolutionnaire l'innocenteroit sur-le-champ. Ce jugement ne fut effectivement qu'une vaine momerie ; l'accusation étoit à peine lue, Marat avoit à peine dit un mot, que son absolution étoit prononcée. Outre la multitude qui croyoit véritablement que

Marat étoit son ami, que Marat ne vouloit que le bonheur du peuple, et qui dès-lors se prononçoit chaudement pour lui, il y avoit encore autour et dans le palais de justice les affidés de la commune, les partisans des chefs opposés à la Gironde, qui augmentoient le cortège et qui se saisirent de Marat dès qu'il fut acquitté, lui distribuèrent des couronnes, et le front ceint d'une branche de chêne, le portèrent en triomphe jusque dans le sein de la convention. Ce cortège défila dans l'assemblée, aux cris redoublés de *vive la république! vive la montagne! vive la liberté! vive Marat!* Celui qui le précédoit, prenant la parole, dit au président. « Citoyen président, je viens vous annoncer que nous vous amenons le brave Marat; Marat est l'ami du peuple et le peuple sera toujours pour lui. » Marat se fait entendre ensuite.» Je vous présente, dit-il, un citoyen inculpé et qui s'est pleinement justifié; je vous offre un cœur pur qui continuera à défendre avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme, du citoyen et du peuple ».

Dans

Dans l'intervalle qui eut lieu entre le décret d'accusation de Marat et son jugement, l'assemblée apprit la nouvelle de l'incendie du port de l'Orient, dont la plupart des magasins et des vaisseaux étoient devenus la proie des flammes. Cet accident fut attribué à des traîtres, l'assemblée décréta que les auteurs en seroient recherchés et punis. L'Angleterre s'est déclarée l'ennemie si opiniâtre de la révolution française, qu'on a droit de soupçonner que son gouvernement ne fut pas étranger à cette odieuse manœuvre. Les dangers devenoient imminens, par la coalition de toutes les puissances étrangères acharnées à l'anéantissement de la république ; pour y parer, l'assemblée, sur la proposition du comité de salut public, créa onze armées pour défendre le territoire français attaqué sur tous les points. L'armée du Nord sur les frontières et dans les places, depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge; l'armée des Ardennes, depuis Maubeuge jusqu'à Longwi; l'armée de la Moselle, depuis Longwi jusqu'à Bitche ; l'armée du Rhin depuis Bitche jusqu'à Porentrui; l'armée des Alpes,

dans le département de l'Ain jusqu'à celui du Var ; l'armée d'Italie, depuis le département des Alpes maritimes jusqu'à l'embouchure du Rhône ; l'armée des Pyrénées orientales, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la rive droite de la Garonne ; l'armée des Pyrénées occidentales, dans toute la partie du territoire de la république, sur toute la rive gauche de la Garonne ; l'armée des côtes de la Rochelle, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Loire ; l'armée des côtes de Brest, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo ; et enfin l'armée des côtes de Cherbourg. Par le même décret, l'assemblée envoya douze commissaires conventionnels à l'armée du Nord ; dix à celle du Rhin ; six à celle des côtes de la Rochelle ; trois dans l'isle de Corse et quatre auprès de chacune des autres armées. Tous les pouvoirs des anciens commissaires furent révoqués, on les rappella et on en créa de nouveaux ; ces forces immenses, les moyens vigoureux, surprenans, qu'on employa pour les faire agir, sont peut-être la conception la plus sublime, la plus

hardie de toute la révolution ; bientôt nous aurons à parler de ses résultats. Mais pendant qu'on prenoit ces mesures pour assurer la réussite d'une campagne qui devoit immortaliser les armées françaises, les troubles alloient toujours croissant dans le sein de la convention. Il falloit que la Gironde succombât, il falloit que les Vergniaux, que les Guadet, que les premiers fondateurs de la république, que ceux qui avoient lutté le plus puissamment contre la cour, fussent victimes de quelques factieux qui vouloient écraser la France, et trompoient à cet effet, la saine partie de la montagne et les membres de la société des Jacobins, qui, ne pouvant découvrir encore la perfidie de leurs menées, croyoient combattre et agir pour la liberté en mutilant, dispersant, immolant ses premiers apôtres ; il falloit que la prophétie de Vergniaux s'accomplît : *la révolution ressemble à Saturne, elle dévorera ses enfans.* Insensés républicains, n'avez-vous donc pas assez des rois, des émigrés, des fanatiques à combattre ; faut-il encore que vous vous déchiriez vous-mêmes et que

la patrie ait à pleurer la mort de ses plus ardens défenseurs ?

Ce n'est plus par de simples adresses, par des simples pétitions individuelles qu'on vient demander le bannissement ou la mort de vingt-deux membres de la convention, les plus recommandables par leurs talens et leur civisme ; c'est le maire de Paris, c'est la commune entière, ce sont de nombreuses sections qui se présentent à cet effet à la barre de la convention et qui, dans des termes impérieux, exigent que leurs volontés soient des ordres sacrés. Cependant arrive sur ces entrefaites une députation de Bordeaux qui, en assurant la convention de son dévouement pour la représentation nationale et de sa haîne pour l'anarchie, remet sur le bureau un paquet volumineux, saisi sur un courier extraordinaire des jacobins par le comité de sûreté générale de la Gironde. Ces pièces consistoient dans un rapport fait à la société des amis de la liberté et de l'égalité par Collot d'Herbois, sur les nombreuses accusations à porter contre l'ex-ministre Roland ; dans une circulaire du comité

de correspondance de cette société aux sociétés affiliées ; dans un écrit d'Anacharsis Clootz, où l'on remarquoit ces paroles : *plût à Dieu que les journées de septembre se fussent étendues sur tous les chefs-lieux des départemens de la république ;* dans la profession de foi de Marat, l'ami du peuple, adressée au peuple français ; dans une circulaire de la société des Jacobins ; dans le numéro d'un journal intitulé le Point du Jour, où l'on trouvoit ces mots, *le moment de la vengeance nationale est arrivé, il faut que le peuple se lève tout entier et imite les marseillois ; il faut que le marais de la convention s'élève à la montagne, ou que la montagne écrase le marais* ; et dans une lettre manuscrite d'un particulier à sa femme, où il étoit dit, *ce sont les députés de la Gironde qui causent tout le mal, mais j'espère que bientôt ils n'en causeront plus, nous attendons de jour en jour nos braves Marseillais. Quand ils seront arrivés, ils rechercheront dans Paris tous ces royalistes pour leur faire passer le goût du pain.* La présence de leurs compatriotes, rendit

aux girondins leur courage, ils parvinrent même à faire improuver, comme calomnieuse, une pétition dirigée contre eux ; mais leurs ennemis ne se tinrent pas pour battus, et la commune bien érayée, fit jouer de nouveaux ressorts ; elle fit choix d'un moyen toujours terrible, toujours puissant sur le peuple, celui d'alarmer les citoyens sur leurs subsistances ; à cet effet, elle se ligua avec le département. Ce fut le procureur-syndic de cette autorité supérieure qui se présenta à la barre de la convention où il demanda, 1°. la fixation d'un *maximum* du prix des grains et des farines dans toute la république, en prenant pour mesure le quintal de cent livres pesant ; 2°. une peine rigoureuse contre tout fermier ou cultivateur qui ne porteroit pas son grain au marché, et contre toute municipalité qui ne le forceroit pas de l'apporter ; 3°. l'anéantissement de tout commerce de grains fait par autres que par les approvisionneurs naturels, les cultivateurs et les boulangers.

On voit avec quelle insolence des autori-

tés subalternes venoient dicter des loix aux législateurs eux-mêmes ; en administratrices sages, attentives aux besoins du peuple et soumises à l'autorité première, elles ne venoient pas dire, voilà les besoins des citoyens, nous vous invitons à les peser, à y remédier ; non ! elles dictoient leurs volontés, elles les intimoient ; et ceux qui dans le sein de la convention vouloient un jour opprimer cette assemblée, laissoient alors agir avec une telle audace cette commune usurpatrice qui secondoit leurs vues dans ce moment, mais qu'ils se promettoient d'écraser ensuite quand ils se seroient servi d'elle pour anéantir les hommes qui vouloient s'opposer à leur tyrannie : ceci va devenir plus sensible.

Sans doute l'objet qui doit le plus occuper ceux qui ont l'autorité en main, est l'approvisionnement des citoyens ; on doit tout faire pour que jamais le pain ne manque au peuple, à moins que, par le manque de subsistances, on ne veuille le mettre au désespoir, pour le porter à des extrémités cruelles : mais autant un gouvernement doit faire de sacrifices pour

assurer à cet égard la tranquillité du peuple, autant il doit peser mûrement et longuement, les inconvéniens qui peuvent résulter d'une fausse mesure sur le commerce ou la circulation du bled, tant intérieure qu'extérieure. Quand il faut faire cadrer le besoin du consommateur avec l'intérêt du cultivateur ou propriétaire, intérêt qui rejaillit directement sur le trésor public, on ne rend pas avec enthousiasme ou précipitation des loix sur les subsistances; aussi l'assemblée improuva-t-elle par des murmures, le plan qu'on venoit lui tracer avec tant d'insolence et de déraison.

Chaumette, procureur de la commune, en convoque tous les membres et les informe du peu de succès de la pétition relative aux subsistances. Il leur rappelle ce que le conseil de cette commune a fait le dix août et le serment sublime qui fut prononcé à cette époque; » le tems est arrivé, ajouta-t-il, de renouveller ce serment sacré et de mourir à notre poste avant que de porter atteinte aux droits du peuple; jurons-le donc! » Aussi-tôt ce serment est

prononcé avec enthousiasme et aux acclamations des tribunes qui environnoient le lieu où se tenoient les séances du conseil général de la commune, et ce conseil général arrête soudain qu'il est satisfait du compte que lui a rendu Anaxagoras Chaumette ; que le procès-verbal de cette séance sera porté à la convention nationale ; que le comité de correspondance de la commune destiné à entretenir des relations avec les quarante mille municipalités de la république, sera incessamment mis en activité ; que le conseil général de la commune sera en état de révolution tant que les subsistances du département de Paris ne seront pas assurées, et qu'il se croira frappé lorsqu'un de ses membres, un président de section populaire, ou de comité révolutionnaire sera frappé pour ses opinions en faveur de la révolution. Nous ne pensons pas qu'il fût possible de lancer un manifeste plus odieux, plus criminel contre la représentation nationale : on mande ces conspirateurs à la barre, ils paroissent, bien convaincus que dans le sein même de la convention ils ont pour

eux les chefs de parti qui veulent terrasser la Gironde ; ils ne se trompoient pas, c'est Robespierre qui se charge de leur défense. « Moi, dit-il, je soutiens que la commune, en se mettant en état de révolution, a prévenu le vœu du peuple ; que, si elle ne l'eût pas fait, le peuple l'auroit destituée, parce qu'elle n'auroit pas été à la *hauteur* des circonstances. Vous lui reprochez d'avoir un comité de correspondance avec les quarante mille municipalités ; mais lorsque cette commune est calomniée au milieu de nous, ne doit-il pas lui être permis de faire connoître aux départemens la vérité, et de leur apprendre où sont les vrais conspirateurs ? Ses arrêtés, d'ailleurs, n'ont pas pour objet de dissoudre la convention. Cette commune qui a si majestueusement présidé à la destruction du tyran français, ne manquera jamais de respect pour la représentation nationale, et ce n'est pas en manquer, que de vouloir en chasser les conspirateurs ». Pas un girondin n'osa répliquer à un discours de cette nature, et loin d'être punie de sa rébellion, la commune obtint les

honneurs de la séance. Ainsi parla Robespierre, qui, ce jour là se servit efficacement des chefs de la commune pour écraser la Gironde, et qui après l'avoir placée sur l'échafaud, y envoya ensuite les chefs de la commune.

Tandis que ces troubles, excités pour perdre une partie du corps législatif, avoient lieu dans le sein de la convention, d'autres dangers se manifestoient. Le recrutement occasionnoit des soulèvemens dans plusieurs départemens et notamment dans la ville de Paris, où des jeunes gens, rassemblés en nombre considérable, parcouroient les rues, invitoient leurs camarades à s'affranchir du mode indiqué par la commune, et trouvoient, dans les sections, des partisans qui troublèrent les assemblées convoquées pour cet objet. On craignit que ces mouvemens ne conduisissent à des événemens plus facheux, mais tout se termina par l'arrestation de quelques jeunes gens que l'on jetta dans les prisons, en attendant qu'on les fît partir pour les frontières. Dampierre qui avoit rallié l'armée de Dumourier, mourut sur ces entrefaites

d'un coup de canon ; les soldats de l'armée du Nord ayant perdu ce général, demandèrent qu'on leur donnât Custine, que l'on tira effectivement de l'armée qu'il commandoit alors, pour le mettre à la tête de celle de Dumourier, d'où on le manda trois mois après pour le faire guillotiner à Paris. A la même époque, les commissaires pris dans l'assemblée nationale et envoyés à la Vendée, rendirent un compte alarmant des progrès que faisoient ces rebelles ; la convention fut aussi informée que les troupes espagnoles dirigées contre la France, venoient de s'emparer d'Andaye, de Saint-Jean-de-Luz et de plusieurs autres positions qui leur ouvroient un passage dans l'intérieur de la république ; ajoutez qu'on parloit de subsistances au peuple et qu'on lui faisoit craindre d'en manquer, que beaucoup de personnes et même des députés, croyoient la pénurie plus grande encore qu'elle n'étoit ; toutes ces considérations firent renchérir sur les mesures de sûreté qu'on avoit déjà prises peu de tems auparavant et singulièrement à l'époque où la convention craignoit que Dumourier n'eût

n'eût gagné ses troupes et ne marchât avec elles sur Paris, en livrant aux Autrichiens les places fortes de la France. En conséquence, pour pourvoir aux besoins urgens, sur la proposition du comité des finances, on décréta la création de douze cent millions d'assignats; ce qui commença dès-lors à diminuer de beaucoup le crédit du papier-monnoie, mais auquel dans la suite on donna une valeur et une circulation forcées, par les mesures les plus rigoureuses. On décréta en outre, pour faire cesser les troubles relatifs au recrutement, que dans Paris, on ne suivroit point le mode indiqué par la commune, que chaque section choisiroit celui qui lui conviendroit : on prorogea les pouvoirs du comité de salut public, qui devoit être renouvellé tous les mois: on envoya quatre-vingt seize commisaires dans les 48 sections de Paris, pour ranimer leur énergie : des membres de la convention, et particulièrement Collot-d'Herbois, proposèrent dès-lors de faire fermer les spectacles, de suspendre toute espèce d'occupation, d'armer les fonctionnaires publics et la conven-

tion elle-même, pour marcher en corps contre les rebelles de la Vendée et les ennemis qui menaçoient la France ; selon lui encore, il falloit de nouveau sonner le tocsin, tirer de nouveau le canon d'allarme, supprimer tous les journaux *modérés* ; il falloit qu'avant de marcher en *masse* à l'ennemi, les sociétés populaires qui connoissoient les opinions de tous les individus, désignassent au peuple tous les citoyens dont les principes étoient suspects ; c'étoit, en termes non équivoques, demander qu'on renouvellât dans toute l'étendue de la république les massacres de septembre. Robespierre, sans combattre positivement cette marche, qu'il regardoit sans doute comme impossible à exécuter entièrement, se contenta, pour le moment, d'annoncer qu'il falloit avant peu établir des atteliers d'armes sur toutes les places publiques, incarcérer tous les gens suspects et payer, à leurs dépens, les sans-culottes chargés de monter la garde : ces propositions, qui ne furent pas acceuillies sur le champ, ne tardèrent pas cependant à être converties en décret, mais on ap-

prouva aussi-tôt un arrêté du comité de salut public, portant que tous les départemens limitrophes des pays insurgés, étoient en état de réquisition pour combattre les rébelles; ceux à qui on pourroit procurer des fusils, devoient former la première ligne; des bataillons armés de piques, devoient les soutenir, et pour cet effet, le comité avoit ordonné qu'on leur feroit passer soixante mille piques. Cet ordre de bataille, aussi dangereux peut-être qu'il étoit nouveau, fournit contre nous, des succès aux vendéens. Les piquiers se mêlèrent avec les fusiliers, et l'on rompit facilement des lignes qui, ne pouvant se rallier qu'en désordre, n'avoient d'autre ressource que la fuite: enfin, comme les sections avoient été maîtresses d'adopter un mode de recrutement pour fournir les hommes destinés à aller combattre l'ennemi, plusieurs d'entre-elles au lieu d'user de la voie du scrutin, avoient acheté des hommes qui s'offroient volontairement pour compléter le contingent demandé; mais il falloit payer ces soldats mercenaires, il falloit donner de l'argent

à d'autres qui ne se vendoient pas positivement, mais qui en s'offrant pour partir, desiroient qu'on leur donnât une somme assez considérable ; où prendre cet argent? On décrèta un *emprunt forcé* d'un milliard sur les riches. Cette mesure parut impolitique à quelques députés et notamment à Lanjuinais, qui crut y trouver un germe de division parmi les citoyens. C'étoit les partager évidemment en deux classes, c'étoit armer le pauvre contre le riche ; Lanjuinais, pour prévenir ces sources de division, vouloit que chacun vînt au secours de la patrie, et contribuât au prorata de sa fortune, mais il fut couvert de huées par le parti opposé à la Gironde, par ceux qui flagornoient la classe indigente pour établir la tyrannie décemvirale, et l'emprunt passa.

Ces dissentions dans le sénat, ne trouvoient pas des approbateurs en tous lieux ; plusieurs sociétés populaires en étoient affectées, elles témoignoient hautement la douleur qu'elles en ressentoient ; celle du Mans, dans une adresse envoyée à la convention, lui reprochoit sans ménagement

le scandale de ses séances, et terminoit son écrit par lui dire, qu'elle n'avoit d'énergie que lorsqu'il s'agissoit de personnalités et d'injures, mais que quand il étoit question de décréter la constitution, ou des objets de législation générale, ses séances étoient désertes. Si tous les membres qui siégeoient à la convention, dont le lieu des séances venoit d'être transféré du manége aux Tuileries, eussent voulu le bonheur général et la prospérité des citoyens, il n'est pas douteux que des avis de cette nature n'eussent ramené tous les législateurs à un centre commun, mais la division alloit toujours croissant.

La pétition incendiaire de la commune, relative aux subsistances, et par laquelle elle se déclaroit en insurrection, ayant été si vigoureusement appuyée par Robespierre et ses satellites, la commune crut n'avoir plus rien à redouter du parti opposé à la montagne et pour le perdre entièrement, se hâta de mettre toutes ses batteries en œuvre. Elle avoit frayé la voie, il ne s'agissoit plus, pour faire décréter ce qu'elle vouloit, que de mettre le peuple en avant; cette tactique avoit

toujours réussi ; la Gironde d'ailleurs ne manqueroit pas, à plusieurs reprises, de s'opposer, en présence du peuple, aux mesures extrêmes qu'elle viendroit demander, et c'étoit un bon moyen de prouver au peuple, que les Girondins étoient ses ennemis. Arrive, en conséquence, une députation du faubourg Saint-Antoine, dont l'orateur s'exprime en ces termes : « *Nous avons arrêté*, que tous les corps soldés, actuellement à Paris, y compris les grenadiers de la gendarmerie, de service auprès de la convention, seront tenus de partir sur le champ : nous demandons que les sommes nécessaires aux frais de la guerre, soient prélevées sur les citoyens riches : que tout propriétaire de plus de deux mille livres de revenu, soit tenu de donner la moitié du surplus, en se réservant cinq cents livres en sus par chaque enfant qu'il pourroit avoir. Nous demandons enfin la taxe d'un *maximum* du prix des denrées. Si vous n'adoptez pas ces mesures, nous vous déclarons, nous qui voulons sauver la patrie, que nous sommes en insurrection ; ceux qui le demandent

avec nous, sont au nombre de neuf mille ; *ils sont à vos portes* : ils demandent à défiler dans la convention.

Phélippeaux, Fonfrède, Mazuyer s'opposent en vain à ce que demande si impérieusement cette prétendue portion du peuple ; elle est soutenue par Robespierre, on lui accorde les honneurs de la séance et l'on décrète qu'il sera fait un récensement général de tous les grains de la république ; qu'il ne pourra être vendu de grains que dans les marchés, sous peine d'amende de trois mille livres, tant contre le vendeur que contre l'acheteur : que quiconque voudra faire le commerce de grains, sera tenu de le déclarer à sa municipalité : qu'il y aura un *maximum* du prix des grains, pour un tems déterminé : que ce *maximum* sera relatif à tous les objets et à tous les rapports qui seront déterminés par le comité de salut public. Cette loi ne remplissoit qu'une partie des volontés du faubourg Saint-Antoine ; on décréta ensuite l'emprunt forcé d'un milliard, dont nous avons parlé plus haut, et que chaque propriétaire de plus de deux mille livres de revenu,

contribueroit de tout l'excédent, sauf à réserver mille livres pour sa femme et cinq cents livres pour chacun de ses enfans.

Le triomphe qu'obtenoit la commune, l'appui qu'elle avoit dans les Jacobins, dans Robespierre, dont elle servoit les desseins, la fit marcher de pied-ferme à l'anéantissement de tous les députés qui ne partageoient pas les opinions de la montagne; on ne tramoit plus dans l'ombre des complots contre la Gironde, ce n'étoit plus dans des comités secrets qu'on demandoit leur mort, c'est dans le conseil même de la commune. Dans cette crise fatale, les Girondins voyant qu'ils sont perdus et que l'anarchie est au comble, cherchent à prendre une dernière mesure de vigueur. Barrère, qui alors étoit opposé ou feignoit d'être opposé à la montagne, démontra que Paris étoit rempli de conspirateurs dont le conseil de la commune étoit le foyer; il proposa, pour les déjouer, la création d'une commission de douze membres, qui seroit chargée d'examiner tous les arrêtés pris par la commune ou la municipalité de Paris, depuis un

mois, et auroit la faculté de décerner des mandats d'arrêt contre les perturbateurs. Cette commission, si connue sous la dénomination de *commission des douze*, fut créée aussitôt et composée de membres attachés à la Gironde. A peine cette commission fut-elle formée qu'elle eut à déjouer de nouvelles tentatives dirigées contre elle et les girondins, et trouva l'occasion d'exercer les pouvoirs dont elle étoit investie.

En effet, elle est bientôt informée qu'il se trame un complot contre les vingt-deux députés, dont on a déjà ouvertement demandé les têtes; outre les renseignemens particuliers que cette commission s'est procurés sur ces assassinats prémédités, elle en est encore instruite par une députation de la section de la fraternité, qui, ne partageant point les sentimens des autres sections, vient lui dénoncer, le 23 mai, que les jours précédens, il s'étoit tenu des conciliabules secrets ent retous les membres des comités révolutionnaires, et que, sous prétexte de s'occuper, dans ces rassemblemens, d'objets administratifs, on y avoit

agité s'il ne seroit pas expédient de faire une révolution semblable à celle du 10 août, qu'on feroit suivre d'un nouveau deux septembre, pendant lequel on égorgeroit vingt-deux députés, qu'on feroit ensuite passer pour émigrés et comme ayant eu des relations intimes avec Dumourier et les Autrichiens. Les chefs des Jacobins, intimement liés avec les chefs de la commune, cherchèrent à parer le coup, à éloigner les soupçons qui planoient naturellement sur eux, en rejettant le complot sur la Gironde: Une occasion s'en présenta. Comme les députés désignés aux poignards n'avoient pu se soustraire à la mort, qu'en s'absentant de leurs foyers, et en cherchant, pour la nuit, un asyle hors de leurs maisons, que le péril qui les menaçoit n'étoit point encore passé, Valazé, l'un d'eux, écrivit à ses collègues un billet circulaire, par lequel il les invitoit de se rendre, en armes, à la convention, à dix heures précises, et en plus grand nombre possible. Un de ces billets fut saisi par les agens de la commune et remis à Marat, qui, muni de cette pièce,

soutint que *les hommes d'état*, c'est ainsi qu'il nommoit la Gironde, vouloient eux-mêmes assassiner les patriotes dans le sein même de la convention et qu'ils étoient les seuls conspirateurs. Cette récrimination diminua l'effet de la dénonciation ; on regarda comme imaginaire ou produit par la peur, le complot de la commune, et tout en augmentant les pouvoirs du comité de salut public, à qui l'on confia les attributions du comité diplomatique que l'on supprima, on se contenta de décréter, que la section de la fraternité avoit bien mérité de la patrie ; qu'on plaçoit la fortune publique et la représentation nationale sous la sauve-garde des bons citoyens ; que le poste de la convention seroit renforcé de deux hommes par compagnie, et que les assemblées générales de sections, au lieu de se prolonger dans la nuit, seroient désormais levées à dix heures précises.

Cependant une autre section, celle de la Butte-des-Moulins, vint encore éclairer la convention sur les dangers dont elle étoit menacée, et l'invita de la manière la plus énergique, à faire un appel aux

bons, aux véritables citoyens, qui n'attendoient qu'un signal pour voler à son secours et la délivrer de la tourbe de factieux par qui elle alloit être opprimée. Cette assurance de fidélité de la part de quelques sections, et plus encore la certitude acquise du complot qui avoit existé, détermina la commission des douze à lancer un mandat d'arrêt contre un nommé Hébert, substitut du procureur de la commune, ancien aventurier, receveur de contre-marques dans les petits spectacles, et qui, dans une feuille ordurière, dite *le Père Duchesne*, prêchoit le meurtre, l'athéisme et renchérissoit encore de turpitudes et d'infamies sur son confrère Marat. Hébert instruit de ce dont il est menacé, en rend compte à la commune; le conseil se souleve d'indignation à cette nouvelle; Chaumette embrasse son confrère en lui promettant que sous peu il ira le rejoindre; Hébert sort du conseil, qui se déclare en permanence, à cause de cet attentat contre l'un de ses membres, dont, quelques heures après, il apprend l'arrestation et le transfert à l'Abbaye. Le

conseil

conseil aussitôt arrête que les sections et les sociétés populaires seront instruites de ce malheur, seront informées de l'arrestation d'Hébert ; lui qui, faisant déjà des suspects à sa guise, faisoit arrêter et jetter dans les prisons les citoyens qui combattoient ses opinions dans les assemblées de section.

L'alarme donnée par la commune, produisit l'effet qu'elle en attendoit ; beaucoup de sections se présentèrent à la convention pour réclamer Hébert ; la commune s'y présenta la première ; Isnard qui présidoit lui fit cette réponse, que nous ne rapportons que parce que ses ennemis lui en firent un crime dans la suite, et un principal chef d'accusation. « La convention qui a fait une déclaration des droits de l'homme, ne souffrira point qu'un citoyen reste dans les fers s'il n'est pas coupable. Croyez que vous obtiendrez une prompte justice ; mais écoutez les vérités que je vais vous dire : la France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale, il faut que Paris le respecte, il faut que toutes les autorités

constituées de Paris usent de tout leur pouvoir pour lui assurer ce respect. Si jamais la convention étoit avilie, si par une de ces circonstances qui depuis le dix mars se renouvellent sans cesse, et dont les magistrats n'ont jamais averti la convention..... Si par ces insurrections toujours renaissantes, il arrivoit qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, *Paris seroit anéanti* ; oui, la France entière tireroit une vengeance éclatante de cet attentat et *bientôt on chercheroit sur les rives de la Seine, si Paris a existé* ».

Une section succède à la commune et parle plus impérieusement : « le tems, dit celui qui est chargé de porter la parole, le tems de la plainte est passé ; nous venons vous avertir de sauver la république, ou la nécessité de nous sauver nous-mêmes nous forcera à le faire. Traduisez au tribunal révolutionnaire les membres de la commission des douze ; songez qu'il s'agit de venger la liberté presqu'au tombeau ;

le peuple veut bien vous accorder la priorité ». Des jeunes gens, des enfans même se trouvoient en grand nombre parmi ces motionaires, Isnard encore au fauteuil, prend de nouveau la parole et leur répond en ces termes. « La convention pardonne à l'égarement de votre jeunesse. Vous voulez être libres; il est aisé de reconnoître dans ces mouvemens de l'effervescence le sentiment de la liberte : mais pour l'avoir, il faut connoître l'obéissance aux loix. Sachez que la libèrté ne consiste pas dans des mots et dans des signes. Sachez que la tyrannie, soit qu'elle se cache dans une cave (allusion au souterrein de Marat), soit qu'elle se montre dans les places publiques ; qu'elle soit sur un trône ou à la tribune d'un club ; qu'elle porte un sceptre ou un poignard ; qu'elle se montre toute brillante de dorure ou sans-culottes ; qu'elle porte une couronne ou un bonnet, n'en est pas moins tyrannie. Le peuple français a juré de n'en souffrir aucune, la convention ; organe de sa volonté, ne se laissera influencer par aucune violence.

La convention est occupée à discuter la constitution ; elle s'occupera de votre pétition dans un autre moment ».

Ces derniers mots sont à peine prononcés, que les cris les plus tumultueux se font entendre contre le président girondin et son parti. Bourdon de l'Oise, Marat, Thureau, Couthon et Danton, parlent tour-à-tour au milieu du bruit. — Vous êtes un tyran, un infâme tyran, dit l'un à Isnard. — La liberté d'un citoyen, dit l'autre, passe avant la constitution, vous avez mis en liberté un aristocrate, par cela seul qu'il avoit été arrêté la nuit, et vous laisserez dans les fers un véritable patriote. — Vous ne parlez pas de constitution lorsque vous admettez à la barre des aristocrates qui viennent déclamer contre les patriotes. — Nous ne voulons plus de votre comité des douze, de votre comité autrichien. — La résistance à l'oppression est un droit de l'homme, les droits de l'homme passent avant la constitution. — Je vous le déclare, dit Danton, tant d'impudence commence à nous peser, nous vous résisterons. — Oui sécrie Cou-

thon, et je demande que le président soit cassé pour avoir compromis sciemment la liberté publique.

Pendant que cette scène terrible se passoit, à la convention, des femmes, formant une société particulière qu'elles avoient intitulée *société fraternelle*, parcouroient les rues, avec un drapeau à leur tête, et invitoient le peuple à se porter avec elles à la prison de l'Abbaye pour en tirer leur bon magistrat, pour délivrer le patriote Hébert. Le ministre de l'intérieur, qui peut-être ignoroit toutes les ramifications de cette affaire, arriva à la convention au moment où la lutte dont nous venons de parler duroit encore; et après avoir affirmé que tout étoit calme dans Paris, qu'il n'existoit point de conspiration, point de mouvement dont l'assemblée dût s'effrayer, il ajouta qu'il ne connoissoit point Hébert personnellement, mais que des amis, dont le patriotisme n'étoit point suspect, lui avoient affirmé que ce substitut du procureur de la commune n'avoit jamais fait dans les assemblées que des propositions dignes d'être avouées par-tout bon citoyen; qu'il

n'avoit jamais lu les feuilles de ce magistrat, mais qu'arrêter un citoyen pour ses opinions, c'étoit attenter à la liberté de la presse.

La Gironde qui s'apperçut que les choses ne tournoient pas à son avantage voulut lever la séance, mais le parti contraire s'y opposa, elle fut prolongée dans la nuit et Hérault de Séchelle, que nous verrons bientôt placé sur l'échafaud par ceux-là même qu'il soutint et défendit alors, remplace Isnard au fauteuil. De nouvelles députations de sections arrivent à la file, toujours pour reclamer Hébert, et demander la suppression de la commission des douze; ces députations vont même jusqu'à traiter les membres de la montagne de lâches s'ils ne font pas sur-le-champ ce qu'on leur demande, et dans le cas où ils ne seroient pas assez forts pour exécuter ce qu'on leur prescrit, ces sections leur offrent cent mille bras armés. Hérault de Séchelle répond aux pétitionaires, qu'ils demandent justice et qu'ils l'obtiendront. En effet, on met aux voix la suppression de la commission des douze et l'élargissement d'Hébert qui

sont décrétés à l'instant, sur la proposition de Lacroix.

Le lendemain, au moment où l'on faisoit la lecture du procès-verbal de la veille, la Gironde veut réparer sa défaite autant qu'il est en elle; en entendant la rédaction du décret qui prononçoit l'élargissement d'Hébert et la suppression du comité des douze, un Girondin s'écrie que ce décret ne subsiste pas; qu'il n'a pas été rendu, attendu que les pétitionaires s'étoient mêlés avec les députés, s'étoient levés pour le décret, ce qui avoit donné en sa faveur une majorité qui n'existoit réellement pas dans l'assemblée. Nouvel orage plus violent encore que le précédent. Cependant, au milieu des cris qui se croisent, Lanjuinais parvient à faire entendre ces mots entrecoupés : « Tout est perdu..... j'ai à vous dénoncer, dans le décret qui a été rendu hier, une conspiration bien plus terrible que toutes celles qui ont été tramées jusqu'ici..... Quoi! depuis deux mois il s'est commis plus d'arrestations arbitraires (1)

(1) Les emprisonnemens que faisoit la com-

sous le commissariat des députés envoyés dans les départemens, qu'il ne s'en est commis en trente ans sous le despotisme!!.. Des hommes prêchent, depuis six mois, l'anarchie et le meurtre, et ils seroient impunis!.... Non, il ne peut pas y avoir un décret d'impunité pour ceux qui ont voulu renouveller les scènes exécrables du deux

---

mune de Paris étoient déjà très-nombreux, et depuis peu de jours, des envoyés extraordinaires du département de l'Ain avoient dénoncé à la convention les commissaires qu'elle lui avoit envoyés; « avant leur arrivée, disoient-ils, nous étions calmes et paisibles; ils ont encombré nos prisons de gens qu'ils appellent *suspects*, et cependant ce sont d'excellens pères de familles, qui payent exactement leurs contributions, soumis à toutes les loix et des exemples vivans de bonne conduite et de vertus. Ici c'est un domestique qu'on arrête, parce qu'il est le porteur d'une lettre écrite par un homme suspect; plus loin, c'est une malheureuse femme qu'on incarcère comme mère d'émigré, et cependant elle n'a jamais été mère; et là, un pauvre meûnier, parce qu'il a donné l'eau de son moulin à Jacques plutôt qu'à Paul ».

septembre et emprisonner les membres de la convention .... Vous seriez déshonorés, si vous pouviez souffrir qu'un pareil décret souillât vos registres. Je demande l'ordre du jour, motivé sur ce que la convention n'a pu rendre ce décret, attendu que les pétitionaires étoient confondus avec les membres de l'assemblée, et ont voté avec eux ». Le parti opposé à la Gironde menace cette dernière de diriger une insurrection contre elle; mais comme les membres opposés aux chefs de la montagne étoient les plus nombreux, la proposition de Lanjuinais est mise aux voix, le décret de la veille rapporté, et la commission des douze rétablie dans ses fonctions à la majorité d'une vingtaine de voix.

A cette décision, les chefs des factieux mettent en usage leur tactique ordinaire; grand bruit, grande rumeur de la part des coriphées des Jacobins, des partisans de la commune : la minorité en insurrection, menace la majorité de la convention de la vengeance du peuple : « si Hébert, si ce magistrat, dit Danton, n'est pas rendu à l'instant à ses fonctions, nous prouverons à nos

ennemis que nous les surpassons en prudence, en audace et en vigueur révolutionnaire ». Collot-d'Herbois veut que le canon d'alarme soit tiré ; que la statue de la liberté *soit voilée*. Monstre exécrable, on sait ce que cela signifie ; les Français l'ont appris ; c'est dire aux sicaires : *égorgez, amis, égorgez, vous le pouvez impunément*. Misérable, ils ne suivront que trop tes ordres : toi qui signas tant de proscriptions lorsque la statue de la liberté étoit sans voile, à combien d'exterminations eus-tu donc présidé si elle eût été voilée ? Ces menaces, ces cris redoublés intimident la Gironde ; elle cède, et c'est sur la demande de Fonfrède lui-même, que l'élargissement provisoire d'Hébert est prononcé : bien plus, le découragement est tel, qu'un instant après, Rabaut, qui étoit de la commission des douze, annonce qu'elle vient de faire mettre Hébert en liberté, et que lui-même il donne sa démission de membre de cette commission.

Le retour d'Hébert au sein de la commune, fut un véritable triomphe pour elle et pour lui : il y fut regardé, fêté comme

un martyr de la liberté : on le surchargea de couronnes et de palmes civiques, qu'il sut modestement déposer sur les bustes de Rousseau et de Brutus qui décoroient la salle du conseil, et ne conserva pour lui qu'un bonnet rouge dont on lui fit hommage. L'effervescence étoit grande ; c'étoit le moment, ou jamais, de profiter de l'exaltation des esprits pour obtenir victoire complète, anéantir la Gironde, et ensuite le reste de la convention. Aussi, après les premières accolades fraternelles données à Hébert par les membres du conseil de la commune, il fut décidé que les individus qui composoient ce conseil, se rendroient le lendemain à la convention, pour demander que l'on traduisît au tribunal révolutionnaire les députés qui composoient la commission des douze : enfin, dans cette infernale assemblée, dans cette caverne d'anarchistes et de voleurs, qui ne vouloient point rendre compte de toutes les richesses enfouies chez eux au 2 septembre, on combinoit toutes les mesures nécessaires pour parvenir à la dissolution totale de la représentation nationale ; car la Gironde anéan-

tie, ce n'étoit que le premier pas vers le pouvoir absolu : la ruine du reste de la convention étoit l'objet des desirs les plus ardens de Chaumette, qui jamais ne vit sans jalousie et sans indignation, que Robespierre et ses agens profitoient seuls de la défaite des Girondins. En effet, son but étoit de rendre la commune de Paris indépendante de toute autre espèce de pouvoir, d'en faire le centre de sa domination et la souveraine de la république; par cela même, lui Chaumette en devenoit le personnage le plus important : jamais il ne voulut plier sous Robespierre, s'associer à sa puissance. Jaloux de l'immense pouvoir du comité de salut public, avec lequel lui et son collègue Hébert rivalisoient d'atrocités, il ne dut sa perte qu'à l'indépendance qu'il voulut procurer au conseil de la commune. Sa popularité étoit si grande, que les décemvirs, qui écrasoient de leur sceptre de fer la France et la convention elle même, étoient effrayés de sa puissance; qu'ils machinèrent longuement sa perte, et que peut-être il n'eût monté à l'échafaud que le 10 thermidor, si une mesure violente qu'il osa prendre, en rassemblant

rassemblant autour de lui tous les présidens des comités révolutionnaires de Paris, pour raffermir son pouvoir, n'eût hâté sa chûte et déterminé enfin le comité de salut public à l'envoyer au supplice.

Ce Chaumette étoit un homme d'une petite structure, mais d'un joli physique; le teint pâle, mais animé; ses yeux étoient beaux, pleins de feu; sa voix agréable et sonore; il improvisoit avec facilité, et étoit doué de ce genre d'éloquence qui convenoit merveilleusement à la classe infime, qu'il lui étoit opportun de manier à son gré, pour parvenir à son but. Dans un tems où les Parisiens, pour se venger de sa tyrannie naissante, osoient encore écrire contre lui, contre sa bassesse première et la turpitude de sa vie claustrale, il osa faire un roman en plein conseil, sur sa naissance et sa vie privée; il dit avoir été mousse, observateur dans des pays éloignés, et ensuite homme de lettres. Chaumette en imposoit; il n'avoit été que moine obscur dans un obscur couvent du Nivernais, d'où l'avoit tiré la révolution. Intrigant, pourceau monacal, écrivailleur et homme de sang de son mé-

tier, il vint à Paris, alléché par les aubaines que procure une révolution, comme les corbeaux sont attirés sur un champ de bataille, par la fétidité des cadavres. Que d'hommes, que d'impottans personnages se disent encore aujourd'hui, comme Chaumette, des patriotes par excellence, et ne sont comme lui que des oiseaux de proie !

Dans le mouvement qu'elle excita au 31 mai et jours suivans, la commune, nous le répétons, avoit l'intention de dissoudre, d'anéantir la totalité de la représentation nationale, pour usurper tous les pouvoirs. Mais, dira-t-on, les chefs des Jacobins, et Robespierre et Marat qui la soutenoient, étoient aussi dans la convention, et leur intérêt n'étoit pas que l'autorité absolue passât entre les mains d'une commune usurpatrice ; mais il est bon d'observer que la commune ne laissoit transpirer de ses projets, que ce qu'elle vouloit bien qu'on en connût : Robespierre et Marat, qui la secondoient dans ce moment, peut-être croyoient-ils eux-mêmes que la commune ne vouloit abattre que la Gironde, et dans cette rumeur, dans ce bouleversement gé-

néral, Robespierre espéroit pouvoir être le dictateur, le régulateur que Marat désignoit comme étant nécessaire pour sauver la chose publique; les Jacobins eux-mêmes qui siégeoient parmi les législateurs, espéroient, quand la Gironde seroit expulsée, la faire remplacer au corps législatif par les Jacobins qui n'étoient pas députés. Chaque parti, en abattant les Girondins, croyoit travailler pour lui : ceux des députés de la montagne qui n'étoient pas de la société-mère, n'ont connu que long-tems après, ou peut-être n'ont jamais connu le danger imminent qu'ils avoient couru dans ces terribles journées, où, à l'exception de Marat et de quelques-uns de ses intimes amis, tous les législateurs ont été à deux doigts de la mort. Cette vérité a été confirmée par beaucoup de conspirateurs que la commune avoit associés à ses projets, et notamment par l'espagnol Gusman, qui étoit un des fauteurs des 31 mai, et qui, avant que de monter à l'échafaud, a confessé que l'insurrection des 31 mai et 2 juin, avoit été dirigée contre la représentation nationale toute entière.

En effet, d'après l'impulsion donnée de longue main par la commune, et tout récemment encore par Hébert et Chaumette, le comité central de l'Évêché, qui disoit ne s'occuper, et sembloit ne s'occuper que de la confection des divers objets relatifs au recrutement, proclame, tout-à-coup, le résultat de ses travaux, et, en vertu des pouvoirs illimités dont les sections de Paris l'ont investi, il déclare cette ville en insurrection, et arrête, pour première mesure, que les barrières seront fermées. Observons, en passant, et cette observation ne sera pas perdue pour tous les lecteurs, que la plupart des membres qui composoient le fameux comité central dont nous venons de parler, n'étoient pas français : on y remarquoit ce Gusman, espagnol, dont il a été question il n'y a qu'un moment; deux autrichïens nommés Frey; le suisse Pache; l'autrichien Proly; les belges Pereira et Dubuisson : ces trois derniers sont les mêmes que ceux qui avoient été envoyés à Dumourier, pour sonder ses desseins au moment de sa trahison : remarquons encore que l'ame secrète de ce comité étoit Marat, né

à Neufchâtel, et l'ex-capucin Chabot, qui lors étoit sur le point d'épouser, et épousa en effet la sœur des deux autrichiens Frey.

Pendant que le comité central commençoit l'insurrection, la commune assemblée, craignant que les limiers qu'elle avoit lâchés dans chaque section, n'allassent trop vîte en besogne, et ne fissent échouer le plan qu'elle s'étoit tracé, par trop de précipitation, leur adressa le 31 mai, à trois heures du matin, une proclamation, par laquelle elle les invitoit à rester dans le calme jusqu'à ce qu'on connût le résultat d'une délibération que devoient prendre les autorités convoquées par le département, autorités qui étoient toutes dans le sens de la commune. A six heures, arrivent, au conseil-général, des commissaires de ces mêmes autorités, qui, en vertu de leurs pleins pouvoirs, cassent ce conseil-général, qu'ils réintègrent au même instant dans ses fonctions, en faisant prêter, à chacun de ses membres, un nouveau serment, par lequel il jure d'être fidèle à la république, une et indivisible; de maintenir, de tout son pouvoir, la sainte liberté,

la sainte égalité, la sûreté des personnes et le respect des propriétés, ou de mourir à son poste en défendant ces droits sacrés; de vivre avec ses frères dans l'union républicaine, *et de remplir, avec fidélité et courage, les missions particulières dont il pourroit être chargé.* Ces préliminaires ainsi arrangés, on organise un comité révolutionnaire, d'où doivent partir les ordres secrets. On arrête que l'on donnera 40 sols par jour aux sans-culottes qui resteront sous les armes, jusqu'à ce que le succès de ce que l'on médite soit complet : Henriot est nommé commandant provisoire de la force armée, on ordonne le désarmement général des suspects encore en liberté, des nobles, des prêtres, des signataires des pétitions des huit mille et vingt mille, des clubistes de la Sainte-Chapelle, des Feuillans : on distribue des armes, on bat la générale, on sonne le tocsin, le canon d'alarme est tiré.

Arrachés au sommeil par le son du tocsin, par le bruit du canon, les citoyens paisibles se portent en armes à leurs corps-de-garde respectifs, et plusieurs sections

armées, vont protester de leur dévouement à la représentation nationale, lui offrent leurs services, et jurent de la garantir de toute atteinte. Cette fidélité ne convenoit ni à la commune, ni aux agens qu'elle mettoit en mouvement. Convaincue de l'attachement de plusieurs sections armées pour la convention, la commune avoit voulu les faire désarmer ou égorger; elle avoit répandu le bruit que le bataillon de la Butte-des-Moulins, dont les individus étoient loin de tremper dans la conjuration, étoit gangrené de royalisme; que stationné au Palais-Royal pour protéger la Gironde et la royauté, il avoit arboré la cocarde blanche: ce bruit avoit été tellement répandu, tellement accrédité, que les habitans du faubourg Saint-Antoine, qu'on avoit déterminés à marcher sur ce bataillon pour se battre contre lui, n'ayant point voulu en venir aux mains sans avoir vérifié les faits, fut étonné de voir que chaque soldat de ce bataillon avoit au chapeau la cocarde tricolore, et accueilloit les autres citoyens en criant *vive la république*. A cet aspect, les soldats du faubourg Saint-

Antoine, au lieu de fondre sur le bataillon de la Butte-des-Moulins, l'accueillirent fraternellement, les rangs se mêlèrent, et on se donna le baiser de paix. La commune alors désespéra d'une pleine réussite, et craignit même d'être victime de son stratagême.

Cependant, tandis que, malgré son attente, les citoyens armés fraternisoient, que beaucoup d'autres qui environnoient le corps législatif, manifestoient l'intention de le protéger, le maire de Paris, le ministre de l'intérieur et plusieurs pétitionaires, suivis d'une foule nombreuse de gens des faubourgs et d'une multitude d'ouvriers, avoient pénétré dans l'enceinte de la convention, et lui dictoient impérieusement des loix. Après y avoir déclaré que la réintégration de la commission des douze étoit le motif de l'insurrection qui se manifestoit, plusieurs orateurs demandèrent à tour de rôle, qu'on livrât au glaive des loix les intrigans conspirateurs; qu'on rapportât le décret qui réinstalloit dans ses fonctions la commission des douze, décret liberticide, arraché par une faction scélérate;

qu'on décrétât la levée d'une armée révolutionnaire de sans-culottes, dont chaque individu auroit une paie de quarante sols par jour ; qu'on décrétât d'accusation les vingt-deux députés dénoncés par les sections de Paris, ainsi que les membres de la commission des douze ; que le prix du pain fût fixé à trois sols la livre, et que cette diminution s'opérât par des sols additionnels imposés sur les riches ; qu'il fût établi des atteliers dans toutes les places de la république, destinés à fabriquer des armes aux sans-culottes ; que tous les nobles qui occupoient des grades dans les armées fussent licenciés ; qu'il fût envoyé une proclamation et des commissaires dans tous les départemens, pour les engager à fraterniser avec Paris, et venger cette ville des calomnies qu'on répandoit contre elle. On voit, par cette précaution, combien les meneurs craignoient que les départemens ne désapprouvassent cette conduite, et ne s'insurgeassent contre la commune rebelle.

Barière proposa sur-le-champ la suppression de la commission des douze ; mais plusieurs autres députés tinrent ferme :

cependant, comme le grand nombre étoit intimidé, malgré Vergniaud, qui vouloit que l'on commençât par consulter l'assemblée, pour savoir si, dans une pareille circonstance, elle vouloit délibérer; malgré Doulcet de Pontécoulant, qui déclare, au nom de la France, que la convention n'est pas libre; malgré Valazé, qui proteste, au nom de ses quatre cent mille commettans, contre toute délibération qui pourroit être extorquée à l'assemblée, la commission des douze est cassée, une solde de quarante sols par jour est accordée à tous les sans-culottes lorsqu'ils seront de service, et l'on déclare que les sections ont bien mérité de la patrie dans cette journée.

Il n'en falloit pas davantage pour satisfaire la multitude, qui évacue aussi-tôt l'enceinte de la convention. Les sections armées se retirent à leur tour; mais la commune, peu satisfaite, cherche à renouer la partie, veut absolument en venir à son but, et à cet effet, dans une proclamation qu'elle adresse le lendemain, au point du jour, à toutes les sections, elle termine son manifeste insurrectionnel par

ces mots : « La convention a déclaré que vous aviez bien mérité de la patrie ; par ce qu'elle a fait hier, *nous attendons ce qu'elle va faire aujourd'hui. Citoyens, restez debout*, les dangers de la patrie vous en font une loi impérieuse ». Ce qu'il y a de plus monstrueux dans cette machination, c'est que la commune, en dissolvant, en anéantissant la réunion conventionnelle, vouloit que cette dissolution eût l'air de venir de la convention elle-même. Une partie des Girondins désespérèrent alors d'arrêter l'anarchie qui alloit les dévorer, cessèrent, dès le soir du 31 mai, d'assister aux séances de la convention ; plusieurs d'entr'eux s'y rendirent encore le premier juin ; et ce jour-là, au lieu de chercher à parer les coups que la commune s'apprêtoit hautement à lui porter, l'assemblée s'occupoit, ainsi qu'elle l'avoit promis la veille aux pétitionaires, de rédiger une proclamation, pour instruire les départemens de ce qui s'étoit passé, et empêcher qu'ils ne s'en formalisassent. La voici telle qu'elle fut rédigée par Barrère et adoptée par l'assemblée : sa contexture entortillée fera connoître dans

quelle appréhension, dans quelle servitude elle étoit déjà, et combien pesoit sur sa tête le joug que lui imposoit la commune secondée par Robespierre, dont les projets ambitieux étoient servis indirectement par l'audace de la municipalité conspiratrice.

« Un grand mouvement s'est fait dans Paris; les ennemis de la république vont se hâter de vous le peindre comme un grand malheur; ils vont vous dire que le tocsin et le canon d'alarme ont, pendant une nuit et un jour, tenu cette ville immense dans l'épouvante; que des milliers d'hommes armés, sortis confusément de toutes les sections, se sont précipités autour de la convention nationale, et lui ont dicté leurs volontés pour loix de la république. Français, vos représentans sont persuadés que le bonheur des empires ne peut être fondé que sur la vérité, et ils vont vous la dire.

» Des mesures plus rigoureuses que celles qui conviennent à la liberté dans une république naissante, avoient excité du mécontentement; on a cru les droits de l'homme violés; et les sections d'une ville qui s'est insurgée deux fois avec tant de gloire, se sont levées encore; mais avant même de se lever elles ont mis toutes les personnes et les propriétés sous la sauve-garde de tous les bons républicains. Si le tocsin et le canon d'alarme ont retenti, du moins aucun trouble,

trouble, aucune terreur n'ont été répandues ; le bruit des ateliers n'a point été interrompu, et le cours des affaires a été le même : toutes les sections couvertes de leurs armes ont marché ; mais pour se déployer dans le plus grand ordre et avec respect autour des autorités constituées et des représentans du peuple.

» La liberté des opinions s'est encore montrée dans la chaleur même des débats de la convention. En demandant le redressement de leurs griefs, avec quelque exagération inséparable du zèle civique, même avec cette fierté qui caractérise l'homme libre, les pétitionaires ont juré de mourir pour le maintien de la loi ; pour l'unité et l'indivisibilité de la république et pour la sûreté de la représentation nationale.

» La convention qu'on avoit voulu alarmer jusques sur la vie de plusieurs de ses membres, a vu ses alarmes disparoître au moment même où l'agitation est devenue plus générale ; et c'est au milieu de ce mouvement qu'elle a senti, qu'elle a décrété que les sections de Paris avoient bien mérité de la patrie.

» Tandis que dans l'enceinte de la représentation nationale, la réparation honorable des torts préparoit la réconciliation des cœurs, au dehors tout représentoit l'image, non pas de la confusion et du désordre, mais celle d'un peuple énergique qui défend ses droits et sa liberté.

» C'est ainsi que, chez une nation digne d'exer-

cer elle-même sa souveraineté, les orages qui menacent la liberté, la rendent plus pure et plus indestructible, et que l'ordre social se perfectionne à travers les infractions passagères qu'il reçoit.

» Français, vous ne doutez pas que, dans cette occasion, l'ambition, la malveillance et l'aristocratie veilloient, toujours prêtes à profiter des événemens; vous ne doutez pas que de faux patriotes stipendiés par nos ennemis, redoubloient d'efforts pour servir leurs desseins, en précipitant les bons citoyens dans des excès dangereux; mais l'immense majorité d'un peuple fortement prononcé pour l'égalité, la liberté et la propriété, a encore une fois trompé leurs espérances, et déjoué leurs projets.

» Telle a été cette journée: elle a inspiré un instant des inquiétudes: mais tous ses résultats ont été heureux. Elle a présenté l'étonnant spectacle d'une insurrection dans laquelle la vie et les propriétés ont été aussi sûrement protégées que dans le meilleur ordre social.

» Ainsi tous les événemens profitant à la liberté, accéléreront de concert le moment de la consolider par une constitution républicaine: vos représentans viennent de prendre l'engagement solemnel de former dans peu de jours ce lien indissoluble de tous les départemens, ils vous appellent à une réunion fraternelle pour cette

époque du 10 août, qui sera à jamais l'anniversaire de la conquête de la liberté.

» C'est là, que vous promettrez d'abhorrer la royauté qui vous soumettoit à l'oppression domestique, et le *fédéralisme* qui vous livreroit sans force à des tyrans étrangers.

» Citoyens de Paris, vous avez vu que la confiance de la convention nationale ne s'étoit pas éloignée de vous. Vous avez vu qu'elle se plaît à délibérer au milieu d'un peuple en qui l'amour de la liberté est une passion, et d'une ville que les travaux d'un siècle entier ont rendue pour l'Europe comme pour la France, le centre des sciences et le foyer des lumières.

» Soldats de la république, ne craignez plus qu'au moment où vous combattez les tyrans et les rébelles, les divisions intestines compromettent la cause de la liberté pour laquelle vous versez votre sang avec tant de gloire. L'union seule peut sauver la patrie : quel que soit votre grade, général ou soldat, quel que soit le corps où vous servez, ne vous disputez plus que de courage, comme nous avons juré de ne plus nous disputer que de zèle pour nos devoirs et de sacrifice pour la patrie ».

Cependant, comme la commune faisoit toujours sonner le tocsin, les députés qui avoient levé la séance, après la rédaction de cette proclamation, se rassemblèrent

pendant la nuit : à peine étoient-ils sur leurs siéges, qu'on vint encore leur demander, au nom de toutes les autorités constituées de la commune de Paris, la proscription des 22 députés et de plus, celle des représentans Isnard, Fonfrède, Ducos et Dussaulx. Un député proposa qu'il fût décrété que dans trois jours le comité de salut public présenteroit un rapport sur les moyens de réprimer les ennemis intérieurs et extérieurs de la république, et que dans le même espace de tems, la commune fourniroit les pièces à l'appui des dénonciations qu'elle faisoit contre les députés dont elle demandoit la condamnation. Cette proposition fut adoptée, mais on conçoit d'avance qu'elle ne pouvoit être du goût de la commune, qui sur-le-champ fit porter les grands coups, d'après l'invitation de Marat qui, s'étant rendu dans son sein, invitoit le peuple à continuer l'insurrection du 31 mai et parloit en ces termes aux citoyens dont il étoit environné. « Lorsqu'un peuple a confié son bonheur à une autorité constituée par lui, ce peuple doit, sans contredit, s'en rapporter à ses man-

dataires, et respecter leurs délibérations; mais si ces représentans du peuple trahissent sa confiance, si le peuple s'apperçoit qu'il s'est trompé dans son choix, si la représentation nationale met la chose publique en danger, au lieu de la sauver, le peuple doit se sauver lui-même. Levez-vous donc peuple souverain, présentez-vous à la convention et ne désemparez pas que vous n'ayiez obtenu ce que vous demandez ».

Ce conseil est suivi. Le 2 juin le tocsin est sonné de nouveau et la convention investie par Henriot. Il ne place autour de la représentation nationale que des gens armés dont il est sûr; les bataillons qu'on soupçonne vouloir protéger les représentans, sont écartés du centre et placés de manière qu'ils ne puissent être instruits de ce qui se passe dans l'assemblée et par conséquent de la violence qu'on veut lui faire. Toutes les avenues qui aboutissent au lieu des séances, sont gardées de manière qu'aucun représentant ne puisse s'échapper et une artillerie considérable servie par des canonniers ayant à la main la mèche allumée, fait face au palais national. Les

choses ainsi disposées, le commandant laisse filer au milieu des rangs une foule de pétitionaires, armés de piques et de bâtons, qui s'avancent et pénètrent jusques dans l'enceinte du corps législatif effrayé, où ils demandent de nouveau la proscription des députés de la Gironde. Au milieu des cris et du tumulte, Lanjuinais toujours intrépide, cherche à démasquer la commune, à faire entendre les derniers cris de la liberté aux abois, il est insulté, frappé et par qui ? par des députés qui peut-être ne trempoient pas dans le complot de la commune, mais qui, trompés par les Robespierre et les Marat, croyoient, en servant ces scélérats, ne servir que la chose publique. Au milieu de ce désordre, des députés inquiets veulent savoir ce qui se passe au dehors, mais on leur refuse le passage et ils sont obligés de rentrer après avoir été injuriés, colletés, et maltraités avec tant de violence que plusieurs avoient leurs vêtemens déchirés; ceux même qui, sans oser se permettre de sortir du lieu des séances, s'approchoient des fenêtres pour examiner ce qui se passoit, étoient aussi

tôt couchés en joue. Indignés de tant d'audace, plusieurs députés demandoient la tête du féroce Henriot; mais Robespierre et Marat détournèrent ce coup, qui eût ruiné toutes leurs espérances.

Cependant, le comité de salut public fit, par l'organe de Barrère, le rapport qui avoit été demandé la veille; la commune n'avoit point produit de pièces à l'appui de la proscription qu'elle demandoit; néanmoins, le rapporteur conclud à ce que les députés accusés fussent suspendus de leurs pouvoirs. Lanjuinais combattit cette mesure; plusieurs députés proscrits l'adoptèrent d'eux-mêmes, et furent se placer à la barre. Barbaroux, pour ramener le calme, appelloit les dénonciations sur sa tête, offroit son sang en sacrifice, et demandoit, pour unique grace, qu'il scellât la réconciliation des partis. Marat, qui ne vouloit pas d'un pareil dévouement, ni de réconciliation, insistoit pour le décret d'accusation. Tant de barbarie de la part de ce monstre, et de la part de Robespierre, soulève une partie de la montagne, qui reproche à ces cannibales leur amour du sang; rien ne

les émeut ; ils avoient la force pour eux, ils ne peuvent se résoudre à lâcher leur proie. Cependant l'opposition augmente ; ils sont sur le point de perdre le fruit de leur conjuration, quand un homme qui les seconde, voyant qu'on est prêt à lever la séance pour ne pas délibérer sous les bayonnettes, demande que cette séance soit seulement interrompue, et que la convention sorte toute entière, pour savoir, par elle-même, si la force armée qui l'environne, est là pour la protéger ou pour lui faire violence. Cette proposition insidieuse est adoptée, et à l'exception d'un petit nombre d'individus qui restent dans la salle, tous les députés suivent le président Hérault de Séchelles, au grand regret de Marat, qui desiroit beaucoup que les Girondins sortissent seuls, parce qu'il est probable qu'il y avoit des ordres donnés pour qu'on s'en défît sur-le-champ. Ce doute est d'autant moins hasardé, qu'au moment où les députés mirent le pied dans la cour, Henriot, le chapeau sur la tête et l'insolence sur le front, leur annonça qu'ils ne sortiroient pas : que le peuple souverain étoit debout ;

qu'il venoit dicter ses loix ; qu'il lui falloit des victimes, et qu'il alloit faire tirer sur les représentans : il en donna le signal à l'instant, et toutes les armes furent aussitôt pointées contre les législateurs, qui firent une volte à gauche, et entraînèrent le président vers une troupe d'hommes armés comme les autres, mais immobiles, et dont les regards et l'attitude ne paroissoient point annoncer des intentions hostiles ; ils se replièrent ensuite sur le jardin des Tuileries, dont toutes les sorties leur furent interdites par des gens armés. Rentrés dans le lieu de leurs séances, Couthon, le paralitique Couthon, servile instrument des cruautés de Robespierre, et dont le physique débile n'ôtoit rien à son ame de l'énergie du crime, joignit, à la barbarie la plus froide, l'ironie la plus sanglante. Après avoir dit aux députés rentrés qu'ils devoient être convaincus maintenant de la liberté de l'assemblée, il demanda qu'il fût décrété que Lanjuinais, Vergniaud, Gensonné, Lehardy, Guadet, Pétion, Boileau, Biroteau, Valazé, Gomaire, Bertrand, Gais

dien, Kervelegan, Mollevaut, Bergoeing, Barbaroux, Lidon, Buzot, Lasource, Rabaut, Brissot, Salles, Chambon, Gorsas, Grangeneuve, Lesage d'Eure et Loire, Vigée, Louvet du Loiret, et Henri Larivière, seroient mis en arrestation chez eux. La minorité, qui, dans cette circonstance terrible, faisoit la loi à la majorité, n'osa pas, sans doute, les envoyer *de plano* au tribunal révolutionnaire, parce qu'elle ignoroit comment ce coup seroit reçu par les départemens : quoi qu'il en soit, la proposition de Couthon fut mise aux voix, et le président Hérault de Séchelles, malgré les réclamations, malgré la minorité des suffrages pour cette mesure désastreuse, osa proclamer que la majorité des voix existoit pour l'admission ; il étoit fort de la présence des tribunes et des pétitionaires aux gages de la commune, qui se levèrent et mêlèrent leurs suffrages à ceux de la minorité, pour faire adopter ce décret. Telle est, en raccourci, l'analyse des journées des 31 mai et 2 juin, dont les suites funestes attirèrent sur la France ce déluge de maux dont elle

va être inondée sous le règne du féroce Robespierre et de ses complaisans satellites.

Plusieurs des députés qui venoient d'être proscrits, se retirèrent dans le Calvados, où ils engagèrent plusieurs départemens à lever contre la convention l'étendard de la révolte : les autres consentirent à rester à Paris, consignés dans leurs domiciles, d'où ils refusèrent de s'évader lorsqu'il en étoit tems encore : mais bientôt on fit rejaillir sur ces derniers, l'insurrection que propageoient ceux qui s'étoient sauvés de la capitale ; on les accusa de complicité, et dès-lors, on les resserra chez eux plus étroitement ; on leur donna à chacun un gendarme pour les garder, afin qu'ils ne pussent communiquer avec personne ; on leur en donna deux ensuite ; enfin, on les jetta dans une prison, d'où ils ne furent tirés que pour aller à l'échafaud.

Malgré les précautions que les chefs des journées des 31 mai et 2 juin avoient prises pour en déguiser la vérité aux départemens, et donner à ces événemens une physionomie avantageuse à la chose publique ; plusieurs

départemens ne furent pas dupes de ce charlatanisme, et se coalisèrent pour marcher sur Paris : la fermentation étoit considérable à Lyon, dans tout le Midi, et particulièrement dans les départemens de la Gironde, du Finistère, du Calvados et d'Eure et Loire. Celui de l'Eure prit un arrêté conçu en ces termes : 1°. L'assemblée déclare qu'elle est convaincue que l'assemblée nationale n'est pas libre. 2°. Il sera organisé, concurremment avec les citoyens des autres départemens, une force armée, pour marcher, en tout ou en partie, contre les factieux de Paris qui ont enchaîné la liberté de la convention, et réduit au silence les bons citoyens. 3°. Cette force armée sera de quatre mille hommes pour le département de l'Eure. 4°. Il sera établi une correspondance avec tous les départemens, pour les inviter à se joindre à celui de l'Eure. 5°. Il sera envoyé une adresse à toutes les communes de ce département, pour demander leur adhésion aux mesures contenues dans le présent arrêté. 6°. Il sera envoyé des commissaires dans les départemens du Calvados, d'Eure et Loire et de l'Orne, pour

pour concerter ensemble les mesures d'exécution. 7°. Il est ordonné aux municipalités d'arrêter ceux qui prêcheroient la doctrine de l'anarchie, le pillage et le meurtre ».

La coalition qui se préparoit contre la convention, en effrayant les auteurs des 31 mai et 2 juin, rendit quelques espérances aux membres de l'assemblée qui étoient attachés à la Gironde ; ils demandèrent à plusieurs reprises, que les députés proscrits fussent rappellés dans le sein du corps législatif ; mais ils ne purent réussir, parce que ceux des députés de la montagne qui avoient été opposés aux journées des 31 mai et 2 juin, craignant que les royalistes ne profitassent du mécontentement et des mesures que vouloient prendre les départemens insurgés, et ne rétablissent le trône, se liguèrent pour faire échouer les demandes des Girondins qui siégeoient encore parmi eux.

Le jour où l'arrêté du département de l'Eure, dont nous venons de donner connoissance, parvint à la convention, elle apprit aussi que le député Rome, son com-

missaire dans le Calvados, venoit d'être arrêté et transféré au château de Caën. L'assemblée qui soupçonnoit Buzot, l'un des députés proscrits retiré dans ce pays, d'être le moteur de ce soulèvement, le décréta d'accusation, ainsi que tous les administrateurs du département du Calvados; elle cassa ensuite l'arrêté du département de l'Eure, auquel elle fit défense de donner suite sous les peines les plus graves; et, sur la proposition de Couthon, elle déclara en même tems, que dans les journées des 31 mai, 1, 2 et 3 juin, le conseil-général de la commune et le peuple de Paris avoient puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité et *l'indivisibilité* de la république.

Si, d'un côté, la convention voyoit se liguer contre elle des départemens qui désapprouvoient fortement ce qui venoit de se passer, d'un autre côté, plusieurs lui envoyoient des adresses pour la féliciter de ce qu'elle avoit fait; et dans le même tems où elle faisoit décréter d'arrestation le directoire du département de la Somme, pour avoir donné suite à la déclaration de quel-

ques députés, relativement aux journées des 31 mai et 2 juin, dans le même tems aussi, sur la proposition de Robespierre, elle décrétoit que les administrateurs du département de la Manche avoient bien mérité de la patrie, pour n'avoir pas adhéré aux arrêtés des départemens voisins; elle votoit des remercîmens aux administrateurs du département de l'Allier, qui venoient de faire arrêter Brissot, l'un des girondins, qui cherchoit à passer en Suisse sous un faux nom, et le faisoient conduire de Moulins à Paris.

Que l'on prenne garde à cet enchaînement de circonstances: voilà la convention, voilà la partie de la montagne qui avoit, aux journées des 31 mai et 2 juin, reproché à Robespierre et à ses affidés leur tyrannie, leur amour du sang, qui approuve la conduite de la commune, dont l'insolente audace l'avoit révoltée peu de jours auparavant; la voilà qui, en sanctionnant la violence et l'insurrection de cette commune, s'identifie, en quelque sorte, avec les mesures atroces que cette commune et Robespierre vont prendre pour établir leur

tyrannie respective ; et qu'est-ce qui détermine la convention, la partie de la montagne jusqu'alors républicaine et amie de la liberté, à se porter à ces extrémités ? Le faux patriotisme des monstres qui l'égarent, la crainte du fédéralisme, ou que les royalistes, en dirigeant le mouvement des départemens mécontens, ne remettent un Bourbon sur le trône. Quel homme peut répondre de ses actions ? Combien de députés sont inculpés aujourd'hui par des individus qui eussent fait pis encore, s'ils avoient eu le malheur d'être à leur place ?

Loin de nous l'idée affreuse de vouloir légitimer les forfaits dont nous allons bientôt rendre compte ; il n'est pas un individu, doué du plus léger sentiment d'humanité, qui ne donne, dans tous les tems, des pleurs à notre malheureuse patrie, des regrets aux mânes des victimes égorgées par milliers sous la hache décemvirale : mais nous le répéterons sans cesse, cette barbarie, cette cruauté sans exemple, fut l'ouvrage de quelques profonds scélérats, et non celui de la majorité de la convention, qui, victime de sa confiance dans des tigres

qui ne se revêtoient du masque du patriotisme que pour mieux dominer, fut bientôt écrasée sous le joug de ses oppresseurs, et muselée au point qu'un geste, un soupir, une parole suffisoit pour conduire à l'échafaud le député sensible qui suffoquoit en retenant ses larmes. C'est cette fureur d'inglober les innocens avec les coupables, qui est la source de tous nos maux, de toutes ces réactions funestes qui déchirent journellement encore le sein de la patrie : il suffit, aux yeux d'un homme prévenu, qu'on ait été conventionnel, pour que l'on soit responsable de tous les crimes qui se sont commis pendant le règne de la convention. Cette inculpation est aussi atroce que dangereuse : à force de dire à un homme de bien qu'il est un scélérat, et que, quand on aura la force en main, on le poursuivra comme tel, on force cet honnête homme à devenir criminel, pour éviter le coup de poignard qu'on lui destine. C'est à cette injustice exercée envers beaucoup de conventionnels, qu'on doit des mesures rigoureuses, qui n'eussent point pesé sur les citoyens, si l'on eût été plus équitable envers

eux : on est allé, et l'on va encore jusqu'à leur faire un crime de l'oppression dans laquelle ils ont gémi sous le règne de Robespierre. « Vous étiez-là pour résister à la tyrannie, leur dit-on ; si vous eussiez dit un mot, vous étiez morts sans doute, mais il falloit mourir ». Nous, qui n'avons pas été conventionnels, nous répondons à ces faiseurs d'argumens, que s'ils avoient, à cette époque, siégé au sénat, et qu'il n'eût fallu que du silence pour les garantir de l'échafaud, ils seroient encore en vie : il est fort aisé d'être un fanfaron de courage, quand on n'a aucun risque à courir : il ne faut pas exiger de tous les hommes une dose d'héroïsme au-delà de celle que donne la nature. Si l'on ne cite qu'un *Décius*, c'est qu'il n'est pas donné à chacun de l'imiter ; et si l'on accuse la majorité de la convention d'avoir été paralysée par la stupeur où la plongeoient ses bourreaux, il faut accuser aussi toute la France, d'avoir été assez lâche, assez stupide, pour s'être laissé embastiller en masse, et égorger par pelotons.

Le grand épouvantail dont se servirent

les chefs des égorgeurs pour parvenir à réduire la population de la France, et asseoir leur trône sur des cadavres, fut le fédéralisme ; le fédéralisme, eu égard à la situation de la république et aux productions de son sol, étoit un grand mal en soi ; mais il exista très-peu de fédéralistes, et l'on égorgea beaucoup de gens sous prétexte qu'ils l'étoient. On a dû s'appercevoir que depuis quelque tems il est question, dans cette histoire, d'unité et d'indivisibilité de la république : cela vient de ce que l'imputation de fédéralisme fut particulièrement donnée par les conspirateurs aux Girondins, après la défaite de ceux-ci. Le mot de fédéralisme étoit une expression à laquelle les meneurs avoient attaché un sens terrible, un sens qui renfermoit à lui seul l'idée d'une grande conspiration ; c'étoit là un de ces mots que les tyrans populaires emploient communément, quand ils veulent remuer la multitude par des expressions magiques, qui font d'autant plus d'effet sur les ignorans, qu'ils les comprennent moins. Il n'est pas un porte-faix, pas une des *tricoteuses* des tribunes de la convention ou de la com-

mune, qui ne se soit servi du mot de fédéraliste, quand son intention étoit de désigner un ennemi du gouvernement ; et il n'est pas un seul de ces individus qui ait entendu le sens propre du mot qu'il prononçoit : cela est d'autant moins extraordinaire, que ce mot ne se trouvoit point encore dans notre langue, dont on venoit de l'enrichir à bon escient ; il y a plus, et ce qui paroîtra peut-être très-étonnant, c'est qu'aujourd'hui même, qu'on a tant massacré de monde pour le fédéralisme, on n'est pas encore parfaitement d'accord sur sa signification : maintenant que cette expression est consacrée, on y attache l'idée d'une forme de gouvernement opposée à une république indivisible. Mais cela est-il bien clair pour tout le monde ? il pourroit se faire que non : l'habitude fait lâcher à bien des gens, des expressions dont jamais ils n'ont eu l'idée de peser la valeur.

On n'a connu jusqu'à présent que deux manières d'exister en république. Des peuples qui ont adopté cette forme de gouvernement, les uns se sont divisés en plusieurs petits états, qui sont régis intérieurement par des loix distinctes qu'il leur

a plu de se donner, mais ces petits états, par un pacte fédératif, se doivent une mutuelle protection et se liguent pour repousser l'ennemi qui cherche à nuire à l'un d'entre eux ; tels sont les cantons helvétiques et les états-unis d'Amérique : les autres n'ont formé qu'un grand tout régi par les mêmes loix, mû par le même levier : telle fut Rome autrefois, telles sont, de nos jours, les républiques de Venise et de Gênes : et l'on ne peut se dissimuler que ce fut dans ce sens, qu'au commencement de sa session, la convention nationale proclama que la république française étoit une et indivisible.

Plusieurs raisons dûrent concourir à faire proclamer l'indivisibilité de la république française. L'intérêt particulier de certains individus qui, voulant devenir de grands personnages, des dominateurs puissans, n'auroient joué qu'un petit rôle, ou peut-être n'en auroient point joué du tout, si la France morcelée en petits gouvernemens eût offert autant d'états particuliers qu'elle avoit de départemens ; voilà d'abord une des raisons qui fit que les chefs de factions votèrent pour l'unité

de la république ; mais une raison non moins puissante encore qui fit décréter cette unité, c'est l'attachement que les représentans amis du bien général, avoient pour la chose publique. Une république fédérative convenoit d'autant moins à la France, que les départemens intérieurs eussent été à la merci des départemens maritimes qui, seuls maîtres du commerce, eussent pu se passer des échanges offerts par le centre, et dès-lors les eussent tenus dans la dépendance ; d'ailleurs, outre plusieurs autres motifs plus concluans les uns que les autres, il y en avoit un bien puissant alors qui s'opposoit à ce que l'on adoptât cette forme de gouvernement ; c'est que les rentiers de l'état, presque tous résidant à Paris, avoient fortement concouru à établir, à consolider la révolution, dans l'intention d'être payés de ce qui leur étoit dû ; et que dans le cas où l'on auroit fait autant de petits états que de départemens, ces derniers, maîtres chez eux, auroient refusé de s'épuiser en subsides pour fournir une somme nécessaire à l'acquit des créances que les pari-

siens avoient sur le gouvernement. Sous cet aspect, le fédéralisme pouvoit donc être un crime aux yeux des conventionnels, qui vouloient que les avantages de la révolution fussent égaux pour toutes les parties de la France; il pouvoit aussi être un crime aux yeux des dominateurs, qui desiroient un grand théâtre pour avoir une grande domination, et alors, chacun entend ce que signifie l'imputation de fédéralisme que l'on a faitte à tant d'individus; mais c'est que ce n'est pas seulement dans cette acception que l'on a pris le mot de fédéralisme; on a aussi traité de fédéralistes tous les individus, toutes les autorités, tous les départemens qui, ne voulant faire de la république qu'un grand tout, se coalisoient seulement pour marcher sur les factieux, et empêcher que la convention ne fût dominée ou par la commune, ou par Robespierre, Marat et leurs farouches acolytes; en sorte que quand on étoit condamné à mort comme fédéraliste, on vous disoit bien que vous aviez conspiré contre l'unité de la république, mais vous ne saviez pas si cette conspiration contre

l'unité venoit de ce que vous aviez desiré une république, divisée en petits états particuliers, ou de ce que vous aviez desiré que les départemens se liguassent pour marcher contre les auteurs des 31 mai, et 2 juin; bien plus, à dater du 2 juin, toute adresse, toute pétition qui ne contenoit pas un éloge textuel de cette fatale journée, étoit un écrit imprégné de fédéralisme; tout ce qui, soit avant, soit après cette journée, avoit été dit ou écrit contre la municipalité de Paris, contre Hébert, contre Chaumette, contre Henriot, contre Marat ou Robespierre, a été appellé fédéralisme; tous ceux qui avoient lutté avec quelque courage contre les progrès de la déchirante anarchie, ont été appellés fédéralistes; on leur a donné des fers ou la mort, en vertu de l'unité et de l'indivisibilité de la république, enfin, pour donner au juste, une idée de la sagacité avec laquelle on appliquoit le mot de fédéralisme, il suffira de dire que d'Orléans fut décapité comme fédéraliste.

Assurément il périt beaucoup de conventionnels sur l'échafaud, accusés de fédéralisme,

talisme, mais, sans le 9 thermidor, cette qualification équivoque, et qui n'étoit qu'un prétexte, en eût placé bien d'autres sous la hache révolutionnaire, et particulièrement les soixante et treize qui protestèrent contre ce qui s'étoit passé à la convention lors des journées des 31 mai et 2 juin; c'est ici le cas de dire deux mots de cette protestation qui fit tant de bruit et qui manqua de coûter la vie à ceux qui l'avoient signée. Immédiatement après l'affaire du 2 juin, le comité de salut public fit une adresse pour rendre compte de ce qui s'étoit passé; les Jacobins en envoyèrent aussi une à leur guise dans les départemens, pour dénaturer les faits qu'ils tournèrent à leur manière; les membres de la convention attachés à la Gironde, furent si indignés des récits mensongers que renfermoient ces écrits, qu'ils résolurent aussi d'écrire de leur côté et de dire la vérité; plusieurs écrivirent particulièrement à leurs commettans; soixante et treize se réunirent et consignèrent, dans un acte signé par eux, les faits tels qu'ils s'étoient passés dans ces fatales journées,

dévoilèrent leur avilissement, leur impuissance de faire le bien, l'esclavage dans lequel ils étoient réduits, les calamités qui alloient fondre sur la France à l'aspect de cette épouvantable anarchie, qui déjà commençoit par-tout à se montrer hideuse, et finirent par déclarer qu'ils ne prendroient plus aucune part aux délibérations d'une assemblée où tous les principes étoient ouvertement violés. Cette protestation fut déposée chez Duperret, l'un d'eux, où elle resta long-tems ignorée; mais Duperret ayant été impliqué dans le procès de Charlotte Corday, qui étoit chargée de lui remettre une lettre de la part de Barbaroux, réfugié à Caën, fut conduit à l'échafaud par suite de cette affaire, et la protestation dont il s'agit, trouvée chez lui lors de la levée des scellés apposés sur ses papiers. Cette découverte fit incarcérer les signataires de cet écrit, et il n'est pas douteux que leur tête n'eût été abattue, si le tyran Robespierre et ses affidés n'eussent craint que le peuple ne fût révolté peut-être de voir guillotiner en masse 73 députés: peut-être aussi un député chargé du rap-

port de cette affaire, et qui temporisoit le plus qu'il pouvoit, contribua-t-il plus que personne, par cette humaine et sage lenteur, à les arracher au supplice dont les délivra la journée du 9 thermidor.

Le conseil de la commune de Paris triomphoit; le 2 juin étoit en grande partie son ouvrage; mais pour arriver au point qu'il desiroit, pour s'approprier la puissance suprême, il lui restoit encore une partie de la carrière à parcourir; il ne s'endormit pas sur ses lauriers. Immédiatement après avoir été destitué, comme on l'a vu précédemment, et rétabli dans ses fonctions par les commissaires insurrectionnels, il ajouta à ses attributs et qualités, une épithète qui, par elle-même, donnoit le signal du bouleversement de la France : il s'intitula, le 4 juin, *Conseil-général RÉVOLUTIONNAIRE*. Indépendamment de ce conseil, il s'étoit formé dans son sein une autre autorité, qui avoit pris le nom de *Comité révolutionnaire*. Ce comité étoit chargé de toutes les mesures clandestines et inquisitoriales, telles que les arrestations, les recherches, les poursuites, les perquisitions les plus

inouies, dont le conseil-général-révolutionnaire lui renvoyoit l'exécution. Dès-le 3 juin, ce comité particulier eut ordre du conseil-général, de faire arrêter tous les députés qui sortiroient de Paris pendant tout le tems que dureroit le danger de la patrie, car il est bon d'observer, qu'outre les députés proscrits qui s'étoient évadés, plusieurs autres députés qui leur étoient attachés, prévoyant le sort reservé à la Gironde, s'étoient également éloignés de Paris, et avoient gagné, soit le Calvados, soit les départemens méridionaux. En même tems que la commune s'arrogeoit la suprématie sur les membres de la convention, elle créa une commission qui devoit s'occuper des moyens d'opérer une diminution sur le prix des denrées, et faire, pour remplir ce but, un récensement général de toutes les marchandises existantes dans les magasins; c'étoit un levier terrible qu'elle avoit dans la main: en même tems, elle arrêta qu'il seroit également créé dans son sein une seconde commission, chargée de rédiger et exprimer les plaintes du peuple, et ses griefs contre les députés qui venoient

d'être mis en arrestation : c'étoit tout simplement fabriquer contre eux un acte d'accusation pour les faire égorger. Ceux-là expédiés, elle se promettoit bien de leur en associer beaucoup d'autres.

Plusieurs députés, qui sentoient tout l'odieux d'une conduite aussi barbare, et qui, pour empêcher l'anarchie de faire de plus grands progrès, ne voyoient d'autre moyen que d'abattre la puissance colossale de la commune, la dénoncèrent sur-le-champ. Camboulas attaqua en pleine convention cette autorité séditieuse, et les commissaires révolutionnaires auxquels elle venoit de donner naissance. Il ne craignit pas de dire que son despotisme étoit plus atroce que celui exercé jadis par Caligula et Néron ; il l'accusa de ne respecter ni la liberté individuelle, ni les secrets des familles, ni les propriétés; il l'accusa de semer par-tout la crainte, l'effroi, l'horreur et le désordre; de décacheter à la poste toutes les lettres, de suspendre l'envoi de toutes les feuilles publiques, et de pousser l'impudence jusqu'à imprimer son cachet sur les lettres dont elle avoit osé prendre lecture. La dénoncia-

tion de Camboulas ne fut point accueillie ; les chefs de la montagne, les amis de Robespierre, dont les actes arbitraires de la commune servoient les vues ambitieuses ; ceux enfin qui avoient été partisans du 2 juin, par intérêt ou par système, répondirent à ces faits, que si la commune aujourd'hui violoit le secret des lettres, Roland, que l'on exaltoit avec tant de complaisance, se l'étoit bien permis jadis ; que quant aux feuilles publiques, elles étoient remplies de poisons propres à exciter la guerre civile dans les départemens, et qu'il étoit d'une sage administration d'empêcher qu'elles circulassent dans les provinces.

D'après cette protection très-prononcée, que le conseil-général-révolutionnaire de la commune de Paris trouvoit dans le sein du corps législatif, protection qu'il attribuoit à la crainte qu'il croyoit inspirer par son audace et sa puissance, quelles limites pouvoit-il mettre à son ambition démesurée, à ses fureurs délirantes ? Ce conseil monstrueux avoit d'autant plus de raisons de se croire tout-puissant, que le comité de salut public de la convention, qui, cer-

tainement, devoit être bien indépendant, lui fit demander des commissaires pour se concerter, conjointement avec lui, sur les moyens de sauver la patrie.

Cependant, deux autorités rivales peuvent bien se réunir, marcher de front pour écraser conjointement une troisième puissance qui veut lutter contre elles; mais quand cette troisième puissance est abattue, qu'on n'a plus rien à redouter de ses efforts, les deux autres autorités qui l'ont terrassée de concert, ne sont pas long-tems amies; chacune d'elles redoute le pouvoir de l'autre, et la méfiance empoisonne la victoire que l'on vient de remporter. Le conseil-général-révolutionnaire, malgré son triomphe, malgré sa puissance, malgré les félicitations sans nombre qui lui étoient adressées de la part des sociétés populaires, pour le congratuler de son dévouement et de la manière dont il avoit servi la chose publique à la journée du 2 juin; malgré ses nombreux affidés, ses espions, ses gens salariés, ce conseil, disons-nous, n'étoit pas exempt de crainte et d'inquiétude pour lui-même. Plus on s'est élevé par le crime,

plus on tremble d'être précipité du faîte de la puisssance ; plus on inspire de frayeur aux hommes, plus on est dévoré soi-même de terreurs paniques, parce qu'il est naturel de supposer à ceux que l'on opprime, autant de moyens de se tirer d'esclavage, qu'on en a employé pour les y réduire. Les extravagances d'Hébert et de Chaumette sont une preuve frappante de ce que nous avançons. Ces deux individus, auxquels étoit asservi le conseil de la commune, étoient souvent frappés d'appréhensions ridicules au milieu de leurs déclamations forcénées, de leurs moyens tyranniques de révolutionner.

Après avoir dénoncé, comme fédéralistes, des gens qui, suivant les anciens usages de leur religion, s'étoient permis de faire des processions un jour de fête ; après avoir dénoncé cette procession elle-même comme un acte de fédéralisme ; après avoir dit : « Et nous aussi nous ferons des fêtes civiques, nous célèbrerons le 31 mai et le 2 juin ; *le peuple sera notre dieu, il ne doit pas y en avoir d'autre* », Chaumette apprend au conseil de la commune,

que des artistes lui ont dit, en confidence, qu'on fabriquoit secrètement une guillotine à trente colliers, pour faire périr trente patriotes d'un seul coup: comme il se mettoit au nombre des patriotes, et qu'il craignoit pour sa tête, en cette qualité, « Pour mettre un terme à cette conspiration, dit-il, je requiers le conseil-général-révolutionnaire de se rendre à la barre de la convention, aujourd'hui, demain, après-demain, tous les jours, pour lui demander une constitution ». Ce réquisitoire de Chaumette fut aussi-tôt adopté : chaque jour, des envoyés de la commune se présentèrent à la barre à cet effet. Parmi les délégués et membres de ce conseil-général-révolutionnaire, il y en avoit un qui renchérissoit d'impudence sur les autres; c'étoit un nommé Jacques Roux, ex-prêtre, dont il a déjà été fait mention, et qui s'étoit chargé de conduire le roi à l'échafaud. Cet homme, plus féroce encore que Marat, avoit le talent, dès qu'il ouvroit la bouche, de faire frissonner d'horreur tous ses collègues du conseil de la commune, auxquels, certes, l'on ne pouvoit reprocher

d'être doués de trop d'humanité. Ce Jacques Roux parloit aux députés, lorsqu'il se présentoit à la barre de la convention, avec une insolence qui n'a pas d'exemple. Dans l'une des dernières séances du mois de juin, il gourmanda la représentation nationale avec un ton de supériorité, qui n'appartenoit qu'à un membre effronté d'une commune usurpatrice; il lui reprocha son peu d'énergie, son incertitude lorsqu'il étoit question de grandes et vastes mesures, et demanda que la peine de mort fût prononcée contre les *agioteurs* et les *acapareurs*.

C'étoit ainsi que la commune prenoit l'initiative, et se présentoit arrogamment à la convention, pour en arracher les loix qui lui convenoient, et qu'elle interprétoit ensuite à son gré. Par les agens salariés qu'elle avoit dans toutes les sections de Paris, elle jouissoit d'une autorité civile singulièrement étendue, car ses affidés étoient les seuls en possession des délibérations qui s'y prenoient, vu que tous les gens paisibles tremblioient d'y assister, parce que, s'il leur arrivoit d'y manifester

une opinion contraire à celle des partisans du conseil-général-révolutionnaire, ils étoient honnis, frappés, incarcérés; mais cette autorité civile, si vaste, si prépondérante qu'elle pût être, n'étoit pas suffisante pour donner la toute-puissance au conseil de la commune; la force militaire lui devenoit nécessaire pour conserver et accroître son pouvoir. Quel autre chef militaire pouvoit plus être à sa dévotion, que cet Henriot qu'elle avoit nommé commandant temporaire de la force armée au 31 mai, et qui avoit si parfaitement secondé ses vues au 2 juin? ce fut sur lui qu'elle jetta les yeux pour commander la garde nationale parisienne. C'étoit aux sections à nommer leur commandant; la commune auroit bien voulu se passer de leur assentiment; mais comme elle étoit censée n'agir qu'en leur nom, ne tenir son autorité que d'elles, elle n'osa pas se permettre de les frustrer de leur droit d'élection; mais elle se promit bien d'emporter les suffrages, soit par la force, soit par la ruse. Elle imagina d'abord de populariser Henriot, par une démarche apparente de modestie et de désintéressement.

Peu de tems après, le 2 juin, ce général, qui jamais n'avoit vu le feu, et qui n'avoit pour tout savoir que de l'impudence et de la férocité, de concert avec le conseil, se présenta à la commune, où il déclara que, content des lauriers qu'il avoit moissonnés et de la victoire qu'il avoit remportée avec le peuple, il donnoit sa démission. Le conseil, comme on le présume, applaudit avec enthousiasme au républicanisme du commandant, et l'engagea à continuer ses glorieuses fonctions, jusqu'au moment où les sections convoquées auroient nommé un chef de la force armée. Cette démission combinée en imposa à cette partie de la multitude qui ne juge que sur les apparences. Lors de la nomination, Henriot réunit un assez grand nombre de voix ; mais Raffet, son concurrent, ancien militaire, commandant de bataillon de la section de la Butte-des-Moulins, étant sur le point de l'emporter, la commune employa tant d'astuce et de cabales, qu'après deux épreuves successives, elle fit déclarer la majorité, vraie ou supposée, en faveur d'Henriot ; et par un abus effroyable d'autorité, elle

poursuivit

poursuivit et fit incarcérer dans la suite, ceux qui, lors de cette élection, n'avoient pas voté pour son protégé.

Henriot étoit un être immoral et sans aucune espèce d'éducation; un aventurier pétri d'orgueil, de bassesse et de barbarie; un composé hideux de tout ce que les vices offrent de plus dégoûtant. Il avoit débuté par être laquais : chassé de chez son maître pour ses méfaits, il avoit été obligé de s'expatrier, pour n'être pas repris de justice; mais, de retour en France, après avoir été commis de barrière, il se fit garçon de chantier pour avoir du pain. Le chantier où il étoit valet, se trouvant situé dans le faubourg Saint-Marceau, il trouva cette section avantageuse pour intriguer et s'avancer dans des postes lucratifs : il fit ses premières armes dans les massacres de septembre; Saint-Firmin fut le lieu où il massacra impitoyablement une grande partie des prêtres qui y étoient détenus : il ne quitta cette maison religieuse que quand il n'y eut plus de meurtres à commettre : quand il en sortit, il étoit à demi-nud, couvert de sang et le fer à la main. Ces titres

étoient précieux aux yeux de la commune, dont il fut un des espions les plus actifs, jusqu'au moment où elle lui conféra provisoirement le commandement de la force armée, pour présider aux journées des 31 mai et 2 juin. Toutes les factions sanguinaires qui se précipitoient alternativement sous le fer du bourreau, furent puissamment secondées par ce *pillard*, aussi avide de richesses qu'affamé de sang, jusqu'au moment où le 9 thermidor vint, à son tour, lui faire expier ses crimes, en le plaçant sur un échafaud, où lui-même il avoit traîné tant de victimes innocentes par les ordres de Robespierre qui se l'étoit attaché.

Outre l'influence qu'elle avoit dans les sections, outre la force armée qu'elle sembloit avoir entre les mains, puisque le chef lui étoit dévoué, la commune cherchoit encore à avoir pour elle cette tourbe d'étrangers, que le chaos des affaires, et l'appât de s'enrichir dans le tourbillon de la révolution, faisoient affluer à Paris de toutes parts: le 15 juin, se présenta à sa séance une nombreuse députation

des sans-culottes de Liège, pour y lire une adresse dans laquelle ces pétitionaires, s'élevant contre les propriétaires, demandèrent qu'on écrasât l'aristocratie des riches; et la commune qui représentoit une des plus opulentes villes du monde, applaudit avec enthousiasme aux principes contenus dans cet écrit, et en ordonna la mention civique dans son procès-verbal : elle fit plus ; le sur-lendemain, poursuivant son prétendu système d'égalité, mais au fond ne cherchant qu'à se faire des partisans pour consolider sa tyrannie, elle arrêta, quoiqu'elle n'en eût pas le droit, qu'il seroit distribué à tout individu logeant en hôtel garni, des cartes de sûreté qui ne différeroient en rien de celles des autres citoyens, pourvu que leur résidence à Paris datât d'une année ; ce qui mettoit à même ces étrangers de voter dans les sections et d'y seconder la commune de tout leur pouvoir. Comme *le vandalisme*, dont nous aurons à parler dans la suite, commençoit à prendre racine, il est à propos de remarquer que c'est dans cette même séance que Chaumette demanda, sans que rien

J'amenât à faire une proposition de cette extravagance, que la superbe machine de Marly fût détruite, fracassée, anéantie, par cela seul qu'elle avoit été construite par Louis XIV, et qu'elle étoit une invention du plus insolent despotisme. Heureusement que la motion délirante de ce chef de la commune ne fut pas acceuillie. Mais revenons aux étrangers dont nous venons de dire un mot, et sur lesquels il est bon de faire quelques réflexions.

On a prétendu, on a écrit, et l'on écrit même encore aujourd'hui que les journées des 31 mai et 2 juin avoient été faites et payées par les puissances étrangères. On a prétendu, et l'on prétend encore que ces journées ont été tramées à Charenton, entre Marat, Robespierre, Danton, quelques agens de la commune, et les chefs de la force armée, et que dans ce conciliabule secret, il avoit même été question de placer sur le trône le fils de Louis XVI : on a prétendu, et l'on prétend encore que cette insurrection étoit dirigée par la montagne, contre tous les députés qui n'avoient pas voté la mort

du roi ; enfin, l'on a prétendu, et l'on prétend que ces journées avoient au contraire pour but d'exterminer tous les membres de la convention, à l'exception seulement de quelques individus. Assurément voilà bien des versions différentes ; chacun adopte la sienne qui paroît contredire celles des autres, et cependant, si l'on veut y réfléchir sérieusement, on verra que tout en se heurtant, en se contredisant, toutes ces conspirations ont pu avoir lieu à la fois et dans le même moment.

L'envie de dominer a fait naître tant de partis ; ces partis ont ourdi tant de machinations, pour attirer à eux l'autorité, que c'est comme par miracle que la république s'est glissée à travers tant de factions opposées : ce miracle, cependant, devient intelligible, lorsqu'on voit toutes ces diverses factions parler toujours de république pour mieux cacher leur jeu, s'envoyer à la mort au nom de la république, et trop peu hardies pour lever le masque entièrement, se raccrocher éternellement au système de la république, lorsque d'autres factions étoient sur le point de décéler.

leurs véritables intentions : ajoutez à cela qu'il existoit réellement un parti républicain, et bien qu'il fût en minorité, on verra facilement comment il a triomphé de tous les autres.

Ainsi donc, que les journées des 31 mai et 2 juin aient été machinées à Charenton, dans un conciliabule secret, par Danton, Robespierre et Marat, cela est très-possible ; que dans cette conférence particulière il ait été question de remettre sur le trône le fils de Louis XVI, qui subsistoit alors, cela est très-possible encore, bien que nous ne garantissions point le fait. Ces trois hommes avoient chacun leur chimère, et cette chimère étoit d'avoir chacun beaucoup de puissance : tout en se réunissant pour commettre le crime, ils n'en étoient pas pour cela meilleurs amis. On ne sait pas trop ce que vouloit Marat ; cependant, après avoir été longuement le partisan déclaré du duc d'Orléans, voyant ce prince incarcéré, il se crut à lui-même un nombreux parti, par l'immense popularité que lui avoit acquise sa feuille sanguinaire : il eut, à plusieurs reprises, l'impudence de

déclarer qu'il falloit un chef à la république, et l'impudence plus grande encore, de se désigner pour ce chef. On sait que l'idée favorite de Danton a été long-tems d'être principal ministre; qu'il auroit bien desiré allier cette place avec celle de conventionnel : on sait aussi, et cela est ássez bien prouvé, que Robespierre aspiroit à la dictature, à une place quelconque qui concentrât l'autorité entre ses mains : il ne seroit donc pas étonnant que ces trois ambitieux se fussent ligués pour régner à l'ombre de la tutelle d'un enfant, dont ils se seroient défaits quand leur puissance auroit été consolidée; et pour parvenir à remettre le dauphin sur le trône, à se faire nommer du conseil de régence, il étoit un préliminaire indispensable à remplir, celui d'abattre la Gironde, qui avoit fondé la république, et qui cent fois avoit reproché à Robespierre et à ses affidés, leur soif de la domination : la ligue de ces trois individus a donc pu contribuer puissamment au succès du 31 mai; et Danton, l'ame du parti cordélier, Danton, l'affidé de Dumourier, voyant les espérances de ce dernier

ruinées et d'Orléans dans les fers, a pu, ainsi que Marat, songer à ne travailler que pour lui, quand il n'a plus eu de chef à servir efficacement.

L'on a prétendu qu'aux 31 mai et 2 juin, il avoit été question d'exterminer toute la convention; cela est très-probable; du moins c'est notre opinion; car nous savons, à n'en pas douter, que la commune travailloit ces jours-là pour son propre compte, et ne pouvoit se flatter d'atteindre à la suprématie, qu'en détruisant la représentation nationale en entier, ou du moins en la réduisant à un nombre d'individus si foible, que désormais ces députés ne pussent lui porter aucun ombrage, et qu'il fût facile de s'en défaire.

D'autres ont avoué que l'objet du 31 mai, avoit été d'immoler tous ceux qui n'avoient pas voté la mort du roi: assurément, il est plus que probable que ce complot a aussi existé, car c'étoit-là une des idées favorites des chefs Jacobins.

Enfin, d'autres ont dit, et des coupables ont confessé, que ces fameuses journées avoient été l'ouvrage des puissances

étrangères : cette assertion a bien quelque chose de vrai, mais elle mérite explication. Un fait bien connu, bien avéré, c'est que les puissances étrangères ont mis tout en usage pour porter, au milieu de nous, le flambeau de la discorde, pour nous déterminer à nous entre-déchirer, et les guinées de l'Angleterre, les machinations du cabinet de Saint-James ont efficacement concouru à nos désastres intérieurs ; mais ce n'est pas une raison pour avancer que le 31 mai est positivement une menée de l'Autriche ou de Pitt : l'or répandu par ce dernier a pu y concourir sans doute, mais secondairement, mais comme mille autres causes. Comme il existe encore des individus qui, pour leur propre compte ou pour celui des chefs qui les lançoient, ont contribué à ces journées terribles, ils trouvent fort doux de donner le change, et de rejetter, sur les puissances étrangères, des crimes qui sont leur ouvrage : il en est, à cet égard, des puissances étrangères comme de Robespierre, qui certainement a comprimé la masse des individus, mais sur le compte duquel beaucoup de scélérats, qui ne sui-

voient que leur impulsion, ont rejetté tous leurs forfaits. Robespierre étoit un monstre hideux ; mais beaucoup d'individus l'ont rendu plus difforme encore qu'il n'étoit, pour ne pas le paroître eux-mêmes.

Mais, dira-t-on, ce qui doit faire présumer que les ennemis extérieurs, que les potentats avec lesquels nous étions en guerre, ont été les moteurs principaux des 31 mai et 2 juin, c'est qu'à cette époque, beaucoup d'étrangers avoient, dans Paris, une influence très-marquante ; c'est que, parmi les onze membres de ce fameux comité insurrectionnel, qui eut l'initiative de ces journées, comité qui travailloit sous la férule de deux suisses, Pache et Marat, on comptoit sept étrangers : Dubuisson, Pereira, Dufourny, Gusman, les frères Frey et Proly, tous espagnols, belges, italiens ou autrichiens. Nous convenons de ces faits, nous en avons même fait mention précédemment ; mais de ce que des étrangers étoient à la tête de ce mouvement, nous le répétons, ce n'étoit pas une preuve que les puissances étrangères y concouroient : nous disons plus, c'est que si quel-

qu'un, dans ces circonstances, a travaillé pour les ennemis de la France, ces agens secrets ont été choisis parmi les Français. Les puissances ennemies eussent décélé leurs trames, en choisissant des hommes de leurs nations pour les mettre en avant ; c'eût été une ruse mal-adroite et peu propre à atteindre le but qu'elles se seroient proposé.

Pourquoi donc tant d'étrangers ? Pourquoi ! parce que, du moment qu'un incendie se manifeste dans une maison, parmi les bons citoyens qui accourent pour la garantir du feu, et empêcher le progrès des flammes, il se trouve aussi grand nombre de fripons qui se hâtent de venir au secours, uniquement dans l'intention de piller à la faveur du désordre ; et comme il y a d'autant plus à gagner pour eux que le danger de l'édifice est grand, tout en criant plus fort que les autres, tout en paroissant faire plus de besogne, ils attisent le feu, ils prolongent la confusion et pillent à leur aise. Les puissances étrangères nous ont fait beaucoup de mal en répandant leur argent chez nous, mais les étrangers ne nous en ont

pas moins fait en voulant prendre le nôtre. Voilà une distinction que l'on n'a pas voulu faire, parce qu'on aime à se donner un air d'importance en supposant de grandes choses, en paroissant instruit de conspirations qui n'ont point existé, ou qui ont existé sous d'autres couleurs, et par d'autres ressorts que l'on ne connoît pas, mais qu'on ne veut pas avouer ne pas connoître.

Dans tous les pays du monde, il y a des êtres que la société vomit de son sein, des hommes pervers entachés de vices aux yeux de leurs concitoyens, des intrigans avides de rapine, des êtres couverts d'escroqueries, qui fuient les lieux de leur naissance, et qui cherchent un théâtre où ils ne soient pas connus, où la méfiance ne s'attache pas à leur ombre, afin de se livrer plus impunément à leur brigandage, à leurs goûts dépravés : ces individus qui n'ont ni fortune, ni réputation à perdre, sont ordinairement les fléaux des villes où ils se retirent, parce qu'ils ont tout à gagner au désordre. N'ayant dans le séjour passager qu'ils habitent, ni domicile, ni parens, ni amis, ils sont

plus

plus audacieux, plus entreprenans que les autres ; leur intérêt personnel étant le seul lien qui les attache à la société, ils ne respectent aucune convenance, et quand ils ne réussissent pas à faire des dupes dans le pays où ils sont transplantés, quand ils y sont enfin, démasqués ils en sont quittes pour transporter leurs pénates ailleurs. Des Espagnols, des Autrichiens, des Suisses, des Italiens, des Belges faisoient du bruit dans la capitale, parce que c'étoit là qu'étoit le champ le plus vaste ouvert à l'intrigue, le lieu le plus propre pour seconder leurs vues ambitieuses, et qu'il n'étoit pas naturel qu'un intrigant vînt du fond de l'Allemagne, ou de l'Andalousie pour se confiner dans une bourgade, dans un hameau de la république : mais si ces véritables étrangers faisoient du mal dans Paris, d'autres étrangers, c'est-à-dire, des Français étrangers au département dans lequel ils habitoient, ne faisoient pas moins de mal, ne commettoient pas moins d'horreurs dans le reste de la république. C'est encore là une de

ces vérités cruelles à laquelle on ne fait point assez d'attention.

Nous posons en fait que ceux qui, dans toutes les villes, pendant le cours de la révolution, ont le plus fait parler d'eux, ont commis le plus d'horreurs, ont émis les vœux les plus extravagans, soit dans les autorités constituées, soit dans les sociétés populaires, soit dans les comités révolutionnaires, n'étoient pas nés dans les villes où ils étoient les coriphées de la démagogie. On a en France une manie bien perfide, et bien terrible, surtout en tems de révolution, c'est de s'engouer, de s'émerveiller des talens du premier venu. Un homme qu'on ne connoît pas, un homme né dans une autre ville, dans un autre département, vient-il, pour des raisons que l'on ignore, et que l'on devroit pourtant bien approfondir, se fixer dans le sein d'une cité qui lui est étrangère; tout le monde s'empresse de l'accueillir, de le fêter, de le prôner, et, malgré la bonne opinion que chacun est tenté d'avoir de soi-même, par une contradiction assez

bizarre, le nouveau venu est le phénix du canton : c'est un homme de talent dont il est important de mettre les lumières en évidence ; on le choye, on le place ; bientôt il est le maître de la ville et ce n'est que quand il n'est plus tems de remédier aux crimes, de parer aux sottises qu'a commis cet être de prédilection, qu'on s'apperçoit que l'on n'a carressé qu'un intrigant, reçu dans l'intimité qu'un homme sans mœurs, donné du crédit qu'à un escroc. On le conspue alors ; l'homme immoral s'éloigne à la vérité, mais sans laisser après lui aucune garantie qui puisse dédommager de ses turpitudes. Voilà, sans contredit, un apperçu trop réel de la légéreté du caractère de la nation, caractère que l'on ne changera pas, parce qu'il tient peut-être à la nature et au climat. En vain des hurleurs de morale, des saltinbanques affublés du bonnet de Démosthène, ont-ils dit que les Français n'avoient plus rien de léger ; ce caractère ne s'est jamais démenti, au milieu même des fureurs révolutionnaires, et peut-être a-t-il servi à en modérer les excès.

Quoi qu'il en soit des étrangers, et des troubles que l'or des puissances ennemies a fait naître dans le sein de la France, pendant le cours de nos longs désastres, il est vrai de dire cependant que presque toutes les factions, tous les partis qui se sont succédés, ont eu pour objet de se revêtir de la puissance, d'attirer à eux le pouvoir et non de le conférer aux autres. L'intérêt particulier a été le mobile de nos malheurs; la révolution françoise a eu cela de désastreux, que, tout en parlant du bien général, en paroissant agir pour le bien général, chaque homme qui a joué un grand rôle, n'a eu que lui pour objet et non le bonheur de ses concitoyens. De tout tems il s'est fait des révolutions; plusieurs ont eu pour but principal de s'affranchir d'une tyrannie, plusieurs y sont parvenues et n'ont trouvé que des chefs qui ne vouloient pour but de leur entreprise, que l'amélioration de la société; en France, tous les chefs de parti ont bien dit aussi, qu'ils ne vouloient que le soulagement du peuple, et tous, une fois lancés dans le tourbillon des affaires, ont

prouvé qu'ils ne vouloient satisfaire que leur ambition ; c'est ce qui a fait verser tant de flots de sang ; car si chacun eût voulu sincèrement concourir au bien public, on eût facilement comprimé une poignée d'individus qui se seroit opposée à des loix d'égalité, et bien certainement quand on veut sincèrement le bonheur des hommes, on n'a pas besoin de les embastiller, de les mitrailler, de les guillotiner, de les torturer pour leur faire adopter un changement de choses qui doit leur procurer une amélioration dans leur sort.

Que vouloit la majorité des Jacobins, des Cordeliers, le conseil général révolutionnaire de la commune ? Que vouloit la montagne, le comité de salut public, le triumvirat qui s'est ensuite formé dans ce comité de salut public ? Que vouloit la Gironde ? La puissance, et toujours la puissance ; dans chacune de ces associations il y avoit des individus qui vouloient réellement le bonheur du peuple, et qui n'étoient trompés que sur les moyens de le lui procurer, mais c'étoit le petit nombre. Le 31 mai n'eût peut-être pas eu lieu

si, au commencement de la session de la convention, la Gironde n'avoit pas eu une trop grande popularité qui offusqua la députation de Paris; si la Gironde se croyant supérieure en talens, comme elle l'étoit effectivement, n'eût pas affiché du mépris et du dédain pour tout ce qui n'étoit pas elle; en possession de distribuer les places, de tenir les rênes du gouvernement, c'est la puissance qu'elle avoit, qu'on voulut lui enlever et qu'on lui enlevât en effet.

En vain, après le 2 juin, ses membres épars eurent-ils dans le Midi, et sur-tout à Bordeaux, des administrations départementales qui voulurent les soutenir; en vain le rassemblement qui se forma en leur faveur dans le Calvados, parut-il prendre quelque consistance, il fallut céder. Wimphen, qui commandoit les troupes qui devoient protéger la Gironde, mandé par le conseil exécutif pour rendre compte de sa conduite, eut beau répondre qu'il ne se rendroit à Paris qu'à la tête de soixante mille hommes pour réinstaller dans leurs fonctions la partie saine de la

convention ; les soldats de Wimphen lâchèrent pied sans brûler une amorce, et lui même fut obligé de prendre la fuite et de se cacher pour n'être pas condamné au dernier supplice. Le seul événement remarquable que fit naître l'effervescence qu'avoit excitée dans le Calvados la fuite de plusieurs députés, fut l'assassinat de Marat, qui fut poignardé par une femme de ce pays, à qui les événemens du 31 mai avoient monté la tête, et qui se rendit du Calvados à Paris pour immoler le prétendu ami du peuple, au moment où ce dernier retenu chez lui par les suites d'une maladie honteuse, n'avoit plus, au rapport des chirurgiens qui ont ouvert son corps, que très-peu de jours à vivre.

Marie-Anne-Charlotte Corday d'Armans, native de la paroisse de Saint-Saturnin, département de l'Orne, âgée de 25 ans lorsqu'elle mourut, résidoit ordinairement à Caën : c'est dans cette ville qu'elle médita l'exécution de l'assassinat dont nous avons à parler. Embellie de toutes les graces qui peuvent donner un nouvel

attrait à la figure la plus intéressante, elle étoit douée d'un cœur que révoltoit le sentiment de l'injustice : élevée dans un couvent, elle n'en avoit conservé que l'austérité des mœurs : nourrie de principes philosophiques depuis sa sortie du cloître, elle avoit pris pour l'indépendance un goût tel, qu'il lui fit rejetter l'hommage de ceux que lui soumettoient ses agrémens et des charmes qui n'étoient point ordinaires.

Avec ces dispositions, il n'est pas étonnant qu'elle prit à cœur les événemens qui signalèrent les premières époques de la convention. Depuis long-tems le nom de Marat, qui, dans les départemens, étoit regardé comme l'apôtre du carnage, lui devint en horreur ; mais lorsqu'elle vit croître son crédit et sa popularité par les suites funestes de la journée du 31 mai ; lorsqu'elle vit les députés dont elle estimoit les opinions et les talens, proscrits, errans, et dont une partie, réfugiée dans sa ville, appelloit vainement à son secours les ennemis de l'anarchie, son indignation fut à son comble. Tourmentée toute

sa haine contre Marat, qu'elle regardoit comme l'auteur de tant de maux, elle conçut le dessein de le poignarder.

Remplie de cette idée, elle partit de Caën le 9 juillet 1793, arriva à Paris le surlendemain vers midi, et alla loger à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Fatiguée de la route, elle demanda un lit, se coucha, et ne sortit de son appartement que le lendemain, qu'elle employa à s'acquitter des commissions dont elle s'étoit chargée avant que de sortir de Caën.

Le second jour de son arrivée, elle se rendit, sur les huit heures du matin, au Palais Royal, où elle acheta un couteau à gaine : immédiatement après, elle prit un fiacre sur la place des Victoires, et se fit conduire chez Marat, dont il ne lui fut pas possible d'avoir audience, quelques instances qu'elle fît auprès des personnes qui l'entouroient, pour l'obtenir.

De retour dans son auberge, elle prit le parti d'écrire à Marat, une lettre conçue en ces termes :

« *A Marat.*

Citoyen,

» J'arrive de Caën ; votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connoîtrez avec plaisir les malheureux événemens de cette partie de la république : je me présenterai chez vous ; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien, je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

Charlotte Corday ».

Dans la crainte que cette lettre ne fût suivie d'un second refus, lorsqu'elle se présenteroit chez Marat, elle en avoit écrit une seconde plus pressante encore, mais qui lui devint inutile. En effet, Charlotte Corday étant retournée vers les sept heures et demie du soir, au domicile de Marat, des femmes lui ouvrirent la porte, et comme elle faisoit de vives instances pour pénétrer auprès de Marat, celui-ci qui l'entendit de son bain où il étoit alors, ordonna qu'on l'introduisît.

Assise à côté de cet homme, Charlotte Corday lui répondit sur les questions qui lui furent faites, relativement aux députés qui se trouvoient alors à Caën ; elle les nomma tous : Marat, après avoir inscrit leurs noms, lui ayant dit que ces députés et leurs complices ne tarderoient pas à être punis de leur rébellion, elle saisit le couteau qu'elle avoit acheté, et le plongea dans le cœur de Marat, qui ne put jetter que ce cri : *A moi, ma chère amie.* A ce bruit, des femmes et quelques autres personnes entrèrent précipitamment dans son cabinet, mais il avoit déjà rendu le dernier soupir.

Tranquille au milieu de l'effroi général, Charlotte Corday ne parut même pas songer à s'enfuir : elle reçut quelques coups à la tête, que lui porta un voisin accouru aux cris que l'on venoit de jetter ; mais la force armée étant entrée, elle se mit sous sa protection. Un officier de police dressa le procès-verbal de l'assassinat ; elle déclara qu'elle en étoit l'auteur, le signa, et fut conduite à l'Abbaye.

Arrivée dans cette prison, d'où elle fut

ensuite transférée à la Conciergerie, elle écrivit à Barbaroux, l'un des députés réfugiés à Caën, qu'elle estimoit le plus. Cette lettre est beaucoup trop étendue pour que nous la rapportions toute entière; mais les passages que nous allons en citer, serviront mieux que tout ce que nous pourrions dire, à faire connoître cette femme étonnante.

« *A Barbaroux.*

» Aux prisons de l'Abbaye, le second jour de la préparation à la paix.

» Vous avez desiré, citoyen, le détail de mon voyage; je ne vous ferai pas grace de la moindre anecdote. Quand je me suis mise en route, j'étois avec de bons *montagnards*, que j'ai laissé parler tout leur content; et leurs propos, aussi sots que leurs personnes étoient désagréables, ne servirent pas peu à m'endormir.

. . . . . .

» Le croiriez-vous? *Fauchet* est en prison comme mon complice, lui qui ignoroit mon existence : c'est qu'on n'est guères content de n'avoir qu'une femme sans conséquence

séquence à offrir aux mânes *du grand homme*. O humains! Pardon, ce mot déshonore votre espèce, c'étoit une bête féroce qui alloit dévorer le reste de la France.

. . . . . .

» Quatre membres se trouvèrent à mon premier interrogatoire. *Chabot* avoit l'air d'un fou; *Legendre* vouloit m'avoir vue le matin chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme : je ne lui crois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays, et je ne prétendois pas punir tout le monde.

» Nous sommes si bons républicains à Paris, que l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne seroit bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid pour sauver son pays..... Je jouis délicieusement de la paix depuis deux jours; le bonheur de ma patrie fait le mien.

» Je suis on ne peut mieux dans ma prison; les concierges sont les meilleures personnes du monde : on m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui; j'ai trouvé cela fort bien pour le jour et fort

mal pour la nuit : je me suis plaint de cette indécence, on n'a pas jugé à propos d'y faire attention. Je crois que c'est de l'invention de *Chabot* ; il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées ».

Le lendemain, l'agitation fut extrême à la convention. La séance n'étoit pas encore ouverte, et déjà plusieurs sections assiégeoient la barre pour y déplorer la mort de l'ami du peuple, et y exprimer leurs regrets. L'une demanda pour lui les honneurs dus aux grands hommes ; une seconde, que l'assemblée décrétât, pour son assassin, le supplice le plus raffiné : on ne tarissoit point sur le genre de mort qu'on feroit subir à Charlotte Corday, lorsque Chabot, organe du comité de sûreté générale, pâle, défait, et portant sur sa figure les signes de la douleur la plus profonde, se présenta à la tribune. Après y avoir annoncé que l'assassinat de Marat n'étoit que le prélude d'une vaste conjuration, ourdie par les conspirateurs du Calvados, contre la montagne, dont les membres les plus courageux devoient successivement être égorgés, il impliqua dans cette affaire plusieurs

membres du côté droit. Couthon appuya son collègue Chabot ; il fit décréter que Charlotte Corday seroit jugée par le tribunal révolutionnaire, et que Fauchet et Duperret figureroient, dans ce procès, comme complices de l'assassinat. La procédure qui fut instruite à leur égard, relativement à ce chef d'accusation, prouve qu'ils n'étoient pas coupables de ce dont ils étoient accusés.

Le concours fut prodigieux au tribunal ; il n'étoit pas un individu dans Paris, qui ne desirât voir et entendre une femme que la renommée peignoit avec des charmes si touchans et un caractère si extraordinaire. Quoiqu'avec des motifs différens, l'empressement fut égal, tant de la part des ennemis de Marat, que du côté de ses partisans. Charlotte Corday parut devant ses juges vers les neuf heures du matin : sa présence fit naître un murmure général ; il eût été difficile de distinguer quel sentiment l'occasionnoit, tant sa contenance calme, ses graces, sa noble fierté inspiroient d'étonnement et d'intérêt.

Elle répondit à toutes les questions qui

lui furent faites, avec un sang-froid, une présence d'esprit et une assurance qui tenoient du prodige : elle interrompit le premier témoin qui déposoit contre elle, en disant : — Tous ces détails sont inutiles, c'est moi qui ai tué Marat. — Qui vous a engagé à commettre cet assassinat ? lui demanda le président. — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes ? — Les malheurs dont il a été cause depuis la révolution, et ceux qu'il préparoit encore à la France. — Quels sont ceux qui vous ont porté à commettre cet assassinat ? — Personne ; c'est moi seule qui en ai conçu l'idée. — Que font à Caën les députés transfuges ? — Ils attendent que l'anarchie cesse pour reprendre leur poste. — Etoit-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse à Caën ? — Je n'allois ni aux uns ni aux autres. — Quelles étoient vos intentions en tuant Marat ? — De faire cesser les troubles de la France. — Y avoit-il long-tems que vous aviez formé ce projet ? — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de la proscription des députés du peuple. — C'est donc dans les journaux que vous avez

appris que Marat étoit un anarchiste ? — Oui, je savois qu'il pervertissoit la France. J'ai tué, ajouta-t-elle en élevant extrêmement la voix, j'ai tué un homme pour en sauver cent mille ; un scélérat, pour sauver des innocens ; une bête féroce, pour donner le repos à mon pays. J'étois républicaine avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie ? — J'entends, par énergie, le sentiment qui anime ceux qui, mettant l'intérêt particulier de côté, savent se sacrifier pour leur patrie.

Dans le cours de cet interrogatoire, dont nous ne transmettons qu'une partie à nos lecteurs, Charlotte Corday s'apperçut qu'un des auditeurs étoit occupé à saisir ses traits et à les dessiner : elle tourna la tête de son côté sans bouger, et continuant de répondre aux interpellations qui lui étoient faites, elle ne quitta cette attitude que quand elle s'apperçut que son portrait étoit achevé.

On représenta à Charlotte Corday un grand couteau à gaîne ; elle le reconnut pour être celui dont elle s'étoit servi pour

frapper Marat. On lui fit ensuite la lecture des deux lettres qu'elle avoit écrites depuis sa détention : la première adressée à Barbaroux, et la seconde à son père. Elle entendit la première avec calme, souriant seulement à quelques passages, comme à celui où il est question du capucin Chabot, et de la compagnie qu'il lui avoit donnée pour passer la nuit : mais ses yeux s'obscurcirent de larmes, lorsqu'on fit lecture de celle qu'elle avoit écrite à son père. La voici :

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission : j'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres : le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passois en Angleterre, c'est que j'espérois garder l'*incognito* : mais j'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez point tourmenté ; en tout cas, vous auriez des défenseurs à Caën. J'ai pris pour défenseur *Gustave Doulcet*. Un tel attentat ne permet nulle défense, c'est pour la forme. Adieu, mon cher papa ; je vous prie de

m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon sort ; la cause en est belle. J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parens. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

» Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

» C'est demain à huit heures qu'on me juge.

Le 16 juillet 1793.

M. C. CORDAY ».

Ayant repris sa sérénité ordinaire, elle observa au tribunal, que le comité de salut public lui avoit promis de faire tenir la première de ces lettres à son adresse ; afin que Barbaroux pût la communiquer à tous ses amis ; et que, quant à la seconde, elle s'en rapportoit à l'humanité du tribunal, pour qu'elle parvînt sûrement à son père.

L'accusateur public résuma les débats : ensuite, *Chauveau Lagarde*, que le tribunal avoit nommé au commencement de l'audience, pour défendre l'accusée, à la place de celui qu'elle avoit choisi comme par dérision, prononça le discours suivant :

« L'accusée avoue avec sang-froid

l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue, avec sang-froid, la longue préméditation ; elle en avoue les circonstances les plus affreuses ; en un mot, elle avoue tout, et ne cherche pas même à se justifier : voilà, citoyens jurés, sa défense toute entière. Ce calme imperturbable et cette entière abnégation de soi-même, qui n'annoncent aucun remords en présence de la mort même ; ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature ; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main ; et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice : je m'en rapporte à votre sagesse ».

Le tribunal prononça le jugement suivant. « Vu la déclaration unanime des jurés portant qu'il est constant que le 13 du présent mois de juillet, entre les sept et huit heures du soir, Jean-Paul Marat, député à la convention nationale, a été assassiné chez lui, dans son bain, d'un coup de couteau dans le sein, duquel coup il est décédé à l'instant ; que Marie-

Anne Charlotte Corday, ci-devant d'Armans, agée de vingt-cinq ans, fille de Jacques-François Corday, ex-noble et habitant de Caën, département du Calvados est l'auteur de cet assassinat; qu'elle l'a fait avec préméditation, et des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, condamne Marie-Anne Charlotte Corday à la peine de mort, ordonne qu'elle sera conduite au lieu de l'exécution, revêtue d'une chemise rouge, que ses biens resteront acquis à la république, et que le présent jugement sera, à la diligence de l'accusateur public, mis à exécution sur la place de la Révolution ».

Pendant le prononcé de ce jugement, tous les regards étoient fixés sur Charlotte Corday, et sembloient interroger sa figure, pour savoir si ce calme imperturbable qu'elle avoit montré dans tout le cours des débats, se démentiroit à l'idée d'un supplice prochain et inévitable. Vaine attente! cette femme, aussi extraordinaire dans son crime que dans sa contenance courageuse, ne parut pas un instant émue, ni de l'arrêt terrible qui la dévouoit à l'échafaud, ni du silence glaçant qui l'en-

vironnoit, ni de cette espèce de respect religieux qui, à cette époque, accompagnoit encore les décisions sanglantes de la justice. La plus profonde sérénité resta gravée sur son front pendant ces instans, où le courage le plus inébranlable est forcé de céder aux émotions de la nature. Il lui restoit encore une épreuve cruelle à supporter, celle où le jugement étant prononcé, elle devoit entendre son arrêt de mort couvert des applaudissemens de la multitude et sa mémoire flétrie par l'indignation publique : rien ne put l'arracher à sa sécurité. Quand elle put se faire entendre, elle adressa la parole à son défenseur, et lui parla en ces termes : » Vous m'avez défendue d'une manière délicate et généreuse ; c'étoit la seule qui me convînt, je vous en remercie, elle m'a fait concevoir pour vous une estime dont je veux vous donner une preuve. Ces messieurs viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués ; je dois quelque chose à la prison, *je vous charge d'acquitter cette dette* ».

Reconduite à la conciergerie, un confesseur se présenta ; « remerciez, lui dit-

elle, de leur attention pour moi, les personnes qui vous ont envoyé ; je n'ai pas besoin de votre ministère ». Le bourreau entra ensuite, elle écrivoit une lettre, elle lui demanda la permission de la finir et de la cacheter. L'heure de son supplice, appela sur les places et dans les rues où elle devoit passer, une foule immense. Les détails que l'on se donnoit par-tout sur son courage et sa beauté, ajoutoient à la curiosité et au desir que l'on avoit de la voir. Enfin sur les sept heures et demie du soir, elle parut dans la charrette funéraire, non pas comme un criminel qui est écrasé par la honte ou qui s'efforce de braver les regards de la multitude ; mais telle qu'elle s'étoit montrée devant ses juges ; tranquille sans affectation et portant sur son front les marques de la plus douce sérénité. On ne pouvoit la contempler sans surprise, sans regretter que tant de charmes, tant d'héroïsme devinssent la proie de l'échafaud. Elle y monta d'un pas ferme ; son geolier l'avoit informée par apperçu du genre de son supplice, mais il ne lui en avoit pas détaillé les accessoires, en sorte que lorsque l'exécu-

teur voulut lui lier les pieds, elle s'agita, parce qu'elle crut qu'il avoit dessein de l'insulter, mais dès qu'il se fut expliqué, elle sourit de sa méprise et cessa toute résistance. Au moment où on alloit placer sa tête sur le billot, cet homme ôta, comme de coutume, le mouchoir qui couvroit le sein de Charlotte Corday; le rouge de la pudeur colora fortement ses joues, et cet incarnat produit par le sentiment de la modestie blessée, subsistoit encore lorsque le bourreau montra à la multitude cette tête belle encore, sur laquelle il eut la barbarie d'appliquer plusieurs soufflets : lâcheté digne d'un être de cette profession, et qui fut aussi-tôt punie par le tribunal de police.

Le coupable immolé par le fer des loix, la justice étoit appaisée, mais les partisans de Marat ne l'étoient pas; rien n'égala la fureur de ceux-ci et l'hypocrisie des puissans du jour, qui feignirent de regretter un homme qu'ils méprisoient tous, mais dont ils se servoient comme d'un limier qui lance hors du fort les bêtes fauves qu'ils vouloient dévorer. Les restes inanimés

inanimés du prétendu *ami du peuple* furent exposés à la vénération de ses *fidèles;* on décora un temple pour recevoir son corps; son cœur fut embaumé, déposé dans une urne sépulcrale, et suspendu à la voûte du club des Cordeliers; son convoi fut magnifique; une musique et des chants funèbres furent inventés exprès pour ajouter à la splendeur de cette fête funéraire; des orateurs le comparèrent à un Dieu; ses cendres furent déposées sous les arbres silencieux qui naguere commandoient le recueillement dans l'enceinte d'un monastère sacré; un mausolée lui fut érigé sur la place du Carousel, en face du château des Tuileries, et ses amis jurèrent sur sa tombe, de tirer de sa mort une vengeance éclatante: ils tinrent parole. Charlotte Corday qui, en assassinant cet énergumène, avoit voulu empêcher les meurtres qu'il préconisoit, manqua son objet, et le crime qu'elle commit produisit un effet contraire à celui qu'elle s'étoit promis. Les chefs des partis que l'existence de Marat commençoit à gêner et qui ne voyoient pas sans crainte ou sans jalousie l'immense

popularité dont il jouissoit dans la classe infime des citoyens, se réjouirent intérieurement de sa mort et en tirèrent parti pour noircir davantage encore leurs ennemis, et les massacrer avec impunité. Ils fortifièrent le délire que la multitude avoit pour Marat, afin de rendre son assassinat plus odieux et l'égorgement des vrais amis de la liberté plus facile. Le buste de ce monstre fut étalé, placé, promené partout; il n'étoit pas une société populaire qui ne s'empressât d'en décorer le lieu de ses séances, il n'étoit pas une fête publique où il ne fût traîné, exposé à la vénération du peuple; dans les écoles et particulièrement dans celles des campagnes, les instituteurs et les institutrices, firent faire le signe de la croix à leurs élèves, au nom de Marat. Enfin l'on peut dire que les persécutions que les inquisiteurs les mieux endurcis mirent en usage pour propager saintement la religion, furent employées par les sectaires de Marat, pour répandre celle de leur divinité.

Fin du Tome dixième.

58b872
984

TABLE

Des matières contenues dans le dixième volume.

TROISIÈME PARTIE.

SECONDE ÉPOQUE.

Nouveau plan de gouvernement proposé par Syeyes. page 7

Roland quitte le ministère : réflexions sur lui et sur sa femme. 8

Désignation des factieux ou faux républicains. 9

Le Palais *Royal* est cerné. 10

Comparution à la barre, d'un égorgeur qui demande impérieusement une amnistie pour les massacres de septembre. 11

Lanjuinais combat cette pétition. 13

Chabot lui réplique ; l'amnistie est accordée. 16

Projet des *niveleurs*. 18

Note sur Maure, député de l'Yonne. *ibid.* et 19

Organisation du pillage par Marat. 20

Le pillage a lieu : ce soulèvement a pour but de faire périr une partie de la convention. *ibid.* et suiv.

Le complot se continue : conjuration contre les républicains. 21 et suiv.

Les anarchistes échouent. 24
Proposition et organisation d'un tribunal révolutionnaire. 25 et suiv.
Les factieux proposent un nouveau mode de gouvernement : Lareveillère-Lépaux fait avorter ce projet. 30
Les chefs des anarchistes gardent le silence un moment ; les républicains s'endorment : Vergniaud cherche à les tirer de leur léthargie ; son discours. 32 et suiv.
Ces vérités auroient dû réunir tous les amis de la république ; mais les vrais patriotes de la montagne sont égarés par ceux qui y siégent avec eux, et dont ils ne connoissent que trop tard les projets liberticides. 47 et 48
Assassinat de Léonard Bourdon à Orléans ; ses suites. 48 et 49
Premières propositions d'établir un gouvernement révolutionnaire. 49
Adresses de proscription contre la Gironde. 50 et 51
Suspects : la commune de Paris investie de grands pouvoirs à cet égard. 52 et 53
Adresses de quelques sociétés populaires des départemens favorables aux Girondins. 54
Guerre de la Vendée : son origine ; celle des chouans. 55 et suiv.
Effets monstrueux de cette guerre occasionnée par le fanatisme sacerdotal, l'orgueil

nobiliaire, la rapine des contrebandiers, les mesures atroces des factieux, et la perfidie des Anglais. 57 et suiv.
Ce n'est que depuis l'installation du directoire, qu'on a efficacement travaillé à l'extirpation de ce chancre politique. 64
Phélippeaux meurt sur l'échafaud, pour avoir dévoilé les horreurs de cette guerre, dont il s'apperçut que les factieux prolongeoient la durée. 65 et 66
Appel de 300,000 hommes. 71
Mise hors la loi. 72
Décret contre les émigrés. 73
Autre qui ordonne l'affiche de tous les noms sur l'extérieur des portes. 74
Tribunal révolutionnaire installé. *ibid.*
Ces mesures rigoureuses alimentent la guerre de la Vendée. *ibid.* et suiv.
Détails de cette guerre par Lequinio. 78
Atrocités commises par les Vendéens et les troupes républicaines. *ibid.* et suiv.
Barbarie et horreurs exercées par Carrier. 82
Un mot sur le général Hoche, pacificateur de la Vendée. 84 et 85
Des prêtres sermentés et insermentés : réflexions. 86 et suiv.
Du culte : crainte sur le prosélytisme à venir des prêtres insermentés. 96 et suiv.
Détails sur les désastres de St. Domingue : découverte de cette île. 105 et 106

Note sur Christophe Colomb. 107 et suiv.
St. Domingue appartient d'abord aux Espagnols. 108
Les Flibustiers s'emparent d'une partie de cette île. 111
Ils mettent leur conquête sous la protection du gouvernement français : origine de nos possessions dans cette colonie. 114
Les Flibustiers se civilisent ; St. Domingue devient agricole. 116 et suiv.
Nombre de ses habitans à l'époque de la révolution : sa population se divise en trois classes. 124 et suiv.
Traite des nègres. 126
Barbarie des peuplades africaines, exagérée par les partisans de la traite des nègres. 128 et 129
Réponse aux partisans de la servitude des noirs. 130
Atrocités des blancs contre ces derniers. 131
Amour des noirs pour leur pays. 132
Si dans la suite des tems les colons ont ménagé la vie des esclaves, c'est par intérêt pécuniaire, et non par humanité. 135
Inclination des blancs pour la liberté. 138 et suiv.
Arrivée d'une caisse de cocardes ; enthousiasme que produit ce signe régénérateur. 141
Premier germe de division entre les blancs

et les hommes de couleur. 142
Révolte dans les quartiers de l'Artibonitte et des Verrettes. *ibid.*
Assemblée générale de St. Marc. 143
Conduite de Mauduit. Cette assemblée s'embarque pour la France. *ibid.*
Scission entre les partisans de l'assemblée générale de St. Marc et l'assemblée provinciale du Nord. 144
Supplice d'Ogé. 146
Le général Peinier est remplacé par Blanchelande. *ibid.*
L'assemblée générale de St. Marc échoue dans ses projets. 147
Débarquement de troupes de ligne. 148
Mauduit est assassiné. 149
Blanchelande cherche à se mettre en sûreté. *ibid.*
Décret qui soulève les blancs. 150 et suiv.
Conjuration : incendie de la plaine : crimes respectifs des partis opposés. 154 et suiv.
Manière dont se battoient les nègres. 156 et suiv.
Barbarie et ingratitude du nègre Adonis. 161 et 162
Les blancs reprennent le dessus. 165 et suiv.
Détails à cet égard. 167
Le calme se rétablit ; mais ne dure qu'un moment. 168 et suiv.
Concordat proposé entre les parties belligérantes. 170

Le concordat ne reçoit point son exécution : nouveaux désastres plus affreux que les premiers. 171 et suiv.
Envoi de commissaires : ils désespèrent de rétablir le calme dans ce pays. 175 et 176
Réflexions sur la session de la convention. 177 et suiv.
Discours d'un conventionnel à ses accusateurs. 180 et suiv.
Situation de la France au moment où la convention a pris les rênes du gouvernement. 182 et suiv.
Etat de la Belgique après la bataille de Gemmapes. 190 et suiv.
Mécontentement des Belges. 199 et suiv.
Premières tentatives contre la Hollande. 208
Projet de Dumourier. 209 et suiv.
Le désordre de l'armée de la Belgique ramène ce général dans ce pays. 212
Bataille de Nerwinde. 213 et suiv.
On attribue sa perte à différentes causes. 220
Dumourier abandonne son premier plan et traite avec les ennemis. 222
Des émissaires vont sonder ce traître. 223
Il s'ouvre à eux. *ibid.* et suiv.
Mesures prises contre Dumourier ; on lui envoie des commissaires tirés du sein de la convention. 230 et 231
Développement de sa trahison. *ibid.*

Il fait arrêter les commissaires ainsi que le ministre de la guerre. 238 et suiv.
Dampierre recueille les débris épars de l'armée de Dumourier. 240
Insurrection en Corse. *ibid.*
Inquiétudes de l'assemblée sur la conduite de Dumourier et celle de son armée. 241
Mesures prises à cet effet. 242
Augmentation de pouvoirs donnée au comité de salut public. 244
Arrestation de d'Orléans. *ibid.*
Pétitions contre la Gironde. 247
Marat traduit au tribunal révolutionnaire. 250
Sur d'Orléans et sa conjuration. 251 et suiv.
Marat est acquitté et porté en triomphe. 264
Incendie du port de l'Orient. 265
Levée et distribution des armées de la république. *ibid.* et 266
Nouveaux efforts pour anéantir la Gironde; la commune y travaille efficacement. 267 et suiv.
La commune se déclare en insurrection. 273
Robespierre prend sa défense. 274
Soulèvement dans Paris à cause du recrutement 275
Mesures prises à cet effet. *ibid.*
Custine passe à l'armée du Nord. 276

Nouveaux sujets de crainte de la part de la convention : nouvelles mesures de sûreté. 277 et suiv.
Emprunt d'un milliard sur les riches. 280
Subsistances : demande d'un *maximum*. 282
Faubourgs mis en avant par la commune. *ibid.*
Création de la commission des douze. 285
Découverte d'un complot tramé contre la représentation nationale. *ibid.*
Arrestation d'Hébert. 288
Machinations de la commune pour le tirer de prison. 289
Troubles dans la convention au sujet d'Hébert. *ibid.* et suiv.
La commission des douze est cassée. 294
La commission des douze est recréée. 297
Projet de Chaumette. 300
Son portrait. 301
Comité d'insurrection. 304
Journée du 31 mai. 305
Détails sur cette journée. *ibid.* et suiv.
Adresse de la convention sur les événemens de cette journée. 312
Journée du 2 juin. 317
Détails sur cette journée. *ibid.* et suiv.
Proscription de la Gironde. 318
Mouvemens dans les départemens. 324
Réflexions sur la conduite de la majeure

partie des conventionnels. 327 et suiv.
Du fédéralisme. 331
Réflexions à cet égard. *ibid.* et suiv.
Ce mot équivoque est le talisman dont se servent les égorgeurs pour verser du sang. 331
Le fédéralisme étoit un mal pour la France. 334
Protestation de 73 députés contre les journées des 31 mai et 2 juin, trouvée chez Duperret. 337
Suite des machinations du conseil de la commune pour usurper le pouvoir. 339
Il se fait appeller *conseil-général-révolutionnaire* : il crée, dans son sein, un comité inquisitorial. *ibid.* et 340
Camboulas attaque cette autorité monstrueuse ; il échoue. 341
Le conseil de la commune est consulté par le comité de salut public. 343
Cependant Chaumette a peur ; ses extravagances. 344
Il cherche à avoir l'autorité militaire entre ses mains : il fait nommer Henriot chef de la force armée. 348
Portrait d'Henriot. 349
Chaumette fait délivrer des cartes de citoyen aux étrangers, pour augmenter le nombre de ses partisans : acte de vandalisme de la part de ce procureur de la commune. 351

Réflexions sur les étrangers, sur leur influence dans la révolution, sur celle qu'ils ont eue dans la journée du 31 mai; exagérations à cet égard. 352 et suiv.
Engouement des Français pour les étrangers; leur légèreté pernicieuse à cet égard; combien elle a fait de maux pendant la révolution: réflexions. 362 et 363
Le rassemblement formé dans le Calvados, en faveur de la Gironde, se dissipe. 366 et 367
Assassinat de Marat par Charlotte Corday. 368 et suiv.
Détails de son procès. 375 et suiv.
Son supplice. 384
Apothéose de l'ami du peuple. 385 et 386

Fin de la Table des matières.